

La Commune vécue :  
18 mars-28 mai 1871 /  
par Gaston da Costa,  
condamné à mort par  
les Conseils de guerre  
versaillais...

Da Costa, Gaston (1850-1909). La Commune vécue : 18 mars-28 mai 1871 / par Gaston da Costa, condamné à mort par les Conseils de guerre versaillais.... 1903-1905.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

# LA COMMUNE VÉCUE

PAR

**GASTON DA COSTA**

CONDAMNÉ A MORT PAR LES CONSEILS DE GUERRE VERSAILLAIS

*Je consacre ces récits à la  
mémoire de ceux qui sont morts  
pour la défense des libertés  
communales et de la République  
sociale.*

(18 MARS — 28 MAI 1871)

TOME III

PARIS

**Ancienne Maison Quantin**

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

MOTTEROZ, MARTINET

7, rue Saint-Benoit, 7

1905

# LA COMMUNE VÉCUE



# LA COMMUNE

## VÉCUE

PAR

GASTON DA COSTA

CONDAMNÉ A MORT PAR LES CONSEILS DE GUERRE VERSAILLAIS

*Je consacre ces récits à la  
mémoire de ceux qui sont morts  
pour la défense des libertés  
communales et de la République  
sociale.*

(18 mars — 28 mai 1871)

---

TOME TROISIÈME

---

PARIS

Ancienne Maison Quantin

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

MOTTEROZ, MARINET

7, rue Saint-Benoît, 7

1905

# INTRODUCTION

---

*J'avais promis au lecteur et je m'étais promis à moi-même d'écrire sans passion une déposition sincère et vraie.*

*Me voici à la fin de ma tâche — quelquefois douloureuse — et j'ai conscience de n'avoir point tenu complètement la parole donnée : si j'ai la conviction d'avoir dit sincèrement la vérité, j'ai celle aussi de ne l'avoir pas toujours dite sans passion.*

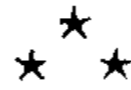
*Pour mon excuse j'invoque l'impossibilité où j'étais, revivant ces heures tragiques, d'empêcher mon indignation de s'éveiller et de surgir au fur et à mesure que j'attisais le feu couvant encore sous les cendres de notre dernière guerre civile.*

*M'était-il possible, racontant les fureurs de la Réaction, dont tant d'amis et de frères d'armes avaient été non seulement les victimes, mais les victimes calomniées et salies, d'étouffer dans mon âme, si assagie fût-elle, et dans mon esprit, si raisonnable fût-il*

*devenu, les plus légitimes sentiments de colère et de révolte ? Je ne le pense pas, et, tout pesé, je crois que mon émotion bien naturelle ne saurait nuire à la valeur objective de mon effort vers la vérité.*



*En ce qui me concerne personnellement, je suis certain d'avoir été constamment maître de moi. A mon enthousiasme irréfléchi de la vingtième année, s'est substituée une foi raisonnée en la révolution sociale qui se prépare ; mais, que le lecteur ne s'y trompe pas : après avoir lutté et passablement souffert, je n'ai gardé au cœur aucune haine contre nos vainqueurs, individuellement jugés ; j'ai raconté ce que je savais de leur action réactionnaire, anti-républicaine, anti-patriote et anti-sociale, non pas en homme qui crie vengeance, mais plutôt en homme qui crie casse-cou, et qui apprécie, suggestionné si l'on veut par une foi persistante dans l'avenir de la Révolution sociale.*



*Au lecteur maintenant de juger l'action réactionnaire et l'action révolutionnaire aux prises, à cette époque si profondément troublée et méconnue de notre histoire contemporaine.*

GASTON DA COSTA.

Lors de la publication du second volume de *La Commune vécue*, il m'avait semblé intéressant pour le public de faire précéder cette suite des critiques que m'avait values l'apparition du tome I<sup>er</sup>.

J'en ai été trop vivement félicité de toutes parts, aussi bien par mes amis que par mes adversaires, pour ne point continuer. J'y suis, d'ailleurs, moralement obligé par certaines protestations qui me sont parvenues directement ou par la voie de la presse.

Voyons en premier lieu les critiques.



En voici une qui aura peut-être d'autant plus d'intérêt pour le lecteur qu'elle n'était pas destinée à la publicité. Elle émane d'un jeune « intellectuel », de mes meilleurs amis, bien qu'il fasse partie de cette phalange d'universitaires socialistes évolutionnistes dont MM. Millerand, Jaurès et Buisson ont été les organisateurs et dont les meilleurs éléments, bientôt dégoûtés de la fallacieuse théorie du mandarinat, de l'évolution sociale viendront graduellement à l'idée révolutionnaire.

.....

J'ai lu avec grand intérêt les critiques dont tu as eu la bonne idée de faire précéder ton second volume de *La Commune vécue*. C'est un procédé à la fois intelligent et courageux...

La critique de Montorgueil est d'un homme à qui tu es indi-

viduellement sympathique. Celles de M. Rouanet et de M. Aulard sont plus objectives et renferment, à mon avis, beaucoup de bonnes choses. Inutile de te dire que je m'attendais à leurs observations sur ton anti-dreyfusisme; ce qu'il y avait à craindre pour toi, c'est que ta passion évidente dans cette affaire puisse faire douter de ton impartialité historique au sujet des événements que tu racontais, et aussi jugeais. Mais ils ont su faire la part de ton tempérament et, s'ils se sont étonnés de tes attaques, ils n'en ont pas été du moins influencés défavorablement dans leur critique. Avoue qu'il faut leur en savoir gré et que leur « intellectuelisme » a du bon.

J'ai, pour ma part, en te lisant, mieux compris ton attitude dans « l'Affaire » qui a divisé autrefois et qui divisera peut-être encore tant de consciences; et je trouve très juste l'épithète de *savoureuse* que M. Rouanet applique à ton cas. Je ne te flatterai pas en disant que tes adversaires ne peuvent pas te refuser les qualités d'intelligence critique qu'on refuse légitimement à la majorité des nationalistes : alors il leur reste à voir dans ton cas, — assez typique, — l'expression d'un tempérament qui s'explique en grande partie par ton développement historique, sans lequel on ne comprendrait vraiment rien aux contradictions, — au moins apparentes, — qu'il présente. Et, ce qui fait la saveur de ton cas, c'est que tu appartiens sans conteste, que tu le veuilles ou non, à la petite famille des intellectuels contre lesquels tu charges si impétueusement. Tu me fais, par moment, l'effet, par certains côtés doux et réfléchis de ton caractère, d'un Anatole France qui éprouverait le besoin de se mettre sous l'égide de Rochefort. Pour nous, qui, n'ayant pas vécu les temps de la Commune, ne pouvons pas unir en nous ces contrastes, avoue qu'un tel exemple est piquant. Mais je craignais un peu que la manifestation de ce caractère, sous la forme que tu lui as donnée dans ton livre, pût te nuire auprès des gens consciencieux et réfléchis, — les seuls après tout dont l'opinion vaille la peine d'être considérée; et je suis heureux de voir que, tout en protestant, comme ils devaient le faire, et

commé je n'aurais pas manqué de le faire à leur place, ils ont su faire la part des circonstances, — assez compliquées, — qui ont éloigné d'eux leur frère intellectuel.

Cela dit, — et je suis sûr que tu ne m'en voudras pas de te parler avec cette franchise, — j'attends avec impatience l'apparition du troisième volume, où tu vas continuer aussi vaillamment l'œuvre commencée.

X\*\*\*.

---

Le 27 juin 1872, comparaisait devant le conseil de guerre versaillais un jeune homme de vingt ans. Il était accusé de complicité dans les actes de la Commune. Il fut condamné à mort. On le ramena dans sa cellule. Il croyait, dit-il, n'avoir que quelques jours de délai; il voyait venir la mort « sans forfanterie ni faiblesse ». Sur les conseils de son défenseur, il écrivit ses souvenirs sur l'insurrection. Trente ans après, l'ancien condamné à mort a une ambition plus haute; il veut joindre à ses impressions, consignées sur des feuillets jaunis, les résultats d'une enquête minutieuse; il croit pouvoir s'élever jusqu'à l'histoire complète et vraie de la tragédie révolutionnaire; hardiment, il donne au public un livre.

Ce livre s'appelle : *La Commune vécue*, il est signé : GASTON DA COSTA.

Le premier volume comprend trois parties : le Dix-Huit Mars, — la Dictature du Comité central, — la Commune révolutionnaire. Il est précédé d'un avant-propos caractéristique. Après avoir montré que les actes de la Commune ont été dénaturés et transformés en une odieuse légende, l'auteur ajoute : « Cette légende, nous avons entrepris de la détruire et de mettre *enfin* la Commune dans l'Histoire ! »

« Les témoins sont morts, dit l'auteur, ou ils meurent tous les jours. Encore quelque temps et nous devons renon-

a.

cer aux témoignages oraux. C'est assez pour qu'il nous soit permis de déposer sans haine et sans crainte sur des événements que nous avons vécus. Nous ne cacherons rien des laideurs de la guerre civile; nous serons sévères pour les autres, mais nous saurons l'être également pour nous-mêmes. »

Cette promesse, il faut reconnaître que G. Da Costa s'est essayé à la remplir avec une conscience et une franchise dont il est juste de lui tenir compte.

Je ne parle pas seulement des passages où il s'explique sur l'insuffisance ou la maladresse des représentants de la Commune, de ceux où il montre, par exemple, ce qu'il y avait d'incohérent, d'enfantin dans les projets de ses commissions. Je veux dire qu'on trouvera chez lui les documents les plus nombreux et les plus sérieux : dépositions des témoins au cours des divers procès, articles des journaux, procès-verbaux, correspondances et télégrammes officiels, etc., etc. Da Costa ne nous épargne pas les textes. Il les choisit avec habileté, les interprète avec vigueur, les sollicite quelquefois, mais qui oserait l'en blâmer.

Il aime à étaler les pièces d'un débat et à nous laisser le soin de conclure; nous sommes toujours obligé de conclure comme lui, c'est à la fois une critique et un éloge.

Ce n'est pas qu'il ait des scrupules pour intervenir : un chapitre porte ce titre : « Les Responsabilités ». G. Da Costa fait lui-même leur part aux gens. Je note une défense très plausible de Clémenceau, maire de Montmartre, et de Ferry, si mal récompensé de sa clairvoyance et de son courage. En revanche, que d'exécutions radicales, que d'arrêts sans appel! C'est Thiers, crayonné plusieurs fois par une main irritée; Jules Favre, durement maltraité; Grévy, caricaturé en quelques traits violents, etc. Que d'autres encore cinglés âprement par l'auteur, sans souci de la dignité de l'histoire! Non, ce n'est pas un témoin qui dépose, ni un avocat qui résume les dépositions des témoins : c'est un condamné qui dénonce et frappe à son tour.

Il y a aussi un intérêt plus général dans cet ouvrage : c'est

l'observation exacte et pénétrante de la psychologie des masses aux jours de troubles. L'écrivain aime à analyser les crises pathologiques familières aux foules sur lesquelles passe l'orage d'une révolution. Tout le début du chapitre II, qui résume les variations de la foule montmartroise au 18 mars, est à lire. J'aime encore davantage la relation précise de l'état d'esprit des Parisiens dans les divers quartiers, le dimanche 19 mars, au lendemain de la victoire. Cela est vu et nettement analysé. Le psychologue se double d'un moraliste, qui, non content de peindre, dégage çà et là une leçon. Je ne voudrais rien dire d'un rapprochement entre le « fait divers Chanzy » et le « fait divers Dreyfus », sinon que je suis en désaccord complet avec l'auteur ; mais je suis avec lui quand il flétrit la théorie révolutionnaire du laissez-passer, quand il met à nu l'imprévoyance et les fautes des dirigeants aux jours d'émeute, et j'admire avec quelle sincérité il fait l'éloge des qualités civiques de Flourens, le grand savant, dont la figure lui apparaissait aux heures sombres passées dans « la pailote calédonienne » comme rayonnante d'héroïsme.

Me permettra-t-on, enfin, de donner une idée de l'esprit du livre : Gaston Da Costa assure que la Commune fut française et patriotique, qu'elle a voulu sauver ce qui pouvait s'amalgamer de la tradition fédéraliste et girondine avec la conception d'une République une et indivisible. C'est là, je ne dis pas la thèse (Da Costa se défend d'en avoir une), mais une des idées que le livre veut établir.

Je me souviens que Berryer, le grand Berryer, eut un jour le courage de s'écrier en pleine tribune : « Je remercie la Convention d'avoir sauvé l'indépendance de la France ». Quand on lit *la Commune vécue*, on s'attend à ce qu'un jour ou l'autre un de nos représentants s'écrie : « Je remercie la Commune d'avoir sauvé la République ».

Ce jour-là, G. Da Costa sera satisfait.

M. R. (*Lyon Républicain*, 25 mars 1904.)

---



*La Commune vécue*, tome II. — M. Gaston Da Costa nous donne le second volume de son Histoire de la Commune. Commencé par le récit de l'exécution des six otages à la Roquette, il prend fin sur une peinture de la police politique impériale où les amateurs de documents scandaleux ne trouveront pas ce qu'ils pouvaient espérer. M. Da Costa nous fait part de la découverte, par la Commune, dans les archives de la Préfecture de police, de dossiers établis contre les républicains par des mouchards affiliés aux groupes de l'opposition, mais il ne cite qu'un très petit nombre de ces tristes personnages dont quelques-uns, d'ailleurs, furent fusillés le 24 mai 1871. Nous apprenons ainsi que l'auteur de l'incendie stupide de l'Hôtel de Ville, ce Pindy, longtemps soupçonné par les socialistes, était un salarié de Lagrange. Les révélations de M. Da Costa serviront-elles d'avertissement aux militants de la politique? Souhaitons-le, sans le croire.

Une partie de ce volume est consacrée à des portraits de membres de la Commune. M. Da Costa, blanquiste enthousiaste, a brossé de chaudes couleurs les disciples du célèbre révolutionnaire.

Il les exalte volontiers, sans jamais plaider pour eux les circonstances atténuantes ni taire leurs erreurs.

Maints récits de *La Commune vécue*, comme celui de l'exécution de Gustave Chaudey, sont une contribution précieuse à l'histoire vraie de ces temps tragiques.

A. M. (*Revue Municipale*, mars 1904.)

---

Un de ceux qui ont été mêlés très jeunes alors à ces événements vient évoquer dans la maturité de l'âge ses souvenirs et nous initier à ce qui se passait dans les coulisses du parti

Blanquiste, qui fut le parti de résolution et de tête dans cette révolution sanglante, Gaston Da Costa qui fut le secrétaire de Raoul Rigault.

Ce sont des pages vécues, le récit coloré de drames vus qui montrent la duplicité des uns, l'incapacité des autres, l'héroïsme de certains.

(*La Cité*, mars 1904.)

---

*La Commune vécue*, par Gaston Da Costa, condamné à mort par les conseils de guerre versaillais.

M. Gaston Da Costa, un condamné à mort qui se porte à merveille, vient de publier chez l'éditeur Quantin une histoire de la Commune. Ayant pris part à l'insurrection de 1871, il était à craindre que l'auteur n'exaltât par trop les tristes héros de cette époque sanglante. Il faut savoir gré à M. Da Costa de sa modération relative, car il a parfois mis les choses au point avec une réelle impartialité. Mais une question se pose. Est-il possible, à l'heure actuelle, après trente-deux ans seulement, de juger l'insurrection communaliste de Paris? Le recul nécessaire à l'Histoire est-il, dès à présent, suffisant pour étudier les causes et les effets de ce bouleversement politique? Les chercheurs de documents — car ce livre est très documenté — répondront eux-mêmes à ces questions en feuilletant ce livre qui fera plus d'une fois tressaillir, par ses douloureux souvenirs, ceux qui ont vécu à cette époque.

(*La Patrie*, 1904.)

---

Nous n'aurons jamais trop de livres sur la Commune, j'entends de vrais et bons livres, incapables de flatter Paris ou Versailles selon leurs tendances, et se souciant peu de l'impar-

tialité. Ce mouvement fut si complexe, si confus, mêlé de tant d'événements secondaires mal connus ou mal appréciés, que les historiens n'ont pas dit sur lui leur dernier mot. Cependant, de temps à autre, nous avons cette consolation de rencontrer un honnête écrivain, qui ne veut pas mentir et qui dit ce qu'il sait, ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu.

De ce nombre est M. Gaston Da Costa, qui fut condamné à mort par les conseils de guerre de Versailles, et, qui était, pendant la Commune, secrétaire de Raoul Rigault. Il se trouvait au premier rang pour regarder et bien voir, et, comme sa mémoire n'est pas mauvaise, sa *Commune vécue*, qui en est au deuxième volume, constitue un document de premier ordre, qu'il faut absolument consulter. Cet ouvrage ne mérite qu'un reproche qui, d'ailleurs, ne lui a pas été épargné, c'est son défaut de coordination. Il eût été bon d'assister à la succession régulière des faits, au développement du gouvernement révolutionnaire, à la marche chronologique des incidents. Au lieu de cela, *La Commune vécue* manque d'ordre et le récit se compose de chapitres souvent insuffisamment liés les uns aux autres. Il est vrai que le lecteur peu pressé y trouve son compte.

Je n'ai aucun éloignement, en ce qui me concerne, pour ces livres qui ressemblent à des conversations poursuivies au coin du feu, pendant les longues soirées d'hiver.

En revanche, à côté de cette unanimité dans les reproches, il y a aussi, et c'est infiniment plus important, accord complet pour reconnaître que *La Commune vécue* est un ouvrage impartial, en dépit de son allure passionnée. M. Gaston Da Costa se montre juste dans ses appréciations, aussi bien quand il parle des ennemis que lorsqu'il s'occupe des amis. S'il s'élève contre les cruautés de Versailles, les jugements iniques des conseils de guerre, les faux témoignages dictés par la peur, la haine ou l'intérêt, il dénonce les errements de la Commune, les impérities et les incapacités, la rage des dénonciations, l'anarchie dans laquelle on vivait, les fautes accumulées comme à plaisir par les hommes du Dix-huit Mars: C'est un livre de bonne foi. J'avais déjà exprimé cet avis

quand parut le premier volume. La lecture du deuxième n'a pu que me fortifier dans mon opinion.

HENRI JAGOT (*Le Patriote de l'Ouest*, 2 juin 1904).

---

Les mémoires de M. Da Costa, — car, quoi qu'en dise M. Aulard, nous sommes bien en face de mémoires, mais d'une espèce particulière, — de mémoires critiques, — se poursuivent avec le même intérêt et les mêmes caractères. Le tome 1<sup>er</sup> contenait les trois premières parties : *le Dix-huit Mars*, — *la Dictature du Comité central*, — *la Commune révolutionnaire*, et le début de la quatrième, *la tragédie des otages*, qui se poursuit dans ce nouveau tome, lequel contient encore la cinquième, *la Commune combat*, et le début de la sixième, *la Commune gouverne*. C'est à la fin du tome III que l'ancien substitut du Procureur de la Commune établira, si l'on peut ainsi parler, ses conclusions, montrant les origines et les conséquences du mouvement révolutionnaire de 1871. Mais, dès maintenant, le lecteur a en mains des procédés intéressants d'explication de l'échec définitif de la Commune. M. Da Costa continue de n'être pas tendre pour ses collaborateurs, et pour soi-même ; je veux dire qu'il continue son histoire de la Commune avec cette impartialité rétrospective qui signale, souligne même les fautes et les incapacités des « communards ». On peut même dire que, dans ce volume, en dehors de Thiers et des « historiens » de la Commune, MM. Du Camp, J. Claretie, Vuillaume, il ne s'en prend pas aux « Versaillais ». Son étude de Ferré et de Rigault est un véritable effort, et méritoire, vers l'objectivité ; il montre, dans le cerveau de ces deux hommes, la reconstitution de la psychologie hébertiste, aboutissant normalement à la violence. Mais, comme dit l'auteur, et ce semble une vérité à méditer par les historiens d'événements proches de

nous, — « dans les guerres civiles, il ne saurait y avoir, au fond, ni crime, ni expiation; il n'y a que des violences et des représailles. »

Les fonctions de M. Da Costa pendant la Commune l'ont mis à même de documenter ses souvenirs d'une façon intense, et particulièrement pour ce volume : substitut de Rigault, il a connu le détail de l'exécution des otages à la Roquette, et de celle de Chaudey. Sa discussion des témoignages du procès militaire intenté aux responsables de l'exécution des otages est extrêmement vive et paraît juste. Ferré était le véritable auteur de l'exécution, ou, tout au moins, l'interprète responsable de la volonté populaire : juridiquement, on ne pouvait le prouver, et il fut condamné tout de même. Pour Chaudey, la responsabilité première de son exécution remonte à Delescluze, pratiquement à Rigault; cette exécution était la revanche du rôle joué par Chaudey, au 22 janvier 1871; un détenu de droit commun, Préau de Védel, paya de sa vie une action qu'il n'avait pas commise.

Vis-à-vis des hommes de guerre de la Commune, les révélations de M. Da Costa sont très intéressantes. La police politique du gouvernement révolutionnaire fut, en effet, conduite à constater que Thiers avait essayé de corrompre Cluseret, et qu'il fut fait une tentative d'assassinat contre Dombrowski; que, d'autre part, Rossel, voyant dans une centralisation des pouvoirs, peut-être dans une dictature, le seul moyen de résister aux Versaillais, essaya d'un coup d'État, qui fit long feu. En somme, l'organisation militaire de la Commune fut pitoyable; Cluseret fut, avec ses fanfaronnades, toujours incapable de grouper plus de 30,000 hommes, et Rossel lui-même confia à un cordonnier beau-parleur la formation d'un camp retranché dans Paris. Le seul homme de guerre véritable de la Commune, c'était Dombrowski, un « aventurier », suspect à beaucoup, mais dont M. Da Costa dit qu'il est sûr qu'il n'a pas trahi. Tout cela est à retenir. Mais si, au point de vue politique, les souvenirs de M. Da Costa sur la Commune guerroyante sont intéressants, on peut dire que, au point de vue proprement militaire, il nous

renseigne bien mal. D'ailleurs, encore une fois, qu'on se souvienne qu'il n'écrit pas un livre d'histoire, racontant d'une façon systématique et intégrale les événements de 1871. Il va, au hasard des rencontres, expliquant tel acte d'un communard, telle allégation d'un historien versaillais, toujours discursif, faisant seulement jaillir de la juxtaposition des détails une impression d'ensemble qui s'impose à l'esprit du lecteur.

Ainsi en est-il de la fin du volume où M. Da Costa examine l'organisation de la police — de la police seule, en fait, et non de la justice, comme il dit, — devant parler, dans le suivant, de la politique financière et sociale de la Commune. Les deux chapitres qui terminent celui-ci sont très curieux. Rigault, soucieux d'autoritarisme révolutionnaire, avait essayé d'organiser la police selon le système de l'Empire, entreprise chimérique s'il en fut, puisque c'est à un jeune homme de vingt ans, Da Costa lui-même, qu'il dut confier les redoutables fonctions de substitut. Comme tel, nous l'avons déjà dit, M. Da Costa vit beaucoup de choses, gens et papiers, et il faut retenir son témoignage pour la question de la trahison de Dombrowski, pour la conspiration des brassards tricolores, organisée par Charles Lullier, pour l'affaire de la séquestration du couvent de Picpus, enfin pour la démolition de la maison de Thiers, place Saint-Georges, où il donna le premier coup de pioche, tandis que Protot brisait à coups de canne les vitres de la véranda, malgré l'hostilité évidente des bourgeois du quartier attroupés.

Le chapitre sur *les Archives du Cabinet*, c'est-à-dire sur les archives politiques de la police, est encore plus curieux. Commencées sous le préfet de police Ghisquet, en 1832, elles furent développées, sous le second Empire, par le célèbre Lagrange. Les dossiers, au nombre de 117,000, étaient catalogués par fiches alphabétiques et constituaient, malgré la nullité fréquente de leur contenu, des armes redoutables contre l'opposition à l'Empire. Ces archives furent brûlées avec l'Hôtel de Ville. Mais M. Da Costa, qui avait déjà pénétré dans ces archives, après le 4 septembre, et en avait tiré

des documents pour entreprendre une campagne contre cinq policiers impériaux, dans *la Patrie en Danger*, s'intéressa de près aux travaux d'une commission spécialement organisée en avril 1871 pour la recherche des espions et mouchards qui s'étaient introduits dans les rangs de la Commune. Il a reconstitué une liste de seize noms de policiers secrets, ouvriers, étudiants, aventuriers étrangers, journalistes, bourgeois même, d'après laquelle on procéda, pendant la Commune, à certaines arrestations, celles de Ruault et de Largillière en particulier. Il accuse même, d'après certains indices, Pindy, membre de l'Internationale, d'avoir été ainsi vendu, et d'avoir causé l'incendie de l'Hôtel de Ville, justement pour détruire les preuves de sa trahison (1). N'y a-t-il pas là une exagération de blanquiste, adversaire naturel de l'internationalisme socialiste ?

Et pourtant, dans ce volume, le blanquisme irréductible de M. Da Costa transparait moins que dans le premier. De même, il songe moins à faire aux événements de la politique actuelle des allusions désobligeantes. Seront-ce à ses yeux des éloges ? Pour moi-même, c'en sont bien, qui s'ajoutent à ceux que méritent son très réel effort pour la vérité impartiale et la qualité des renseignements qu'il nous donne.

GEORGES BOURGIN.

(*Revue d'Histoire moderne et contemporaine*,  
n° IX, 15 juin 1904.)

★ ★

Je n'ajouterais rien à l'étude serrée et loyale de M. Bourgin, si, en dernière analyse, elle ne rappelait l'accusation qu'en toute conscience j'ai cru devoir porter

(1) Là, M. Bourgin commet une erreur. Je n'ai pas dit que Pindy avait incendié l'Hôtel de Ville pour détruire les dossiers, qui, au contraire, ont été détruits par l'incendie de la Préfecture de police

contre Pindy, membre de la minorité sous la Commune, incendiaire de l'Hôtel de Ville et, depuis, anarchiste compagnon. Il faut donc que j'y insiste et que je verse ici, à cette sorte de tribune libre, toutes les pièces démonstratives du débat.



Dans le premier volume de *La Commune vécue*, paru en juillet 1903, j'avais fait au passé policier de Pindy une allusion que j'ai développée depuis, ainsi qu'il le fallait.

Longtemps après, le 15 janvier 1904, l'ancien membre de la Commune m'adressa la lettre suivante :

« Citoyen Da Costa,

« Un de mes amis de Paris me signale, dans le volume que vous avez fait paraître, *La Commune vécue*, le passage suivant me concernant, p. 472 : « Je ne lui adressai pas la parole, parce que, depuis quelques jours, nous avons acquis la quasi-certitude que cet élu avait servi la police impériale. C'est là un point sur lequel je reviendrai. »

« A tous ceux qui m'ont connu *de près*, sous l'Empire, pendant le siège et pendant la Commune, l'absurdité de cette ridicule insinuation fera hausser les épaules, et je n'éprouve pas le besoin de me justifier à leurs yeux.

« Mais, pour ceux qui ne me connaissent que depuis ces événements de 1871, et, parmi eux, ma femme et mes enfants, à l'estime desquels je tiens par-dessus tout, et pour ceux qui ne me connaîtront que par la lecture de votre livre, étant donné surtout le caractère de la fonction que vous avez exercée à la Préfecture, sous les ordres de Rigault, pour tous ceux-là, un doute, sinon une certitude, pourra rester dans leur esprit, à mon égard, et les amener à me confondre avec les Clément



et les Pourille, qui ont eu l'habileté de se g'isser parmi nous.

« C'est ce que je ne veux pas.

« Aussi je vous conseille de bien contrôler les rapports des policiers sur lesquels vous vous êtes basé, je présume, pour former votre jugement, avant de donner suite à la diffamation que vous avez commencé à répandre contre moi.

« Confiant dans votre bonne foi, que je veux croire encore avoir été surprise, j'espère trouver dans le second volume que vous allez faire paraître la reconnaissance de votre erreur.

« Espérant, d'autre part, que vous m'avantagerez d'une réponse, je vous présente mes salutations empressées.

« LOUIS PINDY,

« Essayeur à l'usine Défer et C<sup>o</sup>. »

« La Chaux-de-Fonds, Suisse ».

★ ★

Cette lettre était accompagnée d'un timbre-poste pour affranchissement de la réponse.

Je n'y répondis pas; et je priai mes éditeurs de retourner purement et simplement à Pindy son timbre-poste en déclarant que sa lettre m'avait été effectivement remise.

★ ★

Le 19 janvier, je reçus la carte postale suivante :

« Je considère votre refus de me répondre comme une nouvelle injure dont j'irai, le moment venu, vous demander raison.

« PINDY. »



Puis, le 2 février 1904, toujours avant l'apparition du tome II de mon ouvrage, au moment où nous étions sous presse, mes éditeurs reçurent cette autre lettre menaçante :

« La Chaux-de-Fonds, 1<sup>er</sup> février 1904.

« *Messieurs Molteroz et Martinet, éditeurs, rue Saint-Benoît, 7, Paris.*

« Messieurs,

« Vous avez édité un livre, *La Commune vécue*, signé Da Costa, qui contient, p. 472, une attaque me concernant qui est une infamie.

« Pour combler la mesure, le *vil personnage* susnommé a affecté de ne pas répondre à la lettre que je lui avais adressée, lui demandant de rectifier, dans le second volume, que vous allez faire paraître, l'erreur qu'il avait commise à mon sujet.

« Par la présente, je viens vous avertir que, indépendamment de la conduite que les circonstances m'inviteront à suivre vis-à-vis de votre client, je vous tiendrai pour responsable, comme éditeur, de toute diffamation que vous aurez publiée à mon égard.

« Il vous était facile, en consultant ceux de mes vieux compagnons de lutte contre l'Empire qui existent encore à Paris, d'avoir là preuve que les racontars de cet ex-fonctionnaire de la Préfecture de police n'étaient que de pures calomnies.

« J'attends les révélations annoncées, pour y répondre en conséquence.

« Recevez mes salutations.

« LOUIS PINDY,

« Essayeur à l'usine Défer et C<sup>o</sup>. »



Les directeurs de la Librairie Quantin me communiquèrent cette lettre. J'appelai alors leur attention d'éditeur sur ce que j'écrivais dans le tome II relativement au plaignant. Il fut décidé séance tenante que mon texte paraîtrait intégralement.



A la suite toujours, le n° 45 des *Temps nouveaux* (5-11 mars 1904) publiait la lettre suivante :

« La Chaux-de-Fonds, 29 février 1904.

« Mon cher Grave,

« Voudriez-vous m'accorder une place dans *Les Temps nouveaux* et insérer ces lignes destinées surtout à faire appel à mes anciens compagnons de lutte sous l'Empire ?

« Il en existe encore, j'espère, quelques-uns dans nos rangs qui n'hésiteront pas à m'apporter leur témoignage contre la calomnie dont je suis l'objet en ce moment.

« Je compte sur leur esprit de solidarité.

« Vous savez que le sieur Da Costa qui, pendant la Commune, avait trouvé plus confortable et aussi moins dangereux de se prélasser à la Préfecture de police au lieu de se rendre aux tranchées ou dans les forts, vient de publier un livre dans lequel il avance qu' « *il avait acquis la quasi-certitude que j'aurais servi la police impériale* ».

« Que des imbéciles malveillants, ou des ennemis avérés prennent au sérieux cette vague accusation, c'est possible, et je me soucie peu de leur jugement; mais tous les militants sincères qui m'ont connu et vu à l'œuvre sauront, j'en suis certain, en apprécier le ridicule et la retourneront à son auteur.

« Ce jeune blanquiste — j'allais dire blanc-bec — il avait 20 ans — improvisé substitut du Procureur de la Commune, ne se contentait pas de former des plans qui eussent assuré infailliblement le triomphe de notre cause (c'est lui qui le dit), il trouvait encore le temps, aidé par les mouchards bonapartistes sous ses ordres, de compulser les dossiers forgés par ceux-ci contre les révolutionnaires.

« Dans son livre, il dit : « La Préfecture de police fonctionna sous la Commune comme elle avait fonctionné sous l'Empire » et comme elle fonctionne encore aujourd'hui » ; il faut donc qu'il soit de la *boîte* pour être si bien renseigné; c'est ce qui lui a permis, sans doute, de parfaire sa collection de « petits papiers », documents précieux pour écrire son histoire (?) de la *Commune*.

« Plus loin, il s'excuse d'avoir présidé au transfert des otages de Mazas à la Roquette — parfaitement, il s'en excuse, — et quant à la fusillade qui suivit, il a soin de bien longuement dégager sa responsabilité; et c'est ce communard honteux, ce condamné des conseils de guerre versaillais, que la répression a assoupli au lieu de l'exaspérer; c'est ce renégat de la Révolution qui essaie aujourd'hui de salir ceux qui, de tout leur cœur, s'étaient consacrés à la réalisation d'un meilleur avenir pour l'Humanité.

« Pôuah!

« J'ignore ce que contiendra de vilénies le second volume qu'il annonce et ne sais comment j'y répondrai; je le ferai peut-être d'une façon plus... *touchante*; en attendant, je lui crache à la face tout le mépris, tout le dégoût que j'ai éprouvés à la lecture de ses jésuitiques élucubrations.

« Salut cordial, à vous et aux amis.

« L. PINDY. »



Entre temps, M. Descaves, dans une chronique fantaisiste publiée dans un numéro du *Journal*, fit une allusion à mon dire et se permit de me donner discrètement une leçon. Je lui répondis comme il suit et comme il convenait dans *l'Intransigeant* :

« M. Lucien Descaves rappelant, sans rire, les accusations portées par Taschereau contre Auguste Blanqui, en tire argument pour défendre un de ses amis, que j'ai dû mettre en cause dans *La Commune vécue*. C'est son droit absolu.

« Mais lorsqu'il prétend que j'avance *légèrement* quoi que ce soit, il m'autorise à lui répondre qu'il écrit *à la légère* sur un passé qu'il n'a pas vécu et qu'il n'a pas encore suffisamment étudié. »



Enfin, le tome II ayant paru avec les révélations que le lecteur connaît, l'ami de MM. Jean Grave et Descaves adressa aux *Temps nouveaux*, numéro du 9-21 avril 1904, cette dernière lettre :

« La Chaux-de-Fonds, le 3 avril 1904.

« Mon cher Grave,

« Monsieur le Substitut a parlé; vous avez lu comme moi, je pense, son réquisitoire, et vous avez vu que la *quasi-certitude* qu'il affectait d'abord, n'est plus qu'une simple présomption que ses instincts d'accusateur public lui ont fait

prendre pour la réalité. Je dois citer le morceau : « Pour  
 « Raoul Rigault et pour moi, dit-il, cette conviction datait  
 « de nos premières recherches, avant le 31 octobre 1870.  
 « A cette époque, nous avons constaté qu'un membre influent  
 « de l'Internationale, ouvrier menuisier d'ailleurs, était  
 « enrôlé par Lagrange. Les rapports de ce policier étaient  
 « recopiés par une femme, et signés d'un nom anglais. Un  
 « des derniers jours d'octobre, nous découvrîmes qu'au verso  
 « de l'un de ces rapports, se trouvait un croquis de menui-  
 « serie avec l'adresse d'un patron où Pindy avait travaillé...;  
 « les rapports étaient invariablement de cette petite écriture  
 « fine et féminine qui n'était pas celle de Pindy...; les rap-  
 « ports étaient bien d'un homme, membre de l'Internatio-  
 « nale, mais n'étaient pas écrits par Pindy... la pièce nou-  
 « velle que nous découvrîmes était un rapport circonstancié  
 « sur une réunion de l'Association, et au verso duquel se  
 « trouvait un plan-croquis des locaux du siège dit de la Cor-  
 « derie... ces comptes rendus très détaillés des réunions  
 « secrètes auxquelles la femme n'assistait pas... la nature  
 « des rapports, les faits qu'ils relataient, les indices maté-  
 « riels de la profession de leur auteur, *tout accusait bien*  
 » *Pindy...* »

« Eh bien, je doute qu'aucune personne de bon sens  
 puisse tirer de ce qui précède la même conclusion que  
 M. Da Costa; comment imaginer qu'un agent secret fût  
 assez bête pour écrire ses rapports sur un papier quelconque,  
 et ensuite les faire *recopier, par une femme*, sur des feuilles  
 qui d'elles-mêmes auraient prouvé sa culpabilité ?

« M. Da Costa n'a pas songé, ou bien il n'a pas voulu  
 admettre, que ces feuilles, peut-être volées à Pindy, aient été  
 employées à dessein par un vrai mouchard (il y en avait  
 tant autour de nous, et mon atelier, situé dans le local même,  
 étant ouvert à tous) payé pour me perdre, et faire de moi un  
 objet de mépris aux yeux des révolutionnaires.

« Insister davantage me paraît superflu et indigne de moi;  
 je m'en rapporte au jugement de ceux qui me liront après  
 avoir lu Da Costa.

« Je comprendrais, à la rigueur, qu'à vingt ans, le manque de réflexion généralement inhérent à cet âge ait pu faire accepter ces preuves (? !) comme valables à ce policier en herbe; mais quand, après trente-trois ans, le même personnage vient nous servir comme arguments de pareilles sottises, j'ai le droit de dire que si M. Da Costa n'a rien appris de la marche ascendante et mondiale des idées émises en 1871, il n'a non plus rien oublié de la haine que de prétentieux et plus encore *prétendus* disciples du vénérable Blanqui avaient vouée à tout ce qui touchait à l'Internationale.

« Quant à l'incendie de l'Hôtel de Ville, que M. Da Costa qualifie de *stupide* et d'*acte de vandalisme*, je lui laisse pour compte son opinion (qui a dû lui venir depuis), et ne veux pas la discuter ici. — Je dirai seulement que le 24 mai, à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, Delescluze, Ferré, le Comité de Salut public, en partie, et d'autres membres de la Commune étant présents, on y souleva la question de l'opportunité de mon acte; pour ma part, je leur reprochai l'abandon dans lequel on m'avait laissé le matin, en rappelant à quelle condition j'avais accepté le poste de gouverneur de l'Hôtel de Ville (nous devons nous y grouper pour périr ensemble). J'entends encore la voix usée de notre vieux Delescluze clôturant le débat par ces mots : « *Pindy a raison, c'est là que tous nous aurions dû mourir* ». Peut-être que, cédant aux instances de bien des amis, je me déciderai un jour à publier tous les détails sur ce fait et sur d'autres dont j'ai été témoin ou acteur, et dont le récit, déjà fait par des historiens de bonne foi, j'en conviens, mais qui n'ont pas vu, n'est pas conforme à la stricte vérité.

« Cordiales poignées de main à vous et aux amis.

« L. PINDY. »

« P.-S. — Si M. Da Costa tient à savoir qui est le mouchard pour lequel il m'a pris, je puis le renseigner d'une façon très précise. Mais peut-être le connaît-il déjà; l'individu en question ayant aussi passé dix ans en Calédonie, il est possible qu'il soit un de ses amis. »

L. P.



Quelque temps après, aux obsèques de Lucipia, je fus interviewé par M. Georges Montorgueil sur le cas Pindy.

Voici le résultat de cette conversation, publiée dans *l'Éclair* du 25 mai 1904 :

L'histoire de la Commune peut n'être aujourd'hui ni une apologie, ni un pamphlet. L'instant est venu, où, chacun acceptant sans dommage la responsabilité de ses actes, on peut, en toute sincérité, parler de cette tourmente. Mais nul encore ne l'avait osé avec un si parfait dédain des personnalités, un si net parti pris de ne subir aucune influence que le substitut de Raoul Rigault, M. Da Costa. Il s'est imposé la tâche de raconter les faits sobrement, vigoureusement, non sans passion; — il est resté fidèle à ses idées de 1871, — mais dominé surtout par la passion supérieure de la vérité. Il lui subordonne tout : convention, préjugé, affection, camaraderie. Il fait *La Commune vécue*, et son titre ne ment pas.

Il était aux obsèques de M. Lucipia et se souciait peu de savoir s'il le lavait ou non d'une accusation qui, de son vivant, irritait l'ancien président du Conseil, en témoignant, avec sa méthode si rigoureuse d'historien, que M. Lucipia était étranger à la fusillade des Dominicains.

« — A chacun sa part, n'est-ce pas, citoyen substitut? », observa quelqu'un.

Cette expression avait un sens : c'était une allusion à un incident qui a passé inaperçu et qui méritait mieux.

Un 24 mai — il y a trente-trois ans — l'Hôtel de Ville brûlait. M. Da Costa a dit que cet incendie fut une œuvre



stupide, un acte de vandalisme, dont la responsabilité remonte à M. Pindy. Or, il le dénonce comme un mouchard. Ce M. Pindy, pilier de l'anarchie, en Suisse, car il vit toujours, a répondu dans les *Temps nouveaux*, organe anarchiste, « à Monsieur le substitut »...

Sa lettre, au moins sur un point, est un aveu : l'incendiaire de l'Hôtel de Ville, c'est lui, lui que M. Gaston Da Costa, blanquiste comme jadis, marque d'un épithète infamante...

M. Da Costa nous résumait ainsi, hier, le développement de son accusation :

« La Commune avait décrété qu'une enquête serait faite sur chacun de ses membres, grâce aux dossiers de la Préfecture de police constitués sous l'empire. Ce fut en procédant à cette enquête qu'on découvrit que les sieurs Pourille et Blanchet, membres de la Commune, avaient, sous l'Empire, sollicité leur admission comme mouchards. Le sieur Dupont, autre membre de la Commune, se fit prendre lui-même au moment où, s'étant fait montrer son dossier, il en subtilisait la pièce accusatrice : un rapport adressé à Lagrange contre divers personnages politiques, ses amis.

« Pour Pindy, la conviction de Raoul Rigault et la mienne se trouvèrent justifiées lorsque nous découvrîmes qu'au verso de l'un des rapports, qui ne pouvait émaner, nous en avons l'absolue certitude, que d'un membre influent de l'*Internationale*, se trouvait un croquis de menuisier, avec l'adresse d'un patron du V<sup>e</sup> arrondissement. Une enquête faite par Rigault lui démontra que Pindy avait travaillé chez ce patron. Interrompues par le 31 octobre, nous reprîmes ces recherches après le 18 mars. A défaut de preuve plus directe, nous découvrîmes un rapport circonstancié sur une réunion de l'Association, au verso duquel se trouvait un plan-croquis des locaux du siège dit de la Corderie. A cette époque, un doute nous avait envahis. Qui sait? disions-nous, cet homme était peut-être trahi par sa maîtresse? Mais alors ce plan de la Corderie et les comptes rendus très détaillés des réunions

secrètes, auxquelles la femme signataire des rapports n'assistait vraisemblablement pas, nous avaient tôt rendu notre conviction ! La nature des rapports, les faits qu'ils rela-  
taient, les indices matériels de la profession de leur auteur, tout accusait bien Pindy ; mais il nous fallait une preuve évi-  
dente que nous recherchions encore dans les derniers jours de  
mai, sans pouvoir la découvrir... »

Et M. Da Costa ajoute :

« Si je publie aujourd'hui mes impressions, ce n'est pas pour la satisfaction de troubler un homme que j'ai fort peu connu, que j'ai peut-être vu dix fois dans ma vie, qui ne fut ni mon ami ni mon ennemi, et sur lequel enfin mon attention ne fut appelée que par des rapports de police, mais c'est que le stupide incendie de l'Hôtel de Ville a été allumé par Pindy, sans ordre de Delescluze et sans aucune utilité. »

Cette accusation renouvelée avec un tranquille courage par M. Da Costa, il y a deux mois, a enfin troublé dans sa quiétude le citoyen devenu le compagnon Pindy. Il a adressé une lettre au compagnon Grave contre celui qu'il appelle « Monsieur le substitut ». Il ne peut nier que l'on a trouvé des rapports sur du papier lui appartenant. « Mais comment imaginer, demande-t-il, qu'un agent secret fût assez bête pour écrire ses rapports sur un papier que conque, et ensuite les faire recopier par une personne sur des feuilles qui, d'elles-mêmes, auraient prouvé sa culpabilité ? » Si l'on n'était jamais bête, on ne se ferait jamais prendre. Il ajoute :

« M. Da Costa n'a pas songé ou bien il n'a pas voulu admettre que les feuilles peut-être volées à Pindy (lui) auraient été employées à dessein par un vrai mouchard (il y en avait tant autour de nous, et mon atelier situé dans le local même

b.

était ouvert à tous), payé pour me perdre, et faire de moi un objet de mépris aux yeux des révolutionnaires. »

On trouve, dans les dossiers de Lagrange, un papier venant de M. Pindy et portant des indications qui ne peuvent émaner d'un autre que lui. Il déclare : « Un mouchard a volé mon papier. » C'est là toute sa défense : elle est faible.

Mais ce dont il ne se défend pas, c'est de l'incendie de l'Hôtel de Ville :

« Quant à l'incendie de l'Hôtel de Ville, je dirai seulement que le 24 mai, à la mairie du XI<sup>e</sup>, Delescluze, Ferré, le Comité de Salut public, en partie, et tous les membres de la Commune étant présents, on y souleva la question de l'opportunité de mon acte; pour ma part, je leur reprochais l'abandon dans lequel on m'avait laissé le matin, en rappelant à quelles conditions j'avais accepté le poste de gouverneur de l'Hôtel de Ville. (Nous devions nous y grouper pour périr ensemble.) J'entends encore la voix usée de notre vieux Delescluze, clôturant le débat par ces mots : *Pindy a raison, c'est là que nous aurions dû mourir...* »

M. Pindy n'en dit pas davantage, il se réserve de parler un jour, plus tard, dit-il, si des amis l'en pressent. Il est fâcheux qu'il soit si sobre dans ses propos. La matière prête aux développements. L'homme qui a pris sur lui d'accomplir « l'acte », qui a porté la torche dans la maison communale, et qui s'est si peu enseveli sous ses cendres qu'après trente-trois ans il vit encore, nous doit, par le détail, la genèse de son crime. Comment en éprouverait-il l'ombre d'une contrainte? Il n'est embarrassé que quand on lui parle de ses rapports secrets, où on ne trouve point sa signature, mais où l'on retrouve — circonstance bizarre — son propre papier.



Je me garderai bien d'ajouter quoi que ce soit à cet exposé chronologique des faits. J'écris pour le lecteur perspicace, et tout ce que je pourrais ajouter n'ajouterait rien à la valeur, singulièrement objective ici, du document.



Enfin, bien que la lettre qu'on va lire ait pris vis-à-vis de mes éditeurs un caractère de sommation que j'aurais pu les prier de dédaigner, je me décide à la publier, au grand dommage de son auteur, qui eût beaucoup mieux fait de se tenir tranquille.

Voici d'abord la lettre :

« *Messieurs Motteroz et Martinet, Librairies-Imprimeries-Réunies, 7, rue Saint-Benoît, Paris.*

« Messieurs,

« Je vous prie d'insérer en tête du 3<sup>e</sup> volume de *La Commune vécue* la déclaration suivante :

« Je n'ai jamais fait de voyage en France avant le 21 janvier 1880, date à laquelle j'ai reçu à Genève notification du décret de grâce me concernant.

« Il ne m'a jamais été confié et je n'ai jamais eu de papiers provenant de la Commune de Paris.

« Les seuls papiers, que j'ai encore actuellement, m'ont été remis par Raoul Rigault à la suite de la journée du 31 octobre

1870, soit bien antérieurement aux événements du 18 mars 1871.

« Ceci pour protester contre les affirmations contenues dans le 2<sup>e</sup> volume de *La Commune vécue* par Gaston Da Costa.

« Comptant sur cette insertion, je vous prie de m'accuser sans retard réception de la présente et d'agréer, messieurs mes salutations très empressées.

« FOUET. »

★ ★

Les directeurs de la maison Quantin n'ont pas cru devoir répondre à cette lettre. M'est avis qu'ils ont fort bien fait. Moi, c'est autre chose, puisque M. Fouet, que je n'avais cité que discrètement, tout juste ce qu'il fallait pour aider à la manifestation de la vérité, a eu la maladresse de protester.

★ ★

*Premier paragraphe.* — M. Fouet déclare qu'il n'est jamais venu en France avant *sa grâce*. Mettons qu'il dise la vérité. Et son associé, M. Clermont, n'y est-il jamais venu ?

Et comment se fait-il — je ne le lui fais pas dire — qu'il ait été gracié avant l'amnistie générale, lui, le Directeur du Dépôt, alors qu'aucun condamné par contumace et à plus forte raison, aucun condamné effectif pour faits se rattachant à la séquestration des otages, n'a été mis en liberté que par l'amnistie ? C'est bien singulier.

*Deuxième paragraphe.* — M. Fouet déclare qu'il n'a jamais eu de papiers provenant de la Commune. Je n'en disconviens pas et je n'ai rien dit de pareil. J'ai dit que nous avons confié à MM. Fouet et Clermont des dossiers politiques de l'ancienne police impériale. Le tout est de s'entendre.

*Troisième paragraphe.* — Ah ! par exemple, ici, la mémoire de M. Fouet est totalement en défaut. Après le 31 octobre, Rigault n'a pu lui remettre aucun dossier, attendu que ces dossiers étaient entre les mains du Gouvernement, et que tout ce que nous avons pu faire, avant la journée de première révolte, c'était de copier quelques pièces de ces dossiers pour les publier dans *La Patrie en danger*.



Je le répète, nous avons remis à ces Messieurs, précisément parce que, étrangers aux luttes antérieures, ils étaient ignorés de la police, un certain nombre de dossiers politiques, notamment ceux de Jules Favre, de Thiers, de Jules Simon, de Gambetta, etc. Le reste devait suivre peu à peu et partir à l'étranger.

D'ailleurs, M. Fouet sait fort bien de quoi il retourne.

A mon retour de Calédonie, en 1880, après l'amnistie générale, j'écrivis à MM. Fouet et Clermont pour leur demander ce qu'ils avaient fait de ces documents.

M. Clermont m'écrivit, puis vint me voir chez moi, 3, rue de Mirbel. Il ne nia point avoir reçu les documents ; je lui fis part du projet que j'avais de les publier un jour ou l'autre. Il parut embarrassé et partit deman-

dant à réfléchir. Depuis, j'ai fait une nouvelle tentative auprès de ces Messieurs, elle a été vaine.

Je suis donc en droit d'en conclure, pour toutes ces raisons, que les dossiers politiques enlevés par nous à la Préfecture, pendant la Commune, et en vue d'une publication ultérieure, sont tout bonnement retournés dans les nouveaux cartons de la police.

Et puis, c'est bien simple, puisque M. Fouet est encore en possession de ces documents, pourquoi ne les publie-t-il pas?

G. DA COSTA.



# TABLE DES MATIÈRES

(TOME III)

---

INTRODUCTION..... V

## SIXIÈME PARTIE

LA COMMUNE GOUVERNE *(suite)*

### CHAPITRE III

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Jourde, comptable des finances de la Commune. — Hommage à sa probité. — Mécanisme de la comptabilité de Jourde. — Documents existants signalés par M. Chérest. — Le bilan présenté le 2 mai à la Commune. — Une caisse des recettes. — Trois caisses pour les dépenses. — Recettes de la Caisse centrale, du 20 mars au 24 mai. — Dépenses faites. — Balance de 42 millions. — Détails sur les 33 millions affectés à la guerre. — Tridon accuse le service de l'Intendance. — Les dépenses de police; toujours la légende! — Un document unique et précieux. — Opinion sur Jourde. — Le plus utile des otages : les 2 milliards de la Banque de France. — Paschal Grousset, délégué aux relations extérieures; néant de son administration; le rôle qu'il devait jouer. — Olivier Pain; sa manifestation devant la statue de Thiers, sa vie aventureuse; sa mort..... 1



## TABLE DES MATIÈRES

### CHAPITRE IV

#### VISION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALISTE

- Insignifiante de l'Assemblée communaliste. — Son manque absolu d'autorité. — Bavardages sans sanction. — La Commune fait le jeu de Thiers. — Majorité et minorité dans la Commune. — Le manifeste de la minorité. — Quelques physionomies : Gambon, Babick et Ostyn, Lefrançais, Avrial, Theisz, Longuet, Vallès, Vermorel, Jean-Baptiste Clément, Édouard Vaillant..... 31

### CHAPITRE V

#### LA COMMUNE ET LE SOCIALISME

- Une erreur grave. — La guerre civile de 1871 n'a pas été une guerre sociale. — Insurrection républicaine, patriotique et jacobine. — Les causes directes. — Les membres de la Commune étaient presque tous socialistes. — Le socialisme des blanquistes. — Pourquoi leur socialisme ne s'affirma pas sous la Commune. — Une opinion d'Élisée Reclus. — La vérité dite par un réactionnaire..... 63

## SEPTIÈME PARTIE

### LA SEMAINE SANGLANTE

#### CHAPITRE PREMIER

##### LA BATAILLE

- Mac-Mahon trop modeste. — Début de la lutte *intra muros*. — 120,000 Versaillais contre 20,000 fédérés. — Le plan rationnel signalé par le général Clinchant. — Le plan de Thiers; l'état d'âme de son armée. — L'acte de Ducatel. — Opérations du 21 Mai, sur la rive droite et sur la rive gauche. — Journée du 22 Mai. — Journée du 23 Mai; prise de Montmartre; Lisbonne sur la rive gauche..... 79

## CHAPITRE II

LA BATAILLE (*suite*)

Les défenseurs de la Commune se ressaisissent. — Journée du 24 Mai; occupation des quartiers du centre. — Prise du Panthéon. — Journée du 25 Mai; les Versaillais tenus en échec; bataille et prise de la Butte-aux-Cailles; l'armée versaillaise occupe la moitié de Paris; défense héroïque de la place du Château-d'Eau; Lisbonne et Vermorel blessés; mort de Delescluze; le calomniateur Maxime Ducamp. — Journée du 26 Mai; prise de la place de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine. — Journée du 27 Mai; attaque et prise des Buttes-Chaumont; les Versaillais s'emparent du cimetière du Père-Lachaise, après un combat acharné. — Journée du 28 Mai; situation désespérée des défenseurs de la Commune; prise des hauteurs de Belleville; prise de la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement; la dernière barricade défendue; une appréciation de Vinoy..... 97

## CHAPITRE III

## LE MASSACRE

Premières révélations du rapport de Mac-Mahon. — Autres indications du rapport du général Appert. — Les 500,000 fusils repris. — Comment on retrouve les quarante mille cadavres de fédérés. — La méthode dans le massacre. — Les terribles confidences de la presse mac-mahonienne. — Les fusillés par erreur. — L'assassinat de Tony-Moilin. — Le martyr de Varlin. — L'assassinat de Millière. — Ce qu'on fit des cadavres; émouvant article du journal *Le Temps*..... 119

## CHAPITRE IV

LE MASSACRE (*suite*)

Une dernière affiche du Comité de Salut public. — Préliminaire du massacre de la rue Haxo. — Valeur historique des récits antérieurs. — Pourquoi fut fusillé le banquier suisse Jecker. — Récit de ce drame. — Nouveaux men-

songes de Maxime Ducamp. — Mouchards, gendarmes et prêtres fusillés rue Haxo. — L'intervention de Varlin. — Le rôle de Gois. — Comment périrent les cinq dominicains d'Arcueil et huit de leurs employés. — Rôle très effacé de Lucipia.....	141
--	-----

## CHAPITRE V

### A VERSAILLES (avril-mai 1871)

Irresponsabilité des soldats, responsabilité relative des chefs, responsabilité des parlementaires. — Comment Thiers récompensa le geste des soldats du 88 <sup>e</sup> de ligne, le 18 mars. — Adoption d'un projet de loi tendant à abrégé la procédure judiciaire des conseils de guerre. — Appel aux volontaires. — Mensonges de Thiers devant le pays. — Le député Brunet. — L'Assemblée s'affirme usurpatrice. — Courageuse attitude de Tolain. — Le vote des prières publiques. — Abominable séance historique du 22 Mai. — Lâcheté de la gauche. — Toujours la haine de Jules Favre. — La protestation de Victor Hugo.....	161
--	-----

## HUITIÈME PARTIE

### LA RÉPRESSION

#### CHAPITRE PREMIER

##### VISION DES CONSEILS DE GUERRE VERSAILLAIS

L'arrivée des prisonniers à Versailles. — Organisation de la justice militaire. — Le procès des membres de la Commune; attitude générale des accusés; attitude particulière de Urbain, Jourde, Régère, Champy. — Lullier, l'aveu cynique de sa trahison. — Trinquet, son courage devant l'ennemi et devant les juges; sa physionomie. — Le verdict. — Louise Michel devant les reîtres. — Le procès de Roques, maire de Puteaux; condamnation inique. — L'affaire Da Costa; l'attitude du président Dulac; son infamie; la défense de M <sup>e</sup> Gatineau; condamnation à la peine de mort.....	191
---	-----

## CHAPITRE II

## COUP D'ŒIL SUR LE CACHOT DES CONDAMNÉS

- Les caves de Noailles. — La vie des condamnés à mort dans ces cachots. — Un jour d'exécution. — Attitude de Beaudoin et de Rouillac. — Mon retour dans ma cellule. — Ma commutation. — Conflit au sein de la Commission des grâces. — Le sanguinaire Batbie. — La liste des fusillés. — La liste de la Commission d'assassins. — La mort de Gaston Crémieux. — Revirement dans l'opinion. — Un article de M. Pelleport..... 247

## CHAPITRE III

## LE MARTYRE DE GUSTAVE MAROTEAU

- Le rédacteur de *la Montagne*. — Son article du 24 avril 1871. — Le journaliste prisonnier à l'Orangerie. — Sa condamnation à mort. — Commutation. — En route pour le bagne. — Pendant le trajet. — Séjour à Toulon. — Départ pour la Calédonie. — Maroteau à l'infirmerie du Pénitencier-Dépôt. — Les derniers moments. — Lettre du forçat mourant à sa mère. — Lettre de Mme Maroteau aux compagnons de son fils..... 265

## CHAPITRE IV

## LES CONDAMNÉS DE LA COMMUNE AU BAGNE

- Départ pour le bagne de Toulon et la Nouvelle-Calédonie. — Communards, forçats et écrivains. — Les catégories de condamnés politiques. — L'île des Pins; la presqu'île Ducos; le bagne. — A bord du *Rhin*. — Rôle indigne d'un officier de marine. — L'attitude correcte du commandant de Vilmereuil. — Le scorbut. — Mésaventure de Lucipia. — Administration du bagne. — La bastonnade. — Nouvelle infamie de Lullier. — Les forçats politiques de Canala armés par le commandant Rivière, pendant l'insurrection canaque. — L'amnistie. — Retour à bord de la *Loire*. — Encore la question de la prière; rôle inepte de Brown de Colston..... 281

## NEUVIÈME PARTIE

## PRÉLIMINAIRES ET CONCLUSIONS

## CHAPITRE PREMIER

## LA JOURNÉE DU 4 SEPTEMBRE 1870

Le début. — La consigne blanquiste. — Récit d'un blanquiste : sur la place de la Concorde ; sur le pont ; devant le Palais-Bourbon ; envahissement de l'Assemblée ; le blanquiste Granger à la tribune ; sauve-qui-peut des représentants. — Devant la prison politique de Sainte-Pélagie. — Attitude de Henri Rochefort et de ses codétenus. — La délivrance. — Rochefort conduit en triomphe à l'Hôtel de Ville ..... 31

## CHAPITRE II

## JOURNÉES DU 31 OCTOBRE 1870 ET DU 22 JANVIER 1871

Situation révolutionnaire née du 4 Septembre. — Causes de l'émeute du 31 Octobre. — Les premières heures de la journée. — Attitude du maire Arago et de ses adjoints. — Envahissement de l'Hôtel de Ville. — Arrivée tardive des chefs. — Le Gouvernement de la Défense nationale fait prisonnier ; attitude de ses membres. — Le coup de main du commandant Ibos. — Trochu et Ferry en liberté. — Un gouvernement provisoire de quelques heures. — Les ordres de Blanqui. — Curieux incident à la Préfecture de police. — Les mobiles bretons envahissent l'Hôtel de Ville par les souterrains. — On parle. — Le gouvernement parjure. — Calomnies contre Blanqui. — La journée du 22 janvier. — La faute de l'Alliance républicaine. — Attitude de Chaudey. — La fusillade..... 327

## CHAPITRE III

## CONFESSION D'UN RÉVOLUTIONNAIRE

Entrée en matière. — Mes origines. — Mon éducation. —  
Première lutte pour la vie. — Convictions acquises et con-  
servées. — Ce que l'avenir pourrait bien nous réserver... 359

---

SIGNATURES AUTOGRAPHES DE QUELQUES ACTEURS DU DRAME.  
375 à 378

LISTE DES INSURGÉS DE 1871 CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS  
ET TRANSPORTÉS A L'ÎLE NOU (NOUVELLE-CALÉDONIE)..... 379

LISTE DES INSURGÉS DE 1871 DÉPORTÉS A LA PRESQU'ÎLE DUCOS. 393

LISTE DES INSURGÉS DE 1871 DÉPORTÉS A L'ÎLE DES PINS..... 401

---

# LA COMMUNE VÉCUE

---

## SIXIÈME PARTIE

### LA COMMUNE GOUVERNE

(SUITE)

---

### CHAPITRE III

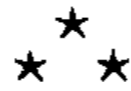
#### LES FINANCES DE LA COMMUNE

SOMMAIRE. — Jourde, comptable des finances de la Commune. — Hommage à sa probité. — Mécanisme de la comptabilité de Jourde. — Documents existants signalés par M. Chérest. — Le bilan présenté le 2 mai à la Commune. — Une caisse des recettes. — Trois caisses pour les dépenses. — Recettes de la Caisse centrale, du 20 mars au 24 mai. — Dépenses faites. — Balance de 42 millions. — Détails sur les 33 millions affectés à la guerre. — Tridon accuse le service de l'Intendance. — Les dépenses de police; toujours la légende! — Un document unique et précieux. — Opinion sur Jourde. — Le plus utile des otages : les 2 milliards de la Banque de France. — Paschal Grousset, délégué aux relations extérieures: néant de son administration; le rôle qu'il devait jouer. — Olivier Pain; sa manifestation devant la statue de Thiers; sa vie aventureuse; sa mort.

A notre époque où tant de linge sale se lave constamment en malpropre famille parlementaire, les plus corrompus gardent quand même une vague admiration à ce

ministre des finances communalistes dont l'épouse lavait elle-même, au lavoir du quartier, les nippes de la pauvre maisonnée. Évidemment, dame Rouvier n'en eût pas fait autant.

Très humain en réalité, ce sentiment admiratif des aigrefins contemporains pour les naïfs des temps héroïques; j'ai passé huit cruelles années au bagne calédonien, en compagnie des pires malfaiteurs : malgré les gardes-chiourme, qui les excitaient sans cesse contre nous, les forçats « ordinaires » conservaient un respect étonné pour les forçats « extraordinaires » que nous étions.



Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que ni Claretie, ni Maxime Ducamp, pour nous en tenir aux sycophantes encoupolés, chargés plus spécialement de donner alors satisfaction aux haines d'une bourgeoisie féroce, ne sont allés jusqu'à tenter de ternir la juste réputation de probité de ce pauvre Jourde, qui, sans autre contrôle que celui qu'il créa, fut appelé à manier deux mois durant des millions, sur lesquels il se contentait de prélever dix francs par jour pour son existence. Sachons gré à ces historiens de la réaction d'une modération qui n'était pas dans leur tempérament de froussards furieux, encore moins dans leurs intérêts de librairie.

Nous dirons plus loin notre opinion de révolutionnaire sur la gestion de Jourde; s'il ne fut pas le ministre désirable d'une révolution, il en fut du moins l'intègre et impeccable comptable, et c'est parce que nous ne voulons pas que sa probité, même incontestée par nos pires calomniateurs, reste purement légendaire, que



nous allons essayer de faire revivre l'administration dont il avait la direction et la responsabilité.

★  
★ ★

Comme document officiel, il n'existe qu'un élément de la gestion financière de Jourde, sorte de balance présentée à la séance du 2 mai 1871.

Le voici :

## DÉLÉGATION DES FINANCES

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC

### Résumé des mouvements de fonds du 20 mars au 30 avril inclus.

#### *Recettes.*

Le 4 avril, il a été reconnu dans les armoires n <sup>os</sup> 1 et 2, comptoir principal et diverses caisses.....	Fr. 721,342 »
Le 7 avril, dans la resserre, reconnu en billets, or et argent.....	3,879,585 »
Le 7 avril, une caisse renfermant des thalers pour une somme de.....	37,833 75
Du 19, dans la resserre, une cassette or.....	12,000 »
Plus un rouleau d'or trouvé dans la resserre.....	1,000 »
Billon épars dans la cave, en dehors de 285,000 fr. trouvés le 4 avril.....	500 »
Diverses sommes trouvées au fur et à mesure des recherches.....	1,336 46
Reliquat des souscriptions en faveur des victimes du bombardement.....	4,515 »
Total au débit de la Caisse centrale par le crédit de l'ex-Caisse centrale des Finances. (A reporter.)	4,658,112 21

Report..... Fr. 4,658,112 21

*Recettes de diverses administrations  
et établissements communaux.*

Banque de France. Ses diverses remises de fonds.	7,750,000 »
Direction des télégraphes, y compris 500 francs (Vente de vieux papiers).....	50,500 »
Octroi communal. Versements.....	8,466,988 10
Contributions directes. Versement du caissier prin- cipal.....	110,192 20
Douanes. Versements par Révillon.....	: 33,010 »
Halles et Marchés. Versements des délégués aux Halles..... 519,599 19	} 521,676 19
Halles et Marchés. Versements du délégué pour le dépotoir..... 2,077 »	
Manufacture des Tabacs. Versements des entrepo- sitaires .....	1,759,710 55
Service des travaux publics. Versement par Du- vivier.....	5,980 »
Enregistrement et Timbre. Versement du direc- teur.....	560,000 »
Association des cordonniers. Versement par Du- rand, délégué.....	775 50
Caisse municipale de l'Hôtel de Ville. Versements par divers.....	1,284,477 85
Remboursements effectués par la garde nationale, suivant détail aux diverses caisses.....	480,840 30
Mairie du VI <sup>e</sup> arrondissement. Versement du secré- taire.....	17,305 95
Caisse de retraite des employés de l'Hôtel de Ville. Retenues sur un état d'appointements.....	28 35
Compte de cautionnement. M <sup>e</sup> Andrieu, 1,000; Manteuil, 1,000; Finbruke, 50.....	2,050 »
Produit de diverses saisies ou réquisitions. Arche- vêché, 1,308 fr. 20; communauté de Villiers, 250; numéraire trouvé chez les frères Dosmont et Demore, 7,370.....	8,928 20
Chemins de fer. Versements en exécution du décret du 27 avril.....	303,000 »
Produit de passe de sacs.....	341 30
Total général.....	<u>26,013,916 70</u>

*Dépenses.*

Il a été payé du 20 mars au 30 avril 1871, inclusivement :

## Aux diverses municipalités :

I <sup>er</sup> arrondissement .....	Fr.	15,000	»	
II <sup>e</sup> — .....		5,000	»	
III <sup>e</sup> — .....		42,000	»	
IV <sup>e</sup> — .....		122,939	49	
V <sup>e</sup> — .....		25,000	»	
VI <sup>e</sup> — .....		45,531	»	
VII <sup>e</sup> — .....		25,000	»	
VIII <sup>e</sup> — .....		4,000	»	
IX <sup>e</sup> — .....		16,000	»	
X <sup>e</sup> — .....		27,000	»	
XI <sup>e</sup> — .....		162,500	»	1,445,645 64
XII <sup>e</sup> — .....		44,000	»	
XIII <sup>e</sup> — .....		20,000	»	
XIV <sup>e</sup> — .....		137,500	»	
XV <sup>e</sup> — .....		160,250	»	
XVI <sup>e</sup> — .....		32,261	»	
XVII <sup>e</sup> — .....		85,095	»	
XVIII <sup>e</sup> — .....		48,396	10	
XIX <sup>e</sup> — .....		200,173	05	
XX <sup>e</sup> — .....		228,000	»	
A la délégation de la Guerre.....				20,056,573 15
A l'Intendance.....				1,813,318 25
A la délégation de l'Intérieur.....				103,730 »
—	de la Marine.....			29,259 34
—	de la Justice.....			5,500 »
—	du Commerce.....			50,000 »
—	de l'Enseignement.....			1,000 »
—	des Relations extérieures.....			112,129 96
Comité central.....				15,651 20
Commission de travail et d'échange.....				6,800 50
Hôtel de Ville et Mairie de Paris.....				91,753 48
Commission exécutive.....				90,675 16
—	de sûreté.....			235,039 40
—	des monnaies et médailles.....			8,000 »
<i>A reporter.....</i>				Fr. 24,065,056 08

<i>Report</i> .....	Fr. 24,065,056 08
Domaines de la Seine.....	20,934 91
Service télégraphique..... <sup>a</sup>	50,100 »
— des ambulances.....	10,000 »
Enregistrement et Timbre.....	7,777 46
Ponts et chaussées.....	27,516 71
Hôpitaux militaires.....	182,510 91
Gouverneur des Tuileries.....	6,000 »
— de l'Hôtel de Ville.....	5,000 »
Assistance extérieure.....	105,175 »
Association métallurgique.....	5,000 »
Légion des sapeurs-pompiers.....	99,943 45
Bibliothèque nationale.....	30,000 »
<i>Journal officiel</i> .....	3,122 »
Manufacture des Tabacs.....	91,922 78
Contrôle des Chemins de fer.....	2,000 »
Commission des barricades.....	44,500 »
Imprimerie nationale.....	100,000 »
Direction des Postes.....	5,000 »
Contributions directes.....	2,300 »
Association des tailleurs.....	20,000 »
— des cordonniers.....	4,662 »
Frais généraux.....	197,436 99
Divers.....	51,910 83
	<hr/>
Total.....	25,138,089 12
	<hr/>
Balance.....	875,827 58
	<hr/>
	26,013,916 70
	<hr/> <hr/>
Total des recettes du 20 mars au 30 avril 1871 inclus.....	26,013,916 70
Total des dépenses du 20 mars au 30 avril 1871 inclus.....	25,138,089 12
	<hr/>
Il reste donc un excédent de recettes de...	875,827 58

Cet état démontre déjà que Jourde tenait un compte serré de ce qu'il recevait et ce qu'il payait; mais je veux

établir, à l'appui, comment fonctionnaient les rouages — à la fois très simples et très solides — de son honnête administration.



Le mécanisme de la comptabilité créée par Jourde était bien tel qu'on pouvait l'attendre d'un agent comptable de profession. Une seule caisse, dite *Caisse centrale*, opérait toutes les recettes : son *débit* comprenait, jour par jour, tout ce que la Commune percevait ou recevait : versements de la Banque de France, recettes d'octroi, réquisitions, saisies, etc. Cette caisse, de pure perception par conséquent, n'opérait directement aucun paiement ; mais elle se *créditait* par le moyen de trois autres caisses, qu'elle alimentait.

Quant à la comptabilité des quatre caisses, c'était celle, très claire et très simple, d'un négociant procédant par *doit* et *avoir* ; nous allons le démontrer :

Les opérations de chaque caisse se trouvaient consignées dans quatre registres respectivement intitulés : *Caisse centrale*, *Caisse n° 1*, *Caisse n° 2*, *Caisse n° 3*.

Le registre de la Caisse centrale cartonné sous papier marbré vert et noir, avec dos et coins en peau verte, était de format *demi-couronne* ; les trois autres étaient de format *tellière* ; tous quatre avaient été achetés à la Papeterie des Élèves, Jules Gravade, 29, boulevard Saint-Michel ; comme marque de fabrique, ils portaient une tour de laquelle s'élançait un aigle, les ailes largement éployées, avec les initiales E. F. et l'indication *quatre mains*. Ces détails ne sont pas inutiles pour

établir l'authenticité des seuls documents restants de la comptabilité communaliste.

Comme par miracle, ils ont échappé à l'incendie de l'Hôtel de Ville et sont actuellement entre les mains d'un ancien fonctionnaire de l'Assistance publique, qui ferait œuvre patriotique en les cédant au Musée Carnavalet(1). Je sais d'ailleurs d'autres documents historiques, d'une importance plus grande encore, qui ont été achetés par des particuliers et qui passeront un beau jour en Amérique ou en Angleterre, si l'administration municipale de Paris commet la faute grave de ne point les rechercher.

★ ★

Il va de soi que chaque Sous-Caisse avait sa destination particulière : la première payait toutes les dépenses d'ordre municipal; la deuxième assurait quotidiennement la solde de la garde nationale fédérée; la troisième payait le matériel de guerre et les frais du service de l'Intendance. Ajoutons qu'à partir du 15 avril, une cinquième caisse, dite *Caisse des fonds spéciaux*, fut créée; le registre correspondant à cette caisse ayant disparu, on sait seulement par la Caisse centrale les sommes qui y furent déposées, mais on n'a pas trace de l'emploi qui en fut fait.

★ ★

M. Chérest, qui est un juge sévère mais assez loyal de la Commune, a pu, par l'examen attentif de

(1) Voir la revue *Le Correspondant*, n° de mai 1892.

la comptabilité de Jourde, récapituler comme suit les recettes de la Caisse centrale, depuis le 20 mars jusqu'au 24 mai :

*Banque de France.*

Du 20 mars au 30 avril.....	Fr. 7,750,000	»	} 15,040,000	»
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai.....	7,290,000	»		

*Octroi.*

Du 20 mars au 30 avril.....	8,467,478	10	} 13,217,526	88
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai.....	4,750,048	78		

*Contributions directes.*

Du 20 mars au 30 avril.....	239,470	»	} 373,813	»
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai.....	144,343	»		

*Contributions indirectes. — Tabacs.*

Du 20 mars au 30 avril.....	1,684,283	15	} 2,629,123	15
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai.....	944,840	»		

*Timbre et enregistrement.*

Du 20 mars au 30 avril.....	560,000	»	} 800,000	»
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai.....	240,000	»		

*Domaine.....* »

*Halles et marchés.*

Du 20 mars au 30 avril.....	521,676	19	} 814,323	82
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai.....	292,647	63		

*A reporter.....* Fr. 32,874,786 85  
1.

Report..... Fr. 32,874,786 85

*Remboursements par la Garde nationale (1).*

Du 20 mars au 30 avril.....	480,840 30	} 1,000,000 »
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai.....	519,159 70	

*Chemins de fer* (Réquisition)..... 2,000,000 »

*Monnaie* (2)..... »

*Douane.*

Du 20 mars au 30 avril.....	33,010 »	} 55,000 »
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai.....	21,940 »	

*Recettes diverses*..... 50,000 »

Sommes saisies et encaissées au Ministère des  
Finances, à l'Hôtel de Ville, etc..... 6,008,608 91

Total général..... 41,988,395 76

C'est donc avec une somme de 42 millions que la Commune, du 20 mars au 24 mai 1871, fit face à toutes ses dépenses, dont on trouve d'ailleurs toute la justifi-

(1) Le gouvernement dit de la Défense nationale n'a jamais fait connaître comment ont été reçus et dépensés les remboursements de même nature et autrement considérables effectués pendant le premier siège. Ses défenseurs ont maintenant à s'expliquer sur ce point délicat.

(2) La Banque de France remit bien à Camélinat, directeur de la Monnaie, une valeur de 1,100,000 francs de lingots, mais à la condition que la Monnaie lui rendrait, en pièces frappées, l'équivalent de ce qu'elle aurait reçu en lingots. M. le marquis de Plœuc a déposé que la convention avait été ponctuellement observée. La Commune n'avait donc, de ce chef, aucune recette à porter en compte.



cation dans les registres subsistants des Caisses n° 1, n° 2, n° 3, pour la période 20 mars-30 avril.

★  
★ ★

Aux livres des Caisses n<sup>os</sup> 1, 2 et 3, dont M. Chérest est ou connaît le possesseur actuel, on retrouvera jour par jour les sommes payées par la Commune, du 20 mars au 30 avril 1871. Ces sommes, totalisées, ainsi que nous l'avons fait précédemment pour les recettes, permettent d'établir, avec certitude pour la période à laquelle correspondent les registres, et approximativement pour la période de mai, les dépenses de la Commune. Voici cette situation dans son ensemble.

*Délégation à la Guerre.*

Du 20 mars au 30 avril (d'après les livres).....	Fr. 1,081,819 70	}	1,688,694 25
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai (approximativement) .....	606,874 55		

*Solde de la garde nationale.*

Du 20 mars au 30 avril (d'après les livres).....	19,146,598 81	}	31,131,093 81
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai (approximativement) .....	11,984,495 »		

*Solde des corps francs.*

Du 1 <sup>er</sup> au 20 avril (d'après les livres).	650,532 85	}	1,700,532 85
Du 20 avril au 24 mai (approximativement) .....	1,050,000 »		

*A reporter*..... Fr. 34,520,320 91

*Report*..... Fr. 34,520,320 91

*Intendance.*

Du 20 mars au 30 avril (d'après les livres).....	1,846,641 65	}	2,882,561 65
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai (approximativement) .....	1,035,920 »		

*Marine.*

Du 11 au 30 avril (d'après les livres).	40,000 »	}	60,000 »
Du 1 <sup>er</sup> au 15 mai (approximativement) .....	20,000 »		

*Service des barricades.*

Du 15 au 30 avril (d'après les livres).	50,000 »	}	150,000 »
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai (approximativement) .....	100,000 »		

*Ambulances.*

Du 7 au 30 avril (d'après les livres).	181,510 90	}	326,000 »
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai (approximativement) .....	141,489 10		

*Municipalités.*

Du 20 mars au 30 avril (d'après les livres).....	1,765,635 »	}	2,740,500 »
Du 1 <sup>er</sup> au 24 mai (approximativement) .....	984,860 »		

*Dépenses de la Commune et des Commissions.*

Du 15 mars au 30 avril (d'après les livres).....	354,388 42	}	553,202 42
Du 1 <sup>er</sup> au 23 mai (approximativement).....	198,814 »		

Total..... Fr. 41,232,584 98



· On voit par là comment dépenses et recettes se balancent sur le chiffre global de 42 millions.

· Les 33 millions affectés au département de la Guerre, pendant les deux mois de gouvernement communaliste, entretenirent une armée de 170,000 hommes en moyenne : le 2 mai, la Commune avait sous les armes et répondant à l'appel de leur nom :

Officiers d'état-major.....	788	
Capitaines.....	1,897	
Lieutenants.....	1,895	
Sous-lieutenants.....	1,874	
Divers.....	53	
Ensemble.....	6,507	officiers.
<hr style="width: 100%;"/>		
Sous-officiers.....	10,345	
Caporaux.....	12,966	
Gardes.....	130,522	
Tambours et clairons.....	2,637	
Artilleurs.....	6,177	
Ensemble.....	162,647	sous-officiers et soldats.

Effectif total : 169,151 hommes.

Telle était l'armée considérable qu'avait à payer quotidiennement la Commune; et nous avons vu que, dans la lutte *extra muros*, 10,000 hommes à peine, à peu près toujours les mêmes, combattirent les 120,000 Versaillais. Nous verrons bientôt que dans la guerre des rues, qui dura huit journées, il ne faut pas évaluer à

plus de 20,000 les désespérés qui luttèrent si vaillamment contre les 120,000 hommes de Mac-Mahon. C'est dans cette énorme différence entre le nombre des soldés et celui des véritables combattants qu'il faut chercher l'une des causes les plus évidentes de la défaite communaliste. Quoi qu'il en soit, pour nous tenir ici sur le terrain purement financier, il faut dire comment la Commune rétribuait la totalité de ses effectifs militaires, combattants ou non.

*Solde.*

Général en chef.....	16 fr. 65 par jour ou 500 fr. par mois.
Général en second.....	15 fr. » — 450 fr. —
Colonel.....	12 fr. » — 360 fr. —
Commandant.....	10 fr. » — 300 fr. —
Capitaine, chirurgien-major, adjudant-major.....	7 fr. 50 — 225 fr. —
Lieutenant et aide-major..	5 fr. 50 — 165 fr. —
Sous-lieutenant.....	5 fr. » — 150 fr. —
Sous-officiers.....	2 fr. » —
Gardes.....	1 fr. 50 + 0 fr. 75 pour la femme et 0 fr. 25 par chaque enfant.

★  
★ ★

Il ne fallait pas seulement payer cette armée, il fallait aussi la nourrir. A raison de 33 millions pour l'ensemble et pour une période de deux mois, c'est donc 550,000 francs par jour que versait la Caisse n° 1. C'est bien en effet, paraît-il, ce qui ressort d'un examen attentif du livre conservé de la Caisse n° 1 (20 mars-30 avril).



Pendant cette période les dépenses de l'Intendance s'élevèrent au chiffre de 1,846,611 fr. 65, et au chiffre de 1,035,920 pour la période dont on ne peut établir la dépense que proportionnellement; soit au total : 2,882,861 fr. 65.

Ce chiffre est évidemment élevé, étant donné que les hommes étaient déjà équipés au début de l'insurrection. La Commune remarqua dans ce service de sérieux coulages, et Tridon en fit sévèrement peser toute la responsabilité sur les frères May, qu'il voulait faire arrêter. Le pauvre Varlin fut nommé à la suite pour réorganiser le service, et les frères May obtinrent de lui la déclaration suivante qui établissait pour eux une *sorte* de non-lieu :

« Mon premier soin, après avoir assuré les services, a été de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans les griefs formulés contre vous; et j'ai pu reconnaître bien vite que les plaintes, que les accusations même dont votre administration était l'objet, étaient *en partie* sans fondement, et que, en tous cas, *pour la plupart*, elles ne vous étaient pas applicables. »



Au demeurant, la culpabilité des frères May ne fut pas établie, hors le désordre extrême de leur service. Il est probable que, sous ce rapport, notre service d'inten-

dance ne valait pas mieux, au point de vue moral et matériel, que celui de nos adversaires.

Il y eut cependant, sous le gouvernement de la Commune cette différence : qu'il voulait voir clair et que, dans une période extrêmement troublée, il empêcha par le seul envoi d'un honnête homme, Varlin, les dilapidations de se perpétuer.

★ ★

Le livre de la Caisse n° 3 qui enregistrait les dépenses de la Commune, de ses Commissions, de ses Délégués ministériels et de tous les services annexés, présente des particularités suggestives. On y retrouve des versements successifs faits à la Sûreté générale : ils s'élèvent à la somme globale de 235,039 francs pour la période du 20 mars au 30 avril ; ce qui révèle une dépense journalière de 5,500 francs, avec laquelle le Délégué à la police devait assurer les dépenses suivantes :

Solde du bataillon des *Vengeurs de Flourens*, spécialement attaché au service de la Sûreté générale ; brigade politique (100 hommes en moyenne), les commissariats de permanence, tout le personnel intérieur de la Préfecture de police, y compris la prison provisoire du Dépôt, et celui des 80 commissariats de quartier ; enfin les dépenses d'imprimerie (affiches, circulaires, etc.). Ce chiffre global de 235,000 francs, perfidement interprété par les écrivains hostiles, a pu paraître excessif ; ils se sont gardés de montrer qu'ils devaient solder en réalité un service de quarante jours fait par un personnel nombreux. La vérité, c'est que cette somme journalière de 5,500 francs fut bientôt insuffisante et que, en mai, il fallut l'augmenter.



Dans la presse et dans la bouquinerie de la période de répression il est souvent question des dépenses folles du délégué à la Police. Rien ne me coûte de dire à ce sujet la vérité.

Quand Rigault fut installé à la Préfecture, il trouva dans un des tiroirs du bureau du préfet Valentin environ 8,000 francs. Il garda cette somme à sa disposition; il en dépensa une partie pour les besoins de son service du cabinet, alors que le service des finances n'était pas organisé.

De temps à autre, peut-être une dizaine de fois, il offrit à des amis un déjeuner dans les cabarets en vogue et il paya les faveurs d'une petite cabotine du théâtre des Délassements Comiques. La belle affaire ! Il n'en fallut pas plus pour permettre aux folliculaires de l'époque, dont beaucoup sont devenus des aigrefins de notre école moderne de journalisme, de présenter à leurs lecteurs le Procureur de la Commune comme le plus abominable des débauchés. Il serait puéril d'insister sur ces vilenies. Cet étudiant pauvre qui, le soir venu, et se sentant, — à la veille de mourir, — quelques louis en poche, faisait un brin de noce, a scandalisé l'intègre Claretie et le vertueux Catulle Mendès. Voyez-vous ça ! Laissons ces purs à leurs suaves indignations.



Pendant la même période de quarante jours, Protot, délégué à la Justice — c'est toujours le livre de la Caisse

n° 3 qui parle — toucha 5,500 francs pour son service qu'il organisait. Si ces dépenses sont élogieusement minimales, il ne paraît pas en être de même de la délégation à l'Intérieur (Grelier, Arnaud, Vaillant), dont les dépenses s'élevèrent au chiffre de 103,500 francs, pour quarante jours; somme considérable, si l'on réfléchit que le service du ministère de l'Intérieur était, dans les circonstances, réduit à bien peu de chose.



Les mêmes documents montrent que les dépenses de l'Imprimerie nationale se sont élevées à 60,000 francs. Ce chiffre n'est pas excessif, si l'on réfléchit que toutes les affiches *blanches*, tous les ordres de service (civils et militaires), toutes les circulaires des délégués (le service de la Sûreté excepté, attendu qu'il avait son imprimerie) furent imprimés et tirés à l'Imprimerie nationale, ainsi qu'en fait foi le document particulièrement précieux auquel j'ai fait précédemment allusion. En substance, ce document, formé de nombreux dossiers, contient les minutes de tout ce qui fut imprimé rue du Temple, et la correspondance volumineuse que cette impression motiva. Ces dossiers ont été constitués à l'Imprimerie même par un employé subalterne, un juif, qui le jour de l'entrée des Versaillais dans Paris, disparut emportant son butin. Les dossiers furent vendus et ils ont changé plusieurs fois de propriétaire. Il y a quelques années, ils étaient entre les mains d'une dame Rousset, marchande d'antiquités, 6, rue Saint-Louis-en-l'Île. C'est là que je les ai vus, que j'ai pu en constater à loisir l'authenticité et l'intérêt; c'est là que l'administration du Musée



municipal Carnavalet devra s'adresser pour enrichir ses collections du document le plus important qui subsiste sur la Commune de Paris, car il relate jour par jour et, pour ainsi dire, heure par heure, la vie officielle du gouvernement insurrectionnel de 1871.



Ces observations faites, revenons à Jourde et reconnaissons que, par sa probité de comptable, il a rendu à notre malheureuse cause un service inestimable. C'est grâce à cet honnête homme que la Commune qualifiée par Thiers de « gouvernement de pillards, d'assassins et de voleurs », apparaît réellement, à quarante ans de distance, comme « le plus honnête des gouvernements que nous ayons eus depuis Pharamond », pour rappeler la comique réponse de Rochefort au rédacteur de la *Revue Blanche*, qui l'interviewait.

A cet égard, les survivants de la Commune doivent conserver à leur délégué aux Finances un souvenir reconnaissant.



Mais il ne faut pas que ce sentiment de gratitude nous empêche de constater combien Jourde, et comme révolutionnaire, et comme ministre révolutionnaire, fut constamment au-dessous de sa tâche. Cet homme, ce fonctionnaire intègre était au demeurant sans caractère. Violent dans le conflit du Comité central et des maires, il eut devant le 3<sup>e</sup> Conseil de guerre versaillais une atti-

tude des plus humbles. Et, ministre révolutionnaire, s'il fit très bien de garder la Caisse communaliste avec toute la probité et le savoir d'un excellent comptable, il n'eut pas le courage de prendre d'urgence et de mettre dans cette Caisse les deux milliards que détenait la Banque de France.

S'il avait fait cela, s'il s'était assuré cet otage exceptionnel, Thiers, qui, d'un cœur léger, poussait l'archevêque de Paris au peloton d'exécution, en eût été désemparé.

Voici, d'après la déposition même du marquis de Plœuc, ce que Jourde eût trouvé dans cet établissement de crédit, s'il avait sollicité et obtenu de la Commune l'ordre de s'en emparer :

Encaisse de la Banque :

Numéraire.....	Fr.	77,000,000	
Billets de banque.....		166,000,000	
		<hr/>	
Total.....		243,000,000	243,000,000
Portefeuille.....			899,000,000
Valeurs en garantie d'avances.....			120,000,000
Lingots.....			11,000,000
Bijoux en dépôt.....			7,000,000
Titres déposés.....			900,000,000
			<hr/>
Ensemble.....	Fr.		2,180,000,000

En outre, 800 millions de francs en billets de banque, non encore émis, auxquels ne manquait que l'apposition de la griffe du caissier.

C'est là qu'était le véritable otage, pour l'échange duquel Thiers et l'Assemblée eussent tout de suite capitulé.

Il ne s'agissait pas de procéder à une destruction de ce qui constituait alors une grande partie de la fortune capitaliste de la France; il s'agissait de s'en emparer par la force, d'enrayer par là toute guerre civile et de mettre les parlementaires dans l'obligation de céder la place à une Assemblée constituante.

La plus grande faute de la Commune est de n'avoir pas compris cela.

★ ★

Elle en commit une autre essentielle, qu'il faut faire connaître et qui est en quelque sorte connexe, pour peu qu'on y réfléchisse.

Les comptes de Jourde établissent que la Délégation aux relations extérieures, présidée par Paschal Grousset, n'a pas coûté très cher au gouvernement insurrectionnel : 112,129 fr. 96 du 20 mars au 30 avril. C'est trop, ou beaucoup trop peu. C'est trop, si l'on mesure la dépense à l'insignifiance des services insurrectionnels rendus par la Délégation, c'est trop peu si l'on considère les services extrêmement importants qu'un tel service eût pu, eût dû rendre à la cause communaliste.

★ ★

Que Paschal Grousset se soit, depuis, rallié à la politique thieriste, c'est son affaire et celle de ses électeurs; ce n'est pas, en tout cas, une raison pour que j'apprécie avec parti pris de rancune son rôle pendant la Commune. Aussi bien je ne reprendrai pas, pour les exploiter, les

ironies perfides dont ses ennemis d'alors, — ses amis d'aujourd'hui, sans doute, Jules Claretie en tête, — l'accablèrent lâchement à l'heure de la défaite. Ils reprochèrent notamment à Grousset d'avoir voulu jouer au Ministre des Affaires étrangères; quelques-uns même l'accusèrent de bassesse vis-à-vis des Prussiens victorieux : les propres réponses de Grousset dans *l'Officiel* communaliste et devant le 3<sup>e</sup> conseil de guerre le défendent suffisamment contre ces inepties.

★ ★

Mais ce que nous pouvons amèrement reprocher à notre Délégué aux relations extérieures, c'est d'avoir fort mal compris son importante mission; c'est aussi de n'avoir pas donné au parti révolutionnaire qu'il représentait alors, avec un certain caractère, les preuves d'énergie intelligente et efficace qu'on pouvait attendre de son tempérament d'action et de son passé.

★ ★

Quel devait être son rôle? Former immédiatement une petite phalange d'hommes d'action et la disperser, à la suite des membres de la Commune en mission, dans toutes les grandes cités françaises, afin d'y organiser comme à Paris la lutte immédiate, ayant pour objet la fondation d'une République basée tout d'abord sur le principe de l'affranchissement des communes. Loin de là, il se borna à la publication dans *l'Officiel* de quelques manifestes, pensant qu'un peu de littérature suffirait à hérissier de

barricades les rues de Lyon, de Marseille, de Bordeaux et de Lille... Quelle niaiserie !

Quand on songe au contraire à ce qui eût pu se passer si Grousset et quelques énergiques de la Commune, accompagnés de vaillants hommes d'action tels qu'Olivier Pain et mon frère Charles (1), se fussent transportés dans ces cités prêtes à l'insurrection, y eussent organisé la révolte, après avoir éclairé les populations sur le véritable caractère de l'insurrection parisienne, on se demande quel mobile retint dans une inaction inexplicable cet homme jeune, déterminé, noblement ambitieux et qui paraissait bien désigné pour mener à bien une tâche si utile !

Craignait-il d'être arrêté en route ? Rien ne permet de supposer cette défaillance. Et puis, c'eût été crainte bien chimérique, à cette heure où la réaction désorganisée ne respirait et n'agissait encore qu'à Versailles.

Le respect humain fit-il que Grousset redoutât le reproche d'abandonner Paris, à l'heure où le sang coulait ? Je veux le croire ; mais pouvait-il avoir cette crainte, puisqu'il fût parti pour tenir ailleurs l'étendard de la révolte...

Bien des fois j'ai réfléchi au rôle qu'aurait dû jouer dans la tourmente ce jeune révolutionnaire, à la gloire qui l'attendait et qu'il a laissée échapper, à jamais !

Au contraire, il reste dans l'histoire de ces temps avec une attitude effacée, presque ridicule ; et aussi, pour les plus perspicaces, comme moralement responsable des tentatives insurrectionnelles avortées de Marseille, de Lyon et de Narbonne.

(1) Je cite particulièrement ceux-là, parce que Grousset les garda inutiles dans ses bureaux jusqu'au 22 mai, jour où ils coururent tous les deux aux barricades.

Quelle aurait été la situation de l'Assemblée versail-laise en face d'un mouvement collectif et coordonné des grandes communes françaises? Il semble bien qu'elle se fût trouvée dans la nécessité de céder la place à une Constituante; la République sociale aurait pu naître du mouvement communaliste généralisé.

Il semble bien aussi que Paschal Grousset ait eu cette conception; mais il ne sut rien tenter de sérieux pour la réaliser.

★ ★

Le Délégué aux relations extérieures avait pour second, dans Olivier Pain, un homme d'action et de caractère. Le meilleur hommage que je puisse rendre à ce disparu, c'est de retracer ici à grands traits sa vie politique, depuis son retour d'exil : quand les chefs n'ont pas donné tout ce qu'on était en droit d'attendre d'eux, c'est aux humbles qu'il faut rendre justice historique.

★ ★

Réfugié à Genève, après son évasion de Calédonie, il y vivait tant bien que mal, quand éclata, en 1877, la guerre turco-russe. Il se rendit en Turquie, à titre de représentant du journal *le Bien public*. Enfermé dans Plewna, pris par les Russes au cours de la sortie suprême, il fut détenu jusqu'à la fin de la guerre dans la forteresse de Siserane, sur les bords de la mer Caspienne.



De retour en France il collabora au *Mot d'Ordre*, à la *Marseillaise*, puis à l'*Intransigeant* que Rochefort venait de fonder.



Ce fut comme rédacteur de ce journal qu'il assista à l'inauguration du monument de Thiers, à Saint-Germain-en-Laye, le 19 septembre 1880. Il y était accompagné par les citoyens Sachs et Protot.

L'apologie des actes de Thiers, faite par Jules Simon, provoqua cette véhémence protestation de Pain, monté sur une balustrade et appuyé sur les larges épaules de Protot, haut de taille :

« Au nom des trente-cinq mille patriotes massacrés en mai 1871, au nom de leurs veuves et de leurs enfants, je proteste contre l'apologie du massacre et contre l'érection d'une statue au massacreur ! »



On juge de l'effet produit. Littéralement arraché de la balustrade à laquelle il se cramponnait, Olivier Pain fut entraîné au commissariat de police : il y arriva le corps meurtri et les vêtements en lambeaux.

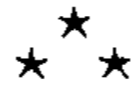
Tous les survivants de la Commune doivent garder un souvenir admiratif et reconnaissant à l'auteur de ce geste courageux.



Après avoir quitté l'*Intransigeant*, à la suite d'une querelle entre rédacteurs, il quitta la France et se rendit au Soudan, comme représentant du *Temps* et du *Figaro*, et muni de chaleureuses recommandations auprès du Madhi, alors en lutte avec l'Angleterre.

C'est au cours de cette entreprise aventureuse qu'il trouva la mort dans des circonstances restées obscures pour beaucoup et sur lesquelles il n'est pas sans intérêt de jeter quelque clarté ici même, bien qu'elles soient étrangères aux événements de 1871.

Le lecteur me pardonnera cette parenthèse et comprendra qu'après avoir été l'ami de collège d'Olivier Pain, avant d'être son compagnon de lutte, j'aie saisi cette occasion d'honorer une dernière fois la mémoire de cet humble soldat de la Révolution sociale.



A peine arrivé au Caire, Pain prit des dispositions trop hâtives pour gagner la Haute-Égypte, au delà de Kartoum, où le Madhi avait son quartier général.

Un matin il était parti à dos de chameau avec un guide; quelques heures après, des fellahs les avaient rencontrés tous deux sur la rive du Nil et frappés d'insolation : le guide était mort et Olivier Pain fut ramené



mourant au Caire, où l'autorité anglaise, sans plus se préoccuper de son état, le mit en prison. Remis en liberté, mais très surveillé, l'aventureux journaliste trouva cependant le moyen de brûler la politesse aux Anglais : il partit dans l'espoir de joindre le Madhi à El Obéid, dans le Kordofan.

★ ★

Au cours des mois d'avril, mai et juin 1884, on reçut de ses nouvelles à Paris : la dernière lettre à sa famille était datée de Dongola, 14 juin. Mais ce ne fut qu'au mois d'avril 1885 que le bruit de sa mort commença à courir : il émanait d'un émissaire anglais, revenu du théâtre de la guerre.

On sut alors que la tête d'Olivier Pain avait été mise à prix par les Anglais; la nouvelle en était d'ailleurs donnée par deux feuilles londoniennes.

Dès lors Henri Rochefort commença dans son journal une ardente campagne contre l'Angleterre, et, en juin 1885, un ex-interprète de l'armée anglaise, M. Selikovitch, vint témoigner par lettre qu'Olivier Pain avait été fusillé par des indigènes, sur l'ordre du major Kitchner, près de Dongola, dans le désert.

★ ★

Les Anglais protestèrent, nièrent la mise à prix de la tête du Français et promirent de faire une enquête. Ils découvrirent un témoin, le révérend père Bonami qui fit

à M. de Malaspina, consul général au Caire, la déclaration suivante :

« Il avait vu dans le désert une pièce de bois sur laquelle était piquée une sandale. Des paysans lui expliquèrent que c'était là la tombe d'un Européen dont ils lui donnèrent le signalement et une carte de visite au nom d'Olivier Pain, homme de lettres. »

Ce témoignage fut confirmé par deux religieuses revenant également du Soudan.

Du Caire, le père Bonami se rendit à Palerme, où Mme Pain se trouvait : il lui raconta comment il avait connu l'identité du voyageur mort de fièvre et de privations dans le désert.

Mme Pain observa que son mari n'avait jamais fait inscrire sur ses cartes une qualité quelconque. Alors le témoin protesta de sa bonne foi ; pressé de questions, il finit par avouer qu'il avait bien vu une tombe, mais qu'il ne pouvait affirmer qu'elle fût celle d'Olivier Pain.



Nous sommes donc en présence de deux versions contradictoires, dont une, celle du père Bonami, se trouve être finalement évasive.

Au contraire, la déclaration très nette de M. Selikovitch, rapprochée du fait que la dernière lettre de Pain est datée de Dongola, conserve un caractère de quasi-certitude, Kitchner ayant depuis donné dans la guerre du Transwaal toute la mesure de sa cruauté.

Galiffet et Kitchner se valent derrière les peloton

d'exécution. Les reîtres sont les mêmes partout. La différence n'est pas là; elle est dans les deux peuples. Supposez un citoyen anglais disparaissant dans les mêmes conditions et demandez-vous quelle serait l'attitude de la nation anglaise. Chez nous on n'a pas, on n'a plus, de la dignité nationale et de la liberté individuelle, le même souci. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en réjouir.



## CHAPITRE IV

### VISION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALISTE

**SOMMAIRE.** — Insignifiance de l'Assemblée communaliste. — Son manque absolu d'autorité. — Bavardages sans sanction. — La Commune fait le jeu de Thiers. — Majorité et minorité dans la Commune. — Le manifeste de la minorité. — Quelques physionomies : Gambon, Babick et Ostyn, Lefrançais, Arrial, Theisz, Longuet, Vallès, Vermorel, Jean-Baptiste Clément, Édouard Vaillant.

Pauvre, pauvre Assemblée de la Commune ! Ce qui met en évidence tout son néant, toute sa lamentable insignifiance, après trente et des années, c'est que, sans tricherie littéraire aucune, sans le moindre parti pris, il est possible, facile même, — on pourrait dire utile et nécessaire, — de relater l'histoire active de la formidable insurrection parisienne, sans s'arrêter utilement aux bavardages des énergumènes et des rêveurs qui, deux mois durant de vie révolutionnaire intense, siégèrent à l'Hôtel de Ville.



Hélas! oui. Il faut bien le constater, tous les événements graves, bons ou mauvais, inutilement ou nécessairement tragiques, se sont déroulés comme à l'insu de ce singulier pouvoir parlementaire; et, le pire, c'est que les membres de la Commune, traduits devant les conseils de guerre versaillais, se sont fait un argument de leur coupable inaction, pour plaider leur irresponsabilité!



L'insurrection de 1871 fut anarchique parce qu'elle voulut être parlementaire; c'est du moins resté ma conviction de révolutionnaire, amant passionné de la Force. La Force! elle ne prime pas nécessairement le Droit, mais elle en est l'inéluctable auxiliaire. Tout droit que la Force ne vient pas sanctionner est utopie tout au plus capable de nous mener au fanatisme, exaspération néfaste d'une religiosité quelconque. Quelle conquête sociale fut jamais faite au nom de la seule Raison? Le premier principe de la sociologie, c'est le droit du plus fort. Affirmer le Droit par la Force, voilà où est la seule raison d'être de la Révolution; transformer l'obéissance au Droit en Devoir, voilà où est ensuite la raison d'être de l'évolutionnisme. Les deux phénomènes politiques ne s'excluent pas, ils se subordonnent. Chacun d'eux a son heure, voilà tout. En 1871, le Devoir révolutionnaire, s'affirmant dans une exaspération du patriotisme meurtri, était seul en cause; mais, les uns et les autres, ce devoir nous dépassait, d'où la chute fatale.



Est-ce à dire que les unités de cette Assemblée fussent nulles, au point que rien de sérieux ne pouvait sortir de ses délibérations? Non. Elle comptait suffisamment d'hommes valant par l'intelligence, le talent, les connaissances, pour que, dans d'autres circonstances, ce premier Conseil municipal de Paris eût pu faire bonne figure : son niveau intellectuel atteignait même hauteur que celui des conseils qui suivirent. Ce qui fit le néant de la Commune, en tant qu'Assemblée, ce furent d'une part les circonstances, d'autre part l'insuffisance d'hommes d'action dans son sein. Mettez le conseil municipal actuel à la tête de Paris révolté, ce serait bien pis encore. Il eût fallu, comme il faudrait encore, des guides plus puissants pour diriger le lion parisien dans l'arène de la guerre civile. Nous l'avons dit, et nous ne saurions trop y insister pour éclairer l'histoire de ces temps douloureux : l'existence même de ce pouvoir pseudo-parlementaire et pseudo-exécutif, était incompatible avec les exigences de la situation.

Qu'on ne l'oublie pas : par les origines mêmes de la révolte, l'Assemblée communaliste n'était que le conseil municipal de Paris. Elle avait été l'objet de la lutte au début, le résultat de la première victoire républicaine du 18 mars ; elle ne pouvait se donner des allures de Constituante, sans opposer son usurpation à l'usurpation thieriste, régente, mais uniquement régente des destinées de la patrie envahie.

Le suffrage universel parisien, bâillonné par Thiers, avait manifesté sa volonté. Thiers contestant la légitimité de l'élection municipale, la guerre civile, voulue par lui,

avait éclaté. Le peuple de Paris luttait, non seulement pour sauvegarder la conquête faite d'un conseil municipal élu, mais pour quelque chose d'autrement grave : pour contester la légitimité de l'Assemblée bordelaise, devenue versaillaise et qui, son mandat accompli de liquidatrice de la paix, refusait de s'en aller et conspirait contre la République acclamée le 4 Septembre, entrée dans les faits, bien que compromise par les pitoyables gouvernants de la Défense nationale.



L'Assemblée parisienne avait-elle autorité suffisante pour prendre la direction de la lutte armée contre l'Assemblée versaillaise? Encore aujourd'hui, nous ne le pensons pas. On peut cependant le prétendre. Mais alors la Commune assemblée ne pouvait plus être qu'un conseil de guerre *n'ayant qu'un but, la victoire; qu'un moyen, la force; qu'une loi, celle du salut public.*

Et comment une assemblée de quatre-vingts membres pouvait-elle remplir pareille mission!



Incapable d'action, l'Assemblée communale essaya de dissimuler sa faiblesse dans la faconde parlementaire, et, réfugiée dans les fictions qui lui faisaient prendre l'agitation vaine de ses séances pour action véritable, elle prit des allures de Constituante : par là même, elle semblait commettre la même usurpation que l'Assemblée de Versailles.



Cette faute fit alors toute la force de Thiers qui, immédiatement, profita des déclamations verbeuses et frivoles de ses adversaires pour répandre la crainte et l'équivoque dans toute la France.

Il faut bien y insister : les gens de l'Hôtel de Ville, considérés comme conseillers municipaux, pouvaient et devaient prendre toutes mesures locales nécessaires, dans le seul domaine municipal ; considérés comme chefs de l'insurrection, ils devaient se préoccuper uniquement d'assurer la victoire, facile en somme, au début.

Incapables de mener à bien l'une et l'autre tâche, ils se réfugièrent dans des décrets mort-nés, dont le plus grave inconvénient fut de faire croire aux autres communes françaises que la Commune de Paris, au lieu de préconiser l'émancipation communale, voulait instituer son hégémonie et substituer sa seule autorité à leur autorité collective.

Thiers profita de cette sottise, et c'était, il faut l'avouer, de très bonne guerre.

Ainsi fut enrayé par la Commune même le mouvement de décentralisation communaliste qui, au début, semblait devoir gagner facilement les grandes cités de France, et qui, bientôt étendu, eût renversé le pouvoir usurpateur de centralisation thiériste, dont souffre encore la troisième République.

En affectant de reprendre devant l'Assemblée versaillaise le rôle hébertiste de la Commune de 1793, l'Assemblée de l'Hôtel de Ville ne comprit point qu'elle assimilait par là même son adversaire à la Convention, et sanctionnait ainsi son existence, sinon légale, du moins nécessaire. Elle le comprit si peu qu'elle prit elle-même des airs de Convention nationale, alors que rien, ni dans ses origines, ni dans l'autorité de ses membres, ne l'autorisait à semblable réminiscence !



Aussi, quoi de plus lamentable que la revue des séances de la Commune de Paris. Du 26 mars au 12 avril, elles furent secrètes, ces malheureuses séances et il est bien regrettable qu'elles ne l'aient pas été jusqu'au bout. Ce silence n'eût certes rien changé au résultat, mais la Commune eût échappé ainsi au ridicule!

Ce n'est donc pas dans le pouvoir élu qu'il faut chercher ce qui fit la grandeur de ce formidable soulèvement parisien, sans précédent dans l'histoire de France. C'est dans la lutte elle-même du peuple qui la soutint. Si mal conduite qu'elle ait été, elle affirma dans une incessante bataille de deux mois la vigueur de la révolte et la force révolutionnaire de la vaillante cité.



A une certaine heure du galimatias, de l'incohérence de ses séances, la Commune se départagea en minorité et majorité, continuant ainsi la comédie parlementaire dont elle agrémentait la guerre civile. Le conflit se produisit à l'occasion de la proposition faite par le vieux jacobin Miot, à l'instigation du romantique Félix Pyat, de créer un Comité de Salut public.

Du côté de la majorité se rangèrent ceux qui, se rendant compte de l'insuffisance de l'Assemblée, espéraient qu'un Comité dictatorial pourrait donner une direction plus sérieuse à la bataille engagée. Ils avaient raison en

principe; mais ils s'y prenaient beaucoup trop tard (mai), et leur erreur fut de croire que le prestige du nom suffirait, alors que ce qui manquait le plus, dans l'entreprise, c'étaient précisément les dictateurs conscients.

Du côté de la minorité allèrent les insipides phraseurs de l'Internationale et aussi les timorés : les uns croyaient à l'opportunité de leurs harangues quotidiennes; les autres, entrevoyant déjà la défaite... et la répression, saisissaient avec empressement l'occasion qui leur était offerte de dégager leur responsabilité des violences désormais fatales de la guerre civile déchaînée sur une population justement exaspérée.

Cet état d'âme des uns et des autres apparaît dans leur manifeste dont ils espéraient beaucoup, preuve de leur extraordinaire naïveté. Le voici :

#### DÉCLARATION DE LA MINORITÉ

« Par un vote spécial et précis, la Commune de Paris a abdiqué son pouvoir entre les mains d'une dictature à laquelle elle a donné le nom de Comité de Salut public.

« La majorité de la Commune s'est déclarée irresponsable par son vote, et a abandonné à ce Comité toutes les responsabilités de notre situation.

« La minorité, à laquelle nous appartenons, affirme, au contraire, cette idée : que la Commune doit au mouvement révolutionnaire, politique et social, d'accepter toutes les responsabilités, et de n'en déclinier aucune, quelque dignes que soient les mains à qui on voudrait les abandonner.

« Quant à nous, nous voulons, comme la majorité, l'accomplissement de la rénovation politique et sociale;

mais, contrairement à sa pensée, nous revendiquons, au nom des suffrages que nous représentons, le droit de répondre seuls de nos actes devant nos électeurs, sans nous abriter derrière une suprême dictature, que notre mandat ne nous permet ni d'accepter ni de reconnaître.

« Nous ne nous présenterons donc plus à l'Assemblée que le jour où elle se constituerait en cour martiale pour juger un de ses membres.

« Dévoués à notre grande cause communale, pour laquelle tant de citoyens meurent tous les jours, nous nous retirons dans nos arrondissements, trop négligés peut-être.

« Convaincus d'ailleurs que la question de la guerre prime en ce moment toutes les autres, le temps que nos fonctions municipales nous laisseront, nous irons le passer au milieu de nos frères de la garde nationale, et nous prendrons notre part de cette lutte décisive soutenue au nom des droits du peuple.

« Là encore nous servirons utilement nos convictions et nous éviterons de créer dans la Commune des déchirements que nous réprouvons tous, car nous sommes persuadés que majorité et minorité, malgré nos divergences politiques, nous poursuivons tous le même but :

« La liberté politique,

« L'émancipation des travailleurs.

« Vive la République sociale !

« Vive la Commune !

« CH. BESLAY, JOURDE, THEISZ, LEFRANÇAIS, EUG. GÉRARDIN, ANDRIEU, VERMOREL, CLÉMENCE, SERAILLER, LONGUET, ARTHUR ABNOULD, V. CLÉMENT, AVRIAL, OSTYN, FRANKEL, PINDY, ARNOLD, VALLÈS, TRIDON, VARLIN, GUSTAVE COURBET, MALON. »



Cette déclaration était une véritable excitation à la guerre civile dans la guerre civile; mais le peuple de Paris ne s'y laissa pas prendre : il s'inquiétait d'ailleurs fort peu de la Commune en tant qu'assemblée, cette réunion d'hommes ayant montré dès le début combien elle était au-dessous des circonstances. Aussi bien, leur geste à peine esquissé, nos protestataires vinrent-ils gratter aux portes de la salle des séances, qu'ils venaient de quitter avec fracas.

La minorité, si elle avait été dès lors résolue à la seule action, comme elle l'insinuait, avait pourtant là belle balle à jouer. Très logiquement, elle eût pu dire à la majorité :

« Si vous avez nommé un Comité de Salut public, c'est-à-dire des dictateurs, c'est que vous avez reconnu que l'heure n'était plus aux parlotes municipales, non plus qu'aux vaines déclamations socialistes, mais à la seule action militaire contre les Versaillais. Laissez donc le Comité de Salut public à sa direction essentiellement militaire et venez avec nous vous mettre à la tête des bataillons fédérés. »

La majorité communaliste, mise ainsi en mauvaise posture, eût sans doute été dans l'obligation de répondre à cet appel. Mais, au fond, ni la minorité ni la majorité ne voulaient abdiquer, et le Comité de Salut public, qui était pour les uns prétexte à se défilier, n'était pour les autres qu'une mascarade de 93. Il y avait trop de bavards

dans les deux camps pour qu'on renonçât de part et d'autre à la griserie des parlotes parlementaires.



C'est peut-être le moment d'esquisser ici la physionomie de quelques membres choisis dans les deux groupes de l'Assemblée communale.

### GAMBON

Un de ces hommes auxquels, si passionnément injuste que soit l'esprit de parti, tous les gens de cœur rendent l'hommage que méritent les convictions sincères et désintéressées unies à la loyauté et au courage.

Déjà membre de l'Assemblée nationale en 1848, il se tint constamment à la hauteur du mandat républicain qui lui avait été confié. Cette attitude lui mérita l'exil, au nom du maintien de l'ordre qui, au coup d'État, favorisa si sournoisement la violation de la loi. Ce qui distingue le parti de l'ordre de tous les autres, c'est que son éclectisme s'accommode volontiers de toutes les formes conservatrices, — jusqu'à celles qui prodiguent les coups de pied au bas des reins, inclusivement.

Après une des deux amnisties qui signalèrent le festin de Badinguet et de ses braves légionnaires, attablés devant l'auge impériale, Gambon rentra en France : vivant obscurément au fond du Berry et faisant valoir lui-même ses modestes biens, il sembla ne plus vouloir s'occuper que de ses avoines et de ses foins. Cependant

une ardeur toute juvénile ne tarda pas à fondre la glace des années au foyer des manifestations qui commençaient à menacer le César valétudinaire.

En 1869, Gambon, prenant bravement à la lettre le mot d'ordre donné par quelques organes d'opposition, refusa opiniâtrement de payer l'impôt. Menacé d'une saisie, il résista; menacé de la prison, il résista encore. Enfin, comme au temps de Paul-Louis, les gendarmes se rendirent à la ferme de notre cultivateur entêté et, pour payer la seringue du sénateur Nélaton (*in cauda venenum*), ils saisirent... une vache, qui pourtant n'en pouvait mais, n'ayant jamais protesté.

Or voyez un peu la maligne influence des mauvaises idées! Ne voilà-t-il pas que les braves campagnards, voisins et amis de Gambon, mais jusque-là fidèles au trône, s'avisèrent de trouver mauvais que les gendarmes emmenassent la vache de leur concitoyen. Une mauvaise tête, gars déjà noté sur le calepin de M. le maire, à la recommandation du garde champêtre, déclara qu'il fallait faire une collecte, acheter l'animal *fiscalisé* et le rendre à son propriétaire, — ce qui fut fait au grand scandale de tous les bien pensants.

Porté par le suffrage universel à l'Assemblée dite nationale, Gambon, comme si le vote dût toujours lui être funeste, donna sa démission, après les premières manifestations antipatriotiques et réactionnaires des ruraux.

Son attitude dans les derniers jours de la Commune fut celle de l'homme qui, voyant la partie irrévocablement perdue, reste à son poste, calme, résolu, prêt à la mort. Membre du dernier Comité de Salut public, qu'il avait aidé à instituer sous la funeste inspiration de Félix Pyat, Gambon assista aux convulsions dernières qui agitèrent l'agonie de l'insurrection. Bien placé pour

apprécier toute la profondeur du mal et prévoir les horreurs qui devaient suivre, il resta inaccessible à la crainte : les derniers jours du grand drame le trouvèrent debout, un fusil à la main et l'écharpe rouge au côté.

La mort qu'il avait souvent bravée ne voulut pas de lui.

---

### BABICK et OSTYN

Une figure curieuse que le Babick de la Commune. Enfoncé dans une paire de bottes gigantesques, attaché à un sabre de cavalerie, portant en sautoir l'écharpe municipale de droite à gauche et, de gauche à droite, celle d'un ordre maçonnique ; la poitrine ornée de l'insigne rouge à franges d'or, de deux ou trois médailles de couleur et de métal différents ; une chaîne en acier qui attachait je ne sais quoi lui battant le ventre, ... tel était Babick.

Sa présence à l'Assemblée était toujours annoncée par un bruit de petits bibelots s'entrechoquant, et qui faisaient ressembler l'honorable membre de la Commune à une boutique ambulante de quincaillerie.

Ils étaient là deux, Babick et Ostyn, disciples fervents d'Allan Cardek, apôtres de la transmigration des âmes, du fluide sympathique, du baquet mesmérien, de l'élixir de Cagliostro et de la seconde vue du comte de Saint-Germain. Toujours distraits pendant les séances, ils écoutaient les esprits qui leur parlaient un langage inconnu aux gens de céans. Ils étaient deux à la Commune, Babick et Ostyn, dont une révélation intérieure et toute mystérieuse éclairait l'intelligence engourdie par



les liens charnels : à point nommé ils vous disaient, et sans se tromper jamais, quelle était l'âme de l'illustre défunt qui inspirait l'orateur à la tribune...

« Tenez, c'est Démosthène qui, en ce moment, fait parler Malon !... Dans un instant l'âne de Bethléem, après miracle, soufflera le jeune et éloquent Chalain ! »

En Suisse, après la défaite, ils étaient trois qui parcouraient avec tristesse les rudes sentiers des montagnes aux environs de Genève : Babick, Ostyn et un humble auxiliaire chargé d'une petite pharmacie portative, un âne. Tous trois, sans trêve ni relâche, relevant les humbles, servant les malades, consolant les affligés, ils promenaient leur mission révolutionnaire à travers les hameaux des montagnes, guérissant par un léger attouchement et une contemplation assidue de la partie malade.

Pauvres cerveaux sans doute, à coup sûr piètres hommes d'action, mais bonnes gens en somme et qui, dans nos guerres civiles, ne pouvaient que paraître ridicules.

Je ne trompe, Babick eut un acte, qui ne le classait peut-être pas comme révolutionnaire, mais qui l'honorait en somme. Sans arrière-pensée, il se démena fort au Comité central pour la mise en liberté de Chanzy.

---

### LEFRANÇAIS

L'ex-instituteur Lefrançais, ancien proscrit du Deux Décembre, est le premier qui, dans les réunions publiques de la fin de l'Empire, prononça le mot de *communisme*;

oublié depuis 1848. La réunion avait lieu dans la salle du Vaux-Hall, sous la présidence de l'économiste Horn. Le fait était audacieux à une époque où les individualistes internationaux dominaient la foule par leurs chefs Tolain, Fribourg, Murat et autres, tous disciples de Proudhon.

Cependant, comme le communisme est une conception socialiste très simpliste, il prit le dessus dans les réunions sur le système complexe, diffus et surtout trop savant de Proudhon, étagé du reste sur les sophismes les plus risqués.

Doué d'un certain talent de parole, Lefrançais jouit bientôt d'une influence réelle sur le public des réunions d'alors. Cette influence, il la méritait si, en politique, la considération ne s'attachait qu'au stoïcisme et à l'austérité; mais, apôtre et doctrinaire à une heure d'application révolutionnaire, il ne tarda pas à perdre de sa popularité, lorsque les résistances du gouvernement impérial nous poussaient tous à remplacer les discours par des actes.

Il faut bien le reconnaître par expérience, toute période révolutionnaire comporte trois âges : la proclamation des principes, c'est-à-dire l'apostolat, la lutte et enfin le règne paisible de la foi nouvelle.

Le Christ proclama le dogme, l'Église combattit et triompha, les papes donnèrent et firent exécuter la règle. Assurément le catholicisme eût été vaincu, si ses prêtres, durant le combat, s'étaient tenus dans l'esprit du christianisme.

Voltaire, Diderot, d'Holbach, d'Alembert, Helvétius, Rousseau léguèrent leur profession de foi à Danton, Robespierre, Saint-Just, Marat, Hébert, et tant d'autres. Au nom d'une loi de *fraternité* dont elle était l'héritière et l'organe, la Convention fit la *Terreur*; et la fin pré-

maturée de la Terreur amena l'échec de la Révolution.

Fait significatif : le seul des apôtres survivants, Condorcet, fut dévoré par la Révolution qu'il avait préparée.

Les doctrinaires socialistes comprendront peut-être ce que je veux établir : que, pendant le chaos qui résulte du choc des intérêts, il ne saurait y avoir d'autres règles morales que celles qui peuvent assurer le triomphe; à nous la lutte, dût, comme disaient nos pères, notre mémoire rester chargée de la malédiction des contemporains! A nos enfants, la paisible jouissance, l'observance facile et agréable des principes.

Lefrançais fut donc un puritain de la vieille école. Homme d'étude, mais peu fait pour l'action, imbu des principes du droit proclamés par la Constituante et qui ne résolvent aucune des questions sociales dont la solution passionne notre époque; matérialiste par raison, spiritualiste par tempérament, d'un rigorisme outré, peu tolérant pour les autres, Lefrançais est le résumé complet d'une faction trop nombreuse des prétendus révolutionnaires qui, en s'obstinant à subordonner les faits aux causes morales ou aux principes — ce qui est même chose, — sans s'apercevoir que les unes et les autres sont tour à tour causes et effets, creusent, de la meilleure foi du monde le lit dans lequel doit couler le sang le plus pur du prolétariat qu'ils défendent.

Si nous nous obstinons à vouloir mourir enveloppés dans l'orgueil de notre vertu, les artifices de la réaction sauront bien profiter à nouveau de notre loyauté, toujours naïve, et quelquefois coupable!...

Au retour d'exil, nous avons retrouvé Lefrançais tel que nous l'avions connu. Le terrible expérience ne lui avait rien appris. Il était seulement plus aigri, plus intolérant, plus haineux; son cri de mort a été un cri de colère et d'envie.

## AVRIAL

Celui-là possédait toute l'ampleur physique de Danton; mais là s'arrête la ressemblance. En dépit de sa corpulence, cet internationaliste de l'époque était tout à fait inconnu avant le procès de 1870. A l'audience il se révéla par la lecture de quelques feuillets couverts de l'écriture du député Tolain, et l'on crut avoir affaire à quelque distingué prolétaire, disciple de Proudhon!

En réalité, Avrial se recommandait aux amis du plastique par des biceps formidables et aux physionomistes par un sourire de Jocrisse épanoui sur la face d'un Auvergnat blond.

Le seul des exploits de Milon qu'il fût incapable de renouveler est celui qui consiste à rompre, sous l'effort des veines frontales, une corde serrée autour du crâne : la force de ce révolutionnaire d'antan ne semblait pas être dans son cerveau.

Tour à tour membre du Comité exécutif et Directeur général du matériel de l'artillerie, il se signala par *la place* qu'il occupait dans les comités et les pièces de canon qu'il traînait à lui seul. Il fut *l'homme-canon* de la Commune, comme Vésinier en fut le *Quasimodo*.

Depuis lors, il s'est fort assagi au contact des opportunistes et médit ferme sur les violents de la Commune. Une pauvre âme dans une riche carcasse.

---

**THEISZ**

Theisz fut un des très rares ouvriers intelligents et bien équilibrés que possédait l'état-major de l'Association internationale des travailleurs. Pendant le procès que l'Empire, sur sa fin, fit à l'Internationale, Theisz se distingua par l'énergie de son attitude en même temps que par l'habileté de sa défense, qu'il avait — celui-là — rédigée lui-même, contrairement à quelques-uns de ses coaccusés, tels que Chalain, par exemple, qui, imperturbablement, lut à l'audience un discours assez remarquable écrit en entier par Benoit Malon ! Tout s'enchaîne, et cette réflexion me remet en mémoire cette anecdote dont il ne faut plus que rire.

Quelques jours après le jugement, où il avait brillé par son rôle de perroquet, Chalain se trouvait au café de Madrid, où quelques avocats et journalistes le félicitaient chaudement de l'effet moral de sa défense.

« — Vrai ! répondit notre homme, d'un air candide-ment surpris... Vraiment, vous avez été satisfaits ! Eh bien ! là, en vérité, moi, je ne suis pas content. Non, parole d'honneur, j'aurais dû mieux faire. »

N'est-ce pas charmant ?

Theisz, heureusement, nous console de ces saltimbanques du prolétariat.

Aussitôt arrivé à la Commune, il accepta la rude tâche de réorganiser le service des postes, dont la plupart des employés avaient gagné Versailles. On vit alors ce que peut l'activité méthodique unie à la volonté énergique de bien faire : en moins de huit jours, un simple ouvrier ciseleur, auquel une administration aussi complexe était

totale­ment étran­gère, ren­dit à son fonc­tion­ne­ment habi­tu­el une im­mense ma­chine dont tous les res­sorts avaient été sys­té­ma­ti­que­ment brisés par Thiers.

Physi­que­ment, c'é­tait un petit homme à barbe rouge, au regard vif et doux, à la physi­o­nomie ani­mée par cette étin­celle de l'œil qui dé­cèle l'in­tel­ligence. Calme et posé dans la dis­cus­sion, sobre de pa­roles, mais s'ex­pri­mant tout­e­fois avec clarté, il fut de ceux qui hono­rèrent l'As­sem­blée com­mu­naliste.

J'ou­blia­is une qua­lité rare chez les in­ter­na­tio­na­listes de son école, igno­rants comme des carpes qui n'ont ja­mais dé­pas­sé les rives de leur étang : Theisz était mo­deste.

---

## LONGUET

Celui-là, per­sonne ne l'a calomnié ; tout au plus a-t-on mé­dit de ses tra­vers.

Ce grand corps sec, cet esprit vif jus­qu'à l'exu­bé­rance, ce cœur in­va­ria­ble­ment loyal et bon échappa à toutes les salis­su­res ; les injures vomies sur ce Pierre Gringoire de la Ré­vo­lu­tion se fus­sent constam­ment dé­gor­gées par les gar­gouilles de ses in­ter­mi­nables manches.

J'ai bien connu ce brave homme, je ne lui ai pas connu d'en­nemis.

Amant de la liberté, pas jacobin pour un sou, disciple enthousiaste du grand maître libertaire Proudhon, il lut­ta­it cepen­dant sous l'Empire avec une ardeur, une éner­gie que nous ne constatons guère alors chez les disciples du grand philosophe de la partie négative du socialisme, la

seule qui vaille encore à l'heure présente. Dès que Longuet ne dissertait plus — il faut avouer que cela était rare, — il devenait un homme d'action très courageux. Je le vois encore, en 1867, avenue Victoria, sur le passage du Tsar et du César; il nous dominait de sa haute taille et nous entraînait, ses longs bras en l'air, au cri de : « Vive la République! »



Cela dit de son courage, si rare chez les phraseurs — et l'on sait si celui-là en était un, — il faut bien reconnaître que, membre de la Commune, Charles Longuet fut plutôt au-dessous des circonstances. La théorie, l'utopie avait repris le dessus, au contact malheureux des nuageux internationalistes d'alors, et il ne fut pas de ceux qui pensaient qu'à cette lutte suprême il fallait des soldats, rien que des soldats avec des chefs pour les conduire à Versailles, en passant sur le ventre des troupes prétoriennes passées au service de Thiers. La joie très vive d'occuper enfin librement la tribune aux harangues, où il parlait, parlait pendant des heures, lui fit oublier la rue; il n'y retourna que pendant les tout derniers jours, alors qu'il était encore temps de mourir et qu'il n'était plus temps de vaincre; invétéré distrait, il avait manqué le train de la victoire!



Par la suite, hélas! l'exil fit de cet ardent proudhonien un disciple de Karl Marx. Mal lui en prit d'avoir abandonné le parti libertaire, où il brillait par sa faconde

et son érudition incontestable ; ses nouveaux coreligionnaires le dédaignèrent et tournèrent en dérision son activité écervelée. De guerre lasse il échoua dans une sinécure.

Ceux qui l'ont connu et aimé diront qu'il méritait une fin plus digne. Dans ces derniers temps, la politique nous ayant séparés, nous nous croisions sans nous serrer la main, sans bavarder des heures comme aux bons jours d'autrefois ; tous deux humiliés, maudissant la politique présente, et regrettant les années de lutte enthousiaste où blanquistes et proudhoniens étaient au moins d'accord pour démolir le dernier empereur.

---

## VALLÈS

Parmi les arrangeurs d'adjectifs celui-là fut un maître, et un grand maître ; il n'exerça pas la même maîtrise comme arrangeur sociologue. Je ne crois pas que son incontestable talent littéraire ait jamais été producteur d'unités révolutionnaires. La lecture de ses meilleures œuvres, si impressionnante soit-elle, peut entretenir et revivifier des convictions déjà acquises, elle n'en ferait point naître. Les tableaux miséreux de Jules Vallès sont vivants, mais fugitifs ; ils ne contribuent guère à une thèse, comme ceux des *Misérables* par exemple. La plume de cet écrivain si puissant et si délicat ne rayonnait pas la révolte ; tout au plus flattait-elle l'amour-propre des révoltés.

L'écrivain lui-même était-il un homme d'action ? Il ne s'affirma point du tout comme tel pendant l'insurrec-



tion communaliste. Les âpretés d'une lutte — qui eût voulu être sociale en définitive — le dépassaient : elles n'étaient ni dans son tempérament de bourgeois déclassé ni dans ses goûts. On peut dire de lui qu'il n'eut jamais que des sympathies pour les insurgés ; son talent seul était véritablement révolutionnaire ; lui, point, tout comme Félix Pyat. Sa plume de fer fut souvent une plume d'or dans la peinture qu'il fit de nos misères sociales, mais elle n'affranchit jamais suffisamment l'homme des appétits auvergnats du marchand de ferraille.

N'importe, son art, si intense et si personnel, aura servi et servira encore la cause de la Révolution sociale. A la Commune, il réfugia sa faconde de bourru bienfaisant dans la minorité ; il y fut à sa place, tandis que Pyat, écrivain plus abondant et moins sincère, n'était point à la sienne à la tête de la majorité révolutionnaire.

---

### VERMOREL

Il est des hommes dont la destinée est infortune incessante, sans joies : voués au chagrin et à l'amertume, quel peut être leur état d'âme lorsqu'ils conservent encore et malgré tout l'énergie de fiers lutteurs ?

Vermorel fut de ceux-là.

Après avoir consacré sa jeunesse à la démocratie, il n'eut point, en compensation des sacrifices et des persécutions, la consolation, douce aux autres, d'avoir du moins conquis l'estime de ses frères d'armes : rien ne lui échut qui lui permit de se retremper, aux heures des

faiblesses possibles. On s'étonne vraiment que les injustices affreuses, les déceptions amères, les morsures cruelles de la calomnie — contre lesquelles il resta longtemps désarmé — n'aient point entraîné cet homme sinon à la chute morale, au moins à une abstention légitime. Jusqu'au bout cependant il lutta, et très vaillamment.

★  
★ ★

Toute la courageuse vie de Vermorel semble donc donner un démenti à la réconfortante pensée d'Ovide.

*Sunt quoque gaudia luctû!*  
(Et les chagrins aussi sont mêlés de plaisir!)

Aussi bien, lorsque, à trente et des années de distance, on songe à ce que Vermorel dut endurer de tortures intimes, probité politique contestée, intelligence méconnue, amour-propre constamment blessé, on ne peut plus que taxer d'héroïsme sa persévérance dans l'action de ce parti révolutionnaire où il s'évertuait, incompris par les uns, suspecté par les autres!

★  
★ ★

Rédacteur en chef du *Courrier français*, en 1868, il avait conquis cette gloire qu'un autre eût alors goûtée sans mélange, d'avoir, le premier dans la presse d'opposition, démasqué les parlementaires de gauche, qui, une fois au pouvoir, justifiaient toutes les prévisions du jeune journaliste. Il fit alors contre ces hommes néfastes ce que Rochefort allait faire contre le César : certes, les

deux tâches n'étaient pas d'égale importance, ni les hommes non plus; mais les événements ont prouvé que l'œuvre de Vermorel, bien que moins périlleuse, avait aussi sa très grande utilité.



Il mettait d'ailleurs au service d'opinions démocratiques bien arrêtées et de convictions socialistes réfléchies, une plume toujours énergique, extrêmement active et souvent fort habile. Les réunions publiques l'appelèrent à la tribune populaire. Il n'y brilla point : une volubilité fébrile l'empêchait de donner à son langage la forme et l'expression passionnées de l'éloquence des tribuns, dont il n'avait au reste ni l'intonation ni le geste. Las! deux funestés empreintes l'annulaient, dans ces milieux : celle de l'éducation jésuitique et celle du surmenage stupide imposé trop souvent aux enfants prodiges : quelque doué qu'il fût, il ne put jamais s'affranchir ni de l'une, ni de l'autre. A la tribune, il débitait, sans chaleur et partant sans succès, les plus pressants appels à la révolte. Sa nature excessivement mobile, son aspect glacial de séminariste défroqué, son allure gauche et timide déplurent à la foule : il lui donnait sa vie sans compter, elle l'en récompensait par l'indifférence, le dédain, le soupçon...



Je ne ferai pas à sa mémoire l'injure de le justifier des accusations si malheureuses dont il fut l'objet. Henri Rochefort, qui s'était fait un instant l'écho sincère de

ces calomnies, reconnut avec la même franchise qu'il s'était trompé. J'ajouterai seulement à cette rétractation que l'examen des dossiers politiques de la police impériale m'a laissé la certitude que Vermorel était considéré, par les agents de Bonaparte, comme un des adversaires les plus dangereux du second Empire.



A la Commune, les votes de Vermorel se partagèrent entre la majorité et la minorité, bien que, sur le terrain de l'action, il restât constamment avec nous. Dans les derniers jours surtout, reconnaissant que le temps n'était pas aux délibérations vaines, il ne paraissait guère plus à l'Assemblée parisienne; constamment il visitait les avant-postes; tout entier à la défense, il ne rentrait guère à Paris que pour assister aux séances du Comité de sûreté générale, où il était très écouté.

Enfin, lorsque la lutte s'engagea dans la capitale insurgée, il demeura sur la brèche, jusqu'au moment où une balle l'étendit boulevard Voltaire, pendant cette bataille finale à laquelle Félix Pyat, son insulteur suprême, n'assistait pas!

Transporté à Versailles, il y mourut dans d'atroces souffrances, appelant sans cesse la mort, qui, à son compte, tardait trop! Sa mère, très religieuse, ayant été appelée à son chevet, le fit administrer: les journaux de l'époque enregistrèrent avec joie cet acte, dont le pauvre moribond n'était pas responsable et que nous n'avons pas certes à lui reprocher comme une faiblesse. La Révolution doit bien à cet honnête homme méconnu l'hommage d'un peu de gloire, comme eût dit Waldeck-Rousseau...

## J.-B. CLÉMENT

Celui-là fut un doux : les circonstances et un grand fonds de sentimentalisme humanitaire réussirent à en faire un violent. Aussi bien, dans la fièvre même de l'action, il resta le poète charmant des *Chagrins d'amour* et du *Temps des cerises*

Tombant sous la feuille en gouttes de sang.



Las ! ce fut en ce temps des cerises, au sortir du long hiver du premier siège, pendant lequel les boulets prussiens mettaient aussi de longues traînées vermeilles dans la neige immaculée, qu'il vit se lever sur Paris enfiévré le rouge soleil de la guerre civile !

Alors, rêveur dément, il jeta au vent fuyant d'avril sa plume légère, indulgente, caressante et saisit le chassepot *exterminateur*, pauvre Gringoire insurgé !



Comme il avait pris part très active, aux côtés mêmes de Ferré, à la journée du 18 mars, en plein Montmartre, le peuple révolté pensa le récompenser en l'envoyant siéger à l'Hôtel de Ville.

En voilà un, par exemple, qui n'était point fait pour ces niaises parlotes parlementaires, ridicules autant que vaines, lorsqu'elles se bégayent au bruit du canon. Au

sein de l'Assemblée communale, il fit entendre parfois sa voix d'apôtre qui détonna. Il en eut d'ailleurs bien vite assez et, tel l'enfant grec, il ne demanda bientôt plus « dans le grand carnage » que « de la poudre et des balles ».



Dans la rue, il fut l'insurgé vaillamment romantique. Les balles versaillaises n'en voulurent pas plus que les balles prussiennes, quelque témérité qu'il mît constamment à les rechercher. Alors, des hauteurs barricadées de Belleville, l'insurgé poète prit son vol vers la terre d'exil. Il en revint, après huit années, plutôt désillusionné, mais toujours rêveur, prêt à porter partout la bonne parole d'affranchissement des masses, et persistant à chanter tantôt les misères, tantôt les espérances du prolétariat : son vol d'hirondelle vers l'idéal internationaliste resta du moins pur et le ramena toujours au doux climat préféré de France.

La poésie n'avait point enrichi le poète, la politique en fit presque un miséreux. Que lui importait ! Quand la mort le prit, Jean-Baptiste Clément n'avait rien perdu de ses illusions socialistes ni de sa foi révolutionnaire. Il a chanté et combattu pour le peuple, qui naturellement le dédaigna !

---

### ÉDOUARD VAILLANT

Au nombre des socialistes d'éducation allemande que l'Association internationale des travailleurs avait envoyés siéger à la Commune, se trouvait un homme jeune encore

et déjà tout débordant d'éducation scolastique : c'était Édouard Vaillant.

Bien que Français, et très Français, puisqu'il appartient à une riche et bourgeoise famille du Berry, il avait rapporté de son long séjour en Allemagne tout l'épais vernis de la race teutonne, empreinte qui lui mérita même, à l'époque, cette appréciation plutôt suggestive d'un journaliste allemand :



« Marie-Édouard Vaillant, né à Vierzon, département du Cher, le 29 janvier 1840; après avoir fait de fortes études à Paris, obtint, au mois de septembre 1857, le diplôme de bachelier ès sciences.

« Il aborda ensuite la carrière d'ingénieur, pour se consacrer ensuite à l'étude de la médecine, et fréquenta l'Université de Heidelberg (1866-1867).

« En 1867, il alla à Tubingen où il assista avec beaucoup d'assiduité aux cours pendant deux semestres. Il poursuivit ses études en 1868 et 1869 à l'Université de Vienne; mais il revint, en 1869, à Tubingen et se voua derechef à la médecine jusqu'au commencement de la guerre. Pendant que tous ses compatriotes se rendaient en France, il resta à Tubingen. Ce ne fut seulement que le 1<sup>er</sup> août de l'année dernière qu'il demanda ses passeports.

« M. Vaillant est, à l'encontre de la plupart de ses compatriotes, très sérieux et très réservé; on disait qu'il était socialiste. Il s'est déclaré à plusieurs reprises contre la guerre actuelle qui, d'après son avis, n'était entreprise par l'Empereur que pour détourner l'attention des Français de leurs affaires intérieures. » (*Le Mercure de Souabe.*)



Le fait est que Vaillant, retenu par ses études en Allemagne, ne prit aucune part à l'agitation républicaine de dernières années de l'Empire. A Paris, on l'ignorait totalement.



A l'Assemblée communaliste, il se distingua des rêveurs internationalistes par ses tendances révolutionnaires, et fit constamment partie de la majorité, où il joua d'ailleurs un rôle assez effacé.

Le doctrinarisme l'avait envahi à ce point que, dans la grande tourmente, il échoua à la Commission de l'Enseignement, refuge naturel de vieillards pédagogues, mais où la place d'un jeune militant ne semblait pas précisément indiquée. Si bien que, dans notre guerre civile, il ne voulut ou ne sut être en réalité ni chef ni soldat. Je n'y mets point malice, mais quelques efforts que j'aie faits pour constater, au dehors de l'Assemblée, le tempérament révolutionnaire de ce membre de la Commune, je n'ai rien trouvé qui le révélât.



Ce sont, direz-vous, les circonstances qui font les hommes. Cela est souvent vrai : il faut croire que les circonstances ne surent pas faire alors de Vaillant un homme d'action. J'accorde qu'il n'était pas de caractère



à fuir les responsabilités, mais je suis bien obligé de constater qu'à aucun moment il ne les rechercha, pendant cette lutte terrible de deux mois où, comme on dit, il n'y avait qu'à se baisser pour en prendre.

★ ★

Si j'insiste sur ce point, c'est que, depuis la défaite communaliste, Édouard Vaillant, inféodé au blanquisme de l'exil, a laissé se créer une légende qui nous le laisse aujourd'hui pour chef du parti blanquiste. Merci bien.

Rien n'est moins exact pourtant; le lecteur va en juger.

★ ★

Blanqui, lorsqu'il fonda, après l'amnistie, le journal *Ni Dieu ni Maître*, s'était entouré de vieux blanquistes : Eudes, Granger, Place, Breuillé, Rouillon, etc. Au vrai, Vaillant fut bien accepté comme collaborateur, mais il n'avait pas, il n'eut jamais, comme on dit, l'oreille du Maître. Tout au contraire, Blanqui trépignait d'impatience lorsqu'il lisait les articles de Vaillant, toujours rédigés en forme d'*ukases*, suivant la propre expression du vieux révolutionnaire. Le « Vieux » ne pouvait tolérer cette façon de parler aux masses à révolter. A plusieurs reprises il manifesta impérativement son mécontentement, et, un beau soir, il donna l'ordre à Breuillé, secrétaire de la rédaction, de ne plus accepter la copie de celui qui, trop fréquemment aujourd'hui, se recommande de son nom. Ajoutons cependant, pour dire toute

la vérité, que l'affaire s'arrangea après explications, et que Vaillant resta attaché à la rédaction du journal blanquiste.

★ ★

En définitive, Vaillant n'est pas un blanquiste ; il n'en a pas reçu l'éducation toute française et il n'en a pas le tempérament. Il est, à l'heure présente, le chef très autorisé, très honorable, très intègre, d'un parti aussi révolutionnaire qu'il peut l'être en action parlementaire. Il se peut même fort bien que ce parti-là ait raison contre nous et soit le bon ; mais Édouard Vaillant sait parfaitement que rien, dans le parti qu'il dirige d'ailleurs avec énergie et caractère, n'est inspiré de l'esprit du Maître, ni de son passé.

★ ★

Lorsque, à tort ou à raison, — c'est une question que je n'ai pas à examiner ici, — Vaillant se sépara d'Eudes et de Granger, et entraîna à sa suite moitié du Comité central révolutionnaire, aucun de ceux qui le suivirent n'étaient des blanquistes d'autrefois. Ce n'est pas à dire que les hommes qui, tels que M. Landrin, crurent devoir suivre Vaillant, ne valaient pas ceux restés fidèles à la tradition : ils avaient une autre mentalité révolutionnaire, voilà tout.

★ ★

J'allais commettre une erreur : M. Chauvière, ancien blanquiste, lui, se réunit à Vaillant lors de cette scission.

Tout jeune enrégimenté dans les groupes, à la fin de l'Empire, il avait pris part à l'attaque du poste des pompiers de la Villette. Il y avait fait son devoir, ni plus ni moins que les autres, et, tout d'abord, s'était vanté à Rochefort et à d'autres d'avoir tué un pompier dans l'action; mais, depuis, M. Chauvière s'est toujours défendu d'avoir accompli ce « fait d'armes ». Réfugié au Palais-Bourbon, il s'y est créé une spécialité d'interrupteur ordurier; il n'y parle jamais qu'avec du caca plein la bouche.

J'imagine que ce n'est point là l'esprit blanquiste et que Vaillant, dans son for intérieur, ne se félicite guère d'une pareille et aussi malpropre recrue.



## CHAPITRE V

### LA COMMUNE ET LE SOCIALISME

SOMMAIRE. — Une erreur grave. — La guerre civile de 1871 n'a pas été une guerre sociale. — Insurrection républicaine, patriotique et jacobine. — Les causes directes. — Les membres de la Commune étaient presque tous socialistes. — Le socialisme des blanquistes. — Pourquoi leur socialisme ne s'affirma pas sous la Commune. — Une opinion d'Elisée Reclus. — La vérité dite par un réactionnaire.

Dans tous les partis, on s'est accoutumé à considérer comme socialiste l'Insurrection du 18 mars.

C'est là une erreur capitale.

De ce que la plupart des chefs du gouvernement communaliste étaient ou des socialistes révolutionnaires, comme les blanquistes, ou des socialistes réformistes, comme les rêveurs ou les fumistes (les deux genres s'y trouvaient) de l'Association internationale des travailleurs; de ce que la presque totalité des fédérés étaient des prolétaires (ouvriers, employés, petits bourgeois), il ne s'ensuit pas du tout que la guerre civile d'alors ait eu le caractère d'une guerre sociale.

Il faut cependant reconnaître que la Commune victo-

ricuse eût établi la *République sociale* à la place de la *République oligarchique*, dont Thiers allait être le sanguinaire fondateur, — réalisation d'un rêve longtemps caressé par ce Machiavel de la bourgeoisie.

C'est seulement à ce point de vue qu'on peut dire avec Benoît Malon que « la Révolution du 18 mars a marqué, avec une graduation terrible, la troisième étape sanglante du prolétariat français, si l'on part du soulèvement de la Croix-Rousse » (avril 1834, juin 1848, mars 1871).



Mais, si la Commune n'a pas été une guerre sociale, qu'a-t-elle donc été?

Question historique à laquelle nous allons essayer de donner une solution historique.



Tout d'abord, quelle peut être la caractéristique d'un soulèvement socialiste?

C'est la révolte, ou instinctive ou réfléchie, ou spontanée ou mûrie, de masses opprimées, désespérées ou menacées dans leur droit au travail ou dans leurs salaires.

Eh bien, quiconque s'imposera d'étudier avec impartialité et sang-froid l'insurrection de 1871, soit dans ses origines, soit dans ses actes, reconnaîtra l'impossibilité de lui attribuer raisonnablement ce caractère de révolte sociale.

La triple guerre antique des Esclaves, la Jacquerie, le formidable soulèvement des masses agricoles au-

glaises sous Wat-Tyler, la grande guerre des paysans en Allemagne, les émeutes de famine à la veille de 1789, la tentative si vaillante de Babeuf, les insurrections prolétariennes lyonnaises, de 1831 et 1834, celle des travailleurs de Silésie, qui inspira à Hauptmann son beau drame des *Tisserands*, enfin l'insurrection de juin 1848, ce sont bien là toutes révoltes socialistes, et autant d'épisodes de la grande lutte sociale, qui n'est certes pas terminée, et risque fort de livrer sa prochaine bataille sur le mouvant, terrible et troublant terrain de la lutte de classe, où ont germé les théories sectaires, réactionnaires et profondément inhumaines de Karl Marx.

Tous ces événements tragiques ont eu pour origine un sentiment de légitime révolte des travailleurs contre ceux qui les exploitaient ou les affamaient.

Cherchez aussi minutieusement que vous le voudrez ce sentiment-là chez les insurgés de 1871, vous ne le trouverez pas.

★ ★ ★

Non. L'Insurrection du 18 mars a été essentiellement politique, républicaine, patriotique, et, pour la qualifier d'une seule épithète, exclusivement jacobine.

★ ★ ★

La guerre franco-allemande avait éclaté comme un coup de foudre, triste conséquence d'une machination diplomatique, alors ignorée de la masse. Aussi bien s'était-elle engagée sans l'assentiment de la nation, on pourrait dire contre son gré.

D'autre part, l'Empire, acculé au carnage comme à un pis-aller de politique intérieure, n'était nullement préparé à la lutte : nos premiers désastres vinrent, successifs, fatals, en dépit de la valeur, voire de l'héroïsme de nombreuses unités.

Puis la journée du 4 Septembre, que nous racontons plus loin (1), et l'effondrement du régime du Deux Décembre, subi pendant vingt années ! Puis le grand effort de Gambetta pour la lutte suprême ; puis, Paris étant assiégé, l'armement de tous les citoyens valides et l'organisation, dans la capitale, d'une armée de 300,000 gardes nationaux dont on a beaucoup médité pour s'excuser de n'avoir pas su l'utiliser ; puis les péripéties du siège, l'enthousiasme républicain et patriotique du début, l'inaction stupidement coupable du gouvernement de la Défense nationale, l'agitation désormais incessante des groupes révolutionnaires, et les appels glorieusement énergiques de Blanqui dans la *Patrie en danger*.

Puis la famine, la misère physiologique et psychologique consécutive, la colère croissante, l'indignation contre les chefs menteurs, fanfarons comme Ducrot, ou inertes comme Trochu ; puis les tentatives insurrectionnelles du 31 octobre 1870 (2) et du 22 janvier 1871 ; enfin, la capitulation !

Puis les élections, l'usurpation de l'Assemblée bordelaise, élue pour décider de la paix ou de la guerre, votant une paix désastreuse — dont Paris, à tort ou à raison, ne voulait pas, — et manifestant déjà insolamment sa volonté de donner une constitution monarchique à ce malheureux pays amputé, ruiné, démoralisé !

(1) Voy. p. 315.

(2) Voy. p. 330.



Puis l'insulte suprême à Garibaldi, les démissions de Victor Hugo, de Rochefort, de Gambetta, de Tridon; la menace de décapitaliser Paris, l'ajournement des élections municipales, la suppression des seuls journaux républicains par le décebriseur Vinoy, la stupide et inique loi sur les échéances, l'arrestation de Blanqui; enfin, la décision prise par Thiers de désarmer la population, alors que chaque citoyen considérait avec raison son fusil comme la garantie de vitalité de la République naissante.

Vraiment, en faut-il davantage pour expliquer la fatalité de cette insurrection formidable, sa légitimité et son caractère?



Où, de bonne foi, trouver dans ces circonstances accumulées, les caractéristiques d'un soulèvement social proprement dit?

Une question de salaire était-elle posée? Une grève sévissait-elle? Une réforme sociale quelconque était-elle en cause? Y avait-il seulement chez ce grand peuple de Paris, toujours généreux dans son insouciance, le moindre souci d'un lendemain pourtant inquiétant? A l'issue de cette guerre lamentablement conduite, désastreuse pour la France, ruineuse pour sa capitale, le Paris pauvre avait-il la préoccupation de la lutte pour la vie? Ah! il y songeait bien vraiment! Et qu'il faut peu connaître le caractère si insouciant, trop insouciant de nos faubouriens pour soutenir pareille thèse!



Insistons-y : l'erreur de jugement commise vint surtout de ce que les insurgés, presque tous travailleurs salariés, comptaient, parmi leurs chefs, nombre de militants socialistes et révolutionnaires de la fin de l'Empire. Mais ceux qui ont vécu ces heures de détresse et de fièvre obsidionale savent bien que Paris se soulevait uniquement contre ceux qu'avec son bon sens et sa clairvoyance des grands jours, il considérait judicieusement comme des ennemis de la République naissante ou comme des résignés en présence de la patrie mutilée.



Lisez les proclamations du Comité central et celles de la Commune : ne sont-elles pas toutes ou presque toutes empreintes de ce sentiment, vaguement socialiste parce que humanitaire, mais surtout jacobin, des montagnards de la Convention et de la Commune de 1793, sentiment révolutionnaire que personnifiaient en somme Delescluze, à sa façon, et les disciples de Blanqui à la leur.

Sincèrement, à la distance où nous sommes, voilà comment apparaît le caractère essentiel de la grande et louable révolte de 1871.



Impossible de contester cependant que les idées, sinon les doctrines socialistes, ne se soient affirmées au

sein de la Commune assemblée, mais ces affirmations restèrent verbeuses, platoniques, en tout cas étrangères aux deux cent mille révoltés qui, le 18 mars 1871, glissèrent, indignés, une cartouche dans leurs fusils. Si ceux-là avaient été réellement des révolutionnaires socialistes et non pas seulement des révolutionnaires jacobins et des patriotes indignés, que nos bons bourgeois veuillent bien le croire, ils eussent fait tout autre chose : par exemple, sans s'attarder à la tragédie nuisible des otages, ils se fussent attaqués à la propriété même; ils eussent pris pour otages, à la place d'une centaine de prêtres, gendarmes et agents secrets, les trois milliards gardés en plein Paris révolté, par une faible troupe réactionnaire, à la Banque de France.

Le prêtre a survécu, le gendarme a survécu, l'agent secret a survécu. En eût-il été de même de la fortune capitaliste de la France, si cette mainmise sur le grand coffre-fort eût été opérée.

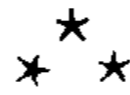
Si la Commune avait cédé à des préoccupations de révolution sociale, elle eût tout de suite accompli cet acte véritablement révolutionnaire. Elle n'y songea même pas, et si quelques-uns d'entre nous pensèrent à constituer ce précieux otage, ce fut uniquement dans l'intention purement politique d'amener Thiers à une transaction.



Au reste, comment le socialisme révolutionnaire, le seul qui vaille, à mes yeux, se serait-il affirmé à cette époque, alors que les socialistes d'aujourd'hui sont encore dans l'impossibilité manifeste de nous donner un exposé véritablement positif de leur conception sociale!

Les internationalistes d'alors, embarqués sur le radeau d'une utopie, napoléonienne à son origine (1), au bout du compte, étaient rien moins que des révolutionnaires : ce furent eux surtout qui composèrent la minorité de la Commune et, au cours des séances de cette Assemblée, leurs théories ne purent s'affirmer que par de timides décrets sans sanction sur les échéances, sur le travail de nuit des boulangers et sur la réorganisation du Mont-de-Piété!

Temps puérilement perdu au profit de Thiers et aux dépens de l'organisation de la bataille!



Quant aux révolutionnaires socialistes de l'école blanquiste, ils avaient sur cette matière des idées très arrêtées, qu'ils avaient formulées maintes fois sous l'Empire, mais qu'alors ils ne songeaient nullement à appliquer, leur seule préoccupation étant de vaincre Versailles, pour empêcher Thiers d'organiser la République qu'il nous a faite dans le but, aujourd'hui plus évident que jamais, de reculer l'avènement d'une république démocratique, communale et sociale.

Personne ne peut plus raisonnablement le contester : ce fut le parti blanquiste qui domina l'Insurrection. Si donc ce parti avait pensé que cette insurrection pût immédiatement aboutir à une révolution sociale, il aurait manifesté son socialisme. Il ne le fit point. Pourquoi? Parce qu'il avait une conception exacte des seuls sen-

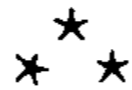
(1) On sait que les délégués français de 1862, à l'exposition de Londres, étaient pour la plupart bonapartistes; on sait aussi que MM. Jules Simon, Guérault, Henri Martin, etc., furent des adhérents de la première heure à l'Association internationale des Travailleurs.

timents de révolte qui avaient produit l'insurrection :  
républicanisme et patriotisme.



Des adversaires du blanquisme ont donné à cela une autre raison : ils ont prétendu, ils prétendent encore que si les blanquistes n'ont point fait acte de socialisme, c'est qu'en réalité ils n'étaient et n'ont jamais été que des révolutionnaires politiques, sans concept socialiste défini.

Encore une légende qu'il faut détruire.



Blanqui et ses disciples n'ont jamais été et ne seront jamais des *doctrinaires* socialistes. Est-ce à dire qu'ils ne sont pas socialistes, au sens véritablement révolutionnaire du mot ? Je veux essayer d'établir le contraire, en montrant que ce qui fait le caractère socialiste révolutionnaire du blanquisme, c'est précisément son mépris, dans le passé et dans le présent, — sinon dans l'avenir, au delà de notre vision sociologique — de tout *doctrinarisme*, — qu'on me pardonne l'expression.

Les blanquistes n'ont pas de *doctrine sociale* POSITIVE, mais ils ont une *théorie* révolutionnaire socialiste ; à l'envers des socialistes *dévots* qui prétendent avoir une doctrine sociale positive et qui n'ont pas de *théorie* révolutionnaire.

Quelle est la *théorie* blanquiste ?

Je vais tenter de la préciser sommairement.



En 1789, la Bourgeoisie a fait sa révolution. Ce fut le résultat d'une lutte de classe. Elle s'affranchit définitivement et prit possession des pouvoirs publics. Sa révolution fut donc à la fois sociale et politique, simultanément. Un ordre social nouveau s'établit et se consolida par un ordre politique nouveau. Ainsi s'organisa une société nouvelle basée sur la Propriété, sur la Famille et sur la Religion.

Dès lors, ces trois éléments sociaux : Famille, Propriété, Religion formèrent la trilogie formidable qui allait s'asservir tous les régimes gouvernementaux issus de la Révolution, y compris le plus *gendarme* de tous, le césarisme.

Quels qu'aient été les gouvernements qui se sont succédé depuis 1789, ils n'ont eu, pour la bourgeoisie véritablement souveraine, *qu'une raison d'arriver et de durer : l'obligation d'être le gendarme conservateur des trois piliers sociaux : Famille, Propriété, Religion.*

Deux révolutionnaires l'ont bien compris : Proudhon et Blanqui.

De là les deux aphorismes identiques, au fond :

« Dieu, c'est le Mal ; la Propriété, c'est le Vol. »  
(Proudhon.)

« Ni Dieu, ni Maître. » (Blanqui.)



Quant à l'autre trilogie : « Liberté, Égalité, Fraternité », banale au fond et contradictoire, elle fut ima-

ginée en somme par la Bourgeoisie triomphante, pour masquer son but égoïste de conservation sociale nouvelle aux yeux des foules naïves.



Mais aussi, voilà que de ces foules naïves ont surgi des hommes avides de *justice* sociale : Marat et Hébert, pendant la tourmente révolutionnaire ; Babeuf, Fourier, Saint-Simon, Pierre Leroux, Victor Considérant, Cabet, Louis Blanc, Proudhon et Blanqui, sous le régime parlementaire. Ceux-ci pensèrent que tout n'était pas au mieux dans le meilleur nouveau monde ; ils s'attaquèrent aux trois piliers.

Ce sont ces hommes qui, par leurs écrits ou par leurs actes, ont établi le principe contemporain et, disons-le en passant, bien français, de la Révolution sociale appelée à continuer la Révolution bourgeoise, satisfaite.



Aussi bien les blanquistes n'accordent-ils le titre de socialistes qu'à ceux-là qui veulent détruire ou transformer simultanément la Famille, la Propriété et la Religion. Pour eux, tout socialisme qui n'est pas révolutionnaire reste utopie doctrinale et vaine, l'œuvre socialiste devant être toute de destruction avant que d'édification.

Donc, en matière socialiste, la théorie blanquiste peut se résumer ainsi : le nihilisme d'abord ; ensuite, à la grâce de l'évolution.

Alors que les socialistes non révolutionnaires s'ima-

ginent que la Révolution sociale doit être la conséquence de transformations successives de la Propriété d'abord, de la Religion ensuite, de la Famille en définitive, les blanquistes pensent que la Famille, organisme social naturel, a été réactionnairement modifiée par l'adjonction de la Propriété individuelle, — imposée comme nécessité stimulante, — d'une part, et de la Religion, — imposée comme nécessité morale, — d'autre part. Ils en concluent qu'à la Famille bourgeoise il faut substituer la Famille communale, affranchie du lien propriétaire et du lien religieux.

Le Cadastre et le Clocher, voilà les deux *monuments* incompatibles avec la Commune émancipée.



En manière de conclusion, les blanquistes prétendent que l'évolution humaine doit tout d'abord être précédée d'une première révolution sociale tendant à organiser la Famille comme élément de cet autre organisme, la Commune, considérée comme seul naturel groupement politique et social des individus vivant en société.

Un ordre social résultant de la révolution sociale n'aura jamais pour bases rationnelles, disent-ils, que la Famille et la Commune assujetties à la seule morale utilitaire de l'intérêt commun. Cela affirmé, ils n'ont pas de doctrine positive et *ils ne veulent pas en avoir*, tant que la Révolution — violente évidemment — n'aura pas mis l'individu social dans *ces deux milieux naturels*. Pour eux, les mots de *collectivisme* ou de *communisme* restent mal définis; bien que le premier apparaisse comme un



euphémisme du second, euphémisme imaginé par les politiciens, aucun sociologue ne peut dire comment évoluerait une société placée brutalement dans un milieu qué, en définitive, *nous ignorons*. Révolutionnaires, nous le voulons ce milieu, parce qu'il nous apparaît comme seul terrain de culture, si l'on peut dire ainsi, de l'équité sociale, mais c'est tout. Ce que nous prétendons, au point de vue négatif, c'est que toute société organisée sur d'autres bases que celles-là nous ramènerait fatalement à une oligarchie quelconque.



En résumé, les blanquistes pensent qu'on ne peut être socialiste sans être révolutionnaire, parce que le socialisme, — à moins de jouer sur les mots, — est la substitution nécessairement violente d'une organisation sociale nouvelle à celle qu'a fondée la Révolution française, essentiellement bourgeoise. En second lieu, ils repoussent toute doctrine positive préconçue, parce qu'ils jugent que l'évolution humaine vers l'équité et l'affranchissement complet de l'homme ne peuvent résulter que de la mise des unités associées dans un milieu à créer, mais dont il est impossible de formuler *à priori* les conditions de développement.



Ce milieu-là, ni Blanqui, s'il eût été à notre tête, ni ses disciples ne songeaient à le créer en 1871. A cette époque, les blanquistes ne furent donc que ce qu'ils

pouvaient être : des jacobins révolutionnaires soulevés pour défendre la République menacée; tandis que les socialistes idéalistes groupés dans la minorité ne furent que des rêveurs, sans programme socialiste défini, et dont la malheureuse tactique consistait à faire croire au peuple de Paris et aux communes de France qu'ils en avaient un!

De quel côté était la vérité? Le socialisme contemporain affirme suffisamment son néant pour que nous persistions à croire que c'était du nôtre.



Quoi qu'il en soit, la Commune, telle que l'ont présentée les historiens de la vogue réactionnaire du temps, les Maxime Ducamp et les Claretie notamment, n'aurait été qu'un ramassis de bandits et d'imbéciles; et la Commune, telle que la veulent représenter les radicaux arrivés et les prétendus socialistes, — aujourd'hui bénéficiaires de sa seule vaillance républicaine, — aurait été un soulèvement irréfléchi de prolétaires assoiffés de justice sociale et guidés par des idéalistes incapables. Double fiction qu'il fallait détruire : nous croyons avoir établi que l'insurrection fut surtout républicaine et patriote, en dépit de la philosophie socialiste de ses chefs, la volonté républicaine et patriote du peuple étant alors la suprême loi.

Aussi bien, quelque admiration que nous ayons pour les œuvres révolutionnaires d'Élisée Reclus, l'apôtre d'ailleurs si persuasif de la philosophie libertaire, ne pouvons-nous admettre ce jugement qu'il porte en puissant langage sur le caractère de l'insurrection de 1871 :

« La Commune a dressé pour l'avenir, non par ses

gouvernants, mais par ses défenseurs, un idéal bien supérieur à celui de toutes les révolutions qui l'avaient précédée; elle engage d'avance ceux qui veulent la continuer, en France et dans le monde entier, à lutter pour une société nouvelle dans laquelle il n'y aura ni maîtres par la naissance, le titre ou l'argent, ni asservie par l'origine, la caste ou le salaire. Partout le mot *Commune* a été compris dans le sens le plus large, comme se rapportant à une idée nouvelle, formée de compagnons libres, égaux, ignorant l'existence des frontières anciennes et s'entr'aidant en paix d'un bout du monde à l'autre. »

Élisée Reclus marchait évidemment avec cette hantise à l'attaque de la redoute de Châtillon, où il fut glorieusement pris les armes à la main; mais, pour Duval et pour ses soldats, ils n'avaient alors d'autre objectif, en marchant sur Versailles, que de sauver la République naissante marchandée par Thiers aux Orléanistes comme il avait marchandé la France aux Prussiens.



## SEPTIÈME PARTIE

### LA SEMAINE SANGLANTE

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LA BATAILLE

SOMMAIRE. — Mac-Mahon trop modeste. — Début de la lutte *intra muros*. — 120,000 Versaillais contre 20,000 fédérés. — Le plan rationnel signalé par le général Clinchant. — Le plan de Thiers; l'état d'âme de son armée. — L'acte de Ducatel. — Opérations du 21 Mai, sur la rive droite et sur la rive gauche. — Journée du 22 Mai. — Journée du 23 Mai; prise de Montmartre; Lisbonne sur la rive gauche.

Au lendemain des effroyables massacres de mai, l'Irlandais Mac-Mahon, exhalant sa joie de chef prétorien, s'écriait :

« En résumé, l'armée réunie à Versailles avait vaincu la plus formidable insurrection que la France ait jamais vue. »

*En résumé* est tôt dit, le maréchal est vraiment trop

modeste, et sa gloire mérite d'être mieux connue. Nous allons nous efforcer de l'asseoir sur ses bases véritables.



Il semblerait que le récit de ce qui a été appelé la *Semaine sanglante* ne fût plus à faire, Camille Pelletan l'ayant courageusement écrit dans un livre qui constitua, à son heure, un des arguments les plus impressionnants en faveur de l'amnistie de 1880. Mais si l'œuvre de Pelletan fut, à ce moment-là, une œuvre de polémique vaillante, il n'en reste pas moins à préciser les faits, afin de mieux fixer les responsabilités. C'est ce que nous allons entreprendre.



Et tout d'abord, observons ceci : la *bataille* des huit journées, pour terrible qu'elle ait été sur quelques points, ne fit de part et d'autre qu'un nombre relativement peu considérable de victimes. Pourquoi ? C'est ce qu'il importe d'établir tout d'abord.



*Extra muros*, quelques milliers d'hommes, nous l'avons établi, avaient tenu en échec, pendant plus de six semaines, les cent vingt mille soldats de Mac-Mahon. *Intra muros*, ces mêmes troupes ne rencontrèrent jamais de-

vant elles, *du 21 au 25 mai*, plus de deux mille fédérés groupés, et cela sur des points extrêmement rares et fort distants les uns des autres, on le verra bientôt. Puis, du 25 au 28 mai, les derniers combattants de la Commune, rassemblés par la force des choses et formant des phalanges plus denses, bien que disséminées encore sur un vaste champ de bataille, purent opposer çà et là des groupements de quelques milliers d'hommes aux forces considérables qui allaient les réduire.

Vingt mille révoltés, fractionnés sur tout le territoire parisien, résistèrent pendant huit journées aux cent vingt mille hommes de l'armée versaillaise, voilà le fait historique. Admettons que, sur cet ensemble de vingt mille combattants, dix mille aient trouvé la mort derrière les barricades, — ce qui est tout à fait excessif, — nous serons encore bien éloignés du bilan du massacre, qui nous donnera, vous le verrez, dans les quarante mille victimes.

C'est là ce qu'il faut essayer de mettre en évidence, afin que les responsables de l'inoubliable hécatombe demeurent éternellement attachés au pilori de l'histoire.

\*  
\* \* \*

Et d'abord, si, le 21 mai, les Versaillais, entrés dans Paris par surprise, avaient continué leur marche en avant sur les deux rives de la Seine, en se déployant légèrement de part et d'autre, ils eussent certainement occupé dans la nuit même les deux tiers de la capitale, et pris l'Hotel de Ville, sans laisser à Pindy le temps de l'incendier. Le lendemain, reprenant l'offensive contre

l'insurrection désorganisée, l'armée de Mac-Mahon eût attaqué simultanément les hauteurs de Montmartre, de Belleville et de Charonne, sur la rive droite du fleuve; celles du Panthéon et de la Butte-aux-Cailles, sur la rive gauche.

La lutte prenait ainsi fin en quarante-huit heures; les otages étaient sauvés, c'est très vrai, mais aussi le massacre prémédité de quarante mille Parisiens devenait impossible.

Il paraît que le général Clinchant a soutenu cette théorie militaire. Il était combien naïf! au point de ne pas s'apercevoir que Thiers, secondé par l'éclopé de Sedan, voulait une victoire d'apparences plus difficiles!



Le projet primitif de donner un assaut stupide, inhumain, nécessairement meurtrier pour ses propres troupes, ayant été déjoué par la surprise inattendue de la porte de Saint-Cloud, Thiers voulut légitimer autrement le formidable carnage qu'il méditait depuis 1848, et auquel les pertes éprouvées pour franchir les remparts défendus eussent donné un semblant de justification. L'important pour ce grand petit homme était de bien montrer à l'Assemblée, qu'il hypnotisait à gauche et à droite, de quel danger de mort il allait tirer la société bourgeoise, d'en apparaître comme le sauveur et, par suite, d'en demeurer le maître souverain. En même temps, il réaliserait le rêve, longtemps caressé, de laisser à Paris, à la ville légendaire de l'émeute, l'impression inoubliable d'un massacre sans précédent, qui laissât loin derrière elle celle laissée par Cavaignac,



autre méthodique organisateur de massacre, en juin 1848. Il allait suivre la même méthode et en exaspérer l'application.



Fort habilement, pour accomplir l'exécrable forfait, Thiers avait réuni l'armée la mieux appropriée : chefs et soldats s'y valaient, par la haine stupide qu'ils nourrissaient contre Paris :

État-major composé d'officiers généraux hier encore inféodés au second Empire; soldats abrutis par le service de sept ans et auxquels on avait aisément persuadé que, s'ils étaient restés pendant de longs mois prisonniers en Allemagne, la faute en était tout entière aux républicains et, plus directement, aux défenseurs de la capitale. Depuis leur retour d'Allemagne, tant précipité par Bismark, on se gardait bien de les éclairer. Tout au contraire, les parquant comme des bêtes, on leur faisait entendre, par la bouche des argousins et des officiers, que Paris était devenu le repaire de bandits dont ils avaient mission, pour sauver l'ordre et la société, de faire saignée salutaire.

Voilà quel était l'état d'âme de cette armée césarienne passée au service de la bourgeoisie.



Son personnel d'égorgeurs ainsi assuré, Thiers fit comprendre à Mac-Mahon qu'il ne s'agissait pas seulement de vaincre, — la victoire étant désormais certaine et facile, depuis l'abandon des projets de défense inté-

rieure conçus par Rossel, — mais surtout de procéder au désarmement de la garde nationale, et à un massacre en règle des insurgés républicains.

Dès lors, voici le plan auquel on s'arrêta :



L'armée versaillaise se développerait au début sur les arrondissements de la périphérie ouest et sud-ouest (XVII<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> arrondissements); elle s'avancerait ensuite, avec une extrême lenteur, de chaque côté de la Seine, de manière à occuper, après deux journées, toute la partie occidentale de la ville, à la gauche d'une ligne droite s'étendant des Buttes-Montmartre au Panthéon; et, les jours suivants, par un vaste mouvement enveloppant, on rejeterait les derniers défenseurs de l'Insurrection sur les auteurs de Belleville et de Ménilmontant. On pensait d'ailleurs que ce plan, exécuté par les troupes de première ligne, laisserait disponible un bon tiers de l'armée pour opérer le désarmement et assurer le massacre consécutif.

Au fur et à mesure que l'armée de Versailles avancerait, l'ancienne police impériale, passée maintenant aux ordres de Thiers et assistée par les bandes immondes des *brassards tricolores*, guiderait les soldats dans les perquisitions. On comptait aussi que l'opération, ainsi conduite, permettrait à toutes les délations vengeresses ou lâches de se produire et de faciliter la fusillade incessante contre ceux-là qu'il ne suffirait pas de désarmer.

La consigne fut exécutée pendant huit longs jours avec une tranquille férocité. Nous y reviendrons pour fixer quelques détails suggestifs ou inédits, bien que, au point

de vue de l'étendue du massacre, il n'y ait plus grand chose de nouveau à relater.

. \* \* \*

L'objectif thiériste bien établi, nous allons raconter la bataille proprement dite ; mais auparavant, nous croyons utile d'observer que l'exécution de ce plan, féroce et machiavélique, eut cependant pour effet de permettre aux derniers défenseurs de la Commune de se ressaisir, si désorganisés, si abandonnés qu'ils fussent ; de se mettre en divers points sur la défensive et d'opposer fréquemment aux Versaillais, vingt fois supérieurs en nombre, une résistance acharnée, souvent héroïque.

\* \* \*

Nous avons laissé l'action militaire (1) au moment où les gardes de tranchée du 4<sup>e</sup> corps (2) venaient d'occuper

(1) Voy. p. 216, tome II.

(2) Rappelons sommairement, pour l'intelligence des opérations de l'armée de Versailles, sa composition au moment de l'entrée dans Paris :

1<sup>er</sup> CORPS, Ladmirault ; division Grenier, division Lavaucoupet, division Montandon.

2<sup>e</sup> CORPS, de Cisse ; division Levassor-Sorval, division Susbille, division Lacretelle.

3<sup>e</sup> CORPS, du Barail ; cavalerie.

4<sup>e</sup> CORPS, Douay ; division Berthault, division L'Herillier, division Vergé (de l'armée de réserve).

5<sup>e</sup> CORPS, Clinchant.

ARMÉE DE RÉSERVE, Vinoy ; division Faron, division Bruat, division Vergé (rattachée au 4<sup>e</sup> corps), garde républicaine et gendarmerie.

sans combat la porte de Saint-Cloud, M. Ducatel, piqueur des ponts et chaussées les ayant avisés que les fédérés avaient abandonné cette partie du rempart, rendue d'ailleurs intenable.

L'acte de M. Ducatel lui a été reproché par les nôtres comme une trahison. Accusation absurde : M. Ducatel n'avait pas servi la Commune ; il était un de ses adversaires, comme beaucoup d'autres gardes nationaux de Passy. Il n'a donc trahi personne, et il a servi les siens par un acte incontestablement courageux, puisqu'il risquait sa vie.



Immédiatement Mac-Mahon avait informé ses chefs de corps qu'ils pourraient pénétrer dans Paris à la suite des troupes du général Douay.

Si, à cet instant de nécessaire confusion dans le mouvement versaillais, nous avions pu prendre l'offensive avec seulement une dizaine de mille hommes, les Versaillais auraient pu être rapidement rejetés hors les murs, dans les fossés des fortifications ; mais nous avions à peine un millier d'hommes pour défendre le quadrilatère formé par les bastions 62 à 67, la Seine et la deuxième ligne de défense du viaduc du Point-du-Jour ; cette petite troupe ne put que se tenir sur la défensive en résistant de son mieux à l'attaque de la division Berthault.

Il était alors 6 heures et demie du matin.

Après un vif combat, les fédérés, menacés d'être tournés, battirent en retraite, les uns dans la direction de la Muette et de Passy, les autres vers le Trocadéro, par les quais.

A 7 heures  $1\frac{1}{2}$ , la division Vergé entra à son tour dans Paris, se dirigeait par l'avenue de Versailles, vers le pont de Grenelle, poursuivait sa marche sur le quai, enlevait la barricade de la rue Guillon (la seule du trajet) et s'emparait du Trocadéro, presque sans combat.

En même temps, sur la gauche, les divisions Berthault et L'Herillier poursuivaient les fédérés en retraite sur Passy, et n'avançaient qu'avec de grandes précautions au travers de notre deuxième ligne de défense, à peu près abandonnée.

A la nuit, le corps Clinchant pénétrait à son tour par la porte de Saint-Cloud, obliquait à gauche, suivait les fortifications jusqu'à la porte de Passy, et reconnaissant le danger d'attaquer le château de la Muette du côté des remparts, s'en emparait à la suite d'un rapide mouvement tournant. Ce point important fut ainsi enlevé presque sans combat et comme par surprise; quelques centaines de fédérés y furent tués sur place; on ne fit pas de prisonniers.



Sur la rive gauche, la porte de Sèvres fut occupée par les Versaillais vers minuit; celle de Versailles, vers 2 heures du matin. Les fédérés, surpris et d'ailleurs très peu nombreux, se retirèrent précipitamment dans Grenelle et dans Vaugirard.

Ainsi, résultat de la première surprise :

*Rive droite.* — Prise du viaduc du Point-du-Jour, prise du Trocadéro, occupation d'Auteuil et prise du château de la Muette.

*Rive gauche.* — Occupation du rempart, depuis la Seine jusqu'à la porte de Versailles, envahissement de tout le quartier de Javel.



#### JOURNÉE DU LUNDI 22 MAI.

*Rive droite.* — Dès 6 heures du matin, le corps Douay reprend l'offensive : la division Vergé s'avance jusqu'au rond-point des Champs-Élysées et, sans combattre, occupe le palais de l'Industrie et celui de l'Élysée. En même temps, par un mouvement tournant, les divisions Berthault et L'Herillier cernent le rond-point de l'Étoile, dont les défenseurs (un maigre bataillon de marche) sont pris et massacrés. Ces deux divisions s'engagent ensuite dans le quartier Saint-Philippe du Roule, s'emparent, après un vif combat, de la caserne de la Pépinière et de l'église Saint-Augustin ; plus au sud, elles atteignent la mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement, après de longs efforts pour déloger les fédérés d'une forte barricade établie à l'angle de la rue de Suresnes et de la rue d'Anjou-Saint-Honoré.



Le corps Clinchant, resté en arrière du corps Douay, occupe sans combat la forte barricade de la place d'Eylau, s'empare de la porte Dauphine, gagne par sa droite le parc Monceau, le collège Chaptal, la place de l'Europe et surprend la gare Saint-Lazare, tandis que, à

sa gauche, il rencontre quelque résistance aux barricades de la place Saint-Ferdinand, de la place Wagram et de la place de Courcelles, mieux défendues par quelques bataillons fédérés, qui, sur le point d'être cernés, battent en retraite dans la direction des Batignolles. Au soir, l'extrême gauche du corps Clinchant s'avancait en pointe jusqu'à la porte d'Asnières.

Dans la même journée, la lutte avait été assez vive à Levallois-Perret et à la porte Maillot, entre les troupes débandées de Dombrowski et le corps Ladmirault.



*Rive gauche.* — Vers 4 heures du matin, la division Bruat, de l'armée de réserve, appuyant le mouvement de la division Vergé sur la rive gauche, avait suivi les quais et s'était avancée jusqu'au pont d'Iéna.

« La brigade Langourian, écrit Vinoy (1), eut à soutenir une assez violente fusillade contre les gardes nationaux rassemblés dans les baraquements du Champ-de-Mars, et que l'arrivée inattendue de nos troupes avait singulièrement surpris. Ce combat fut appuyé par deux batteries d'artillerie qui, s'établissant sur la hauteur du Trocadéro, ouvrirent un feu plongeant sur les baraquements, par-dessus le fleuve. A ce moment, le soleil commençait à se montrer, et les gardes nationaux épouvantés prenaient la fuite au milieu de l'incendie allumé par nos canons dans les baraquements, où ils étaient encore couchés; la flamme se propagea rapidement et en brûla une dizaine. La brigade Langourian, profitant du trouble occasionné par cet incident, se porta sur l'École Militaire,

(1) *Armistice et Commune*, p. 303.

devant laquelle se trouvait un parc d'artillerie assez bien défendu. Nos troupes sont d'abord repoussées; mais elles reviennent à la charge, enlèvent les campements du Champ-de-Mars et pénètrent enfin dans l'École Militaire, que le général de Cisse y prenait en même temps à revers, mettant ainsi les fédérés dans le plus grand danger. »

La division Bruat continua ensuite sa marche à travers le Gros-Caillou.

Vers 10 heures du matin elle occupait l'esplanade des Invalides et, peu après, le ministère des Affaires étrangères et le Corps législatif.

De son côté, le corps de Cisse y s'était avancé sur la rive gauche du fleuve. La division Susbille, après avoir traversé Grenelle, avait été arrêtée un bon moment dans le quartier Dupleix, puis avait rallié au Champ-de-Mars la division Bruat du corps Vinoy. Au centre, la division Lacretelle s'était portée vers le collège des Jésuites et la mairie du XV<sup>e</sup> arrondissement, où elle s'était heurtée aux francs-tireurs commandés par Lisbonne, qui, rappelé à l'Hôtel de Ville par un ordre pressant du Comité de Salut public, dut battre en retraite, tout en défendant le terrain de barricade en barricade. A sa suite, les Versaillais purent s'avancer jusqu'à la place Breteuil et se rallier par les Invalides aux troupes de Vinoy. En même temps, l'aile droite du corps de Cisse y (division Levassor-Sorval) s'emparait de la ligne du chemin de fer de l'Ouest et venait occuper la gare Montparnasse (1).

(1) Ainsi le XV<sup>e</sup> arrondissement ne fut pour ainsi dire pas défendu. Le commandement militaire y était entre les mains d'un certain colonel Damarest qui, d'accord avec le piteux membre de la Commune, Victor Clément, avait résolu de n'opposer aucune résistance aux Versaillais.



Le 22 au soir, l'armée de Versailles, touchant par son extrême gauche à la porte d'Asnières et, par son extrême droite, à la porte de Vanves, avait sur Paris un front passant par la gare Saint-Lazare, la mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement, le palais de l'Industrie, le Palais-Bourbon, le Gros-Caillou, les Invalides et la gare Montparnasse.



#### JOURNÉE DU MARDI 23 MAI.

*Rive droite.* — Ce jour-là, l'objectif de Mac-Mahon, sur la rive droite de la Seine, était la prise des Buttes-Montmartre. Croyant à une résistance organisée, il jugea prudent de lancer sur ces positions deux corps d'armée, celui du général Ladmirault et celui du général Clinchant.

En vérité, si les quelques milliers de fédérés, habitants de Montmartre, avaient été tant soit peu organisés et soumis à l'autorité d'un chef suprême, les Buttes, même tournées et enveloppées, auraient pu résister plusieurs jours. Malheureusement, c'était, sur ce point, le désarroi absolu. Le brave général La Cécilia, envoyé en hâte, mais trop tardivement pour organiser la défense, ne trouva que des bataillons incomplets, indisciplinés, démoralisés, méprisant désormais toute autorité, résolus seulement à se défendre sur les divers points de leurs rassemblements, derrière des barricades sans consistance, sans cohésion, et qui élevées le 18 mars, regardaient l'intérieur de Paris, au lieu de préserver les Buttes dans tous les sens. Quant aux fameuses batteries, elles restaient dirigées sur le Trocadéro, qu'elles balayaient

inutilement d'obus. La vaillance intelligente du hardi défenseur de Châteaudun ne put communier avec la vaillance désespérée des Montmartrois. Aussi bien cette forteresse naturelle, défendue par un soldat héroïque et par des citoyens prêts à mourir, allait à peine arrêter pendant quelques heures les trente mille Versaillais qu'elle aurait pu, dans d'autres conditions, tenir en échec pendant une semaine (1)!



Dès 5 heures du matin, la division Grenier, longeant les fortifications, s'avance jusqu'à la porte Clignancourt et occupe même la gare des marchandises de la ligne du Nord. De là, elle s'élançait vigoureusement à l'attaque du quartier Clignancourt, hérissé de chétives barricades, mais vaillamment défendues par un millier de fédérés. En même temps, la division Lavaucoupet, venue des fortifications, s'était avancée jusqu'à la rue des Saules et à la rue du Mont-Cenis, sans grande difficulté.

De son côté, le corps Clinchant, après s'être emparé des Batignolles, enlève la barricade de la place Clichy, longe le pied sud des buttes et pénètre dans le cimetière Montmartre par le sud, en même temps que les troupes du corps Ladmirault y arrivent par le nord.

A ce moment les hauteurs se trouvaient donc entourées au nord, à l'ouest et au sud-ouest.

Il était alors midi. L'attaque générale commença immédiatement par toutes les rues gravissant les pentes.

(1) La Cécilia est encore un de ceux sur lesquels M. Claretie répandit à son époque sa pisseuse copie. Le défenseur de Châteaudun était en exil, partant dans l'impossibilité d'amener le scribe sur un terrain où il l'eût sans doute assis sur un des pots de chambre paternels.

Une heure après le drapeau tricolore était hissé au haut de la tour Solférino. Bien que courte, la lutte avait été meurtrière des deux côtés, malgré l'énorme supériorité numérique de l'assaillant.

Les Versaillais ne firent pas de prisonniers à Montmartre : tous les fédérés trouvés vivants derrière les barricades furent passés par les armes. Un très petit nombre de combattants purent cependant battre en retraite par les rues Doudeauville et Myrrha, où la retraite leur fut rapidement coupée par les troupes de la division Montandon, qui venaient d'occuper la gare du Nord.

C'est pendant cette retraite que Dombrowski fut atteint mortellement.

A la suite, le corps Clinchant, descendant les pentes des buttes, traverse le boulevard extérieur, s'engage dans le IX<sup>e</sup> arrondissement et atteint le faubourg Montmartre, faisant ainsi sa jonction avec l'aile gauche du corps Douay, qui venait de s'emparer de tout le quartier compris entre la Madeleine, les boulevards, la rue Drouot, Notre-Dame-de-Lorette et la gare Saint-Lazare. Ces troupes n'avaient été arrêtées sérieusement que dans le voisinage de l'Opéra et, notamment, dans la rue Caumartin, où le 67<sup>e</sup> fédéré, du faubourg Saint-Antoine, fut décimé (1).

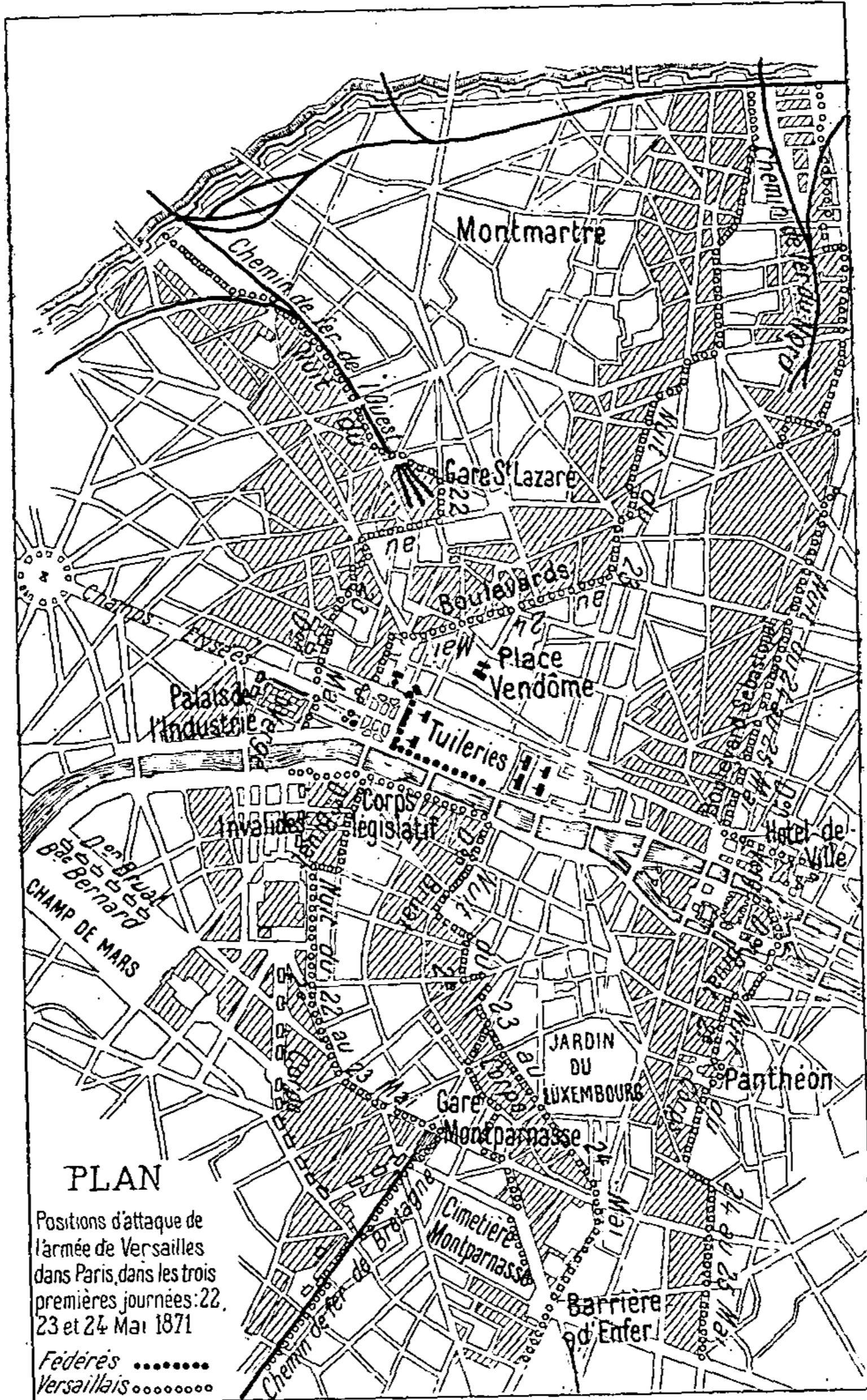
L'aile droite du corps Douay, venue du faubourg Saint-Honoré, avait attaqué le quartier compris entre le boulevard Malesherbes, le faubourg Saint-Honoré et la rue Royale, que les fédérés incendièrent à 7 heures du soir, avant de se retirer sur le Palais-Royal et les Tuileries, qui furent également incendiées vers 10 heures, en même temps que le ministère des Finances.

(1) Voy. tome I, p. 450.



*Rive gauche.* — La résistance, qui avait été à peu près nulle dans le XV<sup>e</sup> arrondissement, fut au contraire des plus vives sur certains points du XIV<sup>e</sup>. Toute une division du 2<sup>e</sup> corps fut longtemps arrêtée dans l'accomplissement du mouvement tournant que nécessitait la prise d'une forte barricade vigoureusement défendue au débouché de la rue de Vanves sur l'avenue du Maine, une attaque de front dirigée par le colonel Boulanger ayant échoué. Lorsque la barricade fut sur le point d'être cernée, ses défenseurs se retirèrent dans le cimetière Montparnasse; ils y furent suivis par les Versaillais et presque tous massacrés, après une héroïque résistance.

Dans le même temps, les autres troupes de Cisse ne purent s'emparer qu'à grand' peine des fortes barricades de l'avenue de Châtillon, de la place Saint-Pierre et de la place d'Enfer. Mais, ces positions enlevées, elles tournèrent aisément toutes les défenses du quartier de l'Observatoire. Après une très vive résistance organisée par Lisbonne entre la rue de Rennes, le boulevard Montparnasse et le Luxembourg, et dont le centre était au carrefour Bréa, les Versaillais s'emparèrent de la barricade située au débouché de la rue d'Assas sur la rue de Rennes et qui, jusque-là, tenait en échec les troupes abritées dans la gare Montparnasse. Lisbonne, après avoir tenu aussi longtemps que possible dans la rue Vavin, dut battre en retraite sur le quartier du Panthéon.





Pendant que s'était opéré ce mouvement dans le XIV<sup>e</sup> et dans une partie du VI<sup>e</sup> arrondissement, les divisions Susbielle et Lacretelle attaquaient le VII<sup>e</sup> arrondissement, où elles furent longtemps arrêtées rue de Bellechasse, rue de Lille, rue de Grenelle, et surtout au carrefour de la Croix-Rouge par les fédérés sous les ordres de Eudes. Ces combattants, au fur et à mesure qu'ils abandonnaient un coin de quartier, l'incendiaient, n'abandonnant d'ailleurs une position que lorsqu'elle était devenue intenable. Dans la matinée du 24, ils se retirèrent dans la Cité par le Pont-Neuf, non sans avoir subi des pertes énormes, et livré aux flammes deux immeubles, place de la Croix-Rouge.



En définitive, le 23 au soir, la ligne versaillaise, débordant par ses ailes le centre de Paris, formait un immense angle rentrant, avec son sommet à la place de la Concorde, et les côtés appuyés, à gauche, à la gare des marchandises du Nord, à droite, au bastion 81, voisin de la porte d'Arcueil.

## CHAPITRE II

### LA BATAILLE (*suite*)

SOMMAIRE. — Les défenseurs de la Commune se ressaisissent. — Journée du 24 Mai; occupation des quartiers du centre. — Prise du Panthéon. — Journée du 25 Mai; les Versaillais tenus en échec; bataille et prise de la Butte-aux-Cailles; l'armée versaillaise occupe la moitié de Paris; défense héroïque de la place du Château-d'Eau; Lisbonne et Vermorel blessés; mort de Delescluze; le calomniateur Maxime Ducamp. — Journée du 26 Mai; prise de la place de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine. — Journée du 27 Mai; attaque et prise des Buttes-Chaumont; les Versaillais s'emparent du cimetière du Père-Lachaise, après un combat acharné. — Journée du 28 Mai; situation désespérée des défenseurs de la Commune; prise des hauteurs de Belleville; prise de la Mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement; la dernière barricade défendue; une appréciation de Vinoy.

#### JOURNÉE DU MERCREDI 24 MAI.

Jusque-là les Versaillais n'ont surtout trouvé devant eux que les défenseurs qui leur avaient résisté en dehors de Paris et qui, surpris, désorganisés, désorientés, se repliaient sur le centre pour aller former le noyau de la résistance suprême. La journée du 24 mai allait

marquer la transition. Le sanglier se retire encore, mais, acculé, il commence à faire tête à la meute. On va le voir.



*Rive droite.* — Dès 2 heures du matin, le corps Douay occupe la place Vendôme abandonnée, s'empare de la Banque et, à la suite, du Palais-Royal, défendu vaillamment par quelques centaines de fédérés. Il occupe ensuite le Louvre et la place Saint-Germain-l'Auxerrois, attaque et enlève péniblement le quartier des Halles centrales et n'arrive à l'Hôtel de Ville que vers les 9 heures du soir.

Le corps Clinchant s'empare de tout le quartier de la Bourse et gagne le boulevard de Strasbourg, après avoir été longtemps arrêté autour de la Porte Saint-Denis. Plus au nord, une division du même corps occupe le square Montholon, l'église Saint-Vincent, la caserne de la Nouvelle-France et ne trouve à combattre sérieusement qu'au boulevard Magenta, à la hauteur de la rue de Chabrol où les fédérés, abrités derrière une solide barricade, tiennent durant plusieurs heures.

Ce jour-là, le corps Ladmiraault avait pour objectif la gare du Nord et la gare de l'Est. Il entreprit ce mouvement sous la protection insuffisante des batteries versaillaise, nouvellement installées sur les Buttes-Montmartre et qui répondaient sans grand succès au feu, tout au moins gênant, de nos batteries des Buttes-Chaumont et de Charonne. Ces troupes du corps Ladmiraault eurent surtout à combattre : 1° à la gare du Nord, 2° à l'intersection des boulevards Ornano (1) et Rochechouart, dans ses efforts pour se rallier au corps Clinchant.

(1) Aujourd'hui, dans cette partie : boulevard Barbès.





*Rive gauche.* — Le corps de Cissesey avait pour mission de s'emparer du Luxembourg et de la montagne Sainte-Geneviève. On va voir qu'il y parvint par un vaste mouvement enveloppant, analogue à celui qu'avait amené la prise de Montmartre.

Dans le quartier du Panthéon, la résistance, abandonnée par les membres de la Commune du V<sup>e</sup> arrondissement, avait été organisée à la hâte, avec une énergie incontestable, par un jeune typographe du quartier, Jean Allemane. La politique actuelle, — si l'on peut appeler cela de la politique, — nous a séparés; ce n'est pas une raison pour que nous ne rendions pas justice à ce hardi défenseur de la révolution communaliste, qu'il paraît avoir abandonnée depuis pour se prêter aux pires compromis avec la République thiériste.

C'est grâce à lui que des barricades assez solides s'élevèrent rapidement boulevard Saint-Germain, place Maubert, sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève, rue Soufflot, rue Saint-Jacques, rue des Fossés-Saint-Jacques. C'était assez pour résister un moment et mourir; c'était insuffisant pour résister à l'assaut méthodiquement conduit de trois divisions : ils n'étaient là, à l'heure suprême, qu'un millier d'hommes à peine, auxquels s'était jointe la vaillante petite troupe de Lisbonne, déjà décimée par les combats de la veille.

De bonne heure, la division Bruat, de l'armée de réserve, appuyant le corps de Cissesey, avait occupé, sans résistance sérieuse, toute la partie du VI<sup>e</sup> arrondissement comprise entre le quai et le Luxembourg, qu'assaillaient à l'ouest et au sud les troupes de la division Susbielle, par les rues d'Assas et Notre-Dame-des-Champs. Ces

troupes s'emparent du palais du Luxembourg et, peu après, s'élancent à l'assaut des barricades de la rue Soufflot, de la rue Cujas et de la rue Mallebranche, qu'elles enlevèrent.

Sur la droite, la division Levassor-Sorval, après avoir occupé le parc Montsouris, non défendu, avait obliqué à gauche pour tourner le Panthéon du côté est : elle vint occuper le Val-de-Grâce et s'avance jusqu'à la rue Mouffetard, par la rue des Feuillantines.

Sur la gauche, la division Lacretelle, un moment arrêtée par le feu d'artillerie de la Cité, avait pu traverser le boulevard Saint-Michel et suivre le boulevard Saint-Germain jusqu'à la place Maubert.

Ainsi, la montagne Sainte-Genève se trouvait cernée, comme l'avait été Montmartre, sur les trois quarts de sa circonférence. Sur ce point encore, la partie était donc perdue.

Les trois divisions du corps de Cissey, appuyées par la division Bruat, donnent alors l'assaut, à peu près simultanément. Nombre des nôtres sont tués. Le reste, conduit par Lisbonne, bat en retraite par le pont d'Austerlitz et gagne la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement.

Dans la soirée du 24 mai, les Versaillais étaient donc maîtres de la moitié de Paris. Leur front de bataille formait une ligne droite s'étendant depuis la gare de l'Est jusqu'au parc Montsouris, avec son centre à l'Hôtel de Ville et à la caserne Lobau.

\*  
\* \* \*

#### JOURNÉE DU JEUDI 25 MAI.

Le plan versaillais arrêté pour la journée du 25 mai était le suivant :

Mouvement en avant dans le but de s'emparer de la

Butte-aux-Cailles, clef de la défense du XIII<sup>e</sup> arrondissement, sur la rive gauche; et, sur la rive droite, de la place de la Bastille et de la place du Château-d'Eau, de manière à refouler l'insurrection dans Ménilmontant et Belleville.

Ce but fut loin d'être atteint ce jour-là.

Si, sur la rive gauche, les Versaillais parvinrent à s'emparer de la Butte-aux-Cailles, ce ne fut que tardivement, après une véritable bataille, où, cette fois, le plus grand nombre des morts fut de leur côté. Et, sur la rive droite du fleuve, si la place du Château-d'Eau fut prise, les assaillants ne purent la dépasser : ni la place de la Bastille, ni la rotonde de la Villette ne purent être occupées.



*Rive gauche.* — L'armée de Versailles était alors maîtresse de tous les arrondissements de la rive gauche, sauf le XIII<sup>e</sup>, où les fédérés, commandés par le général Wroblewski et par Serizier, l'énergique commandant du 101<sup>e</sup>, s'étaient concentrés à la place d'Italie et à la Butte-aux-Cailles.

Le général de Cissey, prévoyant sur ces points une résistance extraordinaire, avait décidé de tourner la position à droite et à gauche, par les fortifications. Pour favoriser ce mouvement enveloppant, il avait établi des batteries au bastion 81, à l'Observatoire et sur la place d'Enfer.



Il était midi quand la brigade Lian, de la division Levassor-Sorval, partie de Montsouris et longeant les

fortifications, se porta jusqu'au pont Napoléon; là, obliquant à gauche, elle vint occuper la gare des marchandises de la gare d'Orléans, d'où elle se porta au secours de la brigade Osmont, qui avait franchi la Bièvre derrière l'hospice Sainte-Anne et se préparait à l'attaque de la Butte-aux-Cailles.

Au centre, la brigade Bocher, après avoir enlevé les Gobelins, malgré la résistance du 101<sup>e</sup> fédéré, se dirigeait déjà sur la mairie du XIII<sup>e</sup> avec l'intention de couper la retraite aux défenseurs de la Butte.

Les fédérés, ainsi attaqués de front et simultanément par les trois brigades Bocher, Lian et Osmont, résistèrent avec la plus grande vigueur : ils n'étaient pourtant là que quinze cents hommes avec quelques pièces de canon : Wroblewski revenu à la hâte dans Paris, n'avait pas eu le temps d'amener sur la Butte toute l'artillerie disponible de la place d'Italie, suffisamment défendue par un autre millier d'hommes, avec leur retraite assurée sur la place Jeanne d'Arc.

A plusieurs reprises les Versaillais furent repoussés des hauteurs; ils ne s'en rendirent maîtres qu'après un combat acharné de part et d'autre, et qui dura plusieurs heures.

La Butte une fois conquise, les deux tiers des défenseurs survivants furent tués sur place; les autres, en se retirant vers la place d'Italie, se heurtèrent aux soldats de la brigade Bocher et furent cernés, tandis que les fédérés de la place d'Italie, débordés de toutes parts, se retiraient précipitamment vers la place Jeanne d'Arc où, cernés à leur tour après une vive résistance, « ils se rendirent à discrétion », dit Mac-Mahon dans son rapport.



A gauche, la division Lacretelle avait atteint la gare d'Orléans en tournant le Jardin des Plantes, tandis que la division Bruat du corps Vinoy, après s'être emparée de l'Entrepôt, s'était avancée jusqu'à la barricade de la place Walhubert dont les défenseurs venaient de se réfugier à l'autre extrémité du pont d'Austerlitz, très vigoureusement défendu. Les Versaillais, un instant abrités dans la gare d'Orléans, en furent rapidement délogés, non sans pertes sensibles, par les obus d'une batterie de la place de la Bastille et par la fusillade incessante des défenseurs du pont d'Austerlitz, sur la rive droite du fleuve.



*Rive droite.* — Sur cette rive, la brigade La Mariouse, du corps Vinoy, bien que constamment arrêtée, avait pu s'avancer jusqu'au Grenier d'abondance, qui fut incendié, non par nos troupes, ainsi que le déclare Mac-Mahon, mais par une batterie volante établie un instant gare d'Orléans par les Versaillais et qui voulait appuyer la marche en avant des soldats de La Mariouse.

Ceux-ci ne purent d'ailleurs franchir le canal, malgré leurs efforts persistants, qu'après l'établissement pénible d'une passerelle. En même temps, les Versaillais essayaient en vain de franchir le pont d'Austerlitz et durent à plusieurs reprises se retirer non sans avoir subi des pertes sensibles.

Sur ce point la lutte « persista toute la journée, dit Vinoy, mais sans que le succès fût définitif ».

Cependant, lorsque les hommes de La Mariouse eurent franchi la passerelle improvisée du canal, la situation changea et devint périlleuse pour les défenseurs du pont d'Austerlitz.

« Nos hommes, dit Vinoy (1), arrivèrent sous le pont d'Austerlitz, sans quitter toutefois l'abri de la haute muraille du quai; un bataillon put ainsi se masser sous le pont et se préparer à tenter l'attaque des barricades. Il remonta par les rampes du quai et, se précipitant au pas de course, il enleva, dans son irrésistible élan, les barricades et les maisons. Les fédérés prirent la fuite, mais les nôtres ne purent les poursuivre que jusqu'à Mazas, où ils se trouvèrent arrêtés par la seconde ligne de défense (2). »



La gauche du corps Vinoy (division Vergé) avait été chargée d'attaquer la place de la Bastille par le nord. Elle échoua complètement.

De son côté, le corps Clinchant, appuyé à sa droite par le corps du général Douay, avait mission de s'emparer de la place du Château-d'Eau, défendue par un habile système de barricades reliant la caserne du Prince-Eugène et les Magasins-Réunis, mais derrière lesquelles n'allaient combattre que trois cents et quelques hommes, commandés par Lisbonne.

Le corps Douay, arrêté à plusieurs reprises dans le III<sup>e</sup> arrondissement, ne put arriver qu'à la nuit au boulevard du Temple, sans pouvoir s'avancer davantage.

(1) *Armistice et Commune*, p. 331.

(2) Cette seconde ligne de défense, c'était simplement la barricade établie sous le pont du chemin de fer de Vincennes !

La division Duplessis, du corps Clinchant, après avoir occupé la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, avait enlevé les barricades du boulevard Magenta et de la rue du Château-d'Eau, s'était avancée jusqu'à la rue Magnan et, de là, avait gagné la rue de la Douane et la caserne du Prince-Eugène. Pendant ce temps, la division Garnier, venue du quartier de la Bourse, avait enlevé les barricades de la rue Meslay, de la rue Turbigo, des Arts-et-Métiers, et avait pu s'avancer jusqu'au théâtre Déjazet.

On peut maintenant se rendre compte, au simple examen d'un plan de Paris, de la situation des trois cents hommes de Lisbonne appelés à défendre la place du Château-d'Eau, dans l'après-midi du 25 mai.



Lorsque, à 5 heures du matin, Lisbonne avait pris le commandement des défenses de la place, il avait assez d'artillerie, mais un nombre de combattants tout à fait insuffisant pour résister à l'attaque combinée de deux corps d'armée.

« Rue Meslay, boulevard Magenta, dit Lisbonne dans ses Mémoires inédits, des batteries versaillaises nous faisaient un mal considérable, et les soldats abrités dans la caserne du Prince-Eugène semaient continuellement la mort dans nos rangs. C'était un tir plongeant.

« A 2 heures, je ne comptais pas plus de cent cinquante combattants aux cinq barricades, lorsque des bataillons arrivant du fort de Bicêtre vinrent nous renforcer. Ces fédérés prirent position aux fenêtres des maisons, et nous pûmes alors, tout en répondant au feu des lignards, organiser la défense de la barricade de Bataclan, appelée à protéger la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, quand nous aurions abandonné la place du Château-d'Eau.

« Je pris mes dispositions pour faire évacuer sur Saint-Ambroise les obus qui se trouvaient alors accumulés dans le bureau du télégraphe, à l'angle du boulevard. Déjà, on était parvenu, avec beaucoup de difficultés, à en emmener quelques voitures. Il était environ 3 heures 1/4. La barricade du Prince-Eugène n'était pas encore abandonnée, mais un monceau de cadavres s'y étaient entassés. Les balles sifflaient dru, et les obus éclatant sur les maisons décimaient nos fédérés.

« Pour ranimer le courage des combattants, j'avais pris la place d'un franc-tireur qui venait d'être tué. A peu près découvert, sous la porte cochère de la maison des Magasins du Pauvre-Jacques, je recevais les obus et les faisais passer à un franc-tireur qui les déposait dans une voiture à bras.

« J'en tenais un dans mes bras lorsque je fus atteint par une balle au haut de la cuisse. J'eus la présence d'esprit, en tombant, de tenir l'obus serré contre moi; sans cela, c'en était fait du franc-tireur et des gardes nationaux occupés à ce transport si périlleux de munitions.

« Je fus un instant abandonné.

« Les barricades étaient désertées. J'essayai de me traîner jusqu'au coin de la rue Rampon, pour me mettre à couvert et faire prévenir le citoyen Delescluze de l'abandon des barricades.

« Vermorel et Theisz venaient se rendre compte des positions que j'occupais, lorsqu'ils m'aperçurent. Ils me soulevèrent et m'aidèrent à marcher; mais, à ce moment, Vermorel tombait à son tour atteint d'une balle dans l'aîne. Theisz le fit transporter dans une maison du boulevard où il reçut les premiers soins. »

Deux jeunes francs-tireurs, des enfants, placèrent Lisbonne dans une voiture à bras, et se dirigèrent sous une pluie de balles vers la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement.





Une demi-heure après, des fédérés conduits par Avrial et Theisz, et portant une civière sur laquelle était étendu Vermorel, croisèrent Delescluze qui, tranquille et sombre, s'acheminait seul, la canne à la main, dans la direction de la place du Château-d'Eau, vers les barricades abandonnées.

Le lendemain les Versaillais retrouvèrent le cadavre du vieux jacobin gisant sur un tas de pavés, au pied d'une barricade défoncée, et au sommet de laquelle il était allé chercher la mort.

Dans la matinée Delescluze avait écrit à sa sœur la lettre suivante :

« Ma bonne sœur,

« Je ne veux ni ne peux servir de jouet et de victime à la réaction victorieuse.

« Pardonne-moi de partir avant toi, qui m'as sacrifié ta vie.

« Mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle défaite, après tant d'autres.

« Je t'embrasse mille fois, comme je t'aime. Ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos.

« Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère.

« Adieu, adieu, je t'embrasse encore.

« Ton frère, qui t'aimera jusqu'au dernier moment.

« A. DELESCLUZE. »

C'était donc bien un suicide, coïncidant avec un geste digne de respect et fait pour imposer silence à toutes les haines.

Eh bien, non ! Si Claretie — il faut lui rendre cette justice — désarma devant ce mort, Maxime Ducamp, l'autre sycophante, entreprit, sans y réussir d'ailleurs, de salir la mémoire du vaillant républicain révolutionnaire, en travestissant le récit de son glorieux suicide.

La lettre qu'on vient de lire, et dans laquelle Delescluze ne mit aucune parole amère contre ses derniers compagnons d'armes, fait suffisamment justice de cette ignominie, sans qu'il soit utile d'y insister.

Voilà donc dans quelles circonstances les deux corps d'armée de Douay et de Clinchant avaient pu se rendre maîtres de la place du Château-d'Eau.

Sur la gauche versaillaise, le corps de Ladmirault, en vue de l'attaque imminente des Buttes-Chaumont, s'était emparé, à droite, de l'usine à gaz, sans cependant pouvoir atteindre son objectif de la Rotonde; et, à gauche, il avait occupé sans combat les bastions 36, 35, 34 et 33.

Toujours la tactique peu glorieuse, mais moins périlleuse et plus sûre, des mouvements tournants.



#### JOURNÉE DU VENDREDI 26 MAI.

La place de la Bastille, une partie du X<sup>e</sup> arrondissement, le XI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> tout entiers, enfin une partie du XIX<sup>e</sup> restant encore au pouvoir des derniers défenseurs de la Commune, Mac-Mahon fut obligé de modifier sur place ses plans de la veille.

Au lieu de rejeter les fédérés sur les hauteurs de Belleville et de Ménilmontant, il allait, par un vaste mouvement tournant, s'emparer de ces hauteurs et, de là, descendre sur les positions des insurgés afin de les rejeter sur la ligne de front des corps Douay et Clinchant. Cette dernière opération allait réussir, mais après deux jours et demi de très violents combats.



L'armée de réserve, commandée par Vinoy, formait maintenant la droite de l'attaque; les corps Douay et Clinchant étaient au centre; le corps Ladmirault constituait l'aile gauche.

Le corps Vinoy avait pour mission d'enlever la place de la Bastille et la place du Trône. C'était la tâche la plus rude de la journée.

Vinoy, renonçant à une attaque de front de la place de la Bastille, entreprit de la tourner par l'est. La brigade Derroja, après s'être emparé, sans grande résistance, du quartier de Bercy, suit la ligne de Vincennes et gagne la gare, dont elle s'empare après un violent combat. En même temps, les brigades La Mariouse et Langourian, venues par le boulevard Mazas, pénètrent dans le faubourg Saint-Antoine, entre l'hospice Sainte-Eugénie et les Quinze-Vingts, à travers un quartier hérissé de barricades, mais faiblement défendu, les fédérés du faubourg s'étant portés en nombre sur les défenses de la place, en prévision d'une nouvelle attaque de front.

D'autre part, la division Vergé avait repris son attaque par la rue Saint-Antoine, en se reliant aux corps Douay et Clinchant parvenus au boulevard Richard-Lenoir et au boulevard Beaumarchais.

Les défenseurs de la place étaient alors enveloppés : un petit nombre purent battre en retraite vers la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement ; les autres furent tués ; là encore on ne fit pas de prisonniers.

La journée touchait à sa fin. Par un rapide mouvement de conversion, une partie des troupes de Vinoy se portèrent vers la place du Trône. Elles furent longtemps arrêtées à la hauteur de la rue de Reuilly, dont la caserne ne put être réduite que par l'artillerie. Il était nuit lorsque les Versaillais atteignirent la place du Trône. Encore en furent-ils délogés presque aussitôt par le feu plongeant des batteries du Père-Lachaise.

Dans ce vieux faubourg Saint-Antoine, la défense avait été partout vaillante et, sur certains points, héroïque, presque toutes les barricades ayant été prises tôt ou tard entre deux feux. Aussi, là, pas d'hésitation, tous les hommes pris les armes à la main étaient aussitôt fusillés.

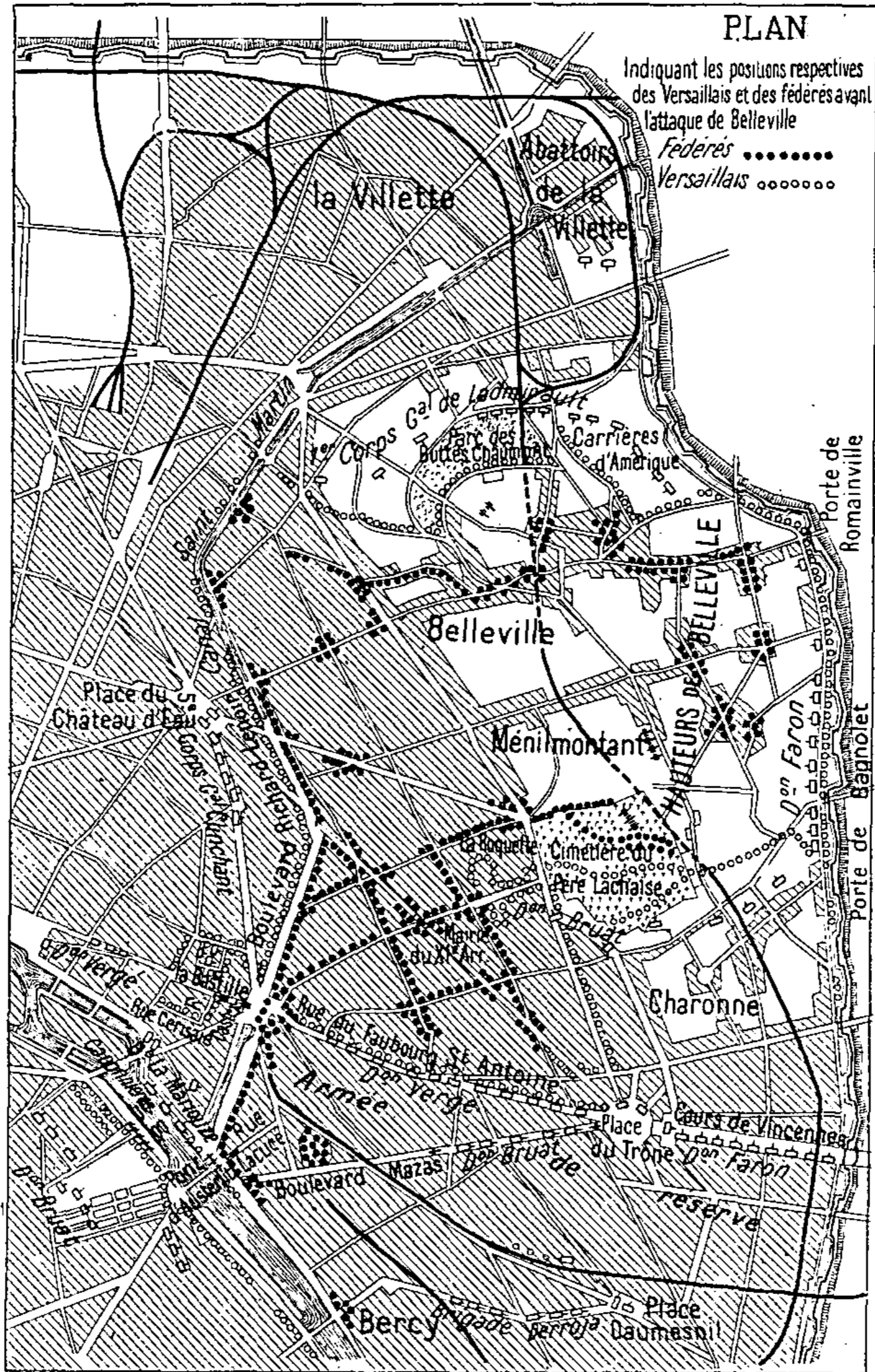


Au cours de la même journée, le corps Douay avait occupé tout le quartier compris entre le boulevard des Filles-du-Calvaire, le boulevard Beaumarchais et le boulevard Richard-Lenoir. Le corps Clinchant s'était avancé jusqu'au canal Saint-Martin où il avait été arrêté par nos batteries des Buttes-Chaumont, de Belleville et du Père-Lachaise. Enfin, le corps Ladmirault, après s'être emparé des barricades des rues Riquet, de Flandre et de Kabylie, était parvenu jusqu'à la rotonde de la Villette. Les fédérés, avant d'abandonner cette position, avaient incendié la raffinerie de sucre et l'Entrepôt des douanes. A l'extrême gauche, les troupes de ce corps s'emparèrent

PLAN

Indiquant les positions respectives  
des Versaillais et des fédérés avant  
l'attaque de Belleville

Fédérés .....  
Versaillais oooooo



du canal Saint-Denis et des bastions 29, 28, 27 et 26 préparant ainsi le mouvement destiné à tourner les Buttes-Chaumont.

★  
★ ★

Au soir, l'insurrection se trouvait enfermée dans un demi-cercle, le front circulaire des troupes versaillaise s'étendant de la porte du canal de l'Ourcq à la porte de Vincennes, en suivant le bassin de la Villette, le canal Saint-Martin, le boulevard Richard-Lenoir, la rue du faubourg Saint-Antoine.

★  
★ ★

#### JOURNÉE DU SAMEDI 27 MAI.

A cette heure, la puissante armée de Mac-Mahon n'est plus devant elle que quelques milliers d'hommes désespérés, et disséminés sur tous les points encore défendables des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements. Ces braves n'ont plus de chefs et, d'ailleurs, ils n'en veulent plus. Wroblewski, l'habile défenseur de la Butte-aux-Cailles, l'a constaté et, sollicité de prendre le commandement suprême, il a refusé, affirmant qu'il ne serait pas obéi; Lisbonne est hors de combat; Dombrowski est mort; La Cécilia, cerné au bas de Montmartre, n'a pu rejoindre Eudes, après avoir défendu sa partie, dans les VII<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements, l'a jugée perdue et est rentré dans le rang; Delescluze a tenté de faire oublier, par un geste héroïque, la désertion de ses compagnons de lutte dont si peu sont demeurés ses compagnons de lutte.

et les combattants de la dernière heure ne pensent plus qu'à tomber en vendant leur vie le plus cher possible. Aussi bien vont-ils lutter jusqu'au bout, avec l'énergie du désespoir, arrêtant partout et presque sur tous les points l'attaque des Versaillais.

Voici quel fut, dans ces conditions, le bilan militaire de la journée :

\*  
\* \* \*

Dès l'aube, une partie de la division Grenier, du corps Ladmiraull, franchit le canal de l'Ourcq et va occuper les bastions 24, 23 et 22, pendant que l'autre partie, après avoir péniblement enlevé les barricades de la rue de Flandre et leurs contreforts, atteint l'ancienne mairie du XIX<sup>e</sup> arrondissement (1). En même temps, des batteries établies aux bastions 25 et 24 canonent incessamment les hauteurs de Belleville et des Buttes-Chaumont.

A droite, la division Montandon, du même corps, n'avait pu commencer ses opérations que fort avant dans la matinée, gênée qu'elle était par notre artillerie. Néanmoins, une de ses brigades franchit la rotonde, enlève les barricades successives de la rue d'Allemagne et s'établit au marché de la rue de Meaux, tandis que le centre et la droite de la division atteignent le boulevard de la Villette, après de vifs combats, par les rues Grange-aux-Belles, Vicq-d'Azir et de la Chopinette. Enfin, à 3 heures, les trois brigades se trouvent rangées en demi-cercle au pied des Buttes-Chaumont, tandis que la brigade Pradier, de la division Grenier, a occupé le

(1) La mairie se trouvait alors entre la rue de Joinville et la rue de Bordeaux, aujourd'hui partie de la rue de Flandre.



bastion 21, pour y installer une batterie volante destinée à prendre les Buttes à revers. L'assaut général suivit de près et, vers 4 heures, le drapeau tricolore flottait au sommet des Buttes-Chaumont.

Sur ce point, la lutte avait été pour le moins aussi meurtrière pour les Versaillais que pour les fédérés.



Dans l'autre partie de la circonférence d'investissement, le corps Douay restait sur place, bombardant la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement et le quartier Saint-Ambroise.

Ce fut aux soldats de Douay que Genton, chassé de la place de la Bastille par les troupes de Vinoy, se heurta dans la rue Sedaine. Cette rue, aboutissant derrière la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, était une route tout indiquée pour les Versaillais. Ils venaient de s'établir dans les maisons de la rue Saint-Sabin et derrière la barricade abandonnée à l'angle de cette rue et de la rue Sedaine. Genton, leur barrant la route, défendait la barricade située 400 mètres plus haut, à l'angle de la rue Popincourt.

Le 26, vers midi, les Versaillais avaient tenté un mouvement offensif qui avait échoué. Ils avaient été poursuivis par une vingtaine de fédérés, au nombre desquels Genton, Fortin, Ch. Da Costa et Légal, tous quatre blanquistes; mais ces quelques audacieux n'avaient pu reprendre la barricade de la rue Saint-Sabin. Fusillés par les liguards installés dans les maisons avoisinantes, ils durent battre en retraite : ils n'étaient plus que quatre lorsqu'ils atteignirent la barricade de la rue Popincourt : Genton, Fortin, Ch. Da Costa et un lieutenant blessé.



A la barricade Popincourt il n'y avait comme artillerie qu'une vieille pièce de douze à âme lisse. Bientôt les projectiles manquèrent; les artilleurs allèrent en hâte chercher des munitions au dépôt de l'église Saint-Ambroise; ils rapportèrent des boulets de *quatre*! Alors, ils en mirent trois à chaque charge et canonnèrent ainsi la barricade de la rue Saint-Sabin, qui fut bientôt démolie.

De leur côté, les Versaillais lancèrent sur la chétive barricade Popincourt une pluie d'obus; notre pièce fut démontée, les servants furent tués, et les défenseurs se réfugièrent dans les maisons que Genton venait de faire percer, au deuxième étage, depuis la rue Popincourt jusqu'au boulevard Voltaire.

Grâce à cette énergique et habile mesure, les fédérés purent ainsi arrêter les assaillants pendant toute la journée du 27 et une partie de la nuit du 27 au 28 mai.



L'armée de Vinoy rencontrait sur la gauche de grandes difficultés dans l'accomplissement du mouvement enveloppant qui lui était prescrit.

La brigade La Mariouse, par les fortifications, la brigade de Seigneurens, par la ceinture et Charonne, pénétrèrent dans le cimetière du Père-Lachaise, où ils se heurtèrent à une résistance extrêmement vive et d'où ils auraient été repoussés si le général Faron n'avait envoyé à leur secours une brigade de sa division. La lutte reprit et devint tragique. Les fédérés, au nombre de quinze cents, sont assaillis de toutes parts et cernés dans le jardin funéraire. Par petits groupes, ils s'abritent derrière les plus grands monuments, autour desquels leurs cadavres s'amoncellent.

Il y eut cependant quelque chose de plus épouvantable que cette lutte épique, ce furent les fusillades en masse, à la mitrailleuse, faites le lendemain et les jours suivants, dans le cimetière, par les soldats de Vinoy. Le vieux reître retrouvait là ses appétits et ses joies de jeune décebriseur.

Le reste de la division Faron, après avoir échoué dans sa tentative contre la place Voltaire, se borna, en désespoir de cause, à contre-battre les alentours par le feu d'une batterie établie place du Trône, et qui fut plusieurs fois démontée.

Quoi qu'il en soit, dans la soirée du 27 mai, les Versaillais étaient maîtres des Buttes-Chaumont et du Père-Lachaise. Leur front formait alors les trois quarts d'un cercle, l'aile gauche atteignant le bastion 21 et l'aile droite touchant à la porte de Bagnolet.



#### JOURNÉE DU DIMANCHE 28 MAI.

C'est l'agonie de l'insurrection républicaine. A l'aube, les derniers défenseurs occupent encore Belleville, dans l'espace compris entre les limites suivantes, que nous indiquons avec les dénominations actuelles, pour plus de clarté :

Les remparts, depuis la porte Chaumont jusqu'à la porte de Bagnolet; la rue Belgrand, l'avenue Gambetta; le boulevard Ménilmontant jusqu'à la rue de la Roquette; la rue de la Roquette jusqu'à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement; le boulevard Voltaire jusqu'à la rue Saint-Ambroise; la rue Saint-Ambroise jusqu'à l'avenue Par-

mentier; l'avenue Parmentier jusqu'au faubourg du Temple et à la rue Alibert; l'hôpital Saint-Louis; la rue Rébeval jusqu'à la rue Pradier, la rue Fessart; la place des Fêtes; la rue Campans jusqu'à la rue de la Mouzaïa.



Dès 4 heures du matin, la division Faron, du corps Vinoy, suit le boulevard Mortier, le long des remparts, et atteint la porte de Romainville. De là elle vient attaquer la rue Haxo, plutôt surprise que défendue, y fait deux mille prisonniers, — les seuls de la journée qui ne furent pas fusillés, — et fait sa jonction avec le corps Ladmirault venu de la porte Chaumont par le boulevard Sérurier.

Les deux divisions se rabattent alors vers l'ouest, sur Belleville. Elles enlèvent les barricades de la rue des Bois, des Prés-Saint-Gervais, de la place des Fêtes. A 10 heures du matin, les Versaillais occupent toute la partie haute de la rue de Belleville, au delà de l'église et de l'ancienne mairie du XX<sup>e</sup> arrondissement.

De son côté, la brigade Deroja (corps Vinoy) avait longé le boulevard de Charonne et le boulevard Ménilmontant, le long du Père-Lachaise (occupé par la brigade de Seigneurens) et s'était engagé dans Ménilmontant, attaquant et enlevant les barricades de la rue des Amandiers, de la rue de Tlemcen, de la rue des Cendriers, de la rue de Ménilmontant et s'avançant par sa droite jusqu'à l'ancienne place Puebla.

La brigade Langourian (corps Vinoy), venue par l'avenue Philippe-Auguste, cernait la prison de la Roquette, délivrait les otages survivants, descendait la

rue de la Roquette, s'emparait de la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, suivait le boulevard Voltaire et opérait sa jonction avec le corps Douay, au boulevard Richard-Lenoir.

Pendant ce temps, les troupes de Faron (corps Vinoy), appuyées sur celles du corps Ladmirault, refoulaient les derniers insurgés dans les bas de Belleville, atteignaient le boulevard de la Villette, s'emparaient de l'hôpital Saint-Louis et, peu après, enlevaient la barricade du faubourg du Temple, entre les rues Saint-Maur et Parmentier, dernier réduit de l'insurrection.

C'est donc dans le X<sup>e</sup> arrondissement, et non dans le XX<sup>e</sup>, contrairement à ce que l'on croit généralement, que furent tirés les derniers coups de fusil.

Il était alors 3 heures de l'après-midi.

« Poussés jusque dans leurs derniers retranchements et complètement cernés, ils (les fédérés) résistèrent, a écrit Vinoy, avec une constance digne d'une meilleure cause. »

(1) *Armistice et Commune*, p. 341.

## CHAPITRE III

### LE MASSACRE

SOMMAIRE. — Premières révélations du rapport de Mac-Mahon. — Autres indications du rapport du général Appert. — Les 500,000 fusils répris. — Comment on retrouve les quarante mille cadavres de fédérés. — La méthode dans le massacre. — Terribles confidences de la presse mac-mahonienne. — Les fusillés par erreur. — L'assassinat de Tony-Moilin. — Le martyr de Varlin. — L'assassinat de Millière. — Ce qu'on fit des cadavres; émouvant article du journal *Le Temps*.

La bataille avait été terrible, inhumaine, mais enfin elle n'avait pas dépassé les horreurs d'une guerre civile. Voyons maintenant le massacre qui suivit.



Si on lit avec quelque attention le rapport de Mac-Mahon, on reconnaît bien vite que, muet sur les exécutions sommaires, il contient, cachés derrière certains euphémismes, des éléments persuasifs et qui ne sont pas

à dédaigner pour la reconstitution historique des phases du massacre. Ce sont ces documents, embryonnaires en quelque sorte, qu'il importe d'analyser tout d'abord.



« L'insurrection, dit-il en manière de conclusion, avait subi des pertes énormes, nous avons fait 25,000 prisonniers, pris 1,500 pièces de canon et plus de *quatre cent mille* fusils. »

Ce sont ici les chiffres qu'il faut faire parler.



Et d'abord, *d'où provenaient ces vingt-cinq mille prisonniers*, faits pendant la semaine de mai?

Ici, c'est le général Appert, chef de la justice militaire, qui va répondre pour nous.

Dans son *Rapport d'ensemble* sur les opérations de la justice militaire, il déclare que « du 21 au 28 mai, la lutte dans Paris et les perquisitions opérées dans les maisons amenèrent l'arrestation de 26,000 individus envoyés aussitôt à Versailles » (1).

Admettons que, sur les 25,000 prisonniers de MacMahon — j'entends ceux faits pendant la terrible

(1) Ce rapport du chef de la « Justice militaire » est un document fort intéressant à consulter. Il débute par ce titre qui est une trouvaille :

« Le gouvernement renvoie les coupables devant les conseils de guerre, évitant ainsi toute mesure d'exception. »

huitaine — 5,000 réels combattants aient été conduits à Versailles, escortés par les cavaliers de Galliffet, qui en fusillaient pas mal en route. Resterait donc déjà un chiffre de 20,000 hommes pris dans les maisons, en dehors des fédérés tués sur place et qu'on peut sans exagération évaluer à 10,000.

Et c'est alors qu'apparaît une différence énorme entre le chiffre des prisonniers expédiés à Versailles et celui des citoyens arrêtés.



A l'appui de cette comptabilité sinistre, les journaux de l'époque, que Mac-Mahon ne laissait paraître qu'après les avoir fait contrôler, s'expriment avec un cynisme inconscient qui compense la discrétion du rapport officiel. C'est ainsi qu'on lit dans le *Siècle* du 31 mai :

« Les prisonniers de ces derniers jours sont restés dans Paris; *il est vrai qu'il y en a fort peu. Nos soldats ont tué presque tous ceux qui étaient entre leurs mains.* »



A d'autres endroits du rapport Mac-Mahon, nous trouvons ces phrases bien suggestives :

« 27 mai. — Le général de Cissey procède au désarmement de la rive gauche. » — « La brigade Langourian (du corps Vinoy) remonta (après la prise de Charonne et du Père-Lachaise) jusqu'à la place du Trône, où elle

assura les derrières en procédant au désarmement des quartiers environnants. »

Il est clair que les corps Ladmiraault, Clinchant et Douay avaient procédé de la même manière, au fur et à mesure de la marche en avant.

Ce furent ces opérations qui amenèrent la saisie des 400,000 fusils dont parle Mac-Mahon.

Eh bien, ces 400,000 fusils, on ne les trouva pas dans la rue, sur le champ de bataille, puisqu'il est avéré que, du 21 au 28 mai, le nombre des défenseurs de la Commune n'atteignit pas, dans l'ensemble, le chiffre de 30,000.

Mettons les choses au mieux pour les massacreurs et supposons, pour ne point paraître exagérer l'héroïsme de la défense, qu'il y ait eu 50,000 fédérés combattants pendant la semaine de mai. Ce serait donc 350,000 fusils qui auraient été pris lors de la fouille des maisons. Poursuivons.

Admettons que sur ces 350,000 fusils, et en nous basant sur les effectifs payés de l'armée communaliste pendant la deuxième quinzaine de mai, il y en ait eu un nombre énorme, de 150,000, remis par les gardes nationaux non fédérés. Il resterait encore 200,000 fusils saisis aux seuls fédérés, non combattants de la dernière heure.

Accordons en outre que, dans les quartiers du centre et dans ceux où la lutte avait été quasi nulle, on se soit contenté de saisir les armes, sans autrement s'inquiéter des personnes, c'est encore pour le moins la moitié ou 100,000 fusils qui auraient été saisis, dans des quartiers ouvriers, où l'on emmenait avec l'arme le citoyen chez qui on l'avait trouvée. Vinoy, qui opéra plus spécialement dans ces quartiers, avoue la saisie de 97,000 fusils.



★ ★

Alors se pose cette question : qu'avez-vous fait des 90,000 Parisiens qui possédaient ces armes ? Défalquez les 25,000 prisonniers et supposez même que la moitié des citoyens pourchassés aient pu se cacher, c'est encore au bas mot 40,000 cadavres qui ont alimenté vos charniers !

★ ★

Voyons maintenant la méthode suivie.

Dans chaque arrondissement conquis, une prévôté était immédiatement installée, soit à la mairie, comme au VII<sup>e</sup> arrondissement, soit dans une caserne, comme dans la rue de Tournon, soit dans un théâtre, comme au Châtelet, soit dans un bureau de poste, comme rue du Cardinal-Lemoine.

La troupe guidée dans les maisons par les porte-brassards tricolores, les commissaires de police, les agents de police, les dénonciateurs volontaires, empoignaient les hommes suspects. Tantôt, impatients, ils les fusillaient au premier carrefour, au premier mur, au premier terrain vague, sans autre forme de procès ; tantôt ils les conduisaient à la prévôté. Là, des officiers, généralement assistés d'un commissaire de police, procédaient à un interrogatoire sommaire, et le plus souvent, au jugé, ils se décidaient pour l'envoi à Versailles ou au peloton d'exécution. Dans certains quartiers, cette justice sommaire fut orientée par les procès-verbaux des dernières élections qui, malheureusement, n'avaient pas

été partout détruits. Dès lors l'interrogatoire se simplifiait extrêmement.

— Un tel a voté... Au mur!

— Un tel n'a pas voté... A Versailles! ou même relâché s'il n'était dénoncé, d'autre part, par quelque homme au brassard tricolore. Parmi ces derniers il faut faire une place à part au commandant Vabre, celui que nous avons vu déjà aux côtés de Jules Ferry, à l'Hôtel de Ville, le 18 mars! (1) Il fut le « grand juge » au Châtelet et le plus féroce pourvoyeur des pelotons d'exécution de la caserne Lobau, où les fédérés amenés avaient l'honneur d'être fusillés par les gardes municipaux, commandés d'ailleurs par un de mes cousins germains, le commandant Manescout.



C'est ainsi qu'à Montmartre, rue des Rosiers et place Saint-Pierre, au square Montholon, au parc Monceau, au Champ-de-Mars, à l'École militaire, au cimetière Montparnasse, au Jardin du Luxembourg, à la caserne de Babylone et à la Monnaie, à la caserne Lobau, au Temple, aux Arts-et-Métiers, aux Buttes-Chaumont, à la place d'Italie, aux Gobelins, à la Roquette et au Père-Lachaise, — pour ne citer que les centres principaux — on fusilla pendant des journées entières, le jour, la nuit, sans trêve.

A certains moments, au Luxembourg, à la place d'Italie, à la Roquette et au Père-Lachaise, on eut recours à la mitrailleuse pour la fusillade en masse, histoire de gagner du temps.

(1) Voy. t. I, p. 89.



Parfois la police usa d'un habile moyen pour retrouver des fédérés; ils exploitèrent la peur et l'indication de certains chefs d'industrie de la façon suivante :

Dans une mairie quelconque ils prenaient une feuille de papier avec entête de la Commune, la timbraient au besoin à l'aide d'un cachet saisi, et dressaient une liste d'industriels ou de gros négociants, en regard de laquelle ils inscrivaient l'une des mentions : *à fusiller* ou *maisons à incendier*.

J'ai connu un directeur d'une des grandes imprimeries de la rive gauche à qui l'on montra une liste de ce genre, dans l'espoir que, sous le coup de l'indignation, il dénoncerait ses ouvriers typographes. Il n'en fit rien, mais tous les industriels n'ont pas eu le même bon sens ou, si l'on veut, la même humanité.

Maintenant, vais-je reprendre par le menu tous les détails publiés de ce massacre sans précédent? Ce serait sans intérêt : le lecteur n'a, je l'ai dit déjà, qu'à se reporter à l'œuvre suffisamment suggestive et objective de Camille Pelletan.

Il n'est pas sans utilité cependant de relater ici quelques-uns des récits des journaux d'alors, et qui tous subissaient pourtant la censure du fameux duc de Magenta. Ce qu'il faut surtout retenir du journalisme enrégimenté de ces temps, ce n'est pas tant le fait divers du massacre, c'est la tranquillité avec laquelle les singuliers successeurs de Camille Desmoulins les enregistraient, sans la moindre émotion.

Voici, dans le tas de ces immondices, — qui ne fait

pas grand honneur au journalisme, pour le bon renom duquel Armand Carrel a donné sa vie, — quelques citations suggestives.

★  
★ ★

*Siècle* (31 mai). — « Les Buttes-Chaumont et le Père-Lachaise sont jonchés de cadavres. Il faut s'attendre à une horrible peste, si l'on n'avise pas, sur-le-champ, aux moyens de la prévenir.

« Les *dernières* exécutions sommaires ont eu lieu hier, à 3 heures de l'après-midi, au Père-Lachaise, près de la fosse commune. *Le nombre des coupables passés par les armes a été considérable.* »

★  
★ ★

*Figaro* (30 mai). — « Le docteur Tony-Moilin, arrêté avant-hier aux alentours du Luxembourg, avait été condamné à mort, après un interrogatoire sommaire. Avant de mourir, le docteur Tony-Moilin demanda avec beaucoup d'insistance à être marié avec une demoiselle avec laquelle il vivait depuis bon nombre d'années (1).

« La cour martiale lui avait refusé *cette faveur* (2); mais, sur les instances de M. Hérisson, maire du VI<sup>e</sup> ar-

(1) Le docteur Tony-Moilin avait une certaine fortune et il ne voulut pas que cette fortune allât à d'autres qu'à sa compagne. Acte honorable, courageux dans les circonstances, mais dont le rédacteur du *Figaro* — un Pont-Gest quelconque — ignorait la vertu.

(2) Le mot n'est-il pas délicieux. Et, notez-le bien, si cela recommençait, ce serait exactement la même chose.

rondissement, elle lui fut enfin accordée (1). Après la célébration du mariage, Tony-Moilin fut fusillé. »

•  
★ ★

Et c'est tout. Remarquez que les assassins de Tony-Moilin avaient eu, de par l'incident même, si touchant en l'espèce — tout le temps de se renseigner, d'apprendre que ce brave homme et cet homme brave n'avait pour ainsi dire pas servi la Commune, ou que, du moins, son rôle à la mairie du VI<sup>e</sup> arrondissement, avait été celui d'un modéré, ennemi de guerre civile ; mais les policiers étaient là pour rappeler aux officiers que le docteur Tony-Moilin était un républicain et un philanthrope socialiste ; qu'à ces titres il avait combattu l'Empire. En fallait-il davantage. Il fallait mettre un peu de plomb dans cette pauvre cervelle d'humanitaire !

★ ★

*Figaro* (30 mai). — « Varlin, membre de la Commune et délégué aux Finances, a été arrêté hier soir, à 4 heures, place Cadet. Cet *ex-citoyen* reconnu et *fortement soupçonné* d'avoir pris part à l'incendie du ministère des Finances, a été remis par la foule indignée entre les mains de trois lignards, qui l'ont aussitôt garrotté et mené *rue des Rosiers*, aux Buttes-Montmartre. *Justice a été faite d'un si grand criminel.* »

(1) Quelles braves gens au fond que ces reîtres !



Le fait est encore exact. C'est bien ainsi que mourut ce révolutionnaire, une des physionomies les plus sympathiques de la Commune, celui qui, le 26 mai, au péril de sa vie, avait fait des efforts inouis pour empêcher le massacre de la rue Haxo !



*Figaro* (30 mai). — « Treilhard, directeur de l'Assistance publique, nommé par la Commune, a été passé par les armes vendredi, sur la place du Panthéon. »



Encore vrai, et sa veuve, — un perfide réactionnaire, M. Drumont, le rappelait encore dernièrement pour les besoins de sa cause passagère de journaliste quotidien, — rapporta le lendemain aux massacreurs une somme d'une vingtaine de mille francs, que son mari avait chez lui et qui appartenait à la caisse des pauvres.



*Figaro* (30 mai). — « Okolowitch, qui a été blessé, lors de l'arrestation de Cluseret, était soigné à l'ambulance des Champs-Élysées. Il avait pour lui une tente spéciale et une sentinelle montait la garde à côté. Lundi, dans la

matinée, il fut réveillé en sursaut par un officier, qui lui dit : « Vous êtes prisonnier.

« — Ah ! s'écria-t-il, c'est la Commune qui me fait arrêter ? »

« Il n'avait pas eu le temps de revenir de son étonnement qu'il était conduit au parc Monceau, où justice prompte a été faite. »

★ ★

Mais si ces meurtres des chefs s'expliquaient par la fureur de la réaction triomphante, combien d'autres citoyens furent victimes des méprises de la foule sauvage et pris pour des membres du gouvernement insurrectionnel vaincu. C'est encore le *Figaro*, journal confident de l'État-Major, qui va nous renseigner.

★ ★

*Figaro* (30 mai). — « Le général *Cluseret* a été fusillé dans la caserne du Prince-Eugène.

« *Vallès* a été fusillé rue Saint-Germain-l'Auxerrois vendredi, après midi, en présence de *Ferré* et de *Longuet*, qui ont été amenés tremblants et déjà morts de frayeur sur le quai des Tuileries, où ils ont été également passés par les armes.

« *Gambon* et *Lefrançais* ont été fusillés rue de la Banque.

« *Ulysse Parent* a été fusillé hier, après midi.

« *Courbet* a été tué dans une armoire, au ministère de la Marine. »



*Figaro* (1<sup>er</sup> juin). — « Le délégué de la Commune à la direction des Domaines, Auguste *Fontaine*, arrêté dans une maison de la rue Bonaparte, a été fusillé immédiatement, après interrogatoire sommaire, au quartier général du 2<sup>e</sup> corps d'armée. »



Or, ni Cluseret, ni Vallès, ni Ferré, ni Longuet, ni Gambon, ni Lefrançais, ni Ulysse Parent, ni Courbet, ni Fontaine ne furent tués dans Paris.



D'autres citoyens pris pour Vaillant et Billioray furent aussi passés par les armes.



*Siècle* (27 mai). — « La femme du général La Cécilia a été tuée derrière une barricade, non pas qu'elle défendait, mais à laquelle elle apportait des pavés. *Son corps a été retrouvé percé de coups de baïonnette.* Elle était mère d'un enfant de sept mois qui n'a pas été retrouvé. »





Encore une victime fusillée par erreur. Mme La Cécilia vit toujours. Son fils est actuellement en Angleterre où il occupe une situation honorable dans l'enseignement. Il exerce la même profession que son père, qui était un philologue distingué.



Les journaux de l'époque sinistre enregistrent aussi la véritable exécution de Millière, cela avec de nombreuses variantes. Le récit exact de cet assassinat a été fait, de main de maître massacreur, par le capitaine Garcin, du corps de Cisse, et dont la République a fait depuis un général de division. Écoutez-le :



« Millière a été amené. Nous étions à déjeuner avec le général (de Cisse), au restaurant, rue de Tournon (Foyot), à côté du Luxembourg. Nous avons entendu un très grand bruit, et nous sommes sortis. On m'a dit : « C'est Millière ! » J'ai veillé à ce que la foule ne *se fît pas justice elle-même*. Il n'est pas entré dans le Luxembourg. Il a été arrêté à la porte. Je lui ai dit :

« — Vous êtes bien Millière ?

« — Oui, mais vous n'ignorez pas que je suis député ?

« — C'est possible, mais je crois que vous avez perdu votre caractère de député ; du reste, il y a parmi

nous un député, M. de Quinsonas, qui vous reconnaîtra

« *J'ai dit à Millière que les ordres du général étaient qu'il fût fusillé.*

« Il m'a répondu :

« — Pourquoi ?

« Je lui ai répondu :

« — Je ne vous connais que de nom. J'ai lu de vos articles de vous qui m'ont révolté; vous êtes une vipère sur laquelle on met le pied. Vous détestez la société..

« Il m'a arrêté en me disant d'un air significatif :

« — Oh ! oui ! je la hais, cette société !

« — Eh bien, elle va vous extraire de son sein; vous allez être passé par les armes.

« — C'est de la justice sommaire, de la barbarie, de la cruauté !

« — *Et toutes les cruautés que vous avez commises ?* prenez-vous cela pour rien ? Dans tous les cas, *du moment où vous dites que vous êtes Millière*, il n'y a pas autre chose à faire.

« Le général *avait ordonné* qu'il serait fusillé au Panthéon, à genoux, pour *demandeur pardon à la société du mal qu'il lui avait fait.*

« Il s'est refusé à être fusillé à genoux. Je lui ai dit

« — C'est la consigne, vous serez fusillé à genoux et non autrement.

« *Il a joué un peu la comédie*; il a ouvert son habit montrant sa poitrine au peloton chargé de l'exécution. Je lui ai dit :

« — Vous faites de la mise en scène; vous voulez qu'on dise comment vous êtes mort; mourez tranquillement; cela vaut mieux.

« — Je suis libre, dans mon intérêt et dans celui de ma cause, de faire ce que je veux.

« — Soit. Mettez-vous à genoux.

« Alors il me dit :

« — Je ne m'y mettrai que si vous m'y faites mettre par deux hommes.

« — *Je l'ai fait mettre à genoux*, et on a procédé à son exécution. Il a crié : « Vive l'Humanité! » Il allait crier autre chose quand il est mort. »



Vaillant martyr! Misérable et lâche assassin!

Ainsi, il y avait un député présent, M. de Quinsonas (1), venu pour assister à ce régal, après boire, entre la coupe de champagne et les biscuits absorbés au restaurant Foyot.

Et Millière, qui n'avait pris aucune part à l'insurrection, était encore représentant du peuple, car il n'avait pas démissionné, ainsi que l'*Officiel* versaillais en fait foi.

Et c'est devant des collègues de Millière à l'Assemblée, devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars que l'assassin Garcin a fait ce cynique récit, sans être interrompu autrement que pour être félicité par le comte Daru!

Ce jour-là, le régime parlementaire s'est condamné à toutes les représailles dans l'avenir. Il y a de ces leçons que le peuple n'oublie pas.

(1) Ce Quinsonas, qui suivait l'armée en chacal, trouva ensuite son chenil dans la Commission des grâces, dont il fût, naturellement, un des membres les plus féroces.



Mais que devinrent les cadavres? On en conduisit par tombereaux dans les cimetières où de vastes fosses furent creusées pour les recevoir. On en enfouit bien davantage dans les casemates, le long des remparts, où l'on procéda ensuite à d'immenses incinérations.

On trouve d'ailleurs dans les numéros du journal *Le Temps* (6 et 7 juin) des détails édifiants sur ces enfouissements.



« Depuis deux jours on procède à l'exhumation des cadavres provisoirement enterrés autour des barricades, sur les berges de la Seine, dans les jardins particuliers, dans les squares et aux casemates, tout autour de Paris, aux bastions et dans les forts.

« Les cadavres sont transportés dans les cimetières hors de Paris. Mais il y a des exceptions. Ainsi on a exhumé les cadavres qui avaient été enfouis dans les terrains de l'usine à gaz (de Grenelle). Les corps appartenaient à des hommes fusillés dans le voisinage. Il y avait quelques femmes, le tout dans un état de décomposition très avancé, ayant conservé encore les torsions de la violente agonie. Les vêtements étaient en lambeaux et déjà putréfiés ou mangés par la vermine du cadavre. Tous ces débris enfermés dans des fourgons, comme pour les apports de l'amphithéâtre, ont été apportés au cimetière Montparnaïse, où d'immenses trous attendent toute cette pourriture.

« Au square de la tour Saint-Jacques, où les ensevelissements ont été, comme partout, très hâtivement faits, et souvent aux heures nocturnes, *on a vu deux bras qui sortaient de terre.*

« La peur a gagné quelques habitants et les légendes commencent à circuler relativement aux cris, aux gémissements que couvrent les bruits du jour, mais que la nuit aurait permis d'entendre. Des hommes incomplètement tués et jetés avec l'amas des morts dans les fosses communes, auraient lutté dans une horrible agonie sans être secourus.

« Au cimetière Montparnasse, qui est surplombé par toute la rue de la Gaïeté (1), ces blessés enterrés sans constatation suffisante du décès, auraient été nombreux. La panique est dans le quartier. Mais il faut croire qu'il y a dans ces rumeurs de l'exagération. Nous avons constaté les mêmes frayeurs et les mêmes récits aux environs du Père-Lachaise, du cimetière Montmartre et, plus particulièrement, du cimetière qui avoisine le Trocadéro.

« Aux casemates, on incinère les corps à cause du nombre *considérablement plus grand* de cadavres qui y ont été rassemblés, et qu'on n'exhumerait pas sans danger. Lorsque l'armée força les portes, il y eut à tous les bastions des combats nombreux, et beaucoup de victimes des deux côtés, quoiqu'on en ait compté bien moins chez les soldats réguliers.

« A cause de la précipitation de la bataille, dont le terrain (le champ) se rapprochait du centre de Paris, on dut quitter les bastions sans donner aux morts une sépulture réglementaire. Les amas copieux de cadavres tout

(1) Le rédacteur du *Temps* confondait la rue de la Gaïeté avec l'ancienne rue du Champ-d'Asile, aujourd'hui rue Froidevaux.

le long des fortifications donnèrent l'idée d'utiliser, pour en soustraire aux passants l'aspect sinistre, les innombrables casemates organisées tout le long du chemin de fer de ronde (1).

« Une quantité considérable de cadavres de la banlieue fut adjointe à ce premier rassemblement. Quand une casemate était encombrée, on la murait avec des pierres, des sacs pleins de terre, des gabions, et on passait à la suivante.

« Ainsi s'expliquent toutes ces fermetures hermétiques des casemates aux bastions, et l'odeur nauséabonde qui, malgré des précautions hâtives et insuffisantes, prouvent l'existence de ces charniers. Des passants intrigués ont voulu s'en approcher. On a laissé ignorer l'existence de ces cimetières improvisés pour ne pas effrayer la population, et on a placé à côté des sentinelles avec des consignes très rigoureuses.

« Depuis aujourd'hui l'incinération de ces charniers est commencée. Voici comment on opère : on dégage aux deux extrémités basses les issues, et, à la porte supérieure, on crée des orifices qui servent de cheminées. La ventilation ainsi mise en activité, on répand des matières incendiaires et désinfectantes, comme le goudron ; on met le feu, et l'incinération marche très rapidement. Le chlore et l'acide phénique sont répandus ensuite. Ce sont les soldats qui surveillent *la manœuvre* et éloignent le curieux. »

Et, vous le remarquerez avec moi, c'est le journal pondéré par excellence, le *Temps*, qui, tranquillement

(1) Le fait est vrai, mais l'explication est fautive. On se battit très peu aux remparts, mais on y fusilla beaucoup, à la suite de l'occupation des quartiers de périphérie.

sans le moindre cri d'indignation, d'écœurement, de regret, enregistre les détails de la formidable opération qui fit de Paris une horrible nécropole.

Croyez-vous maintenant qu'il eût fallu tant de fosses, tant de chaux et tant de chlore pour préserver Paris de la peste après la guerre civile, s'il ne s'était agi que des quatre à cinq mille cadavres avoués par Maxime Ducamp?



On dit que l'humanité reprend toujours ses droits. Je veux le croire. Voici en tout cas un des faits divers du massacre qui le prouverait.

*Figaro* du 3 juin 1871. — « L'héroïsme va quelquefois bien mal se nicher. Nous rapportons comme absolument authentique le fait suivant qui n'a que quelques jours de date.

« Une barricade de la rue du Temple vient d'être enlevée par la troupe.

« Au nombre des prisonniers qu'on amène rue Notre-Dame-de-Nazareth, vis-à-vis du café Dodar, se trouve un enfant d'environ quinze ans.

« L'action a été vive, les soldats sont dans toute l'exaltation qui suit une action aussi importante; les prisonniers n'ont pas capitulé; on les a pris les armes à la main; ils doivent mourir, *c'est la loi de toutes les guerres*, même de la guerre civile (1).

(1) Voyez un peu à quel degré de folie cynique étaient arrivés les journalistes du parti thiériste.

« Arrive le tour de l'enfant.

« On le pousse contre le mur pour en finir.

« Il demande à parler au capitaine.

« Le capitaine s'avance et lui demande ce qu'il veut.

« — Je voudrais, dit l'enfant, en tirant une montre de sa poche, porter cela avant au concierge d'en face, il saurait à qui la remettre. »

« Le capitaine qui, même dans la fièvre de la poudre, ne voit qu'un enfant en l'insurgé, devine le naïf subterfuge du pauvre diable.

« — Allons, va ! Et dépêche-toi ! » lui dit-il brutalement.

« Le peloton d'exécution a compris, lui aussi, quand, tout à coup et courant comme s'il avait une affaire urgente, l'enfant reparait, se met devant les soldats, le dos au mur, et dit :

« — Me voilà ! »

« Le capitaine regarde ses hommes, les hommes regardent le capitaine, tout le monde est interdit.

« Mais le commandant a une idée ; il s'avance furieux vers l'enfant, le prend par les épaules, lui lance un coup de pied... plus bas, en lui disant :

« — Mais va-t'en donc, b... de gamin ! »

★ ★

Ce fut cet acte d'héroïsme d'un insurgé de quinze ans qui inspira à Victor Hugo une de ses plus belles pages de *l'Année terrible*. Beaucoup, en la lisant, ont cru qu'il



n'y avait là qu'œuvre d'imagination du grand poète. Voilà pourtant à quelle source il avait puisé.

Après avoir relaté le fait divers du *Figaro*, il devient intéressant de rappeler quelle interprétation en donna la plume d'or de Victor Hugo :

Sur une barricade, au milieu des pavés  
 Souillés d'un sang coupable et d'un sang pur lavés,  
 Un enfant de douze ans est pris avec des hommes.  
 — Es-tu de ceux-là, toi? — L'enfant dit : Nous en sommes.  
 — C'est bien dit, l'officier, on va te fusiller.  
 Attends ton tour. — L'enfant voit des éclairs briller,  
 Et tous ses compagnons tomber sous la muraille.  
 Il dit à l'officier : Permettez-vous que j'aie  
 Rapporter cette montre à ma mère, chez nous?  
 — Tu veux t'enfuir? — Je vais revenir. — Ces voyous  
 Ont peur! Où loges-tu? — Là, près de la fontaine,  
 Et je vais revenir, monsieur le capitaine.  
 — Va-t'en, drôle! — L'enfant s'en va. — Piège grossier!  
 Et les soldats riaient avec leur officier,  
 Et les mourants mêlaient à ce rire leur râle;  
 Mais le rire cessa, car soudain l'enfant pâle,  
 Brusquement reparu, fier comme Viala,  
 Vint s'adosser au mur et leur dit : Me voilà,

La mort stupide eut honte, et l'officier fit grâce.

Enfant, je ne sais point, dans l'ouragan qui passe  
 Et confond tout, le bien, le mal, héros, bandits,  
 Ce qui dans ce combat te poussait, mais je dis  
 Que ton âme ignorante est une âme sublime.  
 Bon et brave, tu fais, dans le fond de l'abîme,  
 Deux pas, l'un vers ta mère et l'autre vers la mort;  
 L'enfant a la candeur et l'homme a le remord,  
 Et tu ne réponds point de ce qu'on te fit faire;  
 Mais l'enfant est superbe et vaillant qui préfère  
 A la fuite, à la vie, à l'aube, aux jeux permis,  
 Au printemps, le mur sombre où sont morts ses amis.  
 La gloire au front te baise, ô toi si jeune encore!  
 Doux ami, dans la Grèce antique, Stésichore

T'eût chargé de défendre une porte d'Argos ;  
Cinégyre t'eût dit : Nous sommes deux égaux !  
Et tu serais admis au rang des purs éphèbes  
Par Tyrtée à Messène et par Eschyle à Thèbes.  
On graverait ton nom sur des disques d'airain ;  
Et tu serais de ceux qui, sous le ciel serein,  
S'ils passent près du puits ombragé par le saule,  
Font que la jeune fille ayant sur son épaule  
L'urne où s'abreueront les buffles haletants,  
Pensive, se retourne et regarde longtemps.

## CHAPITRE IV

### LE MASSACRE (*suite*)

SOMMAIRE. — Une dernière affiche du Comité de Salut public. — Préliminaire du massacre de la rue Haxo. — Valeur historique des récits antérieurs. — Pourquoi fut fusillé le banquier suisse Jecker. — Récit de ce nouveau drame. — Nouveaux mensonges de Maxime Ducamp. — Mouchards, gendarmes et prêtres fusillés rue Haxo. — L'intervention de Varlin. — Le rôle de Gois. — Comment périrent les cinq dominicains d'Arcueil et huit de leurs employés. — Rôle très effacé de Lucipia.

Maintenant que nous avons dressé la comptabilité des massacres opérés par les troupes de Thiers, établissons celle du massacre opéré rue Haxo par les désespérés défenseurs de la Commune.

Cette nouvelle exécution d'otages eut lieu le 26 mai, alors que les fédérés combattants de la dernière heure savaient, par ceux des leurs qui avaient pu s'échapper des quartiers perdus, que les Versaillais procédaient au massacre en règle des vaincus.

A ces hommes, qui se réfugiaient ainsi dans la four-

naise, les bons bourgeois, abrités derrière les fenêtres de leurs immeubles décochaient des coups de fusil. Aussi bien, le 24 mai au soir, cette dernière affiche du Comité de Salut public — et dont nous avons pu nous procurer la copie remise à l'Imprimerie Nationale (voir ci-contre) — essayait de mettre un terme à cette ardeur guerrière des gens qui nous fusillaient par derrière.

Cette affiche ne put être placardée que dans les derniers réduits de l'insurrection. L'authenticité pourrait donc en être contestée. C'est pourquoi nous avons voulu donner ici le fac-similé de la copie prise à l'Imprimerie Nationale. Le document provient des dossiers dont nous avons parlé et qui sont actuellement la propriété de M. N...

Si la Commune parisienne de 1905 se décide à ne point laisser partir à l'étranger ces dossiers si importants de la Commune de 1871, les amateurs de documents officiels et les chercheurs d'autographes curieux trouveront un jour au musée Carnavalet un élément historique de premier ordre.



Quoi qu'il en soit, ce document dont il serait peut-être assez aisé de retrouver l'auteur, par comparaison avec d'autres pièces du dossier que j'indique, montre bien l'exaspération des chefs restés sur la brèche et révèle l'état d'âme des derniers combattants. Dès lors, le massacre de la rue Haxo, si atroce qu'il ait été, apparaît comme une manifestation, condamnable sans doute, mais aussi très explicable, de la fureur populaire. A un massacre organisé, qui se continuait depuis six journées, ils allaient répondre par un acte de folie sanguinaire qui se justifie autrement mieux, pour peu qu'on y réfléchisse,

Dernière affiche faite par l'Imprimerie nationale

n° 398

Republique Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

n° 398

Commune de Paris

Ordonne

Faire détruire immédiatement toute maison des  
fenêtres de laquelle on aura tiré sur la Garde nationale,  
et passer pour les armes sous ses habitants s'ils ne  
livrent et exécutent eux-mêmes les auteurs de  
ce crime.

4 prairial an 79. (24 mai, 9 h. soir.)

La Commission de la Guerre

Imprimerie nationale - Mai 1871

que le double meurtre de la rue des Rosiers, au début de l'insurrection.

Maxime Ducamp a intitulé son récit du massacre de la rue Haxo : « La justice du peuple ».

Soit. Nous acceptons cette dénomination.

Dans cette journée fatale du 26 mai, quelles ont été, en effet, les victimes de la rage populaire?

Des agents secrets de l'ancienne police impériale, tels que Ruault, Largillière et Greffe;

Des gendarmes, dont les collègues avaient assassiné Flourens et qui, depuis quarante-huit heures, transformaient en charniers les casernes Lobau et Tournon;

Enfin des prêtres qui, aux yeux du peuple, allaient payer pour le supplice des Templiers, pour le bûcher de Jeanne d'Arc, pour le massacre de la Saint-Barthélemy, tout comme en septembre 1792.

Au massacre combiné de 40,000 Parisiens, irresponsables de la violence suprême des 10,000 fédérés défenseurs de la Commune, ceux-ci répondirent par le meurtre d'une centaine d'otages, irresponsables aussi de la conduite des 120,000 soldats de Mac-Mahon.

Loi du talion! terrible tant que vous voudrez, mais fatale dans la guerre civile, la plus féroce de toutes les guerres, mais celle du moins où le combattant sait le mieux pourquoi il se bat!

A la justice de Thiers, le peuple opposait la sienne. Quel est devant l'histoire le plus responsable, le plus coupable des deux?

★  
★ ★

Que fut au vrai ce massacre de la rue Haxo? On ne le saura jamais. Lorsque l'affaire vint devant un conseil de

guerre, chaque accusé ayant sa vie à défendre, mentit autant qu'il put, et il eut raison. Parmi ces prévenus, dont quatre allaient payer de leur vie le fait de s'être trouvés dans le milieu de la foule en délire et d'en avoir vécu les indignations ou le désespoir, aucun chef ne se trouvait ; ce fut à peu près comme au 18 Mars, rue des Rosiers : la foule de la Commune agonisante ne valut pas mieux que celle de la Commune victorieuse. Il ne faut pas autrement s'en étonner. La bête humaine est une vilaine bête, à ces heures, et, chose digne de remarque pour le penseur, sa sauvagerie collective, associée et impersonnelle est toujours plus féroce que sa sauvagerie individuelle.

Maxime Ducamp, aidé par la police et par les éléments si contestables du procès ; d'autres, comme le comte d'Hérisson, se basant sur le témoignage de témoins ou d'acteurs du drame, ont cherché à reconstituer ce crime de la foule anonyme. Au fond, sauf détails, leurs récits se ressemblent beaucoup. Faut-il en conclure qu'ils aient été les uns et les autres très près de la vérité ? Je ne le pense pas. Je crois bien qu'il y eut là un acte horrible d'exaspération de guerre civile ; mais les détails nous échappent et ils seront toujours obscurcis par les légendes.

Nous n'enregistrerons donc de ces derniers actes de l'insurrection que ce qu'il y a de positivement connu, de véritablement objectif et incontestable.



On sait dans quelles circonstances s'était accomplie l'exécution des six premiers otages, dans l'après-midi

du 24 mai. Le drame achevé, Genton était retourné aux barricades; ayant rejoint ce qui restait encore du bataillon dont il portait le rouge drapeau, il était allé organiser la défense de la place de la Bastille. Si Maxime Ducamp, au lieu de se renseigner auprès du vieux mouchard Clément, avait fait une enquête dans le faubourg Saint-Antoine, avant d'écrire son abominable livre, il n'aurait peut-être pas osé — et encore, qui sait? — imaginer son mensonger récit de l'exécution du banquier Jecker, qui eut lieu dans la matinée du 26 mai.

Dans la suite, ce récit a été refait de manière beaucoup plus sincère par le comte d'Hérisson qui, lui, était armé du témoignage d'un des acteurs de ce nouveau drame, un tout jeune blanquiste, attaché au commissariat de police d'un des quartiers du XII<sup>e</sup> arrondissement.

Nous allons consigner ici cette narration, à laquelle M. Maxime Vuillaume, puisant d'ailleurs à la même source, n'a depuis ajouté que des artifices littéraires, dans un feuilleton publié par le journal *l'Aurore*.

Mais, auparavant, il n'est pas sans intérêt de rappeler ce qu'était cette nouvelle victime de la vengeance populaire.



L'émission des fameux bons mexicains, qui amenèrent la déplorable expédition du Mexique, avait été faite par le banquier suisse Jecker, de complicité avec le président Miramon, chef du parti clérical au Mexique. L'arrangement consistait à substituer aux bons de la



dette intérieure pour 75 millions de bons Jecker, dans l'intention immédiate de procurer de l'argent à Miramón et, au banquier suisse, des bénéfices énormes. C'est ainsi que, pour toucher près de 4 millions, Miramón avait donné à Jecker 14 millions en bons du Trésor. L'escroquerie est donc évidente.

Mais, en 1861, Miramón ayant été remplacé par Juárez, ce dernier refusa de reconnaître la convention, ruineuse pour le Mexique, qu'avait passée son prédécesseur aux abois. C'est alors que Jecker vint à Paris, s'entendit avec Morny qui, moyennant 30 pour 100 dans les bénéfices de l'entreprise, s'engagea à exiger, au nom du gouvernement de Napoléon III, l'exécution stricte du traité.

Juárez ne se laissa pas intimider et maintint son refus. Malheureusement, la situation financière de la République était à ce point mauvaise, qu'il avait été dans la nécessité de suspendre pour deux ans le paiement des indemnités dues à des Français, Anglais et Espagnols résidant au Mexique. Profitant de cette circonstance, Morny obtint des cabinets de Londres et de Madrid une intervention commune armée; mais, lorsque les Anglais et les Espagnols surent que le gouvernement de Napoléon exigeait la pleine et immédiate exécution du traité Miramón-Jecker, ils retournèrent en Europe, refusant de s'associer plus longtemps à une filouterie. Ainsi fut engagée cette guerre si criminelle et si coûteuse du Mexique.

Morny mourut pendant cette guerre. Le gouvernement impérial, en grand embarras, lâcha Jecker, qui menaça de tout divulguer. Un arrangement intervint-il? Les papiers trouvés aux Tuileries n'en disent pas plus long. Toujours est-il que Jecker, arrêté au début de l'insurrection, au moment où il venait chercher un

passéport, fut expédié à la Roquette et y fut maintenu par ordre de Delescluze, au courant de toute cette triste histoire.

Voici maintenant le récit de l'exécution, enregistré par le comte d'Hérisson :

« Le 26 mai, à 8 heures et demie du matin, six hommes se présentèrent à la Grande-Roquette et demandèrent à parler au directeur François. Parmi ces six personnes il y avait un commissaire de police, deux inspecteurs, un agent auxiliaire et deux officiers supérieurs de la garde nationale.

« Mis en présence de François, ils lui demandèrent que Jecker leur fût immédiatement livré.

« — Qu'en voulez-vous faire ? dit François.

« — Le fusiller.

« — Êtes-vous munis d'un mandat régulier ? »

« Le commissaire de police prit alors la parole, et, plaçant un revolver sous le menton de François :  
« Voilà notre mandat régulier. Et, si tu ne nous livres pas Jecker, nous allons commencer par te faire ton affaire. »

« François ne fit plus aucune difficulté.

« Il appela le brigadier Ramain et lui donna l'ordre d'aller chercher Jecker, qui fut amené en effet.

« On descendit au greffe ; et les six hommes, qui s'étaient érigés en juges et exécuteurs du financier mexicain, commencèrent son interrogatoire.

« D. — Comment l'opération des bons Jecker a-t-elle été faite ?

« R. — Comme toutes les opérations financières.

« D. — Mais, ce n'est pas une réponse, ça ! Ça veut dire que tout le monde a volé ; mais, particulièrement, dans votre opération, qui a volé spécialement ?

« R. — L'opération des bons Jecker a été faite, je  
« vous le répète, régulièrement, comme toutes les opé-  
« rations financières; si quelqu'un a spécialement été  
« volé, c'est moi.

« D. — Allons donc! c'est pas possible! Un voleur  
« volé, ce serait de la justice. Et vous devez avoir un  
« gros magot, à l'ombre. »

« Jecker dit alors qu'il était ruiné, qu'il était pauvre,  
qu'il n'avait plus rien, qu'il avait été la dupe de Morny  
et de Bazaine.

« François, interrogé à son tour, répondit que Jecker  
était arrivé à la Roquette avec très peu d'argent sur  
lui.

« — Croyez-moi, insistait le prisonnier; vous pouvez  
« faire de moi tout ce que vous voudrez; mais vous ne  
« pourrez jamais me prouver, malheureusement, que  
« j'ai de l'argent. J'ai été dupé par un faiseur. »

« On lui demanda encore si Bazaine avait vendu des  
canons au Mexique.

« — Oui, répondit-il, il y a eu quelque transaction  
« de cette sorte; mais je vais vous expliquer comment  
« elle a eu lieu...

« — C'est inutile; le fait seul suffit.

« — Mais je vous répète que...

« — On vous répète, à vous, que c'est inutile. Alors  
« c'est Morny qui a mené l'affaire, selon vous? Et vous  
« êtes une victime?

« — Oui.

« — Vous doutez-vous pourquoi nous sommes venus  
« vous chercher? »

« Jecker était très pâle, mais d'un calme impertur-  
bable :

« — Je suppose que c'est pour me fusiller.

« — En effet. Nous rendons hommage à votre pers-

« picacité. Nous allons régler votre compte... ça sera le  
« dernier.

« — Mais, messieurs, je ne saurais trop vous dire  
« que, dans toute cette affaire du Mexique, j'ai été la  
« première dupe; qu'on s'est servi de moi comme d'un  
« homme de paille, que je mérite plutôt d'être plaint  
« que fusillé.

« — Assez causé! Vous avez contribué à gaspiller  
« l'épargne française, à ruiner d'honnêtes et laborieux  
« travailleurs; vous avez agi contre les intérêts de la  
« France. Vous n'avez plus qu'à nous suivre. »

« A partir de ce moment jusqu'à sa mort, calme, ré-  
signé, son esprit semblant être loin de la scène qui allait  
se passer, Jecker ne desserra plus les lèvres.

« Placé au milieu des six hommes qui venaient de  
lui faire subir cet interrogatoire sommaire, il quitta la  
Roquette. La petite troupe gagna le Père-Lachaise, puis  
la rue des Amandiers, qu'elle parcourut, jusqu'à la rue  
des Partants; là, tournant à droite, elle gravit la montée.

« La rue des Partants est très populeuse, très grouil-  
lante, comme le sont d'ailleurs tous les quartiers ouvriers.  
Aux curieux qui s'arrêtaient pour voir passer le prison-  
nier, on disait : « C'est Jecker... Jecker, vous savez bien,  
« le banquier du Mexique. On va lui faire son affaire. »

« Bien peu savaient ce qu'était Jecker. Quelques-uns  
pourtant le connaissaient de nom et acceptèrent de faire  
partie du peloton d'exécution; d'autres s'offrirent d'eux-  
mêmes.

« Après le dernier petit raidillon, au delà duquel on  
trouve une sorte de carrefour, Jecker fut collé au mur  
de gauche, — qui sert aujourd'hui de clôture au chan-  
tier de M. Malvesin, et qui s'appelle « le Chantier de  
l'Enfer », quelle sinistre ironie!

« D'après le témoignage de l'un des acteurs de

la scène que je raconte — et que j'ai écrite presque sous sa dictée — Jecker était impassible, semblant étranger à tout ce qui passait autour de lui.

« Et, pour me servir des propres expressions du narrateur, « Jecker, depuis le départ de la Roquette, semblait déjà mort, moralement ».

« Le peloton d'exécution se plaça dans la rue de la Bidassoa, afin de se trouver à une certaine distance de celui qu'il allait exécuter.

« Alors le commandant des éclaireurs du XII<sup>e</sup> arrondissement, un nommé Liberton, malgré le danger qu'il pouvait y avoir à rester à un mètre de distance d'un homme qu'on allait fusiller, dit à Jecker :

« — Ah ! sacré bougre ! tu n'en réchapperas pas ! Je vais rester là, et assurer le coup. »

« Il resta là, en effet, le bras tendu, tenant un revolver qui n'était qu'à quelques centimètres de la tête de Jecker.

« On constata, chose assez rare dans une exécution de cette sorte, que, indépendamment de la balle de Liberton, toutes avaient porté dans le corps. »

Ce récit m'avait été fait à peu près dans les mêmes termes par le même témoin, qui est un de mes plus vieux amis. On peut donc, sauf détails insignifiants, le tenir pour exact ; mais deux points restent obscurs, qui veulent être éclairés.

1<sup>o</sup> Les six exécuteurs agissaient-ils d'eux-mêmes, sans ordre de la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, sans même avoir pris langue sur ce point, soit avec Ferré, soit avec quelque autre des très rares membres de la Commune qui se trouvaient encore le 26 mai, à la mairie de la place Voltaire ?

2<sup>o</sup> Pourquoi n'ont-ils pas exécuté Jecker dans le

chemin de ronde, ainsi qu'il avait été fait des six premiers otages?

Je crois tenir la clef de cette double réponse.

L'un des acteurs du drame, celui précisément dont le comte d'Hérisson a recueilli le témoignage, était un tout jeune blanquiste, attaché au commissariat de C..., autre révolutionnaire très ardent, bien qu'il ait par la suite assez mal tourné. Le commissaire, son aide et ceux qui l'accompagnaient, s'étaient rendus à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement y chercher des munitions. On les avait renvoyés aux Partants. Soit à la mairie même, soit sur la place Voltaire, C... avait-il appris que Jecker, contrairement à ce qu'on avait cru tout d'abord, n'avait pas été exécuté l'avant-veille? Toujours est-il qu'à dater de ce instant, et tout à fait de leur propre initiative, C... et ses compagnons résolurent de profiter de leur mission pour s'arrêter en route à la Grande-Roquette, afin de faire expier son crime au complice de Morny et de Miramon.

Ils n'avaient sollicité aucun ordre et ils étaient bien résolus à ne donner aucune signature.

Afin de conserver l'anonymat, ils ne voulurent pas que l'exécution eût lieu, comme celle du 24, dans la prison même, sous l'œil des condamnés de droit commun et des gardiens.

Cette double précaution révèle toute une mentalité blanquiste.

Lorsque Ferré, Rigault, Genton et d'autres blanquiste avaient pris les responsabilités que l'on sait et donné crânement leurs signatures, ils firent bien, sans doute mais ils n'étaient pas dans la tradition blanquiste. A contraire, des révolutionnaires de la trempe de C... étaient en plein: leur acte est assurément moins héroïque mais il relève davantage de la tradition d'un parti qui a ses origines dans l'histoire des conspirations.

Au demeurant, ce geste, si explicable qu'il reste, n'en fut pas moins inutile et bête en ce sens qu'il nous priva des révélations que Jecker n'eût pas manqué de faire devant le conseil de guerre appelé à juger Bazaine; ce qui prouve qu'en toute chose il faut considérer la fin, et que dans l'espèce du meurtre de Jecker la fin ne justifiait pas du tout les moyens.



Maintenant, pour indiquer au lecteur le cas qu'il doit faire de l'œuvre d'imposture de Maxime Ducamp, il suffira de se borner à mettre en relief les mensonges éhontés qu'il accumula à propos de cette exécution :

1° Il *affirme* que ce fut Genton qui vint chercher Jecker, et, à l'appui de son dire, il cite cette rédaction de François sur un des registres du greffe :

« Jecker (Jean-Baptiste), prévenu; par ordre de la Commune, remis au président de la Cour martiale. »

« Or, ajoute-t-il, le président de la Cour martiale était Genton. »

Cela est manifestement faux; nous avons eu déjà occasion de le rappeler (1), le président de la Cour martiale, à cette époque, était le colonel Gois.

Et il ajoute, cela évidemment pour accabler Ferré en même temps que Genton, et pour justifier les conseils de guerre versaillais :

« L'ordre de remettre Jecker à Genton était signé de Ferré. »

Or, il n'y eut point d'ordre, nous avons dit pourquoi.

(1) T. II, p. 71.

Quant à l'inscription de François sur le registre du greffe, elle révèle précisément la préoccupation, chez ce pauvre fonctionnaire de la Commune, de dégager sa responsabilité.



Ensuite Maxime Ducamp insinue que si Jecker fut emmené rue des Partants, ce fut parce que ses exécuteurs voulaient le voler. Absurdité, puisque, à la Roquette comme dans toute prison d'ailleurs, les détenus sont obligés de déposer au greffe l'argent et les bijoux qu'ils possèdent.

Puis, complétant ses mensonges pour mieux accabler François, il le fait assister à l'exécution et ajoute : « Il fouilla le cadavre, prit le portefeuille et le porte-monnaie. »

Nouvelle infamie, car, encore une fois, Jecker, extrait de la prison de la Roquette, ne pouvait avoir sur lui ni porte-monnaie ni portefeuille.

Enfin, comble d'imagination de mouchard, soucieux de laisser croire qu'il sait tout, alors qu'il ne sait rien du tout, il termine par cette remarque :

« Cinq assassins (ils étaient six) ont tué Jecker. Nous avons cité Genton, Vérig et François (aucun d'eux n'y était); *il nous serait possible de citer les deux autres qui ont aidé à « liquider cette question »*; mais, malgré les présomptions les plus sérieuses et un important témoignage, nous devons nous taire, car la preuve matérielle de notre conviction nous fait défaut. »

Est-il possible de pousser plus loin le travestissement systématique de la vérité ?





Relativement au massacre de la rue Haxo, nous serons beaucoup moins précis, parce que tous les récits que nous en connaissons ont fait disparaître la vérité sous l'amas des légendes et des fioritures littéraires. Tout ce qu'on sait de positif à ce sujet, c'est que, dans l'après-midi du 26 mai, le colonel Émile Gois, vieux blanquiste et président de la Cour martiale, se présenta à la Grande-Roquette où il exigea qu'on lui remît les otages dont les noms suivent :

*Laïques.* — Dereste, ex-officier de paix de la brigade politique de Lagrange; Ruault, Largillière et Greffe, agents secrets de la police impériale.

*Gardes de Paris.* — Gaude, Genty, sous-officiers; Cousin, Millot, Poirot, Pons, Belamy, Biancherdini, Blanchon, Bodin, Bouzon, Breton, Capdeville, Carlotti, Chapuis, Colombaut, Coudeville, Doublet, Ducros, Dupré, Fischer, Fourrier, Keller, Lacase, Mammont, Marty, Mougénot, Mouillé, Pacotte, Pourteau, Riolland, Walder, Valet, Villemin, Weiss.

*Ecclésiastiques.* — Pères jésuites : Olivaint, Gaubert, de Bengy; picpuciens : Radigue, Tuffier, Rouchouze, Tardieu; Planchat, aumônier; Sabatier, vicaire à Notre-Dame-de-Lorette; l'abbé Benoît; Seigneuret, séminariste.

En tout : cinquante otages.



Gois, ne sachant au juste ce qu'il exigerait, et comptant sur la foule, n'avait amené avec lui qu'une mince escorte qui ne lui permettait même pas d'encadrer ses prisonniers.

Le triste cortège prit le boulevard Ménilmontant jusqu'à la rue Oberkampf; à ce point, Gois renforça son détachement de la compagnie du capitaine Dalivoust, et s'engagea dans la rue de Ménilmontant. De là, prenant la rue de Puebla, il gagna la rue de Belleville, l'ancienne mairie de Ménilmontant, où l'on fit halte, pour se diriger ensuite — probablement sur ordre de Ranvier — vers les remparts, par la rue de Paris et la rue Haxo, où se trouvait l'état-major du 11<sup>e</sup> secteur, installé dans un pavillon de la cité Vincennes.

C'est là que Varlin essaya de résister à la foule envahissante, reprenant ainsi le rôle qu'avait joué Herpin-Lacroix, le 18 mars, rue des Rosiers.

Il fut, tout comme l'autre, injurié et maltraité. Il devait être aussi, tout comme l'autre, tué par les Versaillais...

Alors le massacre commença; il paraît bien qu'il fut atroce, mais ni les éléments du procès qui suivit, ni les récits variés de gens qui n'étaient pas là, à commencer par Maxime Ducamp, ni même ceux très contradictoires des témoins survivants ne m'ont permis de tenter une résurrection de cette abominable tuerie.

Ce qui est certain, parce que Gois l'a raconté plus tard, c'est que, lorsqu'on fit, après le massacre, le compte des cadavres, on en trouva cinquante et un, alors

que les prisonniers étaient au nombre de cinquante. Ce cinquante et unième corps était probablement celui d'un fédéré qui, s'étant trop approché des victimes, avait été fusillé dans le tas.



Le 25 mai, une tragédie de même nature s'était déroulée avenue d'Italie, dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement, au voisinage de la prison du secteur.

Là avaient été amenés du fort de Bicêtre, où ils étaient détenus depuis le 19 mai, vingt prisonniers arrêtés, sur ordre de Léo Meillet, dans l'établissement des Dominicains d'Arcueil : pères dominicains, frères servants et employés.

Cause initiale de cette arrestation : un commencement d'incendie que Cérizier, ancien commandant du fameux 101<sup>e</sup> et maintenant colonel de la légion, avait interprété comme un signal fait aux Versaillais. Il y avait eu, à la suite, un commencement d'instruction dirigée par le pauvre Lucipia, ce qui lui valut plus tard une condamnation à mort, l'arrestation ayant été suivie de mort pour cinq dominicains et pour neuf employés, dans les circonstances suivantes :



Le 25 mai, jour du combat de la Butte-aux-Cailles, des fédérés défenseurs de l'avenue d'Italie vinrent demander à Goin, gardien de la prison du secteur, que les

prisonniers fussent utilisés à la fortification des barricades de l'avenue.

De là cet écrit de Goin sur le registre de la prison :

« Je soussigné, délégué comme gardien chef par le colonel Cérizier à la maison disciplinaire de la 13<sup>e</sup> légion, prends sur moi responsabilité d'envoyer, pour travailler aux barricades, d'après les ordres que j'en ai reçus, les vingt prisonniers écroués sous les numéros 98 à 116.

« GOIN; Paris, 23 mai. »

★ ★

Goin fit ensuite sortir les dominicains et leur personnel dans l'avenue, où les Versaillais venaient de pénétrer.

Les détenus furent ainsi pris entre deux feux.

Tombèrent presque aussitôt : cinq dominicains, les pères Captier, Bourhard, Delhorme, Cotrault et Chataigneret; et neuf employés : Gauguelin, Voland, Gros, Marce, Cathala, Dintroz, Cheminal, Germain et Petit.

Les autres détenus furent délivrés peu après par les Versaillais.

★ ★

Cet acte était bien dans la nature de Cérizier. Il avait trouvé juste de contraindre ces prêtres à porter des sacs de sable aux barricades qu'il défendait. C'était inique

tant que l'on voudra. C'était dans la mentalité de ce révolutionnaire fanatique, et dans celle aussi des fédérés qui tiraient avec lui les derniers coups de fusil.



Simplement, sans artifice littéraire, nous avons exposé les actes monstrueux de cette guerre civile monstrueuse.

Des deux côtés il y eut des massacres, des victimes étrangères à la bataille. Seulement aux quarante mille Parisiens fusillés par Versailles, les derniers défenseurs de la Commune *ripostèrent* par la mort d'une centaine d'otages.

L'histoire jugera.



## CHAPITRE V

A VERSAILLES (avril-mai 1871)

SOMMAIRE. — Irresponsabilité des soldats, responsabilité relative des chefs, responsabilité des parlementaires. — Comment Thiers récompensa le geste des soldats du 88<sup>e</sup> de ligne, le 18 mars. — Adoption d'un projet de loi tendant à abrégier la procédure judiciaire des conseils de guerre. — Appel aux volontaires. — Mensonges de Thiers devant le pays. — Le député Brunet. — L'Assemblée s'affirme usurpatrice — Courageuse attitude de Tolain. — Le vote des prières publiques. — Abominable séance historique du 22 mai. — Lâcheté de la gauche. — Toujours la haine de Jules Favre. — La protestation de Victor Hugo.

Il ne faut pas s'y tromper : le crime militaire de Mac-Mahon n'a été que la conséquence du crime parlementaire de l'Assemblée versaillaise, asservie par Thiers, le grand responsable.

Nous avons dit ce que firent les soldats, féroce<sup>ment</sup> entraînés par des excitations abominables et que le duc de Magenta avait lancés dans Paris, comme dans une ville conquise, au bon temps militaire des tueries du moyen âge.

Donc, la responsabilité des soldats massacreurs ou fusilleurs est fort discutable; pour moi, je la tiens pour nulle.

Celle des chefs, des officiers qui, au lieu de contenir leurs hommes, les encourageaient, l'est beaucoup moins. Elle est cependant discutable, si l'on tient compte de la mentalité toute particulière des officiers de l'Empire, qui, quoi qu'on dise, ne ressemblaient en rien aux officiers d'aujourd'hui. Ces gens-là s'imaginaient très sincèrement que l'honneur militaire était fait de bravoure en face de l'ennemi du dehors, de férocité implacable devant l'ennemi du dedans. Cela est stupide, c'est entendu, mais cela s'explique et, dans une certaine mesure, se justifie. Il n'est pas jusqu'à la mentalité même de Mac-Mahon qui ne trouve grâce devant nous; il pouvait croire, il croyait, en effet, sauver la société et l'ordre en noyant Paris dans le sang.

Mais ce qui ne saurait échapper à l'indignation de l'observateur le plus impartial, quelque bonne volonté philosophique qu'il y mette, c'est la tranquillité placide de l'homme d'État, agissant froidement, dans le silence du cabinet, sans autre entraînement que la volonté ferme de se tailler, dans la peau des vaincus républicains, le manteau de pourpre que l'Assemblée nationale, gauche et droite réunies, depuis Cochery jusqu'à La Rochethulon, allait jeter sur ses petites épaules de César bourgeois.

Ce qui révolte aussi, lorsque, à trente-cinq années de distance, on analyse avec sang-froid ces faits sanglants, c'est l'attitude, d'abord apeurée, puis constamment lâche et hypocrite de cette Assemblée usurpatrice, unanimement docile à Thiers, d'abord parce qu'elle ne voulait pas s'en aller, ensuite parce qu'elle redoutait l'établissement revendiqué par nous d'une république constitutionnellement progressive et sociale.

Autre chose encore accable cette Assemblée réactionnaire : c'est à mon avis sa valeur intellectuelle



incontestable dont on a fait grand éclat par la suite. C'est devenu un cliché, voire un cliché républicain, de proclamer que, si ces usurpateurs étaient réactionnaires, ils comptaient du moins parmi eux des hommes de grande valeur politique.

Le temps fera justice de cette niaiserie des républicains d'alors, lorsque rien ne restera plus de l'œuvre éphémère de ces législateurs, dont, chose bizarre, les opposants d'alors voudraient faire aujourd'hui une œuvre durable.



Quoi qu'il en soit, ce qu'il nous appartient de rappeler ici, c'est le spectacle au jour le jour d'abaissement, de lâcheté et de mensonges hypocrites qu'ont donné au monde ces parlementaires, affolés devant une guerre civile qu'ils avaient criminellement déchainée.

Dans cette lutte fratricide, ce ne sont donc pas tant les combattants qu'il faut condamner, ce sont, de part et d'autre, les chefs, ceux d'un camp pour leur folie réactionnaire, ceux de l'autre pour leur insuffisance malheureusement notoire.

Nous n'avons pas été tendres pour les nôtres, nous ferions œuvre vile si nous nous sentions pris tout à coup, dans le calme du repos, d'indulgence pour les autres.

Lorsque l'histoire contemporaine reprendra par le menu les actes de l'Assemblée nationale, elle mettra nécessairement en lumière cette vérité : qu'elle ouvrait au parlementarisme une ère toute nouvelle de bluff, de mensonges et d'iniquités inconnus jusqu'alors ; mais pour nous maintenir dans les limites du cadre de la *Commune récue*, nous ne ferons qu'enregistrer les plus

saillantes des vilenies parlementaires du moment; on va voir quelle impression elle pouvait faire sur nous lorsque nos agents apportaient à l'ex-préfecture les numéros de l'*Officiel* versaillais.

★ ★

Voici, en procédant par ordre chronologique, une première manifestation significative :

Les soldats du 88<sup>e</sup> régiment de marche, ceux qui, le 18 mars, avaient commis le crime — abominable aux yeux des Versaillais — de ne point tirer sur leurs frères et de lever la crosse en l'air, furent traités par Thiers de la belle façon que voici :

« Versailles, 2 avril 1871.

« Le Président du Conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française,

« Considérant que quelques officiers et le plus grand nombre des sous-officiers et soldats du 88<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marche et du 120<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne ont trahi tous leurs devoirs, le 18 mars, à Paris, en livrant honteusement leurs armes aux insurgés et faisant même cause commune avec eux; qu'ils ont été ainsi la principale cause des malheurs de cette journée,

« Sur la proposition du ministre de la Guerre,

« ARRÊTE :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Le 88<sup>e</sup> régiment de marche et le 120<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne sont licenciés.

« Art. 2. — Les officiers de ces régiments qui sont entrés à Versailles avec l'armée seront mis en non-activité ou placés dans d'autres régiments. Ceux qui sont restés à Paris seront traduits devant les conseils de guerre pour lâcheté et abandon de leur poste devant l'ennemi.

« Art. 3. — Les sous-officiers, caporaux et soldats rentrés à Versailles seront versés dans d'autres régiments; ceux du 88<sup>e</sup>, en Afrique. Ceux qui sont restés à Paris seront également déférés aux conseils de guerre sous les mêmes inculpations de lâcheté et d'abandon de leur poste.

« Art. 4. — Ces hommes seront, en outre, signalés aux autorités départementales et leurs noms seront affichés aux portes des mairies de leurs diverses communes.

« Art. 5. — Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

« A. THIERS. »

(*Officiel* du 3 avril.)



Dans la séance du 6 avril, les plans de Thiers continuent de s'affirmer devant l'Assemblée servile. La lutte est à peine engagée que le féroce petit homme pense déjà aux moyens d'atteindre par les conseils de guerre ceux qui auront échappé au massacre. Les juridictions militaires des Napoléon ne lui suffisent pas, il lui faut les *corser* davantage pour le régime républicain, et c'est son garde des sceaux Dufaure qu'il charge de défendre cette iniquité devant l'Assemblée versaillaise.



« M. DUFAURE, *garde des sceaux, ministre de la Justice*. — Je demande la parole pour la déposition d'un projet de loi.

« M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

« M. DUFAURE. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à *l'abréviation des procédures devant les conseils de guerre*.

« M. JULES FAVRE, *ministre des Affaires étrangères*. — Lisez l'exposé des motifs.

« VOIX NOMBREUSES. — Oui ! Oui ! — Lisez !

« M. LE GARDE DES SCEAUX. — Messieurs, l'insurrection criminelle qui a éclaté dans Paris et qui place, en ce moment, la capitale de la France sous l'empire de la Terreur, ne résistera pas longtemps aux efforts du Gouvernement. Les grands coupables qui ont pu engager une guerre sociale *en s'entourant de repris de justice, de bandits accourus de tous les coins de l'Europe (Très bien ! très bien !)* et en égarant un certain nombre de gardes nationaux, au point de leur faire tourner contre leur pays des armes qui leur avaient été confiées pour un autre usage, devront rendre compte à la justice de leur audacieuse entreprise. (*Très bien !*)

« La mise en état de siège, déjà prononcée, des départements de la Seine et de Seine-et-Oise les soumet à la juridiction militaire.

« Nous ne vous proposons aucune modification, ni à la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège, ni à la loi du 9 juin 1857, en tout ce qui touche à la composition des conseils de guerre, à la définition des crimes dont ils

connaissent, ou la nature des peines qu'ils peuvent appliquer; mais les circonstances où se trouve notre pays, l'intolérable situation à laquelle il est réduit par une troupe de malfaiteurs, profitant de l'invasion étrangère qui dure encore, pour nous infliger le fléau de la guerre civile, la nécessité d'effacer le plus promptement possible les traces d'un état de choses qui nous compromet aux yeux du monde, nous ont engagés à abréger les délais que le Code de justice militaire impose à la poursuite et qui ne sont pas absolument nécessaires. Vous verrez aisément, par la disposition du projet de loi, que nous pouvons atteindre ce but, sans enlever à la justice les moyens dont elle a besoin pour découvrir la vérité, ni à l'accusé le droit de libre défense qui doit toujours lui être réservé. (*Très bien ! très bien !*)

#### PROJET DE LOI

« Art. 1<sup>er</sup>. — La procédure à suivre pour la poursuite des crimes et délits dans les places, communes et départements en état de siège, conformément au Code de justice militaire de 1857, sera modifiée ainsi qu'il suit :

« Art. 2. — Si le général en chef ou le ministre de la Guerre use de la faculté que lui donne l'article 156, de traduire l'accusé, directement et sans instruction préalable, devant un conseil de guerre, la citation contiendra notification de l'ordre de convocation du conseil, indiquera la liste des témoins à charge et désignera un défenseur à l'accusé. Celui-ci pourra, s'il le juge convenable, en faire présenter un autre de son choix jusqu'à l'ouverture des débats.

« Art. 3. — Le commissaire de la République et le défenseur prendront connaissance de l'affaire et de tous

les documents recueillis pendant le jour qui suivra celui où la citation directe aura été donnée; le défenseur pourra immédiatement communiquer avec l'accusé.

« Art. 4. — Le conseil de guerre se réunira le jour suivant et procédera au jugement de l'accusé en observant les formes prescrites par les articles 113 et suivants du Code de justice militaire. L'accusé aura le droit, sans formalité ni citation préalables, de faire entendre à sa décharge tout témoin présent à l'audience, et qu'il aura indiqué au commissaire de la République avant l'ouverture des débats.

« Art. 5. — Le condamné pourra se pourvoir en revision dans les délais et les formes prescrites par l'article 143 du Code de justice militaire.

« Art. 6. — Le conseil de revision statuera le lendemain du pourvoi. S'il casse la décision, un nouveau conseil de guerre sera immédiatement saisi et prononcera dans les vingt-quatre heures.

« Art. 7. — Sont maintenues et seront observées toutes les dispositions de la loi du 19 juin 1857 qui ne sont pas contraires à la présente loi.

« A. THIERS. »

(Séance du 6 avril 1871.)

★ ★

Ainsi les formes si expéditives déjà de la justice militaire paraissaient trop lentes à ces impatients.

Seul, Tolain protesta, avec discrétion d'ailleurs, et l'Assemblée vota l'urgence!



On a nié l'embauchage des chouans. Voici pourtant comment il s'accomplit :

### APPEL AUX VOLONTAIRES

« L'Assemblée nationale a décidé, à la date du 27 mars 1871, la formation de bataillons de volontaires pris parmi les anciens militaires libérés, les anciens gardes nationaux mobiles ou autres.

« Les enrôlements sont reçus à l'État-Major général des gardes nationales, au Palais de Versailles, escalier 13, au 4<sup>e</sup>, de 9 heures à 11 heures du matin, et de 1 heure à 4 heures du soir.

« Ces soldats de l'ordre seront armés de fusils à tir rapide, et toute compagnie organisée ayant atteint un effectif de 130 hommes sera mise immédiatement à la disposition du commandant de l'armée, pour un service de guerre.

« Versailles, 6 avril 1871.

*« Le chef d'état-major général des  
gardes nationales de la Seine,*

*« Ch. CORBIN. »*

*(Officiel du 7 avril.)*



Voulez-vous savoir maintenant comment Thiers, qui bombardait Paris avant d'en massacrer les habitants, renseignait la province ! Lisez :

*Dépêche adressée aux autorités civiles et militaires.*

« Versailles, 16 avril 1871, 3 h. soir.

« Le Gouvernement s'est tu hier parce qu'il n'y avait aucun événement à faire connaître au public, et s'il parle aujourd'hui, c'est afin que les alarmistes mal intentionnés ne puissent abuser de son silence pour semer de *faux bruits*.

« La canonnade sur les deux extrémités de nos positions, Châtillon au sud, Courbevoie au nord, a été fort insignifiante cette nuit. Nos troupes s'habituent à dormir au bruit de ces canons, qui ne tirent que pour les éveiller. Nous n'avons donc rien à raconter, *sinon que les insurgés vident les principales maisons pour en mettre en vente le mobilier au profit de la Commune*, ce qui constitue la plus odieuse des spoliations... »

(Officiel du 17 avril.)



Au cours de la séance du 20 avril, un soldat, qui s'était illustré pendant le siège et que le fanatisme reli-



gieux devait rejeter bientôt dans la folie réactionnaire, eut la gloire — c'en était une — de porter à son comble l'exaspération de l'Assemblée en engageant ses collègues à la conciliation. Sa vaillante intervention mérite d'être enregistrée ici.

#### PROPOSITION DE BRUNET

« Vu que Paris se trouve plongé dans un état de guerre qui étouffe le travail, les ressources, la tranquillité et la dignité de la France, en même temps qu'il multiplie les charges et les dangers de l'occupation ennemie;

« Vu que cette lutte fratricide de Paris exige, après vingt jours de bataille sanglante, soit un surcroît d'attaques militaires qui pousseraient à l'extrême l'irritation et les désastres, soit un blocus hermétique qui étoufferait deux millions de population sortant à peine de l'atroce famine des Prussiens.

« L'Assemblée nationale, s'inspirant de son devoir, puis des aspirations qui viennent de toutes les parties de la France pour mettre fin aux malentendus... (*Exclamations à droite. — Parlez, parlez!*) aux luttes et aux ruines qui dévorent la patrie, l'Assemblée se déclare prête à traiter avec Paris... (*Nouvelles exclamations et cris : à l'ordre! à l'ordre!... Assez! assez!*)

« LE PRÉSIDENT. — Vous avez voulu la lecture, messieurs!

« M. BRUNET. — ...à prescrire au Gouvernement de renoncer au système exclusif de répression par la force armée, à réclamer de tout le monde l'oubli des griefs, l'apaisement des haines, le concours des volontés et des

efforts pour obtenir immédiatement la pacification générale.

« En conséquence, l'Assemblée décrète :

« Art. 1<sup>er</sup>. — L'Assemblée nationale, agissant dans la plénitude du mandat souverain que lui a confié le suffrage universel de la France, fait un appel solennel à la conciliation.

« Elle se déclare décidée à satisfaire aux vœux légitimes de Paris... (*Exclamations!*) tout en exerçant fermement son droit supérieur de rattacher la grande capitale à la loi commune de la France. (*Mouvements divers.*)

« Art. 2. — Toute attaque contre Paris sera suspendue... (*Allons donc! Allons donc!*)

« PLUSIEURS MEMBRES. — Adressez-vous à la Commune!

« M. le marquis DE TALHOUE. — Et l'attaque de Paris contre nos soldats, la suspendrez-vous?

« M. BRUNET. — ...L'armée restera sur la défensive, mais repoussera rigoureusement toute espèce d'agression... (*Interruptions diverses.*) Les communications et échanges seront rétablis, la libre circulation sur toutes les voies et l'entrée de toutes les denrées seront favorisées le plus possible. (*Nouvelles exclamations.*)

« Art. 3. — L'Assemblée nommera une commission de 25 membres pour préparer la pacification de Paris. Cette commission se rendra un compte exact de la position générale en ce qui concerne la capitale, recevra toutes les communications et propositions relatives à ce sujet, et préparera les solutions.

« Art. 4. — La commission déléguera à Paris une section parlementaire... (*Bruyantes exclamations et rires ironiques.*)

« SUR DIVERS BANCS. — Assez! assez! — La question préalable!

« M. BRUNET. — Cette section se mettra en rapport avec les divers groupes d'opinions...

« M. le marquis DE LA ROCHEJACQUELIN. — L'assassinat n'est pas une opinion!

« M. BRUNET. — ...de manière à obtenir l'état nettement formulé des besoins et des demandes.

« Art. 5. — La commission adressera des rapports à l'Assemblée, qui, après avoir entendu le Gouvernement, statuera d'urgence.

« M. le marquis DE DAMPIERRE. — Je demande la question préalable; on ne traite pas avec des brigands. »  
(*Très bien! Appuyé! — Bruits et mouvements divers.*)

★ ★

L'Assemblée, malgré la résistance de Brunet et l'intervention de Tolain, répondit à cette proposition par la *question préalable*.

★ ★

Dans la séance du 6 mai, un incident significatif se produisit, qui met bien en évidence l'état d'âme des enrégés de la droite et la pleutrerie des prétendus républicains de la gauche :

« M. TOLAIN. — Messieurs, je n'ai qu'une simple question à adresser à M. le ministre de la Guerre, et je

crois que vous reconnaîtrez que cette question a un assez grand intérêt.

« En ce moment, sur les murs de Paris, une affiche blanche est apposée, et il y en a un très grand nombre d'exemplaires. Cette affiche raconte qu'à la suite d'une délibération de la Commune, un rapport a été fait par plusieurs de ses membres et que ce rapport, par décision de la Commune, a dû être publié et affiché.

« Voici, en substance, ce que contient cette affiche qui cause une assez vive émotion dans la population parisienne. (*Murmures.*)

« Si j'ai demandé à adresser à M. le ministre de la Guerre une question sur ce sujet, c'est que je crois qu'il est utile que de pareils faits soient démentis.

« Voici ce que porte l'affiche : « Le 25 avril dernier, à la Belle-Épine, près Villejuif, quatre gardes nationaux auraient été entourés par 200 chasseurs. Ils auraient immédiatement jeté bas les armes et se seraient rendus sans avoir essayé aucune résistance. Les chasseurs, après avoir cerné ces hommes, se disposaient à les emmener sans avoir exercé envers eux aucune violence, lorsque serait survenu un capitaine qui, à coups de revolver... (*Nombreuses protestations. — Assez ! assez !*)

« M. COCHERY. — Un ministre ne peut pas accepter une interpellation dans ces termes-là.

« M. PAGÈS-DUPORT. — Cela ne mérite pas un démenti !

« PLUSIEURS VOIX. — La question préalable.

« M. TOLAIN. — Je ne crois pas que l'Assemblée ait cette prétention de m'interdire la parole alors que je me suis servi... (*Si ! si ! Assez ! assez !*)

« PLUSIEURS MEMBRES. — Ce sont de misérables calomnies !

« QUELQUES VOIX A GAUCHE. — Parlez ! parlez !

« M. TOLAIN. — Je ne reconnais à personne, alors que je n'ai pas fini d'exprimer ma pensée, le droit de m'empêcher de continuer. (*Nouvelles réclamations. — Approbation sur plusieurs bancs à gauche.*)

« J'ai dit en commençant que, si je me permettais d'adresser cette question à M. le ministre, c'était parce que je désirais que ce fait fût démenti. (*Allons donc! allons donc!*)

« UN MEMBRE. — Est-ce qu'il a besoin d'être démenti?

« M. PAGÈS-DUPORT. — Une affirmation de la Commune ne mérite pas cet honneur.

« M. TOLAIN. — Il est possible que vous n'avez pas besoin, vous, d'entendre le ministre donner ce démenti, mais je vous dis, et je ne parle pas ici de la Commune (*Bruit.*), je vous dis que cette affiche a causé de l'émotion... (*Bruit croissant*)

« Messieurs, je termine en protestant de la façon la plus absolue contre votre violence. (*Assez! assez!*) Je dis qu'il est complètement inique de ne pas permettre à un orateur d'exprimer sa pensée. (*Assez! assez!*)

« A GAUCHE. — Parlez! parlez!

« UNE VOIX A DROITE. — A l'ordre!

« M. TOLAIN. — J'entends qu'on demande le rappel à l'ordre. Si l'Assemblée est disposée à prononcer le rappel à l'ordre alors qu'elle m'a empêché de parler, je l'accepte et je m'en ferai honneur. Dans ce que j'ai dit, je n'ai pu blesser personne, et vous n'avez qu'à vous reprocher votre intolérance et la force dont vous abusez contre moi. (*Assez! assez! — L'ordre du jour!*)

« M. le général LE FLO, *ministre de la Guerre*, se lève pour répondre.

« D'UN GRAND NOMBRE DE BANCs. — Non! non! Ne répondez pas!

« M. PAGÈS-DUPORT. — La Commune vit de mensonges et de calomnies. Il est inutile, pour la dignité de l'Assemblée, de relever ces infamies quotidiennes.

« M. TOLAIN. — Je ne demande pas mieux que de terminer; (*Bruit.*) ...mais j'ajoute que c'est parce que j'étais convaincu que M. le ministre allait venir démentir le fait...

« M. ARTHUR LEGRAND. — Il y a des choses qui n'ont pas besoin d'être démenties. Tout le monde sait que nos braves officiers ne sont pas des assassins.

« M. TOLAIN. — Puisque vous ne voulez pas m'entendre, je descends de la tribune.

« M. LE MINISTRE DE LA GUERRE se lève une seconde fois pour prendre la parole.

« NOUVEAUX CRIS. — Non! non! ne répondez pas!

« M. JULES SIMON, *ministre de l'Instruction publique.* — Pardon, messieurs! Il faut répondre non seulement à cette calomnie, mais à toutes les calomnies analogues. (*Vive agitation.*)

« UN MEMBRE. — On ne peut pourtant pas répondre à toutes les affiches de la Commune de Paris!

(*Un certain nombre de représentants entourent le ministre de la Guerre*)

« M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, veuillez reprendre vos places.

« M. le général LE FLO, *ministre de la Guerre.* — Messieurs, en demandant un démenti à une odieuse calomnie, l'honorable M. Tolain... (*Exclamations et interruptions sur quelques bancs à droite.*)

« UN MEMBRE A GAUCHE. — Est-ce qu'on conteste à notre collègue le titre d'honorable?

« MM. TIRARD et BRISSON se lèvent et protestent, en se tournant vers la droite et en criant : à l'ordre! à l'ordre!

(Échange et entrecroisement d'interpellations. Presque tous les membres de l'Assemblée sont debout et parlent avec animation. — En ce moment M. Langlois quitte sa place, traverse la salle et se précipite, malgré les efforts des collègues qui cherchent à le retenir, vers les bancs de la droite d'où sont parties les exclamations et les interruptions. — Tumulte et confusion générale. — Plusieurs représentants demandent à M. le Président de se couvrir.)

« M. LE PRÉSIDENT. — La séance est suspendue. Aux termes du règlement, j'invite MM. les représentants à se retirer dans leurs bureaux.

(L'agitation qui règne dans l'Assemblée empêche M. le Président d'être entendu. — MM. les représentants restent debout à leurs places.)

« M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, si vous ne voulez pas revenir à l'ordre et au calme, je maintiendrai la suspension de la séance. Je vous invite à vous rasseoir et à faire silence.

(MM. les représentants se rasseyent, et le calme se rétablit peu à peu.)

« M. LE PRÉSIDENT. — Vous voyez, messieurs, à quel résultat conduisent des interruptions aussi légèrement faites que celles qui ont donné naissance... (Réclamations à droite. — Oui! Oui! Très bien à gauche.)

« Oui, légèrement et condamnablement faites, quand elles ont lieu à l'occasion d'une qualification ordinaire de convenance et d'usage adressée à un de vos collègues par M. le ministre de la Guerre... (Légère rumeur à droite.) mais qui ne motivait pas les violences qui se sont manifestées, et particulièrement celles de celui de nos collègues qui a cru devoir quitter sa place dans des circonstances telles que mon devoir eût été peut-être de le rappeler à l'ordre. (Oui. — Très bien!)

« Je rappelle tout le monde au silence et à la dignité qui ne devraient jamais cesser de régner dans cette Assemblée. (*Très bien! très bien! Applaudissements.*)

« On adressait une question à M. le ministre de la Guerre; il était libre d'y répondre ou de n'y répondre pas. (*Interruptions.*)

« Voulez-vous laisser parler votre président, messieurs, ou voulez-vous qu'il descende du fauteuil? C'est ce qui lui resterait à faire si vous ne vouliez pas l'entendre.

« Je dis que, quand on adresse une question à un ministre, il est libre d'y répondre ou de n'y pas répondre, c'est son droit... (*Oui! oui!*) et l'on comprend très bien que, sommé de démentir une calomnie abominable, qui est une injure pour l'armée tout entière comme pour le Gouvernement, il n'ait pas cru devoir descendre à un tel démenti. (*Vives marques d'assentiment. — Applaudissements prolongés.*)

« M. le général LE FLO, *ministre de la Guerre.* — Je demande la parole.

« M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre de la Guerre.

« M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je remercie M. le Président d'avoir si bien interprété le sentiment de l'armée et du Gouvernement.

« SUR UN TRÈS GRAND NOMBRE DE BANCS. — Très bien! très bien!

« M. LE MINISTRE. — Je repousse avec indignation ces honteuses calomnies de gens, de malfaiteurs, qui, vous le savez tous, messieurs, sont passés maîtres en infamies comme en ridicules bulletins de victoires. » (*Très bien! très bien! — Applaudissements vifs et prolongés.*)





Il est incontestable que Tolain fit preuve en cette circonstance d'un courage parlementaire peu commun dans cette Assemblée où les fous furieux dominaient une minorité de capons. Mais où voulait-il en venir ? Il savait bien que le fait était vrai. Espérait-il que le ministre de la Guerre allait le déclarer vrai et le condamner, alors que Thiers voulait au contraire encourager les chefs de l'armée à persister dans la méthode des exécutions sommaires ?



Et que pensez-vous de cette jolie manifestation cléricale greffée sur nos discordes civiles ?

#### SÉANCE DU 16 MAI 1871

Le comte de Meaux, rapportant sur une proposition de M. Cazenove de Pradines, propose à l'Assemblée de voter la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale, profondément émue des malheurs de la patrie,

« Décrète :

« Des prières publiques seront demandées dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes

civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent. » (*Aux voix! Aux voix!*)

Une discussion s'engage et la gauche par l'intermédiaire de Langlois fait entendre une timide protestation.

*La résolution fut votée par 413 voix contre 3, au nombre desquelles se trouvait la voix de Léon Say.*

La gauche, au lieu de voter contre, se réfugia dans l'abstention.



Au cours de la séance du 20 mai, l'Assemblée eut l'occasion de manifester sa volonté usurpatrice à l'occasion de cette pétition :

« Nous, républicains de la commune de Villeneuve-lez-Maguelone (Hérault), déclarons repousser de toutes nos forces tout Gouvernement monarchique.

« Nous, amis de l'ordre et de la liberté, nous venons faire appel à votre raison et vous conjurer de mettre fin à un état de choses qui n'est plus tolérable..

« Nous voulons la République une et indivisible.

« Nous déclarons à l'Assemblée qu'il est de son devoir, son mandat étant rempli et expiré, d'appeler dans le plus bref délai les citoyens à élire une Assemblée constituante pour fonder la République, la seule forme de gouvernement qui puisse réaliser parmi nous le règne du droit et de la justice égale pour tous. »



Cette pétition permit au bonapartiste Baragnon de déclarer que personne « *ne pouvait dénier ses pouvoirs à cette Assemblée investie de la souveraineté pleine et entière, à cette Assemblée à qui tout le monde a dit : VOUS AVEZ LE POUVOIR DE CONSTITUER* ». (*Non ! Non ! Si ! Si !*)

Naturellement, la gauche perdit là l'occasion de contester à l'Assemblée le droit de se déclarer constituante, et pas un membre n'eut le courage de déclarer que cette usurpation allait constituer un coup d'État parlementaire.

L'Assemblée vota l'ordre du jour sur la première partie de la question et la question préalable pour la seconde, celle qui rappelait aux Versaillais que leur tâche était légalement terminée.



Mais nous voici à la fameuse séance du 22 mai; il suffira de l'enregistrer sans commentaires :

#### SÉANCE DU LUNDI 22 MAI

« LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — ...La cause de la justice, de l'ordre, *de l'humanité, de la civilisation* a triomphé, grâce à notre brave armée qui a fait son

devoir. (*Très bien! très bien! — Bravos et applaudissements.*)

« M. JULES SIMON, *ministre de l'Instruction publique.* — Grâce à vous aussi!

« LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Général en chef, commandants de corps, généraux de division, officiers de tout grade et soldats surtout, tout le monde a fait son devoir pleinement. (*Bravo! bravo!*)

« Vous me permettrez de féliciter devant vous cette brave armée, qui, bien qu'elle ait à faire un cruel sacrifice, celui de verser le sang, a fait ce sacrifice sans hésitation, en le payant de son généreux sang, sang vertueux, consacré à l'accomplissement des plus nobles devoirs. (*Applaudissements répétés.*)

.....

« Voici les faits dans leur simplicité et leur grandeur :

« Hier, dans l'après-midi, le brave général Douay s'est aperçu que son artillerie avait fait plus de ravages qu'il ne l'avait d'abord supposé. Il s'est convaincu que, sous ce feu terrible, la porte de Saint-Cloud, au Point-du-Jour, était devenue abordable.

« Quelques officiers du génie, avec quatre compagnies, s'y sont précipités. Ils ont eu quelques efforts à faire, mais l'armée a suivi bientôt et le corps du général Douay est entré tout entier. (*Mouvement.*)

.....

« A la résistance que nous rencontrons, nous sommes fondés à croire que nous serons bientôt maîtres de tout Paris et que, dans peu de temps, Paris sera rendu à son vrai souverain, la France. (*Très bien! très bien. — Applaudissements.*)

« Messieurs, nous sommes d'honnêtes gens ; c'est par les voies régulières que justice sera faite. (*Très bien ! très bien !*) Les lois seules interviendront, mais elles seront exécutées dans toute leur rigueur. (*Vif assentiment.*)

« C'est avec les lois qu'il faut frapper les scélérats qui ont violé les propriétés, qui n'ont pas épargné la vie des hommes les plus respectables, en en faisant des otages, et en les menaçant sans cesse, qui ont renversé nos monuments, et qui ont fait ce qu'aucun peuple sauvage n'aurait fait, renversé les monuments de la gloire nationale.

« Messieurs, l'expiation sera complète, mais ce sera, je le répète, l'expiation telle que d'honnêtes gens doivent l'infliger quand la justice l'exige, l'expiation au nom des lois et par les lois. »

(*Nouveaux applaudissements et bravos prolongés. — Au moment où M. le chef du Pouvoir exécutif, descendu de la tribune, se rassied à son banc, M. Paul Bethmont s'approche de lui et l'entretient quelques secondes à voix basse.*)

M. JULES SIMON fait ensuite voter l'urgence sur ce projet de loi :

« Art. 1<sup>er</sup>. La colonne de la place Vendôme sera reconstruite.

« Art. 2. Elle sera surmontée d'une statue représentant la France. (*Très bien ! très bien !*)

« Art. 3. Une inscription constatera la date de sa destruction et celle de son rétablissement.

« Art. 4. Le monument expiatoire consacré à la mémoire de Louis XVI sera immédiatement réparé.

« M. COCHERY. — J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale déclare que les armées de terre et de mer, que le chef du Pouvoir exécutif de la République française ont bien mérité de la patrie. »  
(*Très bien ! très bien ! Vif assentiment.*)

« Je crois qu'il n'y a pas besoin de développer cette proposition. (*Non ! non ! — Aux voix ! aux voix !*)

« M. LE PRÉSIDENT. — C'est une simple résolution.

« M. JULES DE LASTEYRIE. — Je demande la parole.  
(*Non ! — Aux voix ! aux voix !*)

« Messieurs, je monte à la tribune seulement pour dire à l'Assemblée qu'il y a dans la proposition de M. Cochery une omission que ne nous pardonnerait pas M. le Président du Conseil, c'est celle du maréchal Mac-Mahon. (*Très bien ! très bien !*)

« M. COCHERY. — Vous avez parfaitement raison : le maréchal Mac-Mahon a bien mérité de la patrie. Aussi, par la déclaration que les armées de terre et de mer ont bien mérité de la patrie, leur chef éminent est justement compris dans la proposition.

« DE TOUTES PARTS. — C'est entendu ! Cela ne pouvait faire doute !

« M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte l'Assemblée sur la résolution proposée par M. Cochery.

(*La résolution est mise aux voix et adoptée.*)

« PLUSIEURS MEMBRES. — Nous demandons qu'on constate l'unanimité du vote. (*Oui ! oui ! très bien !*)

« M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF paraît à la tribune, et un grand silence se fait dans l'Assemblée.

« M. LE PRÉSIDENT. — M. le chef du Pouvoir exécutif a la parole :

« M. THIERS (*avec une profonde émotion et un profond attendrissement*). — Je n'ai qu'un mot à dire.

« Je veux remercier l'Assemblée, lui témoigner ma profonde gratitude et lui déclarer qu'elle vient de m'accorder la plus grande récompense que j'aie reçue de ma vie. (*Nouvelle salve d'applaudissements unanimes et prolongés.*)

(*Un grand nombre de représentants entourent M. le chef du Pouvoir exécutif et lui serrent la main avec effusion. M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, se précipite vers lui et l'embrasse.*)

« M. LE PRÉSIDENT. — Un procès-verbal constatera l'unanimité du vote et les applaudissements unanimes de l'Assemblée. (*Très bien ! très bien !*)

★ ★

Ici ce n'est pas seulement par son silence, par son abstention, que la gauche affirme son indignité, ce fut aussi, honte suprême, par ses applaudissements !

Aussi bien Thiers, avant de tirer le rideau sur cette comédie cynique qui suivait la tragédie épouvantable, n'hésita-t-il pas à adresser cette dépêche à toutes les autorités civiles :

« Le trop coupable Delescluze a été ramassé mort par les troupes du général Clinchant; Millière, non moins fameux, a été passé par les armes pour avoir tiré trois coups de revolver sur un caporal qui l'arrêtait.

« Ces expiations ne consolent pas de tant de malheurs,

de tant de crimes surtout, mais elles doivent apprendre à ces insensés qu'on ne provoque pas, qu'on ne défie pas en vain la civilisation, et que bientôt *la justice répond pour elle.* »

(28 mai.)



Mais il n'y a pas d'infamie qui ne prenne fin : la place de la République s'appellera un jour ou l'autre place Delescluze, et Millière aura sa statue sur la place du Panthéon!



Jules Favre, l'auteur de la fameuse harangue qui avait précipité le déchainement de la guerre civile, se retrouva tout aussi haineux au lendemain de la défaite et du massacre; dans l'espoir que les nations européennes lui livreraient les vaincus qui leur demanderaient asile, il expédia par télégraphe l'instruction suivante aux représentants de la France à l'étranger :

« Versailles, 26 mai 1871.

« Monsieur, l'œuvre abominable des scélérats qui succombent sous l'héroïque effort de notre armée *ne peut être confondue avec un acte politique.* Elle constitue une série de forfaits prévus et punis par les lois de



tous les peuples civilisés. L'assassinat, le vol, l'incendie systématiquement ordonnés, préparés avec une infernale habileté, ne doivent permettre à leurs complices d'autre refuge que celui de l'expiation légale.

« Aucune nation ne peut les couvrir de l'immunité et, sur le sol de toutes, leur présence serait une honte et un péril. Si donc vous apprenez qu'un individu compromis dans l'attentat de Paris a franchi la frontière de la nation près de laquelle vous êtes accrédité, je vous invite à solliciter des autorités locales son arrestation immédiate et à m'en donner avis pour que je régularise cette situation par une demande d'extradition.

« Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

« JULES FAVRE. »

Ainsi, c'était l'ancien chef de l'Opposition républicaine sous l'Empire, et le ministre d'un gouvernement né de la révolution républicaine du 4 Septembre qui conviait ainsi l'Europe à une suprême infamie.

On sait que ce monstrueux appel ne fut généralement pas entendu, puisque des milliers de fugitifs purent trouver asile à l'étranger. L'Angleterre, fidèle à ses anciennes traditions, qui l'honorent, répondit avec hauteur à l'invitation de Jules Favre; elle déclara qu'elle ne pouvait considérer comme des criminels de droit commun des hommes qui avaient gouverné pendant deux mois et commandé une armée de deux cent mille hommes.

La Belgique fut moins digne; elle acquiesça; le peuple belge trompé par son ministre d'Anethan, complice de Jules Favre, ne comprit que trop tardivement à quelle action déshonorante on le conviait, et que Victor Hugo,

alors à Bruxelles, essaya vainement d'empêcher par la publication de cette protestation superbe, qui est un des actes les plus honorables de la vie politique du grand poète :

« *A Monsieur le Directeur de l'INDÉPENDANCE BELGE.*

« Bruxelles, le 26 mai 1871.

« Monsieur,

« Je proteste contre la déclaration du gouvernement belge relative aux vaincus de Paris.

« Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ces vaincus sont des hommes politiques.

« Je n'étais pas avec eux.

« J'accepte le principe de la Commune, je n'accepte pas les hommes...

« ...Je reviens au gouvernement belge.

« Il a tort de refuser l'asile.

« La loi lui permet ce refus, le droit le lui défend.

« Moi, qui vous écris ces lignes, j'ai une maxime : *pro jure contra legem.*

« L'asile est un vieux droit. C'est le droit sacré des malheureux.

« Au moyen âge, l'Église accordait l'asile même aux parricides.

« Quant à moi, je déclare ceci :

« Cet asile que le gouvernement belge refuse aux vaincus, je l'offre.

« Où ? En Belgique.

« Je fais à la Belgique cet honneur.

« J'offre asile à Bruxelles.

« J'offre asile place des Barricades, 4.

« Qu'un vaincu de Paris, qu'un homme de la réunion dite Commune, que Paris a fort peu élue et que, pour ma part, je n'ai jamais approuvée, qu'un de ces hommes, fût-il mon ennemi personnel, surtout s'il est mon ennemi personnel, frappe à ma porte, j'ouvre ; il est dans ma maison. Il est inviolable.

« Est-ce que, par hasard, je serais un étranger en Belgique ? Je ne le crois pas. Je me sens le frère de tous les hommes et l'hôte de tous les peuples.

« Dans tous les cas, un fugitif de la Commune chez moi, ce sera un vaincu chez un proscrit, le vaincu d'aujourd'hui chez le proscrit d'hier.

« Je n'hésite pas à le dire : deux choses vénérables.

« Une faiblesse protégeant l'autre.

« Si un homme est hors de la loi, qu'il entre dans ma maison ; je défie qui que ce soit de l'en arracher.

« Je parle ici des hommes politiques.

« Si l'on vient chez moi prendre un fugitif de la Commune, on me prendra. Si on le livre, je le suivrai. Je partagerai sa sellette. Et, pour la défense du droit, on verra, à côté de l'homme de la Commune, qui est le vaincu de l'Assemblée de Versailles, l'homme de la République, qui a été le proscrit de Bonaparte.

« Je ferai mon devoir. Avant tout les principes.

« Un mot encore.

« Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'Angleterre ne livrera pas les réfugiés de la Commune.

« Pourquoi mettre la Belgique au-dessous de l'Angleterre ?

« La gloire de la Belgique, c'est d'être un asile. Ne lui ôtons pas cette gloire.

« En défendant la France, je défends la Belgique. Le gouvernement belge sera contre moi, mais le peuple belge sera avec moi.

« Dans tous les cas, j'aurai ma conscience.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués :

« VICTOR HUGO. »

Victor Hugo avait raison : le peuple belge était avec lui, dans cette protestation, et ce ne furent pas des citoyens du peuple belge qui vinrent lancer des pierres contre sa maison. Si un décret d'expulsion fut à cette époque pris contre Victor Hugo, c'est que le gouvernement craignait qu'à la suite de la manifestation ridicule qu'il avait organisée contre le poète national, le peuple, le vrai peuple ne répondit par une grandiose manifestation de sympathie.

# HUITIÈME PARTIE

## LA RÉPRESSION

---

### CHAPITRE PREMIER

#### VISION DES CONSEILS DE GUERRE VERSAILLAIS

MAIRE. — L'arrivée des prisonniers à Versailles. — Organisation de la justice militaire. — Le procès des membres de la Commune; attitude générale des accusés; attitude particulière de Urbain, Jourde, Régère, Champy. — Lullier, l'aveu cynique de sa trahison. — Trinquet, son courage devant l'ennemi et devant les juges; sa physionomie. — Le verdict. — Louise Michel devant les reîtres. — Le procès de Roques, maire de Puteaux; condamnation inique. — L'affaire Da Costa attitude du président Dulac; son infamie; la défense de M<sup>e</sup> Gatineau; condamnation à la peine de mort.

La répression dans Paris avait été méthodiquement et cruellement sauvage; à Versailles, la répression prétendue judiciaire atteignit tout de suite au maximum d'iniquité.

Las du massacre, les chefs de bandes de fusilleurs avaient organisé des troupes de vaincus : après les

avoir lentement promenés sur nos grands boulevards, afin de les mieux exposer aux regards et aux insultes des boursiers revenus, ils les avaient dirigés sur Versailles. En route, on achevait les blessés épuisés, on logeait une balle dans la tête des fatigués ou des récalcitrants. A Versailles, devenu le boulevard de Gand de la réaction féroce, ce fut pis encore : les belles madames, ou lorettes, ou duchesses, ou riches bourgeoises, au bras d'officiers insolemment triomphants, lapidaient et frappaient les malheureux prisonniers, exténués par une marche de 20 kilomètres sous les coups de crosse des fantassins et les coups de plat de sabre des cavaliers. Puis, les échappés du grand massacre furent parqués dans des prisons improvisées et au camp de Satory. Lorsque tout fut plein, on envoya sur les pontons des milliers de gardes fédérés arrêtés journellement par la police impériale revenue au pouvoir.

Après quoi, les conseils de guerre furent installés et l'atroce comédie de la justice militaire commença.



A cet instant apparaît encore, dans une de ses manifestations les plus suggestives, la machiavélique machination de Thiers : de même qu'il avait organisé le massacre dans Paris, de même il organisa la répression par les conseils de guerre, à laquelle il avait songé au lendemain même de sa fuite, honteuse mais habile.

En effet, on a vu que, dès la séance du 20 mars, Thiers avait demandé à l'Assemblée et en avait aisément obtenu la mise en état de siège de ce département de Seine-et-Oise, dont il était cependant militairement maître

absolu. Déjà, à cet instant, avant que la guerre civile ait éclaté, ce qui préoccupe le petit grand homme, c'est la répression continuée après la victoire. Il sait bien que, quoi que fassent les soldats de Mac-Mahon, ils ne massacreront pas tout ; restera à atteindre et à frapper les survivants. Et, comme il importe de démontrer aux parlementaires qu'une légalité féroce peut encore s'ajouter aux massacres incomplets, on jugera, mais on jugera avec le mécanisme des conseils de guerre. D'où nécessité de l'état de siège, sans lequel la justice militaire n'aurait pu fonctionner.

Ce premier résultat obtenu, en dépit de quelques timides protestations de la gauche, Thiers (toujours avant les massacres) poussa l'audace jusqu'à demander à l'Assemblée une modification de la justice militaire, qui ne lui semblait pas assez expéditive ; il aurait demandé à ces apeurés le rétablissement de la torture qu'il l'aurait obtenu. Si vous voulez en rester convaincus, reportez-vous à l'*Officiel versaillais* de l'époque et aux séances si instructives de la Commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars.

★ ★ ★

C'est donc sur un vote de l'Assemblée nationale, vote acquis avant le commencement de la lutte, que Thiers s'appuya pour installer, après sa hideuse victoire, la cinquantaine de conseils de guerre qui, dès le mois d'août, commencèrent leurs grotesques et abominables opérations judiciaires. Et ce fut ainsi que les reîtres de Napoléon III, encore tout enivrés du sang versé dans

Paris huit jours durant, furent appelés par les constituants conspirateurs de la République thiériste à condamner à la prison, à la détention, à la déportation, au bague et à la fusillade ce qui restait des vaincus.

★  
★ ★

La comédie juridique débuta par le procès des membres de la Commune devant le 3<sup>e</sup> conseil de guerre, présidé par le colonel bonapartiste Merlin, le commandant alcoolique Gavaud occupant le siège du ministère public et représentant le gouvernement de la République!

★  
★ ★

Lorsque nous avons défendu le calomnié Théophile Ferré, nous avons montré avec quel souverain mépris des droits de l'accusé, avec quelle crasse ignorance des principes juridiques les plus élémentaires et les moins contestés, ces tristes et odieux débats furent conduits; mais il faut avoir ici le courage de dire la vérité tout entière : l'attitude de la plupart de ces détenus de marque, sur lesquels toute l'attention publique était alors fixée, mérita et encouragea les infamies de leurs prétendus juges; ceux-là ne valurent guère mieux que ceux-ci!

Si la duperie juridique des conseils de guerre versaillais put se perpétuer jusqu'après la période du 16 Mai, la faute en reste surtout à la mauvaise tenue générale



des membres de la Commune, que la malchance de la défaite avait conduits au banc des accusés, dans la grande salle du Manège, à Versailles. Admettez un instant que ces premiers prévenus, chefs d'un gouvernement insurrectionnel vaincu, aient énergiquement, tel Ferré, contesté dès le début à ces soldats, hier sanguinaires fratricides, aujourd'hui procureurs et juges iniques, le droit de juger, la comédie montée par Thiers échouait piteusement, le rideau tombait sur ces cabotins de justice au premier tableau. Et la juridiction militaire, ainsi enrayée, devenait impossible : le grand égorgéur des Parisiens eût été bien vite contraint de se réfugier, comme Napoléon III après le crime de Décembre, dans le procédé, moins hypocrite en somme, des commissions mixtes et de la déportation en masse. De nombreuses victimes eussent ainsi échappé aux pelotons d'exécution de Satory et cinq cents honnêtes gens n'auraient pas souffert pendant huit années au bagne, mêlés aux forçats dits de droit commun.



Hélas ! à part Ferré, Trinquet, Paschal Grousset, Assi et Férat, tous furent lamentables et se défendirent comme de véritables criminels traduits devant de vrais juges ! A cet égard, lisez la *Gazette des tribunaux* : on dirait une bande d'Apaches jugée par une autre !

C'est Urbain, impératif admirateur du décret des otages, qui se lamente piteusement des conséquences fatales de l'œuvre de de Montaut, agent de Thiers ; c'est Jourde, honnête comptable, mais lâche prisonnier, qui

injurie les derniers, les plus valeureux par conséquent des défenseurs de Paris; c'est Charles Lullier, bavant cyniquement sa trahison et en implorant le prix; c'est Courbet, le grand artiste, qui s'excuse en jouant sur les mots du renversement intempestif, inutile, mais défendable en tant que geste, du renversement de la colonne Vendôme, qu'il avait cependant provoqué; c'est Régère, l'ex-membre du Comité de Salut public, qui pleure et implore; ce sont les autres qui supplient... Quoi de plus écœurant que cette attitude, sans précédent d'ailleurs dans l'histoire révolutionnaire de notre pays!

Lorsque Barbès, pour ne citer que celui-là, fut traduit devant la Haute Cour, à la suite de la vaillante tentative d'insurrection du 12 mai 1839, il s'était fièrement écrié :

« Quand l'Indien est vaincu, quand le sort de la guerre l'a fait tomber au pouvoir de son ennemi, il ne songe pas à se défendre, il n'a pas recours à des paroles vaines; il se résigne et donne sa tête à scalper. »

Et, le lendemain, M. Pasquier ayant imprudemment fait observer que l'accusé avait eu raison de se comparer à un sauvage :

« Le sauvage impitoyable, répliqua Barbès, n'est pas celui qui donne sa tête à scalper, c'est celui qui scalpe. »



Voyez un peu maintenant comment se tinrent les membres de la Commune dans ce procès où Gavaud ainsi que Merlin leur faisaient pourtant, par leurs âneries et leurs turpitudes, la part si belle.

## URBAIN

« D. — Vous connaissez les chefs d'accusation généraux, Urbain ?

« R. — Je n'ai qu'à dire mon grand regret de la proposition que j'ai faite à la Commune et l'*indignation* que j'ai ressentie au sujet des incendies *et des derniers crimes de la Commune.* »

Sans commentaires, n'est-ce pas ?

## JOURDE

*Au début de son interrogatoire.* — « ... J'affirme sur mon honneur que je me suis dit à moi-même : Si la Banque est touchée, la France est perdue ; mais il faut que la Banque cède quelques fonds ; *sans cela les faubourgs descendront...* »

Pauvres faubourgs, à quels gens vous étiez-vous fiés ! Et quand on pense que c'est le même homme qui, le 19 mars, à la mairie de la Banque, lors du conflit avec les maires, avait dit, fanfaron : « Vous demandez nos titres : nous avons d'abord la force... Ce n'est pas seulement à Paris, c'est par toute la France qu'elle va s'allumer cette guerre de revendication, et elle sera sanglante, je vous le prédis ! »

Faut-il en conclure que Jourde était lâche et vil ? Non. Simplement qu'il était sans caractère et assurément fort au-dessous de la tâche révolutionnaire qu'il avait assumée. Il a, nous l'avons démontré, rempli honnêtement, simplement et intelligemment sa mission de

comptable. C'est beaucoup. Le tort est au peuple insurgé qui en espérait, sans garanties, une action révolutionnaire.

## RÉGÈRE

*Entre autres pleurnicheries sans fin* : — « ... Je venais aux séances; mais le plus souvent, j'arrivais à 4 heures, et je sortais avant la fin (1).

« La Commune, qui perdait bien du temps en discussions inutiles, bâclait une foule de décrets à la fin des séances où je n'assistais jamais. Aussi j'affirme que, parmi ces décrets, *je n'ai jamais connu celui des otages.* »

Et alors le président Merlin de répliquer très justement à cette vilénie : « Vous avez fait partie du Comité de Salut public! »

Plus loin, le même membre de la Commune s'écrie :

« — Il y avait une force terrible, antérieure à la Commune; c'était la Fédération; et, lorsque les moments difficiles sont venus, la Commune n'a plus été la plus forte : *Paris a eu affaire à des hommes ivres de sang, de vin, et déchainés.* »



N'est-elle pas abominable, cette insulte suprême aux derniers défenseurs de la Commune qui, elle, était en fuite!

(1) Vous n'avez qu'à parcourir *l'Officiel* pour vous rendre compte qu'au contraire ce larmoyant était un des plus assidus bavards de la Commune.

## CHAMPY

Avec celui-là, nous tombons dans le grotesque. Jugez :  
*Au cours de son interrogatoire.* — « ...Je croyais que nous n'avions rien à faire à la Commune que de nous entendre avec le gouvernement de Versailles, pour faire la paix... »



C'est déjà édifiant. Que penserez-vous maintenant de ces deux dépositions caractéristiques, à la décharge de ce pseudo-révolutionnaire ?

HENRI DE CHANTENET, 43 ans, sans profession. —  
« Vers la fin du mois d'avril dernier, ma jeune fille, qui chante à l'église Saint-Joseph, vint me dire, tout inquiète, que le curé avait reçu sommation de mettre son église à la disposition de la Commune, qui voulait en faire un club. Je lui dis : « Nous avons pour voisin  
« un membre de la Commune qui ne passe pas pour un  
« méchant homme ; il faudra lui en parler. » La menace ne se réalisa pas. Mais, dans les premiers jours de mai, j'appris que la maison du curé de Saint-Joseph avait été occupée par un piquet de gardes nationaux, qui parlaient d'envahir son église pour établir un club. Ma jeune fille et une dame qui se trouvait là se rendirent à l'Hôtel de Ville pour demander secours à Champy. Au bout de trois heures, ces dames revinrent ; elles avaient été reçues par M. Champy, qui empêcha, en effet, l'église d'être profanée. Et, à ce propos, il déclare qu'il était très attaché à la religion... »

On entend ensuite M. Louis Brazier, curé de Saint-Joseph, qui confirme la déposition précédente :

« D. — Votre église avait été réquisitionnée par la Commune.

« R. — C'était le 13 mai. Des gardes nationaux étaient venus me menacer, et je leur avais répondu avec une certaine énergie; mais tous mes efforts pour protéger mon église auraient été inutiles sans l'intervention de l'accusé. Depuis ce jour, dans mon modeste temple, s'élève chaque jour vers Dieu une prière pour l'accusé. »



Entendons-nous ici. Les témoins, dans leur foi stupide, témoignaient du moins avec un sentiment de courage reconnaissant, bien rare à cette époque de délations sans fin. Mais c'est Champy qui est véritablement inique. Très simple d'esprit, d'ailleurs, il pouvait être un croyant. C'était son droit. Mais alors, que venait-il faire à la Commune et que fit-il plus tard comme candidat éternel d'un comité socialiste révolutionnaire? Inutile d'ajouter que, comme Régère, il avait *énergiquement* voté pour la formation du Comité de Salut public!

### RASTOUL

« D. — Levez-vous. Vous avez fait partie du club des Montagnards?

« R. — Monsieur le président, avant de répondre, je dois vous dire que je proteste de toutes mes forces

contre les assassinats et les crimes commis ou médités pendant la sanglante agonie de la Commune. Ni de près, ni de loin, ni directement, ni indirectement, je ne veux accepter aucune solidarité avec ces hommes qui ont incendié Paris et fusillé les otages. »



Et cet homme avait voté le décret du 5 avril ? Et, jugeant avec cette extrême rigueur les hommes qui comme Ferré avaient, à tort ou à raison, pris vaillamment la responsabilité des mesures révolutionnaires extrêmes, il se gardait, avec un lâche souci, comme d'ailleurs la plupart de ses collègues, de flétrir les massacreurs appelés à le juger. Je vous dis que, dans l'histoire des procès politiques de notre pays, il n'existe rien de si odieux !

### LULLIER

Sur ce tas d'iniquités, il faut planter le fanion de la trahison, cyniquement tenu par Charles Lullier. Écoutez-le.

« Je voulus, moi, renverser la Commune, en me servant encore de la garde nationale, prendre la dictature pour éviter les barricades, et la guerre des rues, que je savais devoir être terrible, obtenir ensuite une amnistie générale, en un mot sauver Paris. Mon état-major était comparé de généraux de la Commune ; tous les jours je ralliais quelques bataillons. Le 13 mai, revenant de la rue Cadet où j'avais fait un discours, je sus que le

Comité central avait demandé à la Commune un dictateur, ce dont la Commune ne voulait pas. Je voulus les balayer l'un et l'autre, le Comité central en le faisant arrêter par la Commune, et la Commune ensuite. Je vis que le moment était arrivé. Le colonel de la légion des Batignolles me présenta M. Camus comme l'agent du gouvernement de Versailles, autorisé à remettre tous les fonds nécessaires pour le mouvement que je projetais. J'acceptai. *Si, ce jour-là, j'eusse eu seulement 50,000 francs, j'aurais eu de quoi chauffer les gosiers des faubourgs, chose indispensable pour toute révolution dans Paris.* »

A cette déclaration immonde, il faut joindre pour la vérité historique les dépositions suivantes, faites à l'instruction, et dont il fut donné lecture à l'audience.

M. LE BARON PIERRE DUTHIL DE LA TUQUE. — « Vers le 4 ou 5 mai, M. Camus, ingénieur, sachant que je cherchais à renverser la Commune en me servant des chefs eux-mêmes, en les payant, ou du moins en les achetant, vint me trouver et me dit que Lullier, qu'il avait fait évader de prison, Garnier d'Abin et du Bisson étaient tout disposés à organiser une contre-révolution, moyennant finances; et, comme j'étais mieux que personne en position de communiquer avec le gouvernement, il me pria de demander à Versailles les fonds nécessaires et les instructions.

« La même nuit, vers 2 heures du matin, M. Camus vint me prévenir que ces trois misérables étaient réunis boulevard Malesherbes, 20. Ils s'engagèrent à entreprendre le mouvement, mais ils ne fixèrent aucune somme. Je me rendis à Versailles. Le ministre de l'Intérieur (Ernest Picard) me donna carte blanche. Je sais qu'il a été remis par le ministre une somme de 50,000 francs. Cette somme a été comptée à une femme



qui l'a remise à M. Camus. Je ne sais si d'autres sommes ont été données. Le mouvement a reçu un commencement d'exécution, car les troupes ont pu entrer à Batignolles et à Montmartre, sans coup férir, et sans obstacle, les bataillons de ces quartiers ayant été dirigés sur Belleville.

« D. — Est-il vrai que le Chef du Pouvoir exécutif a promis et s'est engagé à ne pas inquiéter ceux qui se mettraient dans le mouvement de la contre-révolution ?

« R. — Lullier, Garnier d'Abin et du Bisson avaient mis comme condition à leur concours qu'il leur serait délivré un blanc-seing. M. Barthélemy Saint-Hilaire, à cette proposition, me dit qu'il ne donnerait pas de blanc-seing, mais qu'on donnerait des ordres au maréchal Mac-Mahon et à son état-major, ainsi qu'à la police, de les laisser partir. Je répétais textuellement ces paroles, et je ne dis pas un mot de plus. Ce complot dans l'intérêt du gouvernement ne put avoir de suite.

« D. — Savez-vous si M. Lullier a reçu sa part des 50,000 francs ?

« R. — Je ne me suis nullement chargé de recevoir ni de distribuer de l'argent, et je ne sais si M. Lullier en a reçu. »

★  
★ ★

CAMUS, JEAN-LOUIS, 52 ans, ingénieur des mines de Brioude (Haute-Loire), demeurant à Paris, 20, boulevard Malesherbes.

« D. — M. Lullier, sur vos instances, n'a-t-il pas consenti à entrer en relations avec M. le baron Duthil, pour organiser une contre-révolution en soutenant les bataillons de la garde nationale contre le gouvernement

insurrectionnel de la Commune? Quelles étaient les conditions de cet engagement? M. Lullier n'a-t-il pas reçu de l'argent? Quelle somme?

« R. — J'étais personnellement chargé d'organiser une contre-révolution, d'accord avec plusieurs amis. M. Lullier, avec lequel je me suis mis en relations, avait été désigné pour diriger ce mouvement. Il devait recevoir de moi une somme suffisante pour les frais de son entreprise, mais cette somme n'a pu leur être remise par suite de mon arrestation par la Commune. Cependant Lullier a reçu de moi, pour couvrir ses premiers frais, une somme de 2,000 francs (1). Et je dois ajouter ici que j'ai eu toutes les peines du monde à faire accepter cet acompte à M. Lullier, qui n'entendait pas être payé par avances. Il aurait voulu être payé de la somme intégrale, au moment où je lui aurais dit : « Tentez le coup ».

★  
★ ★

Le récit de cette trahison a son importance. Il n'établit pas seulement l'infamie de Lullier, il confirme celle de Thiers, de Picard et de Barthélemy Saint-Hilaire. Il ne suffisait pas à ce trio de gredins, qui n'a d'équivalent que le trio Garnier d'Abin, du Bisson, Lullier, de préparer avec Mac-Mahon le plus atroce des massacres parisiens, il leur fallait encore ajouter au crime de l'égorgement les raffinements de la trahison. On reconnaît bien là les procédés du lâche persécuteur de la vaillante duchesse de Berry.

(1) Avec lesquels, au lieu de chauffer les gosiers des faubourgs, il ne chauffa que le sien.

Tout esprit attentif tirera en outre de cette aventure un argument de plus à l'appui de notre thèse sur le néant des tentatives de corruption faites par Vaysset, autre agent de Thiers, auprès de Dombrowski.

Comme celui-ci était en fonction, tenait les Versaillais en échec et jouissait, par là, d'une autorité très réelle, si Thiers avait pu l'acheter, il n'aurait pas essayé avec Lullier cette tentative de contre-révolution très problématique.



En définitive, ce qui apparaît derrière l'infamie de Lullier, c'est la lâcheté du grand homme d'État de la bourgeoisie. Lullier ayant piteusement échoué, Thiers l'abandonna à Merlin, lequel, redoutant un incident d'audience désagréable pour le chef du Pouvoir exécutif, déclara :

« Nous aurions à entendre MM. Camus et Duthil de la Tuque, *mais aucun de ces témoins ne peut se présenter à l'audience.* M. Camus est malade depuis longtemps et M. Duthil a fait parvenir au Conseil un certificat de médecin. »

Ce à quoi, M<sup>e</sup> Marchand, avocat de Lullier, riposta :

« Il serait préférable cependant que ces témoins fussent entendus, ou que leur état de maladie fût dûment constaté. »

Alors, Gavaud de s'écrier :

« Les certificats suffisent; le Conseil peut passer à la lecture de leurs dépositions écrites. »

Et Lullier tranche ainsi le débat :

« Ces messieurs sont venus à moi; ils ne le contestent

pas. Ils m'ont offert de traiter avec le gouvernement de Versailles; ils ne le contestent pas. Ils parlaient au nom de Versailles, mais si cette parole embarrasse le gouvernement, je la lui rends. »

★  
★ ★

Il n'y a pas à le contester, ici, c'est le traître qui, avec son tempérament incontestablement batailleur, le prend de haut. Il a en somme le beau rôle. A cette heure, Thiers était résolu à ne pas tenir sa parole envers ce malheureux qui, en définitive, malgré son infamie, ne lui avait servi de rien et avait coûté 50,000 francs, délivrés à Camus, et que, naturellement, le Trésor ne revit jamais.

Lullier, sacrifié, fut envoyé au bagne, après de longs mois d'espérance d'y échapper. Là reparut tout son courage personnel, dans sa lutte, patiente jusqu'à l'héroïsme, contre des geôliers implacables. Le malheur est qu'il gâta ce retour à la dignité par une nouvelle trahison envers ses codétenus.

En somme, un alcoolique invétéré, irresponsable.

★  
★ ★

On comprend maintenant quelle pouvait être la situation du pauvre énergique Ferré dans ce milieu de lâches et traîtres collègues. Sa vaillante attitude se trouve encore grandie par le rapprochement.

Il en est un autre, Trinquet, qui, virilement, s'indigna.

« LE PRÉSIDENT. — Trinquet, vous êtes accusé d'attentat contre la sûreté de l'État.

« TRINQUET. — Je n'ai pas commis d'attentat, j'ai pris part à l'insurrection et j'ai payé de ma personne. Je me suis battu et j'ai eu mon képi et ma capote traversés par une balle. Mon seul regret est de n'avoir pas été tué; je n'aurais pas le chagrin d'assister ici au triste spectacle de collègues cherchant à éluder la responsabilité d'actes qu'ils semblaient si pressés de commettre. »



Si Merlin et ses acolytes, au lieu d'être des prétoriens déguisés en juges et en policiers, avaient conservé leur caractère de soldats, ils auraient été impressionnés par ce cri de révolte sur le banc d'accusés qui faisaient sous eux. Il n'en fut rien; la lâcheté des autres chefs de l'insurrection les servait, la vaillance de Ferré et de Trinquet ne pouvait que troubler péniblement leur conscience, sans éveiller chez eux un sentiment d'estime pour des vaincus restés dignes dans la défaite.

Je veux dire d'ailleurs ici l'impression que j'ai gardée de ce révolutionnaire qui fut, huit années durant, mon compagnon de bague.



L'œil gris, avec des reflets bleutés, sous un front large et droit, sillonné de rudes rides horizontales, éclairait la physionomie intelligente et sympathique de ce petit homme trapu, au vif et franc regard, à l'allure décidée.

Ce faubourien de Paris, républicain de vieille date et patriote ardent, furieux de son inaction pendant le siège, insurgé le 18 mars, envoyé à la Commune par des milliers de suffrages, avait repris son fusil le 22 mai et défendu son Belleville jusqu'à la dernière cartouche.

Traduit devant le 3<sup>e</sup> conseil de guerre, il n'eut rien de la pitieuse attitude de ses collègues. Sa mâle déclaration faite, ce fut à peine s'il descendit à se défendre : il resta presque constamment étranger à des débats qui l'écoeuraient. Combien de fois, au cours du procès, son fier regard dut-il se croiser avec celui de Ferré, dans une suprême communion d'âmes indignées.

Au bagne, il fut aussi constamment digne devant ses bourreaux qu'il l'avait été devant ses juges ; cela d'ailleurs, sans aucune forfanterie. Un jour, atteint déjà de la maladie qui devait l'emporter, las d'attendre et de souffrir, il tenta, malgré nos propres conseils et ceux de ses plus anciens amis, une évasion folle. Repris, mis à la double chaîne, il fut peu après commué à la déportation. Amnistié enfin, il revint en France, épuisé moralement et physiquement.

Gambetta, qui avait connu ce vaillant sous l'Empire, l'avait en haute estime. Aussi trouva-t-il, dans l'apologie de ce caractère, un de ses meilleurs arguments en faveur de l'amnistie générale, si péniblement arrachée aux républicains thiéristes, alors tout-puissants. Au retour, le grand tribun, malheureusement devenu chef de l'opportunisme, obtint pour Trinquet moribond une modeste fonction.

Alors, nombre de *purs*, que nous avons connus moins dignes au bagne, firent un crime au pauvre Trinquet d'avoir accepté cet emploi, qui ne devait l'aider qu'à mourir. Ceux-là, nous les avons vus presque tous avidement attablés depuis à l'assiette au beurre. Auparavant,

nous pensions que Trinquet valait autrement mieux qu'eux. Nous le pensons encore aujourd'hui.

★  
★i★

Si de l'atmosphère des idées on retombe sur le terrain pratique, il faut reconnaître que l'attitude de la plupart de ces accusés de marque leur profita. Étant donnés les prétendus juges que Thiers avait constitués, si les membres de la Commune avaient eu devant eux l'attitude que la dignité leur imposait, il est plus que probable qu'ils ne s'en fussent pas tirés à si bon compte; mais reste à savoir si Thiers eût eu l'audace de les conduire aux poteaux de Satory?

Leur mort eût en tout cas empêché la prolongation ininterrompue et féroce des conseils de guerre qui devait durer cinq années.

Voici quel fut le verdict, rendu le 22 septembre, à sept heures du soir, après longue délibération.

« Les réponses aux questions posées sont toutes, à l'unanimité, affirmatives contre Ferré.

« Urbain est déclaré, à l'unanimité, coupable sur toutes les questions, sauf sur une où il est déclaré coupable par six voix contre une. Il y a des circonstances atténuantes en faveur d'Urbain.

« Assi est reconnu coupable, à l'unanimité, sur toutes les questions, sauf celles relatives aux otages et aux arrestations arbitraires.

« Billioray est reconnu coupable sur toutes les questions, sauf sur celles relatives aux arrestations.

« Jourde, reconnu coupable sur toutes les autres questions, est déclaré non coupable du massacre des otages et des incendies, non plus que du bris des scellés. Des

circonstances atténuantes sont reconnues en sa faveur.

« Trinquet est déclaré coupable sur toutes les questions. Il-y a des circonstances atténuantes en sa faveur.

« Champy est reconnu coupable, à l'unanimité, sur toutes les questions, sauf sur les assassinats, incendies et arrestations où il est déclaré non coupable par 3 voix contre 4.

« Régère est déclaré coupable, à l'unanimité, sur toutes les questions, sauf sur celles relatives aux assassinats.

« Lullier est déclaré coupable à l'unanimité, sur toutes les questions.

« Rastoul est déclaré coupable sur toutes les questions, sauf celles relatives aux assassinats et aux incendies. Des circonstances atténuantes sont reconnues en sa faveur.

« Grousset, reconnu coupable sur les questions principales, ne l'est pas sur les chefs de destruction de monuments, d'enlèvement de titres et de vol de papiers.

« Verdure est reconnu coupable, sauf sur les chefs d'accusation relatifs aux assassinats, incendies, arrestations arbitraires.

« Descamps est déclaré non coupable sur toutes les questions.

« Clément est déclaré non coupable, sauf sur la question d'usurpation de fonctions. Des circonstances atténuantes sont admises en faveur de Clément.

« Courbet n'est déclaré coupable que sur la destruction de la colonne.

« Parent est déclaré non coupable sur toutes les questions.

« En conséquence, le Conseil :

« Condamne Ferré, à l'unanimité, à la peine de mort;

« Assi, à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée;



- « Urbain, aux travaux forcés à perpétuité ;
- « Billioray, à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée ;
- « Jourde, à la déportation simple ;
- « Rastoul, à la déportation simple ;
- « Trinquet, aux travaux forcés à perpétuité ;
- « Champy, à la déportation dans une enceinte fortifiée ;
- « Lullier, à la peine de mort ;
- « Régère, à la déportation dans une enceinte fortifiée ;
- « Grousset, à la déportation dans une enceinte fortifiée ;
- « Verdure, à la déportation dans une enceinte fortifiée ;
- « Férat, à la déportation dans une enceinte fortifiée ;
- « Courbet, à la peine de six mois de prison ;
- « Clément, à la peine de trois mois d'emprisonnement ;
- « Acquitte Descamps et Parent qui seront mis en liberté ».



Cette faillite morale des membres de la Commune devant leurs juges fit la plus pénible, la plus déconcertante impression sur les milliers de prisonniers que la féroce tactique de Thiers allait conduire devant les conseils de guerre.

Lorsque les fédérés entassés dans les prisons versaillaises apprirent que leurs chefs responsables avaient été au-dessous de leur tâche après la défaite comme durant la lutte, chacun d'eux comprit qu'il ne s'agis-

sait plus de procès politiques, au cours desquels l'accusé, affirmant fièrement ses opinions, doit prendre la responsabilité de tous ses actes, mais bien de débats où il s'agissait de défendre sa liberté ou sa vie contre les parquets de l'odieuse justice militaire. Dès lors, ce ne sera jamais qu'exceptionnellement que d'humbles soldats de la Révolution, comme Lolive, jetteront courageusement, cyniquement même, aux soldats procureurs leurs apostrophes indignées. Chacun se défendra pour son compte, non pour celui de sa cause.

Ce triste état d'âme, répercuté des chefs aveulés aux soldats découragés, est, je le crois, une des charges les plus accablantes pesant sur la mémoire de ces prétendus révolutionnaires qui, après avoir pris la charge terrible de mener le peuple de Paris à la bataille, laissaient aux prises avec la révoltante juridiction militaire leurs soldats qu'ils avaient pour la plupart abandonnés dans la lutte.



Les conseils de guerre, enhardis, abondèrent dans la thèse de Thiers et de l'Assemblée, thèse qui consistait à traiter en criminels dits de droit commun tous les prisonniers amenés à Versailles et sur les pontons.

Le fait d'avoir fusillé ou fait fusiller un espion fut classé assassinat; celui d'avoir, sur mandat de la Commune, saisi quoi que ce fût chez un particulier, fut qualifié vol à main armée; celui d'avoir occupé un immeuble pour se défendre, pillage; celui d'avoir mis le feu avec des obus, pendant la lutte, incendie volontaire; et ainsi du reste. Et chacun dut se défendre individuellement de

tous ces actes insurrectionnels, transformés en forfaits personnels, comme si, dans les circonstances, l'accusé avait agi de son chef, pour son propre avantage, en vue d'un profit matériel quelconque.

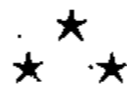


Mais,

Quand tout se fait petit, femmes, vous restez grandes,

a écrit notre grand poète national, perpétuel défenseur des vaincus, même des vaincus communalistes qu'il n'aimait pas.

Une femme à l'abnégation de laquelle tout le monde rend hommage aujourd'hui, quelque opinion qu'on ait des théories anarchistes qu'elle défendait, Louise Michel, se trouva aux prises avec les juges militaires. Elle ne se défendit pas, elle accusa, et cela avec une véhémence et un courage véritablement héroïques.



Pour continuer de revivre ces temps d'odieuse répression bourgeoise, il faut revoir un autre conseil de guerre aux prises avec une jeune femme qui, forte de toute la faiblesse de son sexe en même temps que de toute sa mâle énergie révolutionnaire, allait cracher à la face de ses juges ineptes et son glorieux fanatisme et son impitoyable mépris.

J'emprunte à dessein le récit à la *Gazette des tribunaux*, dont les comptes rendus étaient alors rédigés par

ce Forny, ancien ami intime de Raoul Rigault et qui, depuis, fut, dans la République thiériste, représentant majoritaire de la néfaste fiction du gouvernement démocratique.



Louise Michel fut traduite, le 16 décembre 1871, devant le 6<sup>e</sup> conseil de guerre, présidé par Delaporte, colonel du 12<sup>e</sup> chasseurs à cheval.



« ... Elle est entièrement vêtue de noir. Son exaltation est la même qu'aux premiers jours de sa captivité, et, quand on l'amène devant le conseil, relevant brusquement son voile, elle regarde fixement ses juges. »

Un certain capitaine Dailly occupe le siège du ministère public. Un greffier donne lecture d'un interminable rapport, dont je retiens seulement ici les passages suggestifs.

« Présidente du club Saint-Bernard, tenu à l'église Saint-Bernard, Louise Michel est responsable du vote rendu dans la séance du 18 mars et ayant pour but : la suppression de la magistrature, l'anéantissement des codes, leur remplacement par une commission de justice; la suppression des cultes, l'arrestation des prêtres, la vente de leurs biens et de ceux des fuyards et des traîtres qui ont soutenu les misérables de Versailles; l'exécution d'un otage sérieux toutes les vingt-quatre heures, jusqu'à la mise en liberté et l'arrivée à Paris du

citoyen Blanqui, nommé membre de la Commune (1).

« Ce n'était point assez cependant pour cette âme ardente, comme veut bien la qualifier l'auteur d'une notice fantaisiste qui figure au dossier, de soulever la populace, de prêcher une lutte fratricide, de pousser en un mot *à tous les crimes; il fallait encore donner l'exemple et payer de sa personne*. Aussi la trouvons-nous à Issy, à Clamart et à Montmartre, *combattant au premier rang, faisant le coup de feu, et ralliant les fuyards* (2) ».



Écoutez maintenant le psychologue lumineux :

« Quel est le mobile qui a poussé Louise Michel dans la voie fatale de la politique et de la révolution ? C'est *évidemment* l'orgueil. »

Ma pauvre Louise ! Si encore cet imbécile avait écrit « la fierté ».

Mais nous n'en avons pas fini avec ce personnage. Voici qui est mieux :



« Fille *illégitime* (Voyez-vous la grande coupable ? Voyez-vous aussi l'extraordinaire inconscience de cet

(1) Le lecteur remarquera que le rapport parle d'une séance du 18 mars et que Blanqui n'a été élu membre de la Commune que le 26 !

(2) Et c'est un officier français qui s'indigne de cette vaillance !

accusateur public?), au lieu de remercier la Providence qui lui avait donné une instruction supérieure et les moyens de vivre heureuse avec sa mère, elle se laisse aller à son imagination exaltée et, après avoir rompu avec ses bienfaiteurs, va courir l'aventure à Paris.

« Affiliée ou agent de l'Internationale, qui avait présidé à tous les forfaits commis par la Commune, elle est la complice naturelle de ces crimes et se charge elle-même de le prouver :

« Sors de la tombe, s'écrie-t-elle, ô République!  
 « Viens voir cette prostituée qu'ils font passer pour toi,  
 « et qui, ayant livré ses filles, s'est enfin livrée elle-  
 « même ! Réjouissez-vous, maudits, voici la paix infâme !  
 « Vous allez boire à grands traits, manger à plein ven-  
 « tre, dormir de longues nuits, jouir de tous les bonheurs  
 « de la brute. Réjouissez-vous, allumez vos feux de joie,  
 « nous ferons le nôtre ! Vivez calmes, heureux, repus,  
 « nous sommes là. Reposez-vous, nous veillons ! »

« Intimement liée avec les membres de la Commune (1), elle connaissait d'avance tous leurs plans (2). Elle les a aidés de toutes ses forces, de toute sa volonté; bien plus, elle les a assistés et souvent elle les a dépassés. Elle leur a offert de se rendre à Versailles et d'assassiner le Président de la République, afin de terrifier l'Assemblée et, selon elle, de faire cesser la lutte. Elle est aussi coupable que Ferré, « le fier républicain » qu'elle défend d'une façon *si étrange*. »

(1) La pauvre en connaissait peut-être deux ou trois.

(2) Les plans de la Commune ! Quelle pitié ! Vous savez maintenant, lecteurs, que cette malheureuse assemblée ne sut jamais au juste où elle allait.



Cette admiration si courageuse de Louise Michel pour l'une des plus glorieuses victimes des conseils de guerre, scandalise ce rapporteur-officier. Ah! le pauvre homme! Ce « *si étrange* » fut l'insinuation odieuse d'un lâche soldat, déchu aux procédés de basse police et qui, tenant une femme entre ses griffes, veut encore scruter son âme. Connaissez-vous rien d'aussi vil? Quoi! alors même que le cœur de la vierge rouge aurait eu pour Ferré des émotions d'amante, en tout cas dédaignée, en quoi le secret de ce noble cœur, — peut-être endolori, — pouvait-il intéresser un officier rapporteur des actes insurrectionnels de Louise Michel?

Mais passons sur ces vilenies et laissons notre imbécile conclure :

« Louise Michel a excité les passions de la foule, prêché la guerre sans merci ni trêve, et, louve avide de sang, *elle a provoqué la mort des otages par ses machinations infernales.*

« En conséquence, notre avis est qu'il y a lieu de mettre Louise Michel en jugement, etc. ».



« L'accusée a écouté ce rapport attentivement. Parfois elle sourit avec dédain et paraît vouloir parler, mais elle ne murmure que quelques mots, à voix basse.

« LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu les faits dont

on vous accuse ? Qu'avez-vous à dire pour votre défense (1) ?

« LOUISE MICHEL. — Je ne veux pas me défendre, je ne veux pas être défendue ; j'appartiens tout entière à la Révolution sociale, et je déclare accepter la responsabilité de tous mes actes. Je l'accepte tout entière et sans restriction. Vous me reprochez d'avoir participé à l'assassinat des généraux ? A cela, je répondrais oui, si je m'étais trouvée là quand ils ont voulu faire tirer sur le peuple, je n'aurais pas hésité à faire tirer moi-même sur ceux qui donnaient des ordres semblables ; mais, lorsqu'ils ont été prisonniers, je n'ai plus compris qu'on les ait fusillés ; je regarde cet acte comme une insigne lâcheté (2).

« Quant à l'incendie de Paris, oui, j'y ai participé. Je voulais opposer une barrière de flammes aux envahisseurs. Je n'ai pas de complices pour ce fait, j'ai agi d'après mon propre mouvement...

« Un jour, en effet, je proposai à Ferré d'envahir l'Assemblée de Versailles. Je voulais deux victimes, M. Thiers et moi, car j'avais fait le sacrifice de ma vie !

« LE PRÉSIDENT. — Dans une proclamation, vous avez dit qu'on devait, toutes les vingt-quatre heures, fusiller un otage ?

« LOUISE MICHEL. — Non, j'ai seulement voulu menacer. Mais pourquoi me défendrai-je ? Je vous l'ai déjà déclaré, je me refuse à le faire. Je sais bien que tout ce que je pourrais vous dire ne changerait rien à votre

(1) Que dites-vous de ce président qui, sans débats, avant l'audition des témoins, sur la simple lecture du rapport d'un officier autant policier que ridicule, pose cette question à un accusé ? Pas de commentaires...

(2) C'est la *Gazette des Tribunaux* qui rapporte, non moi. Je crois bien que le rédacteur de la *Gazette* a mal rapporté ici les paroles de Louise Michel.



sentence. Donc un seul et dernier mot avant de m'asseoir. Nous n'avons jamais voulu que le triomphe des grands principes de la Révolution; je le jure par nos martyrs tombés sur le champ de Satory, que j'acclame encore ici hautement, et qui un jour trouveront bien des vengeurs. Je vous appartiens, faites de moi ce qu'il vous plaira.

« LE PRÉSIDENT. — Vous déclarez ne pas avoir approuvé l'assassinat des généraux; et cependant, *on raconte* que, quand on vous l'a appris, vous vous êtes écriée : « On les a fusillés, c'est bien fait! »

« LOUISE MICHEL. — Oui, j'ai dit cela, je l'avoue. Je me rappelle même que c'était en présence des citoyens Le Moussu et Ferré. Je pensais qu'il ne fallait pas arrêter l'élan révolutionnaire.

« LE PRÉSIDENT. — Vous reconnaissez avoir voulu assassiner M. Thiers?

« LOUISE MICHEL. — Parfaitement. Je l'ai dit, et je le répète.

« LE PRÉSIDENT. — Il paraît que vous portiez divers costumes sous la Commune?

« LOUISE MICHEL. — J'étais vêtue comme d'habitude; je n'ajoutais qu'une ceinture rouge sur mes vêtements.

★ ★

« On passe ensuite à l'audition de témoins insignifiants dont les dires n'offrent aucun intérêt.

« M. le capitaine Dailly prend la parole. Il demande au conseil de retrancher de la société l'accusée, qui est pour elle un danger continu.

« LE PRÉSIDENT. — Accusée, avez-vous quelque chose à dire pour votre défense?

« LOUISE MICHEL. — Ce que je réclame de vous, qui vous affirmez conseil de guerre, qui vous donnez comme mes juges, qui du moins ne vous cachez pas comme la Commission des grâces, c'est le champ de Satory, où sont déjà tombés mes frères. On vous dit de me retrancher de la société ; eh bien, le commissaire du gouvernement a raison. Puisqu'il semble que tout cœur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame ma part, moi ! Si vous me laissiez vivre, je ne cesserais de crier vengeance, et je dénoncerais à la vengeance de nos frères les assassins de la Commission des grâces...

« LE PRÉSIDENT. — Je ne puis vous laisser la parole, si vous continuez sur ce ton.

« LOUISE MICHEL. — J'ai fini... Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi !

« Après ces paroles qui ont causé une profonde émotion dans l'auditoire, le conseil se retire pour délibérer. Au bout de quelques instants, il rentre en séance et, aux termes du verdict, Louise Michel est, à l'unanimité, condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée. »



Je veux laisser le lecteur sous cette impression. La physionomie de Louise Michel est aujourd'hui trop connue pour que je cherche à y ajouter quoi que ce soit. A l'heure où nous sommes, les plus haineux des réactionnaires peuvent encore détester, haïr Louise Michel ; je les défie de ne point l'estimer (1) !

(1) Toute cette partie était imprimée avant la mort de notre pauvre amie.



La longue série des procès iniques avait commencé par celui de Roques, maire de Puteaux, et qui, au retour, fut immédiatement nommé député de cette région, tant ses anciens administrés lui avait gardé rancune!

Roques fut condamné *aux travaux forcés à perpétuité*, comme reconnu coupable d'embauchage et d'attentat tendant à changer la forme du gouvernement.

Maire, il avait en réalité commis l'unique crime de manifester sa sympathie pour les Parisiens et sa colère contre le petit Thiers.

N'allez pas croire que j'exagère ni que je dissimule quoi que ce soit de ce que les reîtres victorieux reprochaient à Roques : lisez le compte rendu des débats dans la *Gazette des tribunaux* et vous serez édifiés.

On se demande sur quel texte de loi le colonel de Boisdemetz, président, put s'appuyer pour prononcer, sur ces chefs d'accusation essentiellement politiques, la peine des travaux forcés à perpétuité ? Mettant les choses au pire, on ne pouvait, la peine de mort étant abolie en matière politique, appliquer au maire de Puteaux que la peine extrême de la déportation : mais, voilà, un sieur Delaunay, médecin à Puteaux, avait déposé que Roques, interpellé par lui au sujet de Thiers, aurait répondu : « Monsieur, le petit Thiers est la plus grande canaille que la terre ait portée. »

L'opinion était juste, mais, à l'époque, elle méritait bien le bague.

Quoi qu'il en soit, ce jugement constituait une monstruosité judiciaire *qui n'indignait personne*. Accomplie

dès le début du fonctionnement des conseils de guerre, elle donna la note des jugements à suivre : dès lors les peines des travaux forcés et de la déportation se multiplièrent avec une insouciance désinvolte à laquelle les parlementaires ne reprochaient que la lenteur, ainsi qu'on peut le voir en lisant les réflexions extraordinaires des membres de la Commission d'enquête sur le 18 mars.

Un simple garde national, convaincu d'avoir fait partie d'un bataillon fédéré, était déporté en Nouvelle-Calédonie, alors que des membres de la Commune avaient été acquittés ou condamnés à la prison. Ce rapprochement achève d'éclairer sur l'équité des jugements prononcés. Cependant je veux rappeler ici un fait bizarre où le comique a sa place à côté du tragique, dans l'histoire des conseils de guerre versaillais.



Tous les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée ont connu un certain X... dont voici l'aventure :

Cet homme, habitant une petite commune du centre de la France, avait été appelé à Paris, au début de la guerre, pour un héritage inattendu. C'était un simple et un ignorant absolu ; il ne savait ni lire ni écrire. Comme il était arrivé sans les pièces nécessaires, le notaire dut le faire attendre ; on écrivit au pays pour les réclamer. Dans l'intervalle Paris fut investi et notre homme subit ainsi le premier siège. Comme le hasard l'avait fait échouer dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement, il eut la malchance d'être incorporé dans le fameux 101<sup>e</sup> de Sérizier. L'armistice venu, X... demeura encore à Paris, atten-

dant toujours son argent. Au 18 mars, le notaire dé-campa et X... continua de servir au 101<sup>e</sup> fédéré, sans avoir d'ailleurs la moindre idée de ce qui se passait.

Lorsque les Versaillais entrèrent dans Paris, son képi du 101<sup>e</sup> le désigna comme rebelle de marque ; il fut jeté au mur dans un tas de prisonniers qu'on fusillait à la mitrailleuse. Laissé pour mort, on s'aperçut peu après qu'il n'avait été que grièvement blessé à la tête et aux jambes. Par extraordinaire on ne l'acheva point. Recueilli dans une ambulance, il fut ensuite transporté à l'hôpital de Versailles. A peu près guéri, il comparut devant un conseil de guerre.

Lorsque X... voulut exposer son cas à l'autre brute qui le jugeait, celle-ci s'écria :

« Oh ! nous connaissons ce système qui consiste à faire la bête ; nous en avons déjà rencontré pas mal comme cela. »

Et l'on administra au malheureux une condamnation à la déportation dans une enceinte fortifiée. X... fut donc envoyé à la presqu'île Ducos. Il y était devenu à peu près idiot. De temps à autre, à l'hôpital, on lui retirait des esquilles du crâne...

Les grâces, les amnisties partielles vinrent. L'homme demeura : il était, paraît-il, classé comme dangereux. Appelé enfin à bénéficier de l'amnistie générale, il périt à bord, dans la traversée pour le retour.

Est-il possible d'imaginer quelque chose de plus burlesque et de plus poignant ?...

★  
★ ★

Il faudrait des volumes pour relater toutes les iniquités commises par les conseils de guerre de

l'époque (1). Ce que nous avons rapporté du procès de Ferré, de l'affaire Clément-Thomas-Lecomte, de l'affaire Chaudey, de l'affaire des Otages, etc., suffirait pour en laisser l'impression vraie ; mais j'ai voulu terminer cette lamentable série par le compte rendu de mon propre procès devant le 3<sup>e</sup> conseil de guerre, qui fut un des plus féroces pourvoyeurs des poteaux de Satory, de la déportation et du bagne. Il s'est accompli là, dans la grande salle des assises du Palais de justice de Versailles, les 27 et 28 juillet 1872, une infamie exceptionnelle que je dois prendre le courage de rappeler, quelque dégoût que j'en aie.

★  
★ ★

Raoul Rigault ayant trouvé dans Paris la mort courageuse que l'on sait, je me trouvais être, après Ferré, le seul fonctionnaire important de la Préfecture de police livré aux vengeances de l'ancienne police impériale, que nous avons châtiée de notre mieux, mais bien insuffisamment, puisque tous les anciens agents de Lagrange, le vieux mouchard Clément en tête, avaient été embauchés par Thiers et mis au service de la justice militaire.

★  
★ ★

Onze mois durant je fus soumis au régime préventif cellulaire. Les six premiers mois, ce fut le secret absolu. Mon père et mes trois frères étaient détenus à la prison

(1) Et cependant, le rapport du général Appel nous apprend que la Cour de cassation ne trouva que *cinq* jugements à casser sur les milliers qui lui furent soumis.....

des Chantiers, surtout à cause de moi ; seul mon frère Charles avait pris part à l'insurrection et à la lutte finale, au cours de laquelle il avait été blessé rue Sedaine.

Dès le début j'avais demandé à M<sup>e</sup> Gatineau, l'avocat républicain bien connu, celui qui, dans les derniers jours de l'Empire, avait défendu Eudes et Bridault devant le conseil de guerre, de se charger de ma défense. Je savais que M<sup>e</sup> Gatineau, sans partager nos opinions révolutionnaires, avait toujours manifesté une grande sympathie pour les blanquistes. Il me répondit immédiatement qu'il acceptait, mais il ne fut autorisé à me voir que quelques semaines avant mon jugement. Quant à mon dossier, dans lequel s'étaient accumulées une centaine de dépositions et quantité de pièces diverses, M<sup>e</sup> Gatineau ne put en prendre connaissance que quelques jours avant l'audience.

Ce fut le fameux Gaveau qui vint me signifier l'accusation ; mais nous fûmes très surpris, en arrivant devant les juges militaires, de ne point le trouver au banc de l'accusation. Il y était remplacé par M. le capitaine Jolly.

Merlin aussi avait déserté : c'était un nommé Dulac, colonel des anciens cuirassiers de la garde, qui présidait.



Abordons maintenant les débats. Le compte rendu, très écourté dans la *Gazette des tribunaux* (1), se trouve au contraire assez étendu et à peu près exact dans

(1) A cette époque, la grande fureur de leurs lecteurs étant passée, les journaux réactionnaires, très prolixes au début, n'accordaient plus jamais que quelques lignes aux comptes rendus des conseils de guerre, qui ainsi opéraient dans la nuit.

le *Rappel*, le *Radical* et surtout dans le *Corsaire* qui fut d'ailleurs supprimé le lendemain même de ma condamnation. J'ai été particulièrement heureux de retrouver ce document à la Bibliothèque Nationale : bien qu'à trente et des années d'éloignement, la mémoire des faits ne me faisait pas défaut, mais, en les racontant personnellement, je n'aurais guère pu maîtriser mon indignation et raconter sans passion l'ignominie dont je fus victime.

### AFFAIRE DA COSTA

« Le conseil de guerre siège à la cour d'assises. Une foule nombreuse remplit l'auditoire. Beaucoup de dames sur les bancs, en face de l'accusé, et dans la tribune du fond. »

(*Radical* du 28 juillet 1872.)

#### *Compte rendu du CORSAIRE*

« A midi précis, le conseil entre en séance et Gaston Da Costa est introduit. C'est un grand jeune homme blond, imberbe, dont la physionomie respire l'intelligence et nullement la férocité.

« Il est d'abord donné lecture du rapport du capitaine du génie Tartrat, instructeur. Il en résulte que Da Costa est poursuivi pour attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement, complicité d'assassinat, arrestations illégales avec menaces de mort.

« M. le capitaine JOLLY, commissaire du gouvernement, occupe le siège du ministère public.

« M<sup>e</sup> GATINEAU est assis au banc de la défense.



« M. LE PRÉSIDENT procède à l'interrogatoire de l'accusé.

« — Accusé, dit-il, quand j'ai été appelé à vous juger, je me suis dit : « Ce jeune homme est fou ». J'ai constaté dans vos interrogatoires que vous n'étiez pas fou, et j'ai acquis la conviction que vous aviez été mal élevé et que vous aviez des instincts sanguinaires. »

★  
★ ★

Touchant début qui affirmait tout de suite, n'est-il pas vrai, l'impartialité de ce président. Mais, voici qui est mieux, et remarquez que nous n'en sommes encore qu'au début :

★  
★ ★

« — Je me suis trouvé récemment avec de jeunes officiers qui se sont trouvés en pension avec vous; et, comme on discutait sur les actes qui vous sont reprochés, plusieurs ont dit que cela ne les étonnait pas, et que vous aviez fait ce que vous promettiez.

« En 1867, vous avez été condamné pour cris séditieux. C'est peu de chose, c'est vrai, mais cela prouve que déjà, à cette époque, *vous n'aviez pas les idées d'un homme bien élevé.*

« Depuis, vous avez vécu maritalement avec une femme. Moi qui ai connu beaucoup de personnes qui occupent des positions très honorables, et qui ont vécu dans le quartier latin, je comprends qu'on ait des maî-

tresses ; mais qu'on vive maritalement, je ne comprends pas cela (1).

« A partir de 1867, vous étiez lancé dans le quartier latin, et vous vous êtes lié avec un individu nommé Raoul Rigault, qui est devenu votre ami intime. Ce Rigault, ainsi que tout le monde le sait, a été appelé et a mérité le titre de Fouquier-Tinville.

« Vous êtes donc devenu son ami, et voici les renseignements que la police nous fournit sur votre compte :

« Da Costa et Rigault ne se quittaient pas ; Da Costa « était complètement inféodé à Rigault. Quand Rigault « se levait, Da Costa se levait ; quand Rigault mangeait, « Da Costa mangeait ; quand Rigault se couchait, Da « Costa se couchait. »

« Venons maintenant au 18 mars. A cette époque, Rigault s'installe à la Préfecture de police, et vous devenez immédiatement son chef de cabinet.

« DA COSTA. — Pardon, je n'ai occupé ce poste qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril (2).

(1) Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus bête. Le fait est que, pendant le siège et jusqu'à mon arrestation, j'avais pour maîtresse une grisette du quartier latin, dont j'avais bien le droit, je suppose, d'être très amoureux. Cette union n'a malheureusement pas duré longtemps, comme vous le voyez.

(2) On a vu précédemment : 1° que Rigault n'avait été nommé délégué à la police, par le Comité central, que plusieurs jours après le 18 mars ; 2° que je n'avais été appelé par lui à la Préfecture qu'à la fin du mois de mars, à titre de commissaire de police spécialement attaché au cabinet, Albert Régnard occupant le poste de secrétaire général ; que, la Commune élue, j'avais été nommé, non pas chef du cabinet du délégué, mais chef du cabinet du Comité de sûreté générale, poste qu'à partir du 5 mai j'avais cumulé avec celui du substitut chargé de requérir contre les anciens agents secrets de la police impériale. Tout cela était à mon dossier, mais Dulac n'y regardait pas de si près.

« LE PRÉSIDENT. — Vous prétendez que vous n'êtes entré à la Préfecture de police que pour faire des recherches sur les notes de police de l'Empire, et pour cela seulement ?

« DA COSTA. — Pardon, j'ai dit que cela avait été le motif de mon entrée à la Préfecture de police ; et je me suis en effet occupé de cette question très sérieusement, puisque j'ai fait copier quantité de dossiers politiques ; mais je ne nie pas avoir exercé des attributions de police à cette même époque. J'ai dit aussi que je n'avais procédé en personne qu'à une seule arrestation, celle de l'ex-officier de paix Walbert.

« LE PRÉSIDENT. — Vous avez fait cependant bien d'autres *arrestations*, et vous avez fait aussi des *réquisitions*.

« DA COSTA. — Non, jamais.

« LE PRÉSIDENT. — Jamais ! Je vais vous donner la preuve du contraire. Voici par exemple une pièce signée de vous *ordonnant* des perquisitions chez les sieurs Pachon et Plessy, huissiers.

« DA COSTA. — J'ai donc *ordonné*, je n'ai pas opéré. Cela se rattache d'ailleurs au décret rendu par la Commune relativement à la suppression des officiers ministériels.

« LE PRÉSIDENT. — Cette perquisition n'est pas la seule ; mais passons aux arrestations. Vous avez arrêté le sieur Walbert, vous l'avez reconnu vous-même ; mais vous avez prétendu que vous y aviez procédé par exception, et parce que Rigault n'avait pas au moment de commissaire de police sous la main ; cependant votre nom figure sur un grand nombre d'*ordres d'arrestation*, que nous avons entre les mains (1). »

(1) Ni M<sup>e</sup> Gatineau, ni moi, quelques efforts faits, nous n'avons pu faire comprendre à ce cuirassier que je ne niais pas les ordres

« LE PRÉSIDENT. — Vous avez fait arrêter Largillière, sous prétexte qu'il avait été agent secret sous l'Empire ; voilà à quel résultat aboutissaient les recherches que vous disiez avoir à faire.

« DA COSTA. — Permettez-moi de distinguer entre les employés de la police et les agents secrets, les agents provocateurs. Les agents secrets sont ceux qui préparent les complots, les fomentent, au besoin les organisent et y entraînent des citoyens opposants, dont ils se disent les amis pour aller les dénoncer ensuite. Vous direz comme moi que ces provocations constituent des lâchetés odieuses et doivent être désapprouvées par tous, à quelque parti qu'on appartienne. »

★  
★ ★

Ici, le Président Dulac me fit cette réponse que le *Corsaire* n'a pas retenue : « Il faut bien des gens de cette sorte pour surveiller des criminels de votre espèce ». — Et il reprit :

★  
★ ★

« LE PRÉSIDENT. — Et le général de Martimprey, est-ce comme agent bonapartiste qu'il avait été arrêté ?

donnés en vertu de mes attributions, mais que je niais les arrestations. Cela n'aurait eu d'ailleurs aucune importance, si l'entêtement du fameux colonel n'avait eu pour but de me mettre sur le dos, avec le reste, les prétendus pillages dont quelques gens arrêtés se plaignaient.

« DA COSTA. — Non. Le général de Martimprey fut arrêté parce qu'il avait présidé des commissions mixtes, au lendemain du coup d'État de Décembre. Delescluze avait exigé cette arrestation, en raison du rôle joué par le général au lendemain du coup d'État.

« LE PRÉSIDENT. — *Je sais bien que, si une révolution éclatait, je serais arrêté des premiers pour avoir présidé un conseil de guerre; mais je vous avertis qu'avant, avec mon régiment, je coucherais quelques-uns des vôtres par terre.* »

★ ★

Que penser de la mentalité de ce juge, s'exprimant ainsi devant un vaincu, prisonnier et accusé! Aujourd'hui appelé à juger le Dulac à mon tour, je le déclarerais nettement irresponsable; mais, à l'heure où nous étions, je le condamnai d'un sourire de mépris qui eut pour effet d'irriter cet homme jusqu'à la démence et de l'entraîner à une abominable calomnie dont tout d'abord, préoccupé de défendre ma vie contre les dépositions mensongères de témoins haineux ou affolés, je ne saisis pas toute l'odieuse portée.

★ ★

« LE PRÉSIDENT. — Je vous invite à ne pas prendre cet air moqueur que vous avez depuis quelques minutes. Quand on se trouve sous le coup d'accusations aussi graves que celles qui pèsent sur vous, on ne doit pas rire, surtout quand, de la lettre que j'ai lue, il résulte

contre vous *la preuve* d'un fait qui vous déshonore.

« Mais arrivons à Ruault. Rigault l'avait fait arrêter et vous avez mis au dos du mandat de transfert à Mazas :  
« Conservez cette canaille pour le peloton d'exécution. »

« DA COSTA. — Je demande à m'expliquer sur ce point. Ruault avait ce qu'on appelle de bons antécédents politiques; il avait pris part à l'insurrection de Juin, au complot de l'Opéra-Comique et à celui de Blois. En faisant des recherches à la Préfecture, après le 4 Septembre, et sur les ordres de M. de Kératry, préfet de police, nous reconnûmes que ce Ruault était agent secret depuis 1867, qu'il signait ses rapports « Antoine » et recevait au début un traitement de 200 francs par mois. La Commune venue, Ruault fit partie d'un bataillon fédéré. Nous l'apprîmes et il fut arrêté. Rigault l'interrogea. Il nia tout d'abord. Alors Rigault, pour l'intimider, lui dit qu'il serait fusillé le lendemain, s'il ne faisait pas de révélations. Et, pour donner plus de poids à sa menace, il me dicta la mention que vous avez retrouvée sur l'ordre d'écrou. Le lendemain Ruault faisait des aveux complets. Mon seul tort a été de ne pas supprimer le papier que vous avez entre les mains.

« LE PRÉSIDENT. — Vous avez signé l'ordre de transfert de Chaudey de Mazas à Sainte-Pélagie; vous avez même ajouté que ce malheureux était accusé d'assassinat.

« DA COSTA. — J'ai fait transférer Chaudey de Mazas à Sainte-Pélagie par humanité, sur la demande de sa femme et de M. Cernuschi. Quant à l'inculpation, elle existait sur l'ordre d'écrou, je n'ai fait que la répéter.

« LE PRÉSIDENT. — Qu'avez-vous dit le 22 à l'abbé Moléon? Ne vous êtes-vous pas exprimé en ces termes :  
« Citoyen, les Versaillais entrent dans Paris; ils mettent  
« tout à feu et à sang; nous en ferons encore davantage.

« Vous allez être transféré à la Roquette avec tous vos confrères. »

« DA COSTA. — Je reconnais, sinon les termes, du moins avoir tenu des propos assez vifs à M. Moléon; mais ce ne fut pas du tout dans cette circonstance (1).

« LE PRÉSIDENT. — Avez-vous vu l'abbé Guillon, le 22 mai, à 6 heures du soir ?

« DA COSTA. — Je crois me le rappeler.

« LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas dit qu'il fallait l'envoyer à la Roquette, avec les autres ?

« DA COSTA. — Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

« LE PRÉSIDENT. — Reconnaissez-vous que, le 22 mai, vous vous êtes rendu à la Compagnie de Lyon, sur l'ordre de Rigault, pour réquisitionner deux voitures pour le transfert des otages ?

« DA COSTA. — Oui.

« LE PRÉSIDENT. — Ne saviez-vous pas qu'en faisant cela, vous fournissiez le moyen de faire exécuter les otages et vous rendiez ainsi complice de leur assassinat ?

« DA COSTA. — Non.

« LE PRÉSIDENT. — Vous ne pouviez ignorer cela, vous qui ne quittiez pas Rigault. Il est impossible que vous n'ayez pas connu ses intentions.

« DA COSTA. — Je n'ai plus revu Raoul Rigault depuis le 22 mai.

« LE PRÉSIDENT. — Il paraît établi que vous n'êtes pas allé à la Roquette (2). Mais alors quel a été l'emploi de votre temps, après le 24 mai ? Vous avez dit que,

(1) C'était au début d'avril, lorsque l'abbé Moléon fût arrêté et amené dans mon bureau. Il était accusé de cacher un nommé Edeline, son neveu, accusé justement de relations constantes avec les Versaillais.

(2) On sait que j'y étais allé, mais ce n'était pas à moi à éclairer ces singuliers juges.

cerné par nos troupes, vous vous étiez réfugié chez un nommé Lefebvre. Connaissez-vous ce Lefebvre ?

« DA COSTA. — Nullement. Il m'avait donné l'hospitalité, sans savoir qui j'étais, et parce que je me trouvais avec un ami commun.

« LE PRÉSIDENT. — Comment se fait-il que, le 25 mai, des gendarmes soient sortis de Mazas en criant : « Vive Da Costa ! Vive la Commune ! »

« DA COSTA. — Je n'en sais rien.

« LE PRÉSIDENT. — Il paraît que vous vouliez forcer ces gendarmes à se battre derrière les barricades et que, sans cette condition, vous leur rendiez la liberté.

« DA COSTA. — Monsieur le Président, cela ne peut vous paraître vraisemblable. Cela n'est pas vrai (1).

« LE PRÉSIDENT. — Enfin, vous vous êtes réfugié chez Lefebvre. Ensuite une bonne vous a fait évader et conduit à La Varenne, où vous avez été arrêté, après dénonciation.

« En définitive, aujourd'hui, vous voilà devant un conseil de guerre. Dans un instant nous entendrons un témoin (2) qui nous dira que, avec ces gens vénérables qu'on appelait les otages, vous vous êtes conduit comme un gamin mal élevé.

« Eh bien, moi, je dis que vous avez agi ainsi parce que vous aviez des instincts vils et sanguinaires. En vous voyant dans la situation où vous êtes, on se demande ce que vous pourriez devenir dans vingt ans.

« DA COSTA. — Vous me parlez d'un témoin, gardien

(1) Ce qui était vrai, c'est que, le 25 mai, avec L. et Plessis, j'avais donné l'ordre à Gareau, directeur, de mettre en liberté tous les gardes nationaux prisonniers et de les envoyer, qui à la mairie, qui à la barricade du pont du chemin de fer de Vincennes.

(2) Ce témoin était un commis au greffe de Mazas, appelé ainsi à juger de ma bonne ou mauvaise éducation !



de prison ; je pense que le caractère de sa déposition sera démenti par celle de M. Bertaux.

« LE PRÉSIDENT. — Il est triste de voir un homme de votre âge chargé de tant de crimes ! »

★  
★ ★

Après la déposition des témoins à charge, l'audience est suspendue à 2 h. 1/4 et reprise à 2 h. 1/2.

★  
★ ★

« M<sup>e</sup> GATINEAU se lève aussitôt et demande au président de vouloir bien accorder la parole à l'accusé. Le Président donne la parole à Da Costa »

★  
★ ★

Il faut dire ici l'entrevue que je venais d'avoir avec M<sup>e</sup> Gatineau, en présence de son secrétaire, M<sup>e</sup> Balandreau.

Tous deux m'avaient rejoint dans la petite salle où l'on m'avait enfermé pendant la suspension d'audience, et le dialogue suivant s'était engagé :

« DA COSTA. — Ah ! mon cher défenseur, je crains bien que tous vos efforts ne soient vains. Comment se défendre devant ces gens-là ?

« M<sup>e</sup> GATINEAU. — N'importe ! Vous avez été très calme jusqu'ici. Il faut persister ; d'autant plus que le

colonel Dulac, pour mieux vous accabler, a lancé contre vous une insinuation de pédérastie qu'il ne faut pas laisser subsister.

« DA COSTA. — Un moment, j'ai bien cru comprendre ce qu'il voulait dire, mais ne sachant que faire, je me suis tu. S'il en est ainsi, il faut s'expliquer. Ces vices-là se constatent. Il faut le mettre en demeure de préciser.

« M<sup>e</sup> GATINEAU (qui me voyait des larmes dans les yeux). — Surtout, restez calme et à l'ouverture de l'audience, demandez une enquête. »

Tel fut ce court dialogue ; si je ne puis, à trente-trois ans de distance, en garantir les termes absolus, j'en donne au moins l'exacte signification.

Revenons à l'audience.



« L'accusé est introduit. Il est très pâle et en proie à une vive émotion. Lui qui, tout à l'heure, s'exprimait avec tant d'aisance et de clarté, peut à peine exprimer sa pensée ; ses paroles sont entrecoupées.

« DA COSTA. — M. le Président, mon défenseur vient de me faire connaître qu'il résulterait des paroles prononcées par vous que j'aurais eu des relations honteuses avec Raoul Rigault. Je viens vous supplier de vouloir bien commettre des médecins pour constater que cette accusation abominable est fausse.

« M<sup>e</sup> GATINEAU. — Je me joins à mon client pour vous demander, M. le Président, d'ordonner un examen médical. Il y a là une question de moralité. Il est impossible que l'accusé reste sous le coup d'une pareille imputation, sans pouvoir la combattre. Quant à moi, je

suis absolument certain que cette accusation est complètement fausse, et je me fais un devoir de déclarer que si le moindre indice de semblables habitudes était à ma connaissance, je ne viendrais pas défendre l'accusé devant vous.

« LE PRÉSIDENT. — Da Costa n'est pas accusé des faits auxquels vous faites allusion, et j'hésite d'autant plus à commettre un médecin que trois membres du conseil n'avaient pas même saisi dans mes paroles le sens que l'accusé y a découvert.

« M<sup>e</sup> GATINEAU. — M. le Président, permettez-moi d'insister; cela est indispensable.

« LE PRÉSIDENT. — Soit, un examen médical aura lieu. »

★ ★

Après cela, on passe à l'audition des témoins à décharge. Parmi ces derniers, je ne citerai que les suivants qui étaient plutôt des témoins de moralité.

« M. MIRMAN (1), chef d'institution, donne les meilleurs renseignements sur l'accusé, qu'il connaît pour l'avoir eu dans son établissement, d'abord comme élève, ensuite comme professeur. Pendant la Commune, il a obtenu de lui plusieurs mises en liberté et des laissez-passer. Un commissaire de police, qui avait commis des déprédations, fut, sur la plainte du témoin, arrêté par Da Costa, puis destitué.

« M. SOULACROUP, directeur du chemin de fer d'Orléans, dépose qu'arrêté sous l'inculpation fautive d'avoir fait sortir de Paris un convoi de bétail, destiné

(1) C'était l'honorable père du député actuel.

aux Versaillais, il a été remis en liberté par Da Costa, qui s'est excusé de l'erreur commise.

« MM. BONVALLET et COLIN, conseillers municipaux, déposent aussi en faveur de Da Costa, qu'ils ne connaissent pas et qui, en diverses circonstances, a fait droit à leurs réclamations en faveur de personnes arrêtées sans motifs.

« M. CHEVALLIER, chef d'institution, connaît Da Costa depuis son enfance; il l'a eu comme élève alors qu'il suivait les cours du lycée Charlemagne. Il en fait l'éloge et il déclare qu'il s'est fait un plaisir de lui délivrer des laissez-passer pour les jeunes gens de son établissement.

« Enfin, M. BERTAUX, curé de Montmartre, raconte qu'au retour de sa mission, il a été dégagé de sa parole et remis en liberté par Da Costa, qui l'a traité avec grande convenance.

« L'audience est levée à 5 heures et renvoyée au lendemain. »

★ ★

A l'issue de cette première audience, Dulac m'envoya un aide-major. Son examen médical ne dura pas deux minutes. Après quoi, la cigarette aux lèvres, il se retira pour aller confirmer l'accusation du colonel. M<sup>e</sup> Gatineau, qui n'avait pas prévu cette infamie, exigea alors de Dulac que je fusse examiné le soir même par le médecin en chef de l'Hôpital militaire de Versailles. Celui-ci vint me visiter dans ma cellule, à la maison de justice. Il m'interrogea pendant un quart d'heure sur la manière dont l'accusation s'était produite, sur mes antécédents, sur mes relations avec Raoul Rigault. Puis il me fit déshabiller et procéda à son examen. Après quoi il rédigea un

rapport négatif dans lequel il blâmait vertement l'aide-major à qui il conseillait textuellement de « retourner un peu au Val-de-Grâce ». Ces détails me furent donnés le lendemain matin par mon défenseur.

★ ★

*Audience du 27 juin.*

« M. le capitaine JOLLY, commissaire du gouvernement, soutient l'accusation avec énergie.

« Il termine ainsi, sans avoir fait d'ailleurs la moindre allusion à l'insinuation du président :

« Messieurs, je serais le premier à vous demander pitié pour ces hommes qui ont servi la Commune parce qu'ils étaient illettrés; je serais aussi le premier à vous demander pitié pour ceux qui l'ont servie parce qu'ils avaient faim. Mais, pour ceux qui, à l'égal de Da Costa, étaient des gens instruits et éclairés, je vous demande une sévérité inexorable, parce qu'ils ont violé toutes les lois divines et humaines. »

★ ★

Je dois rendre ici justice au capitaine Jolly. Son attitude, son langage, aussi bien pendant les débats que durant son réquisitoire, furent d'un adversaire implacable mais digne. A aucun moment il ne s'associa à la tactique stupide ou lâche du colonel Dulac : j'ai bénéficié ce jour-là de la folie alcoolique qui retenait déjà le procureur Gaveau dans un cabanon.



« Le président donne ensuite la parole à M<sup>e</sup> Gatineau.

« Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire cette plaidorie complètement et de n'en donner qu'un résumé bien décoloré. Il faut l'avoir entendue comme nous, pour comprendre combien le défenseur a déployé de sensibilité vraie, de dialectique solide, de tact et de véritable éloquence en remplissant sa lourde tâche. Da Costa était digne d'intérêt, et les généreux efforts de son avocat semblaient remuer vivement l'auditoire et même le conseil. M<sup>e</sup> Gatineau est certainement l'un des hommes du barreau qui, par leur talent, honorent le plus la profession et, dès longtemps, il n'y a plus à faire l'éloge de son mérite : cependant nous croyons qu'en cette circonstance il s'est véritablement surpassé. Ce qui nous a surtout frappé, c'est le dévouement avec lequel M<sup>e</sup> Gatineau a présenté cette défense; on sentait qu'il y mettait tout son cœur et que les sentiments d'indulgence qu'il exprimait en faveur de son malheureux client, il les ressentait véritablement.

« Messieurs du Conseil, dit-il, je viens défendre devant  
« vous un jeune homme qui n'était pas encore majeur à  
« l'époque où les faits qui lui sont reprochés se sont  
« passés. En matière civile, il n'aurait pu alors s'obliger,  
« et, s'il avait souscrit un billet, les magistrats n'auraient  
« pas considéré cette obligation comme valable. Mais  
« nous ne sommes pas en matière civile, nous sommes  
« au criminel, et il s'agit de bien autre chose que de  
« intérêts de Da Costa, il s'agit de sa vie. Eh bien, qu'est-ce  
« que Da Costa? Est-ce l'homme que vous a dépeint le

« rapport? Non. Da Costa a été méconnu et on a fait  
« autour de sa personnalité une légende, et l'on a con-  
« sidérablement exagéré le rôle qu'il avait joué pendant  
« la Commune.

« Messieurs, si Da Costa n'était pas seul sur ces bancs,  
« et que Rigault fût assis à côté de lui, est-ce que j'aurais  
« besoin de me lever, moi son défenseur, pour demander  
« une différence énorme dans la part des responsabi-  
« lités? Que manque-t-il donc ici? Le point de compa-  
« raison.

« Je suis ému, laissez-moi vous le dire, quoique je  
« plaide depuis longtemps, car Da Costa est jeune, et  
« cela émeut de venir défendre la vie d'un tout jeune  
« homme.

« Eh bien, ce jeune homme, vous savez que son ado-  
« lescence a été négligée : il s'est trouvé de bonne heure  
« lancé dans le tourbillon de la vie; il était encore un  
« enfant, pour ainsi dire, lorsqu'il fut obligé de subvenir  
« aux nécessités de son existence.

« Néanmoins, est-ce qu'il y a quelque chose qu'on  
« puisse lui reprocher avant la Commune? Est-ce qu'il  
« n'a pas gagné honorablement sa vie dans le passé?  
« Est-ce que le moindre soupçon peut naître sur sa pro-  
« bité? Non, vous le savez, ses antécédents sont exempts  
« de tout reproche. Il y a bien une condamnation à quinze  
« jours de prison, qu'il a subie à l'âge de dix-sept ans,  
« pour cris séditieux; mais vous l'avez reconnu vous-  
« même, Monsieur le Président, ce n'est pas cela qui  
« peut entacher son passé.

« Mais si Da Costa fut honnête, il eut la malchance  
« de rencontrer au quartier latin un homme qui l'a  
« dominé complètement. Raoul Rigault est mort aujour-  
« d'hui, et je ne veux pas suivre la tactique qui consis-  
« terait à verser des ordures sur sa mémoire pour

« décharger mon client, qui ne le veut pas non plus.  
« Mais je veux faire sa part et empêcher que, lui dis-  
« paru, on ne l'attribue à Da Costa.

« Je ne reviendrai pas non plus sur ce rapport de  
« police qui a donné lieu à des interprétations malheu-  
« reuses dont toute la fausseté a été reconnue.

« Mais ce n'est pas à dire que Rigault n'ait pas do-  
« miné son jeune ami, au point de lui faire prendre à  
« la Préfecture de police des fonctions au-dessus de son  
« âge, sinon au-dessus de son intelligence. Il ne s'y  
« montra ni cruel, ni féroce, comme on a essayé de le  
« faire entendre. Vous avez entendu hier le vénérable  
« M. Chevallier et un autre digne chef d'institution,  
« M. Mirman; tous deux vous ont donné d'excellents  
« renseignements sur Da Costa, et vous ont dit qu'il  
« était de naturel sensible et doux. M. le Président a  
« parlé de propos de table tenus par des officiers, qui  
« avaient été les condisciples de Da Costa; ces officiers  
« auraient dit que leur ancien camarade avait tenu  
« ce qu'il promettait. Si on les eût fait citer à cette  
« barre des témoins, je suis bien certain qu'ils n'au-  
« raient pas confirmé leurs dires.

« J'ai donc le droit de répéter, Messieurs, que les  
« antécédents de mon jeune client sont irrépro-  
« chables.

« Au début, pourquoi est-il entré à la Préfecture de  
« police? Il vous l'a dit, Messieurs, clairement et digne-  
« ment, pour continuer ses recherches antérieures sur  
« la police secrète politique; cette police, qui a été la  
« honte de Louis XIV, de Louis XV, de Napoléon I<sup>er</sup>,  
« de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe et  
« de Napoléon III.

« M<sup>e</sup> Gatineau discute ensuite pied à pied les diffé-  
« rents chefs d'accusation.



« Venant au fait le plus grave, à la complicité de Da Costa dans l'affaire Ruault, il expose comment cet homme, reconnu agent provocateur, fut arrêté.

« Voulez-vous que je vous dise, s'écrie-t-il alors, ce  
« que c'était que Ruault? Je ne veux pas dire que j'ap-  
« prouve son exécution, loin de là, car quelle que soit  
« la dégradation d'un homme, avant d'être frappé, il a  
« le droit d'être entendu, et je réproûve toutes les exé-  
« cutions sommaires, de quelque côté qu'elles viennent;  
« mais vous reconnaîtrez que ce Ruault était rien moins  
« que sympathique. Il avait été condamné dans le pro-  
« cès de l'Opéra-Comique, et il passait pour un répu-  
« blicain ardent et convaincu. Eh bien, en 1859, cet  
« homme, qui revenait de Cayenne, n'a trouvé rien de  
« mieux que de se faire le dénonciateur salarié de ceux  
« qui avaient été autrefois ses amis politiques!

« Ah! je comprends les nécessités de la police, mais  
« je réproûve les agents provocateurs. L'agent provo-  
« cateur, vous le désapprouvez aussi, Messieurs; c'est  
« l'homme qui se rend au foyer domestique, auquel la  
« mère confie son fils et qu'il entraîne par ses excita-  
« tions. Il s'assoit à la table de famille; le repas fini,  
« il se lève, sourit à la femme, serre la main du père,  
« embrasse le fils, et s'en va, disant : au revoir, à  
« demain! Puis, il se rend à la Préfecture de police et  
« dénonce, en tendant à nouveau la main pour avoir  
« son salaire, ceux qu'il a odieusement entraînés dans  
« quelque folle aventure de révolte.

« Eh bien, voilà quel homme était Ruault. Messieurs,  
« les agents provocateurs doivent être flétris aujour-  
« d'hui par tous; ils ont été la pourriture des monar-  
« chies, les sociétés libres n'en veulent pas!



« Enfin, dans une péroraison émue et touchante, M<sup>e</sup> Gatineau énumère les services que Da Costa a rendus pendant son séjour à la Préfecture, à de nombreux témoins entendus. Il insiste surtout sur sa conduite envers l'abbé Bertaux — qui, nouveau Régulus, est revenu se constituer prisonnier, comme il l'avait promis, tandis que le grand-vicaire Lagarde, également envoyé à Versailles pour le même objet, avait manqué à sa parole et fait ainsi courir de nouveaux risques aux otages.

« Il termine en déclarant que la jeunesse de l'accusé et ses antécédents font au conseil de guerre un devoir de se montrer indulgent envers lui. »



« Le conseil se retire pour délibérer et, après un quart d'heure, rentre et rend un jugement condamnant, à l'unanimité, Gaston Da Costa à la peine de mort.

« Un léger frémissement parcourt la salle, dit le *Radical*, et la foule se retire, péniblement impressionnée. »



Une demi-heure après, M<sup>e</sup> Gatineau, accompagné du directeur de la prison, vint me rejoindre dans ma cel-

lule. Je me jetai dans ses bras. Sur sa bonne et large figure de grosses larmes coulaient.

« — Mon pauvre enfant! mon pauvre enfant! » répétait-il.

Puis, après un moment :

« — Allons, il faut avoir du courage. Tout n'est pas fini. Il faut signer un pourvoi en revision.

« — A quoi bon? lui dis-je.

« — Si. Il y a des vices de forme à invoquer. Le jugement peut être cassé. »

Je cédaï. Bien entendu, le jugement fut confirmé. Restait la fameuse commission des grâces, qui, après sept mois d'attente, commua ma peine en celle des travaux forcés à perpétuité.



## CHAPITRE II

### COUP D'ŒIL SUR LE CACHOT DES CONDAMNÉS A MORT

SOMMAIRE. — Les caves de Noailles. — La vie des condamnés à mort dans ces cachots. — Un jour d'exécution. — Attitude de Beudoin et de Rouillac. — Mon retour dans ma cellule. — Ma commutation. — Conflit au sein de la Commission des grâces. — Le sanguinaire Batbie. — La liste des fusillés. — La liste de la Commission d'assassins. — La mort de Gaston Crémieux. — Revirement dans l'opinion. — Un article de M. Pelleport.

D'une caserne de la rue de Noailles, à Versailles, on avait fait une sorte de dépôt où venaient s'entasser nombre de condamnés en instance de départ pour la détention, la déportation, le bagne... et les poteaux de Satory.

Au début, les condamnés à la peine de mort étaient gardés en cellule à la Maison de Justice de la rue Saint-Pierre; leur nombre augmentant, la Justice militaire créa les deux fameux cachots de la rue de Noailles.

C'étaient deux caves de la caserne éclairées par deux étroits soupiraux.

On y avait jeté quelques mauvaises paillasses et installé une longue table rectangulaire autour de laquelle

on pouvait s'asseoir sur deux bancs en bois. Le long des murs, à hauteur d'homme, courait une planchette sur laquelle chaque condamné pouvait placer ses vêtements et le frêle bagage d'un homme prêt au grand voyage. Le sol, comme celui de toutes les caves, était en terre battue.



C'est dans un de ces cachots que je fus transféré, quelques jours après ma condamnation, malgré mon désir exprimé de demeurer en cellule, où je pouvais lire, écrire, travailler tout à mon aise.

Nous étions là une dizaine : Bénot, Beaudoin, Rouillac, Fimbert, Henry, Fenouillas (dit Philippe), Decamp Denivelle, etc. Dans l'autre cachot se trouvaient : Lucipia, Lolive, Denivelle, François, Deschamps, Dalivoust, de Saint-Omer, Aubry, etc.

La nourriture était supportable : elle se composait invariablement de pain et d'eau, d'une soupe maigre le matin, haricots ou pommes de terre le soir; deux fois par semaine, la soupe et le bœuf. Au surplus, les condamnés se procuraient à la cantine divers aliments préparés, du vin, et même de l'eau-de-vie, privilège réservé aux condamnés à mort. Ceux-ci pouvaient aussi recevoir de leurs familles, au jour de la visite hebdomadaire, toutes victuailles rapidement examinées par un gendarme de service.



Chaque jour les condamnés à mort étaient autorisés à prendre l'air dans une cour oblongue, très étroite, située derrière la caserne. C'était pour nous le bon instant,

car la vie, dans cette cavé obscure, humide et sans air, était pour le moins attristante. On s'y accoutumait pourtant : on jouait aux cartes, aux dames, aux échecs, ou bien on chantait ; parfois l'un de nous faisait, à la lueur d'une bougie, la lecture à haute voix pour toute la chambre. Le temps passait. Pendant mon séjour dans ce cachot sordide, je ne vis aucun de mes compagnons en proie à la tristesse, bien qu'ils eussent presque tous la certitude d'être fusillés ; quelques-uns mettaient même un peu de forfanterie dans leur attente du peloton d'exécution, plaisantaient les gendarmes et leur promettaient de bons pruneaux pour la prochaine Commune. Le plus jeune d'entre nous était un petit Auvergnat trapu, du nom de Rouillac, condamné à mort pour s'être vanté d'avoir « descendu quelques officiers » pendant l'attaque de la Butte-aux-Cailles. Il fallait l'entendre questionner, dans son charabia, le maréchal des logis de gendarmerie, gardien-chef de notre prison improvisée, et lui demander comment les choses se passaient sur le plateau de Satory, au jour d'une exécution. Il était tout joyeux d'apprendre qu'il serait conduit en voiture, que beaucoup de soldats seraient rangés en bataille sur le plateau, quand il y arriverait, que les clairons sonneraient aux champs, et que, l'exécution faite, les troupes défileraient devant son cadavre. Puis, en manière de conclusion philosophique, cette réflexion de gavroche de Saint-Flour :

« Tant de monde que chà pour voir fugiller un Auvergnat ! »



Les journées se succédaient à peu près pareilles, et sans incident, jusqu'au jour d'une exécution.

Alors, pendant l'heure qui précédait le départ des condamnés, le cachot sombre prenait tout à coup, devant cet appel de la mort, un caractère de vie intense et bruyante.

J'ai vécu cette heure tragique le 6 juillet 1872.

Ce jour-là, vers 3 heures et demie du matin, un bruit, bien connu des détenus, réveillait lugubrement toute la prison : celui des cavaliers et des fourgons pénétrant dans la première cour de la caserne. On fut tout de suite fixé : c'était jour de chevauchée vers Satory.

Un quart d'heure après, nous entendions le pas lourdement cadencé des gendarmes dans l'escalier et le couloir conduisant aux cachots. Le nôtre seul s'ouvrit. C'était dans notre tas que la justice versaillaise prenait sa proie ce jour-là.

L'épais maréchal des logis accompagné d'un autre gendarme portant une lanterne sourde, pénétra dans le caveau ; il avait une liste à la main. Tous éveillés, nous nous tenions, les uns accoudés sur nos paillasses, les autres assis. Le brigadier ayant levé sa lanterne, l'homme à la liste se mit à lire avec une lenteur extrême, laissant bien 20 secondes d'intervalle entre l'appel du premier nom et du second.

Il avait dit :

« — Beudoin... Rouillac..., (et après nouvel arrêt pour laisser croire qu'il y en avait d'autres), levez-vous ; vous allez être transférés à la Maison de Justice. »

On savait ce que cela signifiait : Les condamnés à mort extraits de Noailles pour les poteaux de Satory étaient d'abord conduits à la prison de la rue Saint-Pierre.





A l'appel de son nom, Beaudoin s'était levé brusquement, disant :

« — Ah ! ah ! C'est pour aujourd'hui. »

Quant à Rouillac, il était à peine éveillé, quand on l'avait désigné.

« — Bon ! bon ! avait-il dit, se dressant à son tour, on y va ! »

Les deux gendarmes se retirèrent, prévenant qu'ils reviendraient dans une demi-heure.



Nous étions tous debout maintenant, et certes plus impressionnés que les deux victimes.

L'usage était, en prévision d'exécutions toujours attendues, d'avoir en réserve une douzaine de bouteilles de vin blanc, de l'eau-de-vie et quelques victuailles. Les bouteilles étaient enfouies dans un angle du caveau dit : « la Cave du poteau ».

Causant et s'encourageant mutuellement, on mangeait et on buvait, tout en s'habillant.

Ce fut pendant qu'il procédait à sa misérable toilette que le grand Beaudoin fit cette réflexion, rappelée par Jules Vallès dans un de ses livres :

« — Ce qui m'em....., c'est d'aller là-bas avec une chemise sale et déchirée ! »

Silencieux, j'ouvris ma petite valise, j'en tirai une chemise blanche, bourgeoisement empesée et la lui donnai.

Je vois encore l'éclair de joie qui traversa le regard,

fauve et dur à l'ordinaire, de cette espèce d'hercule, nature primitive et brutale, mais qui s'était battu sans arrêt pendant les huit journées de la Semaine sanglante.

Avec une gâité enfantine, il passa la chemise blanche qu'il allait bientôt rougir de son sang.



Les tristes agapes étaient terminées. Beaudoin avait bu deux verres de vin blanc et mangé de bel appétit une large tartine de pâté de foie. Il avait insisté pour qu'on fit boire davantage son jeune compagnon, qu'il prenait visiblement sous sa protection.

« — Attention, gamin, avait-il dit, ce n'est pas le moment de flancher devant les Versaillais.

« — Choisis tranquille, père Beaudoin, avait répondu Rouillac; je chaurai bien leur montrer qu'un Auvergnat, cha n'a pas peur. Vougrri! »



Les gendarmes étaient de retour, l'heure du départ était venue.

On s'embrassa. Nos deux malheureux compagnons s'éloignèrent. Le cachot redevint silencieux et nous parut plus sombre.

Peu après nous entendîmes à nouveau les voitures rouler sur le pavé de la cour. Deux heures plus tard Beaudoin et Rouillac tombaient à Satory, sous les balles versaillaises.

Ils étaient morts avec grand courage, comme ceux qui les avaient précédés et comme ceux qui les suivirent.

Mais cette double exécution fut marquée par un incident violent, dont les journaux ne parlèrent point, ou ne parlèrent qu'en le dénaturant. Nous en fûmes avisés par les gendarmes qui nous prévinrent que, désormais, tous les condamnés, une fois au poteau, auraient les yeux bandés et les mains attachées derrière le dos.

Beaudoin avait tout d'abord repoussé violemment le prêtre, en l'injuriant; Rouillac, de même. Puis, un gendarme s'étant approché de Beaudoin pour lui bander les yeux, celui-ci l'avait couché d'un formidable coup de poing en plein visage. Après quoi, satisfait, il n'avait plus fait aucune résistance.



On était au 5 juillet; le 25 du même mois, il y eut une quadruple exécution, celle de François, de Dalivoust, de Saint-Omer et d'Aubry. On approchait des vacances, et nos bons parlementaires de la commission des grâces se hâtaient de mettre les bouchées quadruples, après les bouchées doubles, avant d'aller tirer des lapins.

Mais il ne me fut pas donné d'assister au départ de ces quatre nouvelles victimes, car, depuis deux ou trois jours, j'avais été réintégré à la Maison de Justice, où, pendant onze mois de prévention, j'avais déjà subi le régime cellulaire.

Ce fut d'ailleurs sur la demande de M<sup>e</sup> Gatineau que j'obtins ce nouvel isolement. Je lui avais fait part de l'impossibilité dans laquelle j'étais d'écrire quoi que ce fût dans le cachot de Noailles, et du chagrin que j'avais de ne pouvoir terminer, peut-être avant de mourir, les *Souvenirs* qui, depuis, m'ont tant aidé dans la reconstitution de *La Commune vécue*. Après bien des démarches,

dont une auprès de Thiers lui-même, il obtint que je fusse à nouveau isolé en cellule. Tout en regrettant de me séparer de quelques compagnons, chez qui la pensée de la mort prochaine fortifiait les sentiments d'amitié, j'étais heureux de pouvoir reprendre une tâche que je croyais utile, qui donnait satisfaction à mon dévoué défenseur et qui, en m'occupant l'esprit, allait me détacher des soucis du moment.

Il me fallut deux mois pour terminer ces *Souvenirs*. Ensuite, et toujours dans l'attente, je me remis aux mathématiques; je ne sais pas de meilleur passe-temps pour un condamné à mort. Absorbé dans des travaux d'analyse, j'en étais arrivé très rapidement à ne plus même penser au triste quart d'heure, toujours possible, et qui se faisait terriblement attendre. A l'ordinaire, il ne s'écoulait pas plus de trois mois entre le jour de la condamnation et celui de la décision de la Commission des grâces, à moins que le jugement ne fût cassé, ce qui n'était pas mon cas. Or, nous touchions à la fin d'octobre et j'étais condamné à mort depuis le 27 juin.

Comme j'avais refusé de signer un recours en grâce, mon dévoué défenseur, sans insister autrement, avait rédigé un rapport à la Commission, dans lequel il reprenait les arguments de sa première plaidoirie. Il y revenait aussi avec indignation sur les abominables insinuations de Dulac et, à cette occasion, il signalait à la Commission des grâces que le rapport du médecin en chef de l'Hôpital militaire de Versailles, ainsi que la lettre qui l'accompagnait, avaient été enlevés de mon dossier lorsque l'affaire avait été portée devant le conseil de revision. En conclusion, il demandait à la Commission des grâces de faire procéder à une nouvelle enquête par les docteurs Verneuil, Tardieu et Axenfeld, tous professeurs à la Faculté de Médecine de Paris. Cette nou-

velle visite eut lieu, elle fut faite seulement par M. Tardieu, les docteurs Verneuil et Axenfeld n'ayant pas été convoqués.

Cinq jours après, — c'était, si mon souvenir est exact, le 20 décembre, — je fus ramené devant le 3<sup>e</sup> conseil de guerre, qui m'annonça que ma peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. J'avais attendu ce résultat pendant sept mois, ce qui portait à dix-huit mois mon temps de régime cellulaire.

Il y avait eu d'ailleurs à ces lenteurs une raison d'ordre politique qu'il est intéressant de rappeler.

A la suite des exécutions du 25 juillet, il se fit dans l'opinion publique un revirement : un courant d'indulgence se produisit contre ces fusillades répétées et qui semblaient ne plus vouloir prendre fin. Pendant les vacances parlementaires, des députés républicains, dont Gambetta, firent des démarches auprès de Thiers pour le prier d'intervenir auprès de la Commission des grâces qui, de plus en plus, méritait l'épithète dont l'avait gratifiée le député Ordinaire. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, Thiers se déroba. On insista et, un beau matin d'octobre, parut dans divers journaux une lettre de Barthélemy Saint-Hilaire dans laquelle il était dit que, « sauf des cas qu'on ne pouvait pas prévoir, il n'y aurait plus d'exécution ».

Il s'ensuivit que les vaincus actuellement condamnés à mort pouvaient désormais dormir tranquilles et compter sur une commutation.

Cette promesse indirecte souleva les colères du groupe des enragés dans la Commission des grâces, groupe dont le jurisconsulte Batbie était le leader, tandis qu'à la tête des indulgents, en minorité, se trouvait M. Martel. Il y eut conflit. Batbie soutint qu'on avait voulu suspendre l'action de la justice et donner un ordre à la Commis-

sion. Martel résista, plaida l'indulgence et finalement rallia la majorité de ses collègues.

Je fus, paraît-il, commué dans ces circonstances, en bénéficiant de la minorité de faveur.

Mais bientôt le parti Batbie reprit le dessus et, en dépit de la déclaration de Barthélemy Saint-Hilaire, trois nouvelles victimes furent envoyées à Satory le 22 janvier 1873 : c'étaient Bénot, Fenouillas et Decamp.

Voici d'ailleurs la liste des vingt-quatre condamnés à mort qui furent fusillés :

Ferré (Théophile).....	28	nov.	1871
Rossel (Louis-Nathaniel) .....	28	nov.	1871
Bourgeois (Pierre).....	28	nov.	1871
Crémieux (Gaston), à Marseille.....	30	nov.	1871
Herpin-Lacroix.....	22	février	1872
Lagrange (Charles-Marie) .....	22	février	1872
Verdagner (Goderic-Joseph).....	22	février	1872
Préau de Védel (Gustave) .....	19	mars	1872
Genton (Gustave).....	30	avril	1872
Serizier (Jean-Baptiste).....	25	mai	1872
Boudin (Étienne) .....	25	mai	1872
Boin (Isidore-Louis).....	25	mai	1872
Beaudoin (François-Adolphe).....	6	juillet	1872
Rouillac (Jean-Pierre), 18 ans .....	6	juillet	1872
François (Jean-Baptiste).....	25	juillet	1872
Dalivons (Louis-François).....	25	juillet	1872
De Saint-Omer (Émile).....	25	juillet	1872
Aubry (Charles-Alphonse), 20 ans.....	25	juillet	1872
Lolive (Joseph) .....	18	sept.	1872
Denivelle (Alfred-Léon).....	18	sept.	1872
Deschamps (Henry-Raoul).....	18	sept.	1872
Bénot (Victor-Antoine).....	22	janvier	1873
Fenouillas, dit Philippe (Jean-Louis).....	22	janvier	1873
Decamp (Louis-Benoni) .....	22	janvier	1873

Ajoutons qu'à la suite de la tentative insurrectionnelle de Marseille, deux soldats, les nommés Paquis et Estragnat furent exécutés quelques jours avant Crémieux, ce qui, en réalité, porte à vingt-six le nombre des victimes de la commission des grâces.

Et voici maintenant la liste de la commission d'assassins, qui prirent la responsabilité de ces périodiques tueries :

Martel, *président*;

Piou, *vice-président*;

Comte de Bastard, Voisin, *secrétaires*;

Batbie, comte de Maillé, comte Duchâtel, Peltereau-Villeneuve, Sacaze, Tailhand, marquis de Quinsonas, Bigot, Merveilleux du Vignaux, Pâris, Corne.

Elle avait été élue par l'Assemblée nationale, à la suite de la loi de circonstance du 17 juin 1871 ; l'article 4 fixait ainsi ses attributions :

« Art. 4. — La grâce ne pourra être accordée aux personnes condamnées pour infractions qualifiées crimes par la loi à raison des faits se rattachant à la dernière insurrection à Paris et dans les départements depuis le 15 mars 1871, que s'il y a accord entre le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale représentée par la commission dont il sera parlé ci-après. En conséquence, tous les recours formés par ces condamnés, après avoir été instruits par le ministre de la Justice, seront transmis au président de l'Assemblée nationale. Ces recours seront examinés par une commission de quinze membres nommée par l'Assemblée nationale en réunion publique et au scrutin secret. La grâce ne pourra être accordée par le chef du pouvoir exécutif que conformément à l'avis de

cette commission. En cas de dissentiment entre la commission et le chef du pouvoir exécutif, la condamnation sera exécutée. »

Elle se réunit pour la première fois, le 30 juin, et c'est à la suite d'une de ses premières délibérations que Ferré, Rossel et Bourgeois arrosèrent de leur sang les poteaux de Satory (1).

Ce fut aussi au cours de la même séance qu'elle décida la mort de Gaston Crémieux, le jeune et vaillant républicain qui avait essayé d'organiser à Marseille un soulèvement communaliste contre le gouvernement de Thiers. L'entreprise avait piteusement échoué. Crémieux, quelques efforts que firent les siens pour le faire fuir avant la défaite, ne voulut pas abandonner son poste de combat; il fut pris à la suite du bombardement de la préfecture par les troupes du général Espivent.

Traduit devant un conseil de guerre, il avait été condamné à la peine de mort; il fut exécuté le 30 novembre au fort Saint-Nicolas.

Voici, d'après la *Gazette du Midi*, journal réactionnaire de l'époque, le récit de ce nouveau crime de la commission de grâces :

★  
★ ★

« Dès la pointe du jour les troupes de la garnison quittaient leurs casernes et venaient se masser sur le Pharo, qu'elles occupaient militairement.

« Au pied de la colline, un détachement composé de chasseurs à pied attendait, c'était le peloton d'exécution.

(1) Voy. p. 61, t. II.



Afin d'éviter l'encombrement de la foule, des mesures avaient été prises pour intercepter le passage, principalement aux points d'intersection des avenues qui aboutissent, soit au fort Saint-Nicolas, soit au Pharo. Néanmoins les curieux, profitant de toutes les issues, se pressaient partout où ils pouvaient pénétrer.

« Vers 3 heures, un mouvement se produisit; les tambours battirent au champ et annoncèrent ainsi l'arrivée du condamné. En effet, la voiture placée au milieu d'un peloton d'escorte, composé de cinquante hommes d'infanterie, venait d'entrer dans l'immense carré formé par les troupes et se dirigeait lentement vers le lieu d'exécution. Arrivée au terme de sa course, la voiture s'arrêta et Crémieux descendit suivi du rabbin.

« Il demanda alors, comme faveur, de mourir debout et de ne point avoir les yeux bandés, ce qui lui fut accordé.

« S'approchant ensuite du peloton d'exécution, il dit aux hommes :

« — Je vous prie en grâce de viser au cœur. Mon corps sera certainement réclamé par ma famille, et je tiens à ne pas être défiguré. N'ayez pas peur, je serai brave; visez juste, je vous montrerai ma poitrine et je donnerai le signal.

« Il fut alors conduit à la place désignée. A cet instant, M. le greffier en chef du premier conseil de guerre lui donna lecture du jugement. Ceci fait, Crémieux retira son pardessus, son habit et son gilet et dit :

« — Je suis prêt ».

« Le rabbin lui donna un dernier baiser et se retira.

« Aussitôt Crémieux fit entendre le commandement de « joue ! », mais ce fut sur le signal d'un adjudant que le peloton d'exécution accomplit son terrible devoir.

« Crémieux tomba en arrière, en poussant le cri de « Vive la République ! » qu'il ne put achever.

« Le vœu de Crémieux avait été accompli ; toutes les balles l'avaient frappé en pleine poitrine ; une seule l'avait atteint à l'aîne. Les troupes défilèrent devant le corps, auprès duquel le rabbin demeura jusqu'au moment où il fut placé dans le corbillard. Les restes mortels du supplicié ont été enlevés par les soins de l'administration et conduits au cimetière israélite. A 7 h. 1/4, tout était terminé. »



Ainsi périt Gaston Crémieux, avec le tranquille courage que donnent les convictions sincères. Il était fort aimé à Marseille. Aussi bien, pendant les jours qui suivirent, des milliers de personnes vinrent s'inscrire au domicile du défunt.

Le préfet, en bon mouchard qu'il était, voulut s'emparer des cahiers d'inscription ; mais il s'y prit trop tard, un seul put être saisi par la police.

Furieux, ce fonctionnaire eut l'audace de faire enlever la table aux signatures et intima au chef de la famille l'ordre d'intervenir pour modérer « des témoignages de sympathie qui cherchaient à revêtir le caractère d'une manifestation ».



Gaston Crémieux avait bien été l'âme de l'insurrection marseillaise contre le gouvernement de Thiers. Ce n'était pas un révolutionnaire, c'était un républicain de

la nuance radicale et un patriote ardent, n'en déplaît à M. Drumont, qui a oublié de donner à ses biographes l'emploi de son temps pendant la guerre franco-allemande, et qui mange du juif chaque matin avec autant de conviction que certains combistes en mettent à manger du curé.

Quoi qu'il en soit, Crémieux, au point de vue juridique, n'avait commis qu'un « crime » politique, celui de s'insurger contre le gouvernement de Thiers.

En le condamnant à la peine de mort, les juges militaires improvisés par le général Espivent avaient donc commis une monstrueuse illégalité (1); et, en faisant exécuter la sentence, les membres de la Commission des grâces commirent un assassinat.

★  
★ ★

Il est inutile de relater toutes les exécutions qui suivirent. Elles se ressemblèrent toutes, obligeant chaque fois les journaux réactionnaires à constater l'admirable courage des victimes. Cependant je trouve dans le *Rappel* du 27 mai 1872, sous la signature de A. Pelleport, un article émouvant de la triple exécution de Serizier, Boin et Boudin et où commence à percer le sentiment de révolte de l'opinion contre ces périodiques et abominables tueries.

A ce double point de vue, il mérite d'être reproduit :

★  
★ ★

« On avait espéré qu'il n'y aurait plus d'exécution. Les députés qui ont proposé à l'Assemblée l'abolition

(1) La peine de mort étant abolie en matière politique.

de la peine de mort, avaient demandé au Président de la République qu'il fût sursis à toute exécution jusqu'au jour où leur proposition aurait été votée. Trente-huit conseillers municipaux de Paris avaient supplié M. Thiers d'arrêter cette effusion de sang qui dure depuis plus d'un an. La conscience publique avait crié grâce avec les députés et les conseillers municipaux.

« La réponse à ce cri d'humanité a été une triple exécution.

« Hier matin, à 6 heures moins quelques minutes, une voiture, escortée de dragons et de cuirassiers, arrivait dans la plaine de Satory, à cinquante mètres du polygone, et trois hommes en descendaient. Les deux premiers étaient Serizier et Boin, condamnés à mort pour le meurtre des dominicains d'Arcueil. Ils allaient être exécutés l'anniversaire du jour où les dominicains ont été fusillés.

« Le troisième patient, Boudin, allait payer de sa vie celle du pharmacien de la rue Richelieu.

« Tous trois étaient fort calmes. Quand on était entré dans leur prison pour leur dire que le moment était venu, Serizier dormait profondément et il avait fallu le secouer. Ils avaient écrit quelques lignes et avaient déjeuné. Serizier avait demandé du tabac, avait bourré sa pipe et s'était mis à fumer.

« À l'arrivée de la voiture, les clairons ont sonné et les tambours ont battu. Serizier est descendu, fumant toujours, et est allé droit à un des trois poteaux qui attendaient.

« Boudin, en mettant pied à terre, a levé son chapeau en l'air et a crié : « Vivé la Commune ! »

« Adossés aux poteaux, en face des pelotons d'exécution, ils ont crié tous trois : « Vive la Commune ! Vive la République ! »

« La lecture de l'arrêt a été interrompue par Boin, qui a parlé à peu près ainsi :

« — Mes enfants, vous allez tuer un frère. Je suis comme vous du peuple. Je vais laisser après moi une femme et quatre enfants. Vive la République ! »

« Il répétait ce cri quand le greffier voulut reprendre sa lecture, pressé qu'il était par le capitaine rapporteur impatienté.

« On a voulu leur bander les yeux. Boudin s'est laissé faire. Serizier a repoussé le soldat. Boin a mis le bandeau dans sa poche. Il a demandé à commander le feu et a dit aux soldats en ouvrant son habit :

« — Frappez au cœur ! Allez ! je n'ai pas peur ! Vive la République ! »

« L'adjudant a levé son épée. Le signal a-t-il été mal compris ? ou les soldats étaient-ils saisis du courage des condamnés ? Le feu de peloton a eu lieu avec si peu d'ensemble que Boin est resté debout et a pu voir les autres à terre. Puis il est tombé à son tour.

« Le chirurgien-major s'est approché des trois corps, les a retournés en les traînant par le bras, et les a alignés du côté de la butte, afin que les balles du coup de grâce ne pussent dévier vers les spectateurs. En les alignant, il les a laissés retomber et les têtes ont rebondi. Il y a eu dans les assistants un frémissement.

« Les sous-officiers chargés d'achever les condamnés étaient si émus que le chirurgien a dû maintenir l'arme dans l'oreille de Boin, tant le sous-officier tremblait.

« La tête de Boudin a éclaté sous le coup de feu, et un fragment en a sauté de son poteau, le premier, jusqu'au troisième.

« Quand Serizier a reçu le coup de grâce, son bras s'est redressé comme par un geste de menace.

« L'abbé Follet, aumônier de la prison militaire, est,

dit-on, malade à la suite des émotions que lui cause son douloureux ministère.

« Et même en laissant de côté la question de savoir si la société a le droit de tuer et de commettre ainsi elle-même l'action qu'elle punit, je me demande quel intérêt il y a pour le parti de l'ordre à faire dire que tous ces condamnés meurent bravement et fièrement et à transformer l'horreur qu'on aurait pour les criminels en pitié pour les suppliciés. »

## CHAPITRE III

### LE MARTYRE DE GUSTAVE MAROTEAU

SOMMAIRE. — Le rédacteur de *la Montagne*. — Son article du 24 avril 1871. — Le journaliste prisonnier à l'Orangerie. — Sa condamnation à mort. — Commutation. — En route pour le bagne. — Pendant le trajet. — Séjour à Toulon. — Départ pour la Calédonie. — Maroteau à l'infirmerie du Pénitencier-Dépôt. — Les derniers moments. — Lettre du forçat mourant à sa mère. — Lettre de Mme Maroteau aux compagnons de son fils.

Si j'écrivais de la Commune une histoire méthodiquement mesurée, il ne me serait pas possible de faire à cette si intéressante victime de la guerre civile la part qu'elle mérite, mais qu'elle mérite surtout par la grandeur de l'infortune.

Aussi bien, suis-je heureux, à ce moment précis, d'avoir voulu rester impressionniste sans me soumettre aux règles, ailleurs utiles, de l'histoire compassée; cela va me permettre de donner une preuve bien suggestive de l'iniquité des répressions politiques, en retraçant le martyre d'un de mes plus sympathiques compagnons de bagne.



C'est entendu : le rôle politique de Gustave Maroteau, pendant l'insurrection, avait été plutôt effacé : il y parut comme un journaliste de talent, assez loin de nous par l'éducation première, par les idées, par le tempérament même, mais rapproché de nous, dans la grande tourmente, par l'impatience du renom littéraire et par l'exaltation juvénile de ses sentiments généreux.

Au point de vue historique, il eut pourtant sa minute révolutionnaire : alors que les hordes versaillaises se ruaient sur Paris, que la lutte finale était engagée, que *l'Officiel* communaliste et que les journaux révolutionnaires en vogue, tels que le *Père Duchêne*, le *Combat* et le *Cri du peuple* avaient cessé de paraître, la *Montagne* de Maroteau s'imprimait encore derrière les barricades ; et, le 24 mai, sur la place Voltaire, la petite feuille se vendait, mêlant ses derniers appels aux imprécations des insurgés de la dernière heure.

Mais ce ne fut point cette témérité de journaliste qui coûta la vie au malheureux Maroteau : ses juges l'ignorèrent. Il fut poursuivi, condamné à mort, commué aux travaux forcés à perpétuité pour avoir écrit, le 24 avril, l'article qu'on va lire :

« *Monseigneur l'Archevêque de Paris.*

« En 48, pendant la bataille de juin, un prélat fut tué sur une barricade.

« C'était Mgr Affre, archevêque de Paris. Il était monté là, dit-on, sans parti, en apôtre, pour prêcher



l'évangile, pour lever, du bout de sa crosse d'or, le canon fumant des fusils.

« On le ramena, on épongea sa blessure, on embauma son cœur. Il fut enterré en grande pompe, comme un martyr et comme un saint. L'Histoire lui a consacré une page émue, et, sur son tombeau, la bourgeoisie jura haine éternelle aux hommes de la Révolution.

« Cette mort excusait, pour elle, les cruautés de Cavaignac. On feignit de trouver, dans les mains qui saignaient sous le fer du bague, des lambeaux de robe violette.

« C'était faux. On ignore encore aujourd'hui de quel côté vint le coup : on ne sait point si la balle partit du fusil d'un soldat ou de la canardière d'un insurgé.

« Les républicains baissèrent la tête comme des maudits sous cette aspersion de sang béni. En ce temps on croyait encore aux missions divines, aux hommes providentiels, et la charogne d'un évêque pesait plus dans la balance de la justice qu'un cadavre d'ouvrier.

« L'instruction nous a rendus sceptiques; nous avons vu Sibour choquer son saint ciboire au verre fêlé de Bonaparte; nous savons de quoi est rouge le talon de la mule du pape. C'est fini! nous ne croyons plus à Dieu; la Révolution de 1871 est athée, notre République a un bouquet d'immortelles au corsage.

« Nous menons, sans prières, nos morts à la fosse et nos femmes à l'amour.

« Nos mères, nos filles, n'iront plus s'agenouiller, balbutiantes, dans l'ombre de vos confessionnaux.

« Vous ne fesserez plus nos marmots.

« Notre grande cité de travail proscrit les paresseux et les parasites.

« Partez, jetez vos frôcs aux orties; retroussiez vos manches, prenez l'aiguillon, poussez la charrue.

« Chanter aux bœufs est mieux que chanter des psaumes. Quittez-moi la burette pour la cruche où le vin bleu mousse. Laissez le rosaire pour les longs chapelets d'andouilles. Oubliez les amours de sacristie. Laissez la robe des enfants de chœur pour chiffonner un peu le fichu blanc des belles filles.

« Que les nonnes s'envolent, qu'elles donnent un coup de ciseau dans le cordon de leurs tabliers, laissent rouler leurs cheveux, ouvrent leurs guimpes.

« Leurs doigts blancs ne sont pas faits pour les paresseuses du couvent; leurs bouches roses, pour les baisers de sainte Thérèse.

« Il y a dans leurs seins ronds de quoi allaiter des hommes.

« Partez, partez vite, demain il serait peut-être trop tard.

« Prenez garde aux colères du peuple. Si, par hasard, il se mettait à feuilleter vos dossiers, s'il comptait vos crimes, s'il pensait à ses filles que vous avez déshonorées ou rendues folles, à ses enfants que vous avez hébétés, flétris, il ne resterait point debout une pierre de vos églises; il mettrait votre chair jaune en lambeaux.

« Chaque jour on découvre une infamie nouvelle, en fouillant les souterrains de vos couvents.

« Hier encore, le citoyen Protot a enfoncé une prison où vous reteniez toute une couvée de jeunes filles. Et pourquoi? De quel droit? Au nom de quelle justice? Quelles fautes avaient-elles commises? Elles avaient refusé de courber leurs têtes fraîches sous la canne d'un père imbécile ou sous la verge d'une marâtre bigote.

« Prenez garde.

« On pourrait bien vous faire expier Léotade et Torquemada, Alexandre VI et Trestaillon.

« Dent pour dent, a dit la Commune.

« Si l'on allait se souvenir de Galilée et de Jean Huss, si l'on vous mettait dans les lèvres la fiole des Médicis, si l'on vous plantait dans les épaules le poignard de Lucrece Borgia?

« Dent pour dent ! Vous nous les avez cassées par centaines pendant les Saint-Barthélemy.

« Œil pour œil ! Voilà des siècles que nous sommes aveugles !

« Et ne parlez pas de Dieu. Ce Croquemitaine ne nous effraye plus. Il y a trop longtemps qu'il n'est qu'un prétexte à pillage et à assassinat !

« C'est au nom de Dieu que Guillaume a bu à plein casque le plus pur de notre sang ; ce sont des soldats du pape qui bombardent les Ternes.

« Nous biffons Dieu !

« Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques, ils les mordront ; nos balles ne s'aplatiront pas sur les scapulaires ; pas une croix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy.

« Il faut que M. Thiers le sache ; il faut que M. Favre, le marguillier, ne l'ignore pas.

« Nous avons pris Darboy comme otage et, si l'on ne nous rend point Blanqui, il mourra.

« La Commune l'a promis et, si elle hésitait, le peuple tiendrait le serment pour elle.

« Et ne l'accusez pas.

« — Que la justice des tribunaux commence, disait Danton au lendemain des massacres de Septembre, et le peuple cessera... »

« Ah ! j'ai bien peur pour Monseigneur l'Archevêque de Paris. »



L'article, écrit de main de maître, était incontestablement d'une violence inouïe. Pourtant, si vous voulez le juger moralement, il faut vous reporter à l'heure déjà tragique où nous nous trouvions le 24 avril.

Paris insurgé était alors sous l'impression des racontars — d'ailleurs fort exagérés — des perquisitions faites au couvent de Picpus, et plus encore sous le coup de l'indignation provoquée par les insolentes réponses de Thiers aux lettres dignes et pressantes de l'archevêque Darboy.

Gustave Maroteau savait, par nous, que de nouvelles démarches allaient être tentées par notre vieil ami Flotte et par M. Washburne, ambassadeur des États-Unis, en vue d'obtenir l'échange de Blanqui contre tous les otages; il voulut que Thiers sût bien — et le monde entier avec lui — à quels dangers se trouvaient désormais exposés l'archevêque de Paris et tous ceux que visait le décret du 5 avril.



Aussi violent que Vermesch, mais plus brave, quand sa plume fut devenue inutile, il la jeta et prit un fusil. Fait prisonnier au lendemain de la bataille, il fut conduit à Versailles et jeté dans le cachot dit de la Fosse aux lions, sorte de silo infect ménagé dans la prison improvisée de l'Orangerie.

Là, sa phtisie, déjà déclarée, se développa violemment.

On dut le porter à l'hôpital militaire de Versailles où il fut assez bien soigné. Puis, dans une période d'accalmie, il fut traduit devant un conseil de guerre qui, sur la seule lecture de l'article précité, le condamna à la peine de mort.

★ ★

Trois journalistes furent ainsi condamnés pour complicité, par la voix de la presse, des actes violents de l'insurrection : Henri Rochefort, Alphonse Humbert et Gustave Maroteau; cela sous un gouvernement issu d'un soulèvement républicain. Je ne crois pas qu'il existe un fait analogue dans l'histoire de la monarchie constitutionnelle française.

★ ★

Après plusieurs mois d'attente anxieuse, Maroteau *bénéficia* d'une commutation de peine : il devint forçat. Et c'est alors que commence le long martyre de cet enfant perdu de la Révolution sociale.

Moribond, il fut conduit au bague de Toulon, et c'est son compagnon de route, Émile Fortin, qui va raconter ici les atrocités de ce voyage en wagon cellulaire.

★ ★

« Condamné aux travaux forcés le 22 janvier 1872, j'étais détenu à la maison de correction de Versailles,

avec Maroteau, qui, déjà très malade, était à l'infirmerie de la prison.

« Le 5 février, vers 5 heures du soir, on vint nous prévenir tous les deux que nous allions être transférés au bagne de Toulon. Une demi-heure après, nous partîmes dans une voiture cellulaire, qui nous conduisit à la gare des Chantiers. Ainsi commençait un voyage de trente-neuf heures, dans des conditions épouvantables pour un homme aussi malade que l'était Maroteau.

« Arrivés à la gare Montparnasse, on nous mit les menottes, moi au poignet gauche, lui au poignet droit. Ainsi accouplés, on nous fit monter dans une autre voiture cellulaire, en compagnie d'autres camarades, dont Chevalier, et nous fûmes dirigés sur la gare de Lyon, d'où nous devions partir à 9 h. 45. Là, pour gagner le wagon cellulaire qui allait nous emmener jusqu'à Toulon, je dus, de ma main libre, soutenir Maroteau qui se tenait péniblement debout. Une fois installés chacun dans notre étroite cellule, sorte de cabanon; les genoux touchant la porte et calés en quelque sorte de tous côtés, Maroteau ne pouvait plus tomber...

« Notre train arriva à Marseille le 7 au matin; mon malheureux compagnon avait donc passé deux nuits et un jour dans cette horrible position. Il n'y tenait plus : ses jambes étaient enflées, il ne cessait de tousser et respirait avec peine, à tel point que les gardiens eurent pitié de lui : ils étendirent un matelas dans l'étroit couloir qui séparait les cellules et le couchèrent dessus; puis ils me firent sortir de mon cabanon pour soigner mon pauvre ami.

« A 9 heures, nous arrivions à Toulon. Transportés de la gare à l'entrée de l'Arsenal, nous dûmes, Chevalier et moi, en nous tenant par la main, faire un siège à

notre compagnon, qui n'aurait pu marcher jusqu'au bagne. On y arriva tant bien que mal dix minutes après.

« Mais tout n'était pas fini pour Maroteau. Après l'avoir déshabillé et laissé nu sur un lit de camp, en attendant son tour de passer dans une infecte baignoire, où je suis moi-même passé le dix-septième sur dix-huit que nous étions, sans que l'eau eût été changée, on lui tondit ainsi qu'à nous les cheveux en échelle, et il dut revêtir la livrée de forçat : pantalon jaune, casaque rouge et bonnet vert; celui de Maroteau portait le numéro 23794.

« L'écrivain devenu forçat fut ensuite porté dans une brouette jusqu'à la forge, située à 400 mètres de là.

« Alors, deux forçats l'enlevèrent et le couchèrent à plat ventre sur le fameux banc qui longeait l'établi, et sur lequel se sont étendus successivement tous les forçats de la Commune; on lui mit la jambe dans l'étau et le ferrement commença. L'opération consistait à souder au-dessous de la cheville du condamné une sorte d'anneau nommé « manille », auquel était fixée une chaîne arrêtée de l'autre bout à la ceinture.

« Pendant l'opération, Maroteau, qui, malgré ses souffrances, conservait son sang-froid et je dirais même sa gaieté, me dit :

« — Eh bien! mon vieux Fortin, qu'est-ce que tu dis de cela?

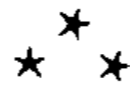
« — Je dis que ce n'est pas gai?

« — C'est vrai, reprit-il, mais au moins ce n'est pas « banal ».

« L'opération terminée, Maroteau fut replacé dans sa brouette et conduit à l'hôpital du bagne, où il arriva à demi mort... »



Beaucoup de personnes s'imaginent encore aujourd'hui que les forçats de la Commune ont été soumis à un régime spécial et n'étaient pas confondus avec les forçats de droit commun ! Non seulement à Toulon, mais à bord et en Nouvelle-Calédonie, les condamnés aux travaux forcés pour faits insurrectionnels ont été, de 1872 à 1878, soumis au régime des forçats ordinaires et astreints aux mêmes travaux (1).



Maroteau fit le voyage à bord de la *Virginie*. Débarqué à l'île Nou, il fut classé presque immédiatement dans la catégorie des impotents ; mais son mal empirant chaque jour, on l'admit à l'infirmerie de l'île Nou, où il allait mourir.



Il y fut soigné par le médecin en chef de Ponty, assisté successivement des deux aides-majors, Joseph, dit Orme, et Amblard.

Le chef était une brute ; ses aides de braves gens qui prodiguèrent à notre ami tous leurs soins.

Lorsque M. Joseph quitta l'île Nou pour aller prendre

(1) Voir le chapitre suivant.



un autre service dans la Grande-Terre, il nous prévint que Maroteau n'avait plus que quelques mois à vivre. C'était visible, d'ailleurs; à l'île Nou, le mal impitoyable suivait son cours, lentement, peut-être plus lentement qu'il ne l'aurait fait en France, le climat de la Calédonie étant plutôt favorable aux phtisiques.



Quelques jours avant sa mort, il avait dit à Fortin, celui d'entre nous qu'il aimait le mieux et qui pouvait le visiter le plus fréquemment :

« — Tu vas aller trouver le major, tu lui demanderas si je ne traverse qu'une nouvelle crise ou si je suis au bout de mon rouleau. »

Fortin s'acquitta de la commission auprès de M. Amblard, qui répondit :

« — Dites à votre ami qu'il est perdu, qu'il peut mourir aujourd'hui comme demain. »

Atterré, Fortin retourne auprès du malade; il n'a pas la force de lui avouer la vérité cruelle.

« — C'est une crise, balbutia-t-il, une forte crise..., mais tout espoir n'est pas perdu.

« — Tu mens! je le vois, s'écrie Maroteau. Du reste, je lui demanderai moi-même de me dire la vérité. »

Effectivement, quelques heures après, le dialogue suivant s'engageait entre le forçat politique et l'aide-major, qui devait payer de sa révocation sa constante bienveillance pour les condamnés communards :

« — Est-ce bien la fin, cette fois?

« — Oui, c'est la fin.

« — Quand dois-je mourir?

« — Peut-être aujourd'hui, peut-être demain. Si vous avez à écrire, n'attendez pas, faites-le aujourd'hui.

« — Merci, docteur. Et comment mourrai-je ?

« — Dans une syncope, probablement.

« — C'est bien, merci ! »

Et les deux jeunes gens se serrèrent la main devant le garde-chiourme stupéfait.



Fortin obtint, grâce à M. Amblard, l'autorisation de veiller le malade avec Lucipia, alors employé à l'infirmerie du bagne. Le lendemain tous nos amis, Giffault, Lisbonne, Trinquet, Urbain, et d'autres présents au Pénitencier-Dépôt, purent visiter le malheureux agonisant.

A cette époque, je travaillais à cinq kilomètres de là, au four à chaux. A grand'peine, prévenu par un mot de Fortin, je pus venir, en fraude, serrer une dernière fois la main de mon ami.

Maroteau n'avait rien perdu de sa vivacité d'esprit ni de sa gaieté fébrile : il riait de notre tristesse. Il voulut fumer. Giffault lui fit observer que la pipe allait lui brûler la langue.

« — Qu'importe, dit-il, puisque je vais l'avaler. »



Mais bientôt commença la terrible série des syncopes. Ce fut entre deux de ces crises qu'il dicta à Fortin, de

qui je tiens tous ces détails, la lettre suivante à sa pauvre maman :

« Ile Nou, le 16 mars 1875 ».

« Ma mère aimée,

« Je meurs... et je t'envoie mon dernier adieu.

« Tu n'aurais point cru, alors que tout petit tu me berçais dans mon berceau d'enfant, que je finirais ainsi à six mille lieues de toi, sur un grabat du bagne, le grabat qu'aurait eu Lacenaire, si on avait daigné, comme à moi, lui faire grâce de la vie.

« Je meurs et je t'aime.

« Je meurs et j'ai cette consolation de savoir que la liberté triomphe, et que ma muse, ma vieille muse en cheveux gris, me survit pour demander justice et vengeance.

« Je t'embrasse dix millions de fois.

« GUSTAVE MAROTEAU ».

\* \* \*

Après avoir signé avec peine, il se recueillit un instant, pensant à sa mère. Il murmurait :

« Ma pauvre mère, ma mort va la tuer. » Et deux larmes perlaient sur ses joues amaigries. — « Mourir au bagne à vingt-six ans ! Les misérables ! »

Puis il dit encore, dans un accès de gaieté fébrile :

« Voici mon testament : je lègue ma pipe à Humbert, mon carnet à Fortin et mes dettes à la République. »

★  
★ ★

A ce moment, l'aumônier du bague, le père mariste Montrouzier, s'approcha et dit de sa voix mielleuse :

« — Bonjour, Maroteau, comment vous sentez-vous?

« — Ça va comme quelqu'un qui va casser sa pipe.

« — Oh! non, pas encore.

« — Si, le médecin me l'a dit, et j'attends.

« — Eh bien, Maroteau, vous savez qui je suis; si vous avez besoin de moi, je suis à votre disposition. »

Après un effort pour se soulever sur sa couche, notre pauvre ami répondit :

« — Monsieur Montrouzier, aujourd'hui que je vais mourir, vous me blesseriez profondément en restant près de mon lit. »

Le prêtre se retira.

★  
★ ★

La nuit se passa sans incident. Le lendemain, 17 mars, les syncopes devinrent de plus en plus fréquentes. La respiration devenait très pénible. Le malade étouffait, demandant sans cesse de l'air. On lui faisait respirer de l'éther.

Le courrier d'Europe étant attendu le 18 mars, Maroteau fit demander au chef des gardes-chiourme la faveur d'obtenir, dès l'arrivée du paquebot, la lettre mensuelle de sa mère. Mais il mourut dans la nuit, sans avoir eu la consolation suprême qu'il désirait.

Le soir, tous les forçats de la Commune présents au

Pénitencier-Dépôt, une soixantaine environ, suivirent, cœur serré, le corps du pauvre Maroteau. Il était porté par quatre des nôtres jusqu'au cimetière du bagne, situé au flanc d'un mamelon, à 70 mètres d'altitude.

Le fossoyeur, un forçat sexagénaire, fit l'honneur à Maroteau de lui céder la fosse qu'il s'était creusée pour lui-même, depuis longtemps.



Nous eûmes ensuite la cruelle mission d'informer Mme Maroteau de la mort de son enfant.

Voici ce que, quelques mois après, nous répondit la pauvre maman :

« Paris, 8 juillet 1875.

« A Alphonse (Humbert), Gaston (Da Costa), mes  
deux Émile (Fortin et Griffault).

« Mes chers enfants,

« Je ne puis vous dire l'émotion touchante que j'ai ressentie en recevant de vous ces lignes si tendres, inspirées par votre amitié pour mon bien-aimé; j'ai cru un instant qu'il revivait en vous. Oui! vous êtes mes enfants, le cœur des mères est assez vaste pour contenir toutes ces tendresses. Vous devez me porter les baisers que mon fils vous a donnés pour moi. Je veux vivre pour que vous me les rendiez; je veux obéir à sa chère mémoire; je vous attends pour me fermer les yeux. Peut-être votre retour devancera-t-il nos espérances. Courage!

« Vos parents sont des amis pour moi; leur douce

amitié me fait oublier mon isolement et, lorsque je suis triste, je vais chez eux retremper mon courage, savoir de vos nouvelles à tous les quatre, lire les mots affectueux que vous mettez pour moi dans vos lettres. Je sens qu'il me reste des enfants à aimer; je prends ma part dans le bonheur de vos familles devenues la mienne.

« Au revoir, mes chers enfants; votre vieille mère adoptive vous embrasse de tout son cœur.

« VEUVE MAROTEAU ».

« Mille baisers à mon fils adoré! »

## CHAPITRE IV

### LES CONDAMNÉS DE LA COMMUNE AU BAGNE

SOMMAIRE. — Départ pour le bagne de Toulon et la Nouvelle-Calédonie. — Communards, forçats et écrivains. — Les catégories de condamnés politiques. — L'île des Pins; la presqu'île Ducos; le bagne. — A bord du *Rhin*. — Rôle indigne d'un officier de marine. — L'attitude correcte du commandant de Vilmereuil. — Le scorbut. — Méaventure de Lucipia. — Administration du bagne. — La bastonnade. — Nouvelle infamie de Lullier. — Les forçats politiques de Canala armés par le commandant Rivière, pendant l'insurrection canaque. — L'amnistie. — Retour à bord de la *Loire*. — Encore la question de la prière; rôle inepte de Brown de Colston.

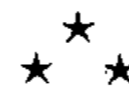
Le 18 janvier 1873, je partis pour Toulon. Le long voyage se fit en voiture cellulaire. Le vieux bagne, avec sa physionomie; ses règles atroces, vivait encore et allait recevoir notre jeunesse. J'y suis resté juste assez de temps pour connaître l'ancien régime des forçats, que la transportation a considérablement modifié. Le 25 janvier, j'étais embarqué à bord du transport *le Rhin* avec une soixantaine d'autres communards, mêlés à 420 forçats de droit commun. On fit route pour la Nouvelle-Calédonie.



Quelques-uns de mes compagnons de bagne ont publié, sous des titres divers, le récit de leur longue et injuste infortune. Ces récits, en somme, n'ont pas fait grande impression sur le public; non seulement ils sont écrits avec une colère exagérée, mais surtout avec la volonté maladroite et fatigante des auteurs, d'exhiber leurs chaînes et d'intéresser le lecteur à leur seule personnalité, justifiant ainsi une fois de plus cette pensée de Proudhon que, dans cet ordre d'idées, les martyrs sont aussi insupportables que les bourreaux.



Le seul document qui se distingue dans le tas, d'abord parce qu'il est écrit d'une plume alerte, ensuite parce qu'il est profondément vrai et donne une impression pittoresque de l'ancien bagne de Toulon et du nouveau bagne de Calédonie, c'est celui d'Alphonse Humbert. Commencé en feuilleton dans *l'Intransigeant*, il fut malheureusement interrompu et n'a jamais été terminé. On ne peut le consulter que dans les collections très rares de ce journal, et à la Bibliothèque nationale. C'est une série de tableaux de premier ordre.



Parmi les ouvrages similaires, rien de véritablement objectif. Le plus récent a pour titre *Mémoires d'un communard*. Il est de Jean Allemane et a été publié dans



le journal *l'Action*. L'auteur, qui est d'ailleurs un vrai Gascon, eût plus justement intitulé son œuvre *Tartarin au bagne*. Aussi bien est-elle si fréquemment marquée au mauvais coin de la fantaisie et de la suprême vanité qu'il est impossible de la classer ailleurs que dans la littérature du roman-feuilleton.



A mon tour, je vais essayer de donner au lecteur, sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient, une impression rapide mais vraie de la vie des forçats communalistes, de 1872 à 1879. Mais, auparavant, je crois utile de mettre fin à la confusion qui règne dans l'esprit de bien des gens, à l'égard de la transportation politique imaginée par Thiers. On s'imagine très généralement que tous les insurgés expédiés en Nouvelle-Calédonie n'y formèrent qu'une seule catégorie de condamnés, *les déportés*.

Or il y eut effectivement trois catégories de condamnés, parce qu'il y avait trois catégories de peines :

1° Les condamnés à la *déportation simple*, au nombre de 3,000 en chiffres ronds ;

2° Les condamnés à la *déportation dans une enceinte fortifiée*, au nombre de 1,500 ;

3° Les condamnés aux travaux forcés à temps ou à vie, au nombre de 400.



Les condamnés à la déportation simple furent internés à l'île des Pins. Ils y étaient libres, avec la faculté de

constituer des municipalités sur le territoire qui leur était concédé. En outre, ils pouvaient être autorisés à séjourner à Nouméa ou sur tout autre point de la Grande-Terre, à condition d'y être employés ou de subvenir à leur existence.



Les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée étaient internés à la presqu'île Ducos. Ils y étaient libres, sous la réserve de répondre à divers appels. Pas plus que ceux de l'île des Pins, ils ne pouvaient être obligés au travail. Libre à eux de subvenir à leur existence; une ration minimum leur était d'ailleurs assurée. C'était, sur une étendue plus vaste, l'ancienne peine de la détention perpétuelle.



Enfin, il y avait les condamnés aux travaux forcés, dont j'étais, et dont je puis retracer sommairement l'existence.



Le *Rhin* partit de Toulon le 25 janvier 1873 et nous débarqua à la pointe sud de l'île Nou le 2 mai après quatre-vingt-dix-sept jours de traversée.

Route suivie : Méditerranée, détroit de Gibraltar,

océan Atlantique, cap de Bonne-Espérance, océan Indien, détroit de Bass, océan Pacifique, Nouvelle-Calédonie.

Nous nous étions arrêtés trois jours à Dakar pour faire de l'eau, du charbon, et embarquer quelques bœufs. De là, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance par 45° de latitude sud, nous avons filé presque en ligne droite sur le détroit de Bass, d'où nous avons gagné la Nouvelle-Calédonie.

Pendant le trajet, nous étions soixante et quelques condamnés de la Commune mêlés à trois cent soixante forçats de droit commun. J'étais des tout derniers enregistrés avec le n° 420 que j'allais bientôt troquer contre le n° 4623 du bague calédonien.



A bord, notre régime était celui des autres condamnés. On nous avait répartis par escouades de dix hommes, ou, pour employer le vocabulaire des marins, par *plats* de dix, parce que les dix condamnés mangeaient au même plat. Nous étions groupés par dix plats dans des cages grillées, situées dans la batterie et dans l'entrepont du vieux transport; deux cages à bâbord et deux cages à tribord.

Chaque jour, pendant une heure, nous montions sur le pont du navire, et nous nous y promenions en queue de cervelas, sous la surveillance des gardes-chiourme, dès lors dénommés surveillants militaires. Pendant cette heure, la moins pénible de la journée, nous avions la permission de fumer, pour nous préserver du scorbut menaçant.



La monotonie du voyage ne fut rompue en réalité que par deux incidents dignes d'être rapportés.

Voici le premier :

Dès les premiers jours de la traversée, un peu avant de toucher à Dakar, un de nos co-détenus communards, un nommé Lutz, qui n'avait plus bien sa tête à lui et qu'excitaient trois ou quatre mauvais garnements, jaloux des rares provisions que nous avions emportées de Toulon, me dénonça, ainsi que Lisbonne, Fortin, Berthier, Feltesse, Allemane et une dizaine d'autres, comme détenteurs de sommes fantastiques, qui nous auraient été remises par un garde-chiourme de Toulon, membre du Comité républicain de cette ville.

Un officier de la marine française, le sieur Delaruelle — que mon père avait d'ailleurs eu comme élève — descendit en cette circonstance au métier de vil garde-chiourme : il nous fit mettre complètement nus et procéda lui-même à la visite la plus minutieuse pour trouver les fameux rouleaux d'or qui, hélas, n'avaient jamais existé que dans l'imagination de notre accusateur dément.



Le second incident aurait pu devenir tragique.

C'était au matin du premier dimanche de la traversée. Suivant l'usage, un autel avait été dressé dans l'entrepont pour y dire la messe en présence de l'état-major,

de l'équipage et des condamnés. Comme un garde-chiourme nous avisait de nous préparer pour assister à cette cérémonie, nous avons déclaré que nous n'en ferions rien. L'homme, étonné, puis furieux, s'en fut vers le lieutenant de détail — un petit rouquin pas commode — pour l'informer de cette petite révolte que, naturellement, il amplifiait. L'officier vint se rendre compte de l'incident, essuya un nouveau refus catégorique, et, ne sachant à quel saint se vouer, partit en haussant les épaules; il alla prévenir le commandant du bord, le baron de Vilmereuil, un marin légitimiste et très dévot qui descendit presque aussitôt, se fit expliquer le motif de notre attitude, réfléchit, puis soudainement :

« — Non, je ne puis les obliger à assister aux offices. Qu'on les parque dans un coin, mais qu'ils s'y tiennent tranquilles, sinon... » Et il partit.

Nous avons donc gain de cause.

Notez que M. de Vilmereuil pouvait tout aussi bien, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, nous contraindre à assister à la messe, et, sur refus persistant, faire fusiller quelques-uns d'entre nous à l'arrière de son navire.

On verra plus loin comme quoi les commandants se suivent et ne se ressemblent pas.

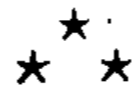


Aux deux tiers de la route, le scorbut se déclara, devenant rapidement épidémique. Il avait été occasionné non seulement par le régime alimentaire, mais encore par les mauvaises conditions d'hygiène, agglomérés que nous étions dans des batteries-cages faites pour recevoir :

deux cents hommes au plus et dans lesquelles on nous avait entassés au nombre de quatre cent-vingt.

Dans les circonstances, l'eau fut le véhicule essentiel du mal. Voici comment :

Chaque jour, la ration d'eau douce, très minime, était enfermée dans des barils debout ; pour aller boire, il fallait têter à l'une des sept ou huit pipettes placées en circonférence à la partie supérieure du baril. On conçoit que, dans ces conditions, lorsque quelques-uns d'entre nous eurent contracté le vilain mal, ils le communiquèrent très rapidement aux autres prisonniers qui, tous, plus ou moins, furent atteints.



*On ne peut se faire une idée de cette affection répugnante quand on n'en a pas souffert ou quand on n'a pas vécu dans un milieu où elle sévissait. Sur les jambes, on aperçoit de petites taches hémorragiques et circulaires, formant un piqueté rouge tournant rapidement au noir. La peau est alors marbrée et, de molle, devient bientôt dure comme pierre. Les gencives se gonflent, deviennent livides, molles, spongieuses, saignantes ; les dents se déchaussent et tombent, si on ne les soigne à tout moment ; les maxillaires se carient ; la mastication est devenue impossible ; l'haleine est horriblement fétide.*

En même temps, le mal est accompagné d'hypochondrie ; cette conséquence était extrêmement grave dans notre situation.

Le médecin du bord et ses aides firent de leur mieux pour soigner l'équipage d'abord, les forçats ensuite. Sur l'ordre du commandant, les pommes de terre embarquées pour les officiers furent réservées pour être dis-

tribuées aux scorbutiques les plus atteints : on donnait la chair des tubercules aux matelots et officiers malades ; les épluchures aux condamnés. N'y voyez pas malice ; nous étions très heureux de pouvoir nous en frotter les gencives. Nous avions au moins, en cette occasion, les miettes de l'assiette au beurre !



Fort heureusement, l'horrible mal se guérit généralement à terre aussi vite qu'il se contracte à bord.

Quelques jours d'alimentation de légumes frais et beaucoup d'air pur, il n'y paraît plus.

C'est heureux, car le scorbut dit *de terre* est souvent mortel, en tout cas très long à guérir. J'en ai vu de nombreux cas au bagne, mais peu de mes camarades en furent atteints.



Nous voilà débarqués à l'île Nou, où se trouve le Pénitencier-Dépôt des bagnes calédoniens.

Quelle allait être notre situation ?

Beaucoup parmi nous espéraient un régime spécial et se refusaient à croire que nous resterions confondus avec les forçats du droit commun. Hélas ! nous ne devions pas plus échapper à ce scorbut qu'à l'autre. Les optimistes furent vite et douloureusement désillusionnés.



Cette remarque me remet en mémoire une aventure dont le héros fut mon pauvre camarade Lucipia, qui ne

pouvait se rendre à la réalité de notre plutôt triste situation.

Au débarqué, on nous promena par escouades dans les divers magasins du Pénitencier, afin de délivrer à chacun de nous les éléments divers de l'équipement du forçat : hamac, couverture, un complet de toile, un complet de laine, une paire de souliers, une chemise de toile et une chemise de coton.

Là-bas, c'est à peu près comme au régiment. Tout est confectionné sur trois tailles : grande, moyenne, petite ; et, dame, il faut avouer qu'il ne peut guère en être autrement.

On était arrivé, après diverses stations, à l'atelier de chaussures, dirigé par un surveillant militaire galonné et particulièrement grossier, du nom d'André.

Lucipia, qui était grand et vigoureusement charpenté, avait été par erreur classé dans les moyens et, par suite, pourvu d'une paire de godillots trop étroits.

Il s'approchait déjà pour réclamer. J'étais son suivant. J'avais jugé le distributeur ; aussi bien conseillai-je à mon pauvre ami de ne rien dire, d'attendre la fin de la distribution, afin d'échanger ensuite ses « croquenos » avec l'un d'entre nous qu'on aurait chaussé trop largement.

Mais mon Lucipia, entêté comme un Breton qu'il était, ne voulut rien entendre : il était convaincu qu'une réclamation de lui, condamné politique, serait entendue, écoutée avec bienveillance par cette espèce de brute. Il la formula donc au surveillant André qui, tout d'abord, ne leva pas le nez du tas de peausserie grossièrement façonnée où il puisait.

Lucipia insista.

Alors le garde-chiourme leva la tête, observa le plaignant et, d'un air narquois, après avoir observé qu'il



était borgne, l'atterra par cette stupéfiante réponse :

« — Qu'est-ce que tu réclames, toi, Guigne-à-gauche, t'auras de la m..... »

Ce n'est pas l'instant de reprendre la magnifique périphrase de Victor Hugo...

Tel était le régime spécial qui nous attendait.

D'ailleurs, nos camarades des précédents convois, déjà assimilés, nous mirent vite au courant. Chacun de nous comprit alors que, ce qui nous attendait, c'était le droit commun dans l'abjection.

Mais, avant de dire ce qu'on allait exiger de nous, il me faut donner une idée concrète de l'organisme du bagne, de cette singulière machine sociale, assez mal connue des honnêtes gens et aussi d'un assez grand nombre de coquins, qui, pour mériter d'y être inféodés, ont moins de chances que les révolutionnaires d'en apprécier les charmes.



Les condamnés aux travaux forcés sont répartis en quatre classes, sans considération de la durée de la peine.

A la *quatrième classe* ou peloton de punition sont réunis :

1° Tous les nouveaux débarqués signalés par de mauvaises notes à bord ;

2° Tous les condamnés de la *troisième classe* qui ont subi dans l'année un certain nombre de punitions ;

3° Tous les forçats reconnus coupables de tentative d'évasion ;

4° Tous les forçats condamnés, au cours de leur peine, par le conseil de guerre siégeant à Nouméa.



Font partie de la *troisième classe* tous les condamnés débarqués qui n'ont pas été versés à la quatrième.

Sont également incorporés dans cette classe :

1° Tous les condamnés de la quatrième qui ont passé l'année sans punition ;

2° Tous les condamnés des deuxième et première classes qui ont subi un nombre déterminé de punitions.

Après une année de troisième classe, le forçat de bonne conduite passe à la deuxième classe, et de même, pour le passage de la deuxième à la première classe.



Au bagne, on est en avance sur le socialisme contemporain : la journée de huit heures est réalisée.

Quatre heures de travail dans la matinée, quatre heures de travail dans l'après-midi.

Les condamnés de la quatrième classe peuvent toutefois être réquisitionnés, à toute heure du jour ou de la nuit, pour des travaux complémentaires.

Les hommes de la quatrième classe sont d'ailleurs employés aux plus durs travaux (terrassement, exploitation des carrières, déchargement des navires). Ils ne touchent aucun salaire et ne peuvent disposer d'aucun argent « de famille ». Ils ne sortent de leurs cases que pour travailler. Pendant les heures de repos, ils sont enfermés dans de longues prisons rectangulaires, par groupe de cinquante.



Les condamnés des trois autres catégories sont occupés à tous les travaux possibles, au Pénitencier-Dépôt et dans les détachements de la Grande-Terre : métiers, culture, terrasse, routes, mines, fours à chaux, etc. Ils sont libres aux heures des repas et de repos, dans un périmètre restreint. La nuit, ils sont enfermés dans leurs cases.

Ceux de la troisième classe gagnent *deux* sous, et en touchent *un*; ceux de la deuxième classe gagnent *quatre* sous et en touchent *deux*; ceux de la première classe, *six* sous, et en touchent *trois*.

Le condamné des trois premières classes peut toucher jusqu'à six francs par mois, à condition de parfaire la somme en ajoutant à son salaire son argent de famille.

Toutes les sommes retenues sont versées à la masse du condamné, pour lui être restituées au moment de sa libération.



Au Pénitencier-Dépôt, la nourriture commune est la suivante :

Le matin, café noir; à midi, une livre et demie de pain, et, alternativement, la soupe et le bœuf ou les haricots. Alternativement aussi : 6 centilitres de tafia ou 23 centilitres de vin; — le soir, haricots ou riz. — Le vendredi, à midi, fromage de Hollande ou morue salée, pas de viande.

Tout cela constitue partie de la nourriture du matelot

à bord ; mais il faut remarquer, entre autres particularités qui nous mèneraient trop loin, que les aliments tels que haricots, morue, vins, refusés par les commissaires ou officiers d'administration des navires, ne sont jamais complètement sacrifiés et sont déclarés par eux « bons à consommer par les forçats ». C'est ainsi que, pendant plus d'un an, nous avons été réduits au pain sec le vendredi, la morue qu'on nous délivrait était absolument pourrie. Pendant dix-huit mois on nous versa du vin tourné en vinaigre. Beaucoup le buvaient tout de même.

Quant aux condamnés de la quatrième classe, peu leur importe, ils ne reçoivent jamais de boisson fermentée.

Au vrai, la nourriture des forçats est, indépendamment même de la qualité, tout à fait insuffisante ; aussi, les cas de misère physiologique sont-ils très nombreux, en dépit du climat, exceptionnellement sain.



Seuls, les forçats célibataires de la première catégorie peuvent être autorisés à se marier avec une femme condamnée. S'ils sont mariés, l'administration pénitentiaire les autorise parfois à faire venir leur femme de France. On met ensuite à la disposition du ménage une concession qu'il exploite sous la surveillance de la gendarmerie et des gardes-chiourme du camp voisin. Cette institution est l'œuvre d'un des premiers gouverneurs, l'amiral Guilain, sorte de soldat philanthrope, qui espérait ainsi donner aux forçats méritants les moyens de se faire une vie nouvelle et probe. Cet effort n'a abouti qu'à un développement de prostitution.



Voici quelles sont les punitions en usage :

La suppression du vin et du tafia ;

La prison de nuit, après la journée de travail ;

La prison de jour (soupe, pain et eau) ;

La cellule (au pain et à l'eau) ;

Le recul d'une classe dans une autre ;

La 4<sup>e</sup> classe, sans chaîne, avec une chaîne, avec une double chaîne, avec accouplement (deux à deux) ;

La bastonnade, soit 25 ou 50 coups de martinet sur les fesses, devant les condamnés assemblés du Pénitencier-Dépôt ;

La peine de mort, par la guillotine, à la suite d'un jugement du conseil de guerre et devant les condamnés de la 4<sup>e</sup> classe, agenouillés.



Quelques communards furent mis, dès leur arrivée, à la 4<sup>e</sup> classe, sur rapport du bord : Urbain, Girault, Roger, Brissac, etc. Tous les camarades de mon convoi furent mis, comme moi, à la 3<sup>e</sup> classe.

En cours de peine, quelques-uns d'entre nous, peu nombreux, rétrogradèrent à la 4<sup>e</sup> classe : Thierry, Jeanné, Magnier, Viard, Roques de Fillol, l'ancien maire et le futur député de Puteaux.

Trinquet, Vinot, Allemane et quelques autres furent condamnés à la double chaîne, à la suite d'une folle tentative d'évasion à bord d'une légère chaloupe à vapeur non pontée. Ils y restèrent plusieurs mois, jusqu'à notre

départ pour la presqu'île Ducos, quand, sur ordre de Paris, en 1878, nous fûmes assimilés aux déportés.

Jeanne et Magnier, à la suite d'un simple projet d'évasion, furent également mis à la double chaîne et reçurent en outre cinquante coups de martinet.



Cette peine corporelle de la bastonnade ayant été supprimée, à la suite de révélations faites par les premiers communards graciés, n'a pas été rétablie que je sache. Voici en quoi elle consistait :

L'homme était étendu sur un banc, auquel on le liait. Le *correcteur*, un condamné ordinairement vigoureux, rabattait le pantalon du patient sur ses jarrets. Ensuite, après lecture de la sentence, il frappait lentement et de toutes ses forces avec un martinet fait de douze lanières de cuir terminées par des épissures et reliées à un court manche en bois manié par le bourreau.

Un surveillant militaire comptait les coups.

Généralement, après le troisième ou le quatrième, le sang giclait. Le condamné hurlait, et, plus le correcteur obtenait de ces hurlements, plus il était récompensé par des rasades de tafia, après la cérémonie.

Cette odieuse et infamante mutilation laissait une longue et large plaie en sillon, assez difficile à guérir, mais sans gravité, à moins que le bourreau, par maladresse ou par excès de cruauté, n'eût frappé sur les reins.



Deux condamnés de la Commune, Jeanne et Magnier, subirent ce supplice. Lorsque Alphonse Humbert, un

des premiers graciés, raconta qu'on avait infligé cette peine à des condamnés politiques, les opportunistes, nouveaux maîtres de la République thiériste, s'indignèrent, crièrent à la calomnie et traduisirent notre compagnon en police correctionnelle, où il fit la preuve de cette iniquité, comme de toutes celles qu'il avait révélées. Il n'en fut pas moins condamné à six mois de prison.



Lorsqu'un convoi était attendu, on gardait en réserve les forçats condamnés à la bastonnade, de manière à les supplicier ensemble en présence des nouveaux débarqués, histoire de les initier aux châtiments qui les attendaient. A notre arrivée, on nous régala donc de ce spectacle répugnant; plusieurs de nos amis ne purent en supporter la vue et s'évanouirent.



Pendant notre séjour au bagne, sur les quatre cents que nous étions, une soixantaine furent maintenus à peu près constamment au Pénitencier-Dépôt, les uns comme ouvriers d'art, les autres comme impotents et comme employés de bureau; les autres forçats de la Commune furent envoyés dans divers détachements de la Grande-Terre, notamment à Saint-Louis, Montravel, Baie du Prony, Bouloupari, Bourail, Canala.

J'étais de ceux qui furent maintenus à l'île Nou, sans jamais en sortir, avec Lucipia, Maroteau, Lisbonne, Fortin, Roger, Trinquet, Beaudel, Vinot, Giffault, Roques, Quetin, Brissac, Feltesse, etc.

Voici quelles furent mes divers travaux forcés, de 1873 à 1878, époque à laquelle nous fûmes tous envoyés à la presqu'île Ducos.

Je débutai à la Pointe-Sud comme aide-maçon. Des camarades déjà casés dans les bureaux me firent obtenir peu après le métier plus doux de porteur d'eau dans le Pénitencier-Dépôt. Il consistait à aller remplir des barriques à diverses sources pour alimenter d'eau douce le personnel libre et la cuisine du bagne. Nous traînions ainsi, Lucipia, Fortin et moi, un haquet chargé de deux barils, un de 450 litres et un de 225; cela, sous les ordres d'un *contremaître* fou, attelé dans les brancards. Lucipia attelé en avant faisait office de cheval de renfort. Fortin et moi, nous poussions au cul. Comme Lucipia n'y voyait pas très clair, il nous culbutait fréquemment dans des ornières. Alors le fou prenait rage, sortait un couteau de sa poche, nous menaçait et, finalement, courait à travers champs, son arme à la main et frappant dans le vide des ennemis imaginaires. La crise passée, il revenait prendre sa place et nous nous remettions en route. Le métier n'était pas autrement déplaisant et nous jouissions là d'une liberté relative.

★  
★ ★

Quelques mois après, un agent comptable, qui comptait de me faire donner des leçons à sa fillette de dix ans, me demanda comme magasinier d'abord, puis comme écrivain comptable dans son service. Je ne savais pas un traître mot de comptabilité, mais j'étais à peu près capable de donner à la petite les premiers éléments d'instruction primaire. L'enfant faisait des progrès assez rapides, l'agent comptable ne me demandait aucun autre



travail, sauf dans de très rares occasions; il m'approvisionnait de tabac et, de temps à autre, me gratifiait d'un litre de vin.

Avec Giffault, Fortin et Maroteau nous formions une sorte de gamelle à laquelle chacun apportait ses ressources. En somme, nous vivions alors assez en dehors de la promiscuité du bagne et nous n'étions pas, au point de vue matériel, trop malheureux.



Mais Rochefort, déporté à l'enceinte fortifiée, s'étant heureusement évadé de la presqu'île Ducos, cet événement eut pour conséquence, singulièrement illogique, l'ordre de ne plus employer de forçats communards dans les bureaux ou magasins du bagne. Je redevins porteur d'eau; puis, peu après, je fus expédié à la Pointe-Sud pour travailler au four à chaux. Ce fut pour moi le moment vraiment pénible, ce travail étant, sous les tropiques, particulièrement fatigant et malsain. Je tombai malade et l'on dut me transporter d'urgence à l'infirmerie. Après une quinzaine de repos, j'étais à peu près rétabli, et je fus expédié à la Ferme Nord du Pénitencier. Là, autre métier, celui d'arroseur, exténuant d'ailleurs dans cette région où il faut aller chercher au diable, dans des arrosoirs énormes, une eau très rare, toujours insuffisante pour arroser des plantations qui n'en finissent plus.

Bien que solidement bâti, je n'étais pas accoutumé aux travaux pénibles; je fus expédié à l'hôpital; j'étais atteint d'accidents typhiques graves accompagnés de dysenterie. Un moment je me crus perdu. La jeunesse et ma forte constitution me sauvèrent.

Après une longue convalescence, je fus employé à la pharmacie et à la comptabilité de l'infirmerie. Une existence moins pénible commença. Je ne dépendais que des médecins qui, tous me témoignèrent de la sympathie, ainsi qu'à la plupart de mes compagnons, lorsque l'extrême fatigue ou la maladie les conduisait à la visite du Pénitencier. Lucipia occupait à l'hôpital un poste analogue; et, au bout de quelque temps, je pus m'adjoindre, soit comme infirmiers, soit comme aides-pharmaciens, plusieurs camarades.

Ainsi, au lieu de dépendre des gardes-chiourme, c'étaient eux qui, à cette époque (1877), dépendaient de moi, lorsqu'ils désiraient être exemptés de service ou qu'ils sollicitaient des médicaments ou du quinquina pour leurs épouses, dont quelques-unes se montraient d'ailleurs aussi reconnaissantes que possible.

★  
★ ★

C'est surtout aux médecins de marine que nous avons dû de pouvoir correspondre dès lors à peu près régulièrement et clandestinement avec nos familles. Dans les derniers temps, ces braves gens ne nous considéraient plus du tout comme des condamnés; au risque de passer eux-mêmes pour communards, ils nous recevaient fréquemment à leur table, Lucipia, Fortin et moi, — cela au grand scandale des gardes-chiourme ébahis et de quelques officiers qui en avaient le tempérament. Nous avons aussi rencontré deux ou trois officiers d'infanterie de marine dont nous n'avons eu qu'à nous louer. Je me garderai bien de nommer les uns et les autres, parce que, même à l'heure présente, je suis certain qu'en rendant hommage à leur humanité, je leur nuirais.

Tous les majors ne se compromirent pas à ce point, mais presque tous nous témoignèrent de la sympathie. L'un des moins indulgents était un vieux bonapartiste. Il me disait souvent : « Moi, si je vous avais tenus dans Paris, je crois bien que je vous aurais tous fusillés comme des lapins, mais je ne comprends pas, la bataille finie, qu'on vous ait mêlés ici aux pires malfaiteurs. » Ce fut celui-là qui soigna avec un dévouement constant notre pauvre camarade Feltesse, qui, après de longues souffrances, mourut d'une affection cardiaque à l'hôpital du bague, quelques mois après Maroteau.



C'est encore pendant le séjour à l'île Nou de ce médecin en chef que Lullier me dénonça ainsi que plusieurs de mes amis comme projetant une évasion, ce qui était vrai. Voici dans quelles circonstances :

Nous avons décidé de nous évader, dans une embarcation non pontée, à l'aide de laquelle nous devions gagner un navire marchand au large, qui nous attendrait en dehors des récifs. Malheureusement, nous n'étions marins ni les uns ni les autres, et nous comprenions que nous n'arriverions jamais à franchir une passe la nuit, sans nous briser contre les récifs. C'est alors que je songeai à nous associer Charles Lullier, qui était cependant enfermé en cellule. Ma situation à l'hôpital me permettait de correspondre par lettres chiffrées avec ce malheureux. Je lui fis part de nos projets. Tout d'abord il accepta, et il en profita pour faire filer en Angleterre des lettres au sieur Camus, son premier complice de trahison, qui, paraît-il, tenait de l'argent à sa disposition. Puis, ne recevant pas de réponse, Lullier nous

proposa de renoncer à notre projet, et de venir le délivrer pour, à la tête de tous les communards du bague, s'emparer, en pleine rade, du courrier de Melbourne, dont il aurait pris le commandement.

C'était de la folie pure. Je répondis à Lullier que nous ne pouvions le suivre dans ce projet insensé; et, craignant quelque folie nouvelle de sa part, j'ajoutai que nous renoncions à tout projet d'évasion. Des semaines se passèrent, pendant lesquelles nous nous occupions de notre évasion, qui échoua d'ailleurs, l'intermédiaire entre nous et le capitaine du navire marchand ayant gardé l'argent que Humbert lui avait confié.

Tout à coup, Lullier, dans une nouvelle heure de démence, écrivit au commandant du Pénitencier pour me dénoncer comme ayant reçu l'argent de son complice Camus et utilisant cette somme pour nous évader sans lui.

Si cet incident s'était produit un an plus tôt, je ne m'en serais pas tiré à moins de cinquante coups de martinet.

Le commandant me fit appeler. Bien entendu, je niai, déclarant que l'administration pénitentiaire ne pouvait ajouter foi au dire d'un homme qu'elle considérait elle-même comme aliéné. En effet, le docteur auquel il est fait allusion plus haut, avait rédigé un rapport dans ce sens; et ce rapport avait été confirmé par son successeur précisément en vue d'empêcher que mes amis et moi fussions victimes de la dénonciation de Lullier.

L'affaire en resta là. Au retour, Lullier eut à s'expliquer de ce fait et d'autres dans une grande réunion publique présidée par Lissagaray, et où les communards amnistiés dominaient. Il avoua qu'il avait eu tort, qu'il s'était trompé. L'assemblée faillit lui faire un mauvais parti.

Peu après, il disparut à jamais de la vie politique, s

fit expédier comme ingénieur au percement de l'isthme de Panama, acheva de s'y alcooliser et y mourut.



Les autres communards internés au Pénitencier-Dépôt, ouvriers d'art, manœuvres, impotents ou employés, furent, en somme, les moins malheureux des forçats politiques.

D'autres, employés à Nouméa même, furent dans le même cas. Ainsi Jean Allemane, employé pendant une bonne partie de sa proscription comme compositeur typographe à l'Imprimerie du Gouvernement, s'y trouvait dans une situation matérielle très supportable. Il n'a souffert du « dur labeur » qu'exceptionnellement et passagèrement au four à chaux de la Pointe-Sud, et à la 4<sup>e</sup> classe, lorsqu'il y eut été rétrogradé après sa téméraire tentative d'évasion, avec le pauvre Trinquet, Vinot et consorts.

Quelle sottise manie de vouloir toujours exagérer les souffrances endurées pour une cause. A force de gémir sur nos personnelles infortunes, il ne nous reste plus de larmes pour pleurer nos morts, autrement plus intéressants que nous...

En définitive, ce dont nous souffrions le plus, les uns et les autres, c'était de la promiscuité et, souvent aussi, de la haine des surveillants militaires, dont plusieurs sortaient — quelques-uns médaillés, s'il vous plaît — de l'armée des massacreurs.

Il y eut même pour le penseur quelque chose de bien particulier dans notre cas; tandis qu'à la presque île Ducos et à l'île des Pins le *mal du pays* déprimait jusqu'au suicide quantité de déportés désœuvrés, au

bagne, le travail, — si infamant fût-il, — étant encore le revivifiant travail, tous les forçats de la Commune résistèrent quand même et vaillamment aux atteintes délétères de l'exil, de la promiscuité, de la persécution et de toutes les misères de l'honnête homme jeté par la haine dans ces bas-fonds.



Les plus malheureux d'entre nous furent ceux que le féroce Charière, — un colonel qui avait conquis tous ses grades dans l'administration des gardes-chiourme, — expédiait à dessein dans les camps éloignés de la Grande-Terre, plus particulièrement à Saint-Louis, à Uaraï, à Bouloupari et à la Baie-du-Sud, où les travaux furent constamment pénibles, sans améliorations possibles.

Sur le tard cependant, un camp de même nature fut formé dans la vallée de Canala; mais, contrairement à l'idée de Charière, il arriva que, par la force des choses — quelques braves gens aidant, — nos camarades furent mis tout de suite dans des conditions spéciales qui n'avaient plus rien de commun avec celle des forçats ordinaires.

Ici, je ne puis mieux faire que de céder la plume à Berthier, l'un des très rares survivants de ce détachement.

Si j'enregistre son récit, c'est qu'il montre dans quelle mesure les condamnés de la Commune sont intervenus pour aider le gouvernement colonial, péniblement surpris, à réprimer l'insurrection canaque de 1877.



« L'idée primitive de Charière était de former à Canala un pénitencier de communards. A cet effet, il nous avait expédiés sur les lieux, au nombre de trente, pour construire les cases du pénitencier projeté. Je me trouvais dans le tas avec Amouroux, Girard, Tavernier, Pallut, Michelin, Nielot, Bioray, Liège, etc.

« Tout d'abord, grâce à l'intervention du médecin-major Joseph, — celui qui avait soigné notre ami Maroteau avec tant de dévouement, — je fus attaché clandestinement au service des travaux pour dresser les plans des cases ; cela, malgré l'opposition du commandant Bouchet, lequel n'osait enfreindre l'ordre de n'employer aucun de nous dans les bureaux de l'administration.

« Peu après, et grâce toujours à la protection du médecin-major, nos camarades Tavernier et Girard devinrent secrétaires, l'un du commandant, l'autre de l'officier d'administration, en même temps qu'Amouroux était chargé de diriger la construction des routes.

« Entre temps, le lieutenant Bouchet, très timoré, avait été remplacé au commandement du poste militaire par le lieutenant Cluzel qui, tout de suite, s'entendit avec le médecin pour nous défendre contre la haine des surveillants militaires Roger et Bonnieu.

« C'est à ce moment qu'éclata l'insurrection canaque, fomentée par les pères maristes et dirigée par Ataï, le chef très énergique de la tribu d'Ouailou (1).

(1) Peu de temps avant l'insurrection, le gouverneur amiral Olry visitait la tribu d'Ataï. Il trouva le terrible chef coiffé d'un képi d'officier d'infanterie de marine. La conversation amusante et suggestive s'engagea ainsi entre les « deux chefs » :

— Lorsqu'on se trouve devant le gouverneur, représentant la France, on se découvre.

— Quand toi retirer ta casquette, moi retirer mon képi.

« Le capitaine de frégate Rivière (1), qui se trouvait en ce moment à Nouméa, fut chargé de réprimer ce soulèvement des tribus du nord, qui menaçait de s'étendre sur toute la colonie.

« Au milieu de très grandes difficultés, le commandant Rivière, conduisant ses marins dans un pays montagneux et sans voies de communication, était parvenu à cerner Ataï qui, surpris, fut tué par un chef allié.

« On pouvait croire que l'insurrection allait succomber après celui qui en était l'âme. Il n'en fut rien. D'autres chefs surgirent à la tête de leurs tribus et commencèrent contre les blancs une guerre d'extermination.

« La situation était extrêmement périlleuse pour tous les postes du nord de la colonie, car Rivière ne disposait que d'un très petit nombre de matelots, et le jeune colonel Galipasbec, commandant des troupes disponibles d'infanterie de marine, venait d'être tué, presque à bout portant, dans une embuscade.

« Inquiet, le commandant Rivière autorisa son lieutenant, M. Servan, à nous armer. Celui-ci confia tout d'abord le commandement de notre petite troupe à Amouroux, mais en le laissant sous les ordres du surveillant militaire Bonnieu, bien fait pour maltraiter des condamnés, mais incapable de mener des hommes au combat, et tellement froussard qu'il faillit, une fois, nous faire écharper les uns par les autres, à la suite d'un commandement d'homme affolé.

« Un soir la nouvelle se répandit que les tribus révoltées descendaient des hauteurs sur Canala. Le lieutenant de marine Servan réunit rapidement les

(1) Le vaillant marin qui, depuis, périt si malheureusement à Hanoï.



tribus de Canala et de Nakaty, qu'il mit sous le commandement du chef de guerre Nundo, fort redouté dans la région. Puis, encadré par notre petite troupe et ses marins, il se mit en campagne. Après une nuit de marche très pénible, nous fîmes notre jonction avec la colonne du commandant Rivière, qui nous félicita cordialement et promit de nous sortir du milieu de forçats dans lequel on avait eu le tort, disait-il, de nous plonger.

« Les tribus révoltées furent bientôt cernées et faites prisonnières. Les principaux chefs furent traduits devant un conseil de guerre, condamnés à mort et fusillés.

« Ensuite, nous fûmes de nouveau expédiés dans la brousse, sous les ordres d'Amouroux — et cette fois sans Bonnieu, — pour cerner les canaques débandés, et les ramener à Canala. Grâce à l'habile tactique de notre chef, l'opération réussit à merveille : après trois journées de manœuvres, nous ramenions à Canala, sans avoir tué personne, une foule de canaques, de popinées (1) et d'enfants.



« Peu après le lieutenant Servan dut nous faire désarmer; mais il décida qu'on ne nous obligerait plus à aucun travail et qu'on attendrait l'ordre réclamé, par lui et par le commandant Rivière, de nous envoyer à la presqu'île Ducos.

« Cette résolution coïncidait d'ailleurs avec les instructions venues de Paris, un peu avant l'amnistie; elles prescrivaient de nous sortir des bagnes et de nous réunir aux condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée.

« HENRI BERTHIER. »

(1) Femmes canaques.



Pendant que nos camarades de Canala faisaient ainsi la conquête de leur liberté, des ordres venus de France nous laissaient entrevoir la possibilité d'une délivrance prochaine.

L'administration nous invita par circulaire à signer des recours en grâce, ajoutant perfidement que les non-signataires ne seraient pas appelés à bénéficier de la clémence gouvernementale.

Les trois quarts d'entre nous refusèrent de souscrire à cette humiliation. Loin de moi la pensée de reprocher aux autres une faiblesse alors bien explicable. J'en sais cependant parmi eux qui, depuis, se sont peut-être montrés trop sévères pour quelques-uns de leurs camarades, lesquels, du moins, n'avaient pas fléchi. Ces purs auraient sans doute mieux fait de se taire.



Les grâces vinrent d'abord ; puis, l'amnistie générale, qui ne visait plus qu'une quarantaine de forçats au nombre desquels je me trouvais, et quelques centaines de déportés.

Des transports de l'État nous rapatrièrent successivement. Je fis partie du dernier convoi, avec Girault, Fortin, Cayol, Le Notre et une cinquantaine d'autres, presque tous déportés amnistiés.

Nous pensions bien que nous en avions fini avec la répression et les procédés de gardes-chiourme. C'était une erreur.



Nous faisons route sur le transport *la Loire*, vestige de l'ancienne marine : c'était encore un voilier d'assez belle allure et de bonne vitesse, qui en était à son dernier tour du monde, car les transports à voiles venaient tous par le cap de Bonne-Espérance et retournaient par le cap Horn.

On nous installa dans les cages grillées du premier pont, mais dont les portes restaient ouvertes, puisque, de par la loi, nous étions libres. Nous avons même la faculté de séjourner à notre guise sur le pont, à la condition de ne point gêner les manœuvres. En somme, le retour s'annonçait bien. Mais une maladroite mesure prise par le commandant du bord, M. Brown de Colston, allait tout gâter.



Nous couchions dans des hamacs, comme les matelots. Ces hamacs étaient fixés aux bastingages où nous devions les prendre le soir, pour les rapporter le lendemain matin. Or, l'heure choisie par le commandant pour la distribution de cette literie était précisément celle du branle-bas du soir, heure à laquelle l'aumônier profitait de la présence de tous les passagers sur le pont pour dire la prière.

Le capitaine d'armes, d'une voix grave, lisait d'abord la liste des punitions infligées pendant le jour aux matelots : nuits de fer, cachot, privation de vin, etc. Après quoi l'aumônier demandait au ciel « notre pain quotidien et le pardon de nos offenses ».

Le contraste était au moins plaisant, mais ne nous regardait pas.

Le commandant du bord y mit-il malice ou imprévoyance ! Je ne sais. Toujours est-il qu'il voulut nous obliger à assister à ces palinodies.

Dès le premier soir, surpris par l'événement, nous fûmes bien dans l'obligation d'en passer par là ; mais, lorsque la prière commença, les marins se découvrirent, suivant l'ordre, et nous gardâmes notre chapeau sur la tête.

D'où scandale et intervention du capitaine d'armes effaré. Il s'adressa d'abord à Girault — il tombait bien ! — qui l'envoya promener. Solution : Girault fut conduit le soir même à fond de cale et mis aux fers.



Le lendemain, avisant le capitaine de frégate commandant en second, je protestai et contre la peine infligée à Girault et contre cette prétention de vouloir nous faire assister à la prière. Il alla chercher un énorme in-folio, règlement du bord, qui portait en effet que les passagers se trouvant sur le pont au moment de la prière devaient se découvrir. Je répondis que nous désirions ne pas nous trouver sur le pont à ce moment de piété, que bien d'autres transports avaient ramené déjà des condamnés de la Commune et que cette fâcheuse coïncidence avait été évitée. L'officier déconcerté partit pour en référer au commandant du bord, mais il ne revint plus.

Le soir venu, il nous fallut bien remonter sur le pont pour prendre nos hamacs, puisque c'était l'heure bêtement fixée pour nous les délivrer.

Il avait été convenu entre tous, déportés et forçats rapatriés, que si l'on nous obligeait encore à entendre le *Pater*, nous resterions couverts. Beaucoup protestaient même bruyamment, comme toujours. Les plus calmes observèrent qu'il n'y avait qu'à tenir bon, sans protestations inutiles et sans bruit.

Nous voilà donc groupés, comme la veille, à l'arrière tribord du navire, à la gauche du commandant et de son état-major.

M. Brown de Colston donne alors lui-même — contrairement à l'habitude — l'ordre de dire la prière. Il nous regarde, constate que nous restons couverts et se dirige vers nous, la casquette à la main. Le hasard voulut qu'il s'adressât à moi.

« — Monsieur, me dit-il, vos camarades et vous, vous devez vous découvrir pendant la prière.

« — Mon commandant, je me suis découvert devant vous, ainsi que je le devais; mais quand votre aumônier dira sa prière, mes camarades et moi nous garderons notre chapeau sur la tête, puisque vous nous obligez à assister à cette cérémonie.

« — C'est le règlement. Je ne connais que le règlement.

« — Mon commandant, je ne connais, moi, que la loi, et il n'y a pas de loi française qui nous oblige à entendre le *Pater*. »

Et je remis mon chapeau sur ma tête. Fortin, Cayol et un autre déporté dont j'ai oublié le nom suivirent mon exemple. Les autres se découvrirent...

Le commandant, constatant ce lâchage, s'écria :

« — Capitaine d'armes, conduisez ces hommes aux fers. »

Nous en avons pour huit jours et huit nuits d'un régime fort désagréable. On est à fond de cale; un pied

est passé dans une manille enfilée dans une longue barre de fer. Impossible de se tenir debout, à cause du roulis du navire; on reste étendu sur le plancher et l'on est en outre dans une obscurité à peu près complète. Nous étions cinq ainsi embrochés : Girault, Fortin, Cayol, un déporté et moi. Le lendemain, un sixième protestataire vint nous rejoindre... et ce fut tout!

Le quatrième jour, Girault, libéré de sa première peine, remonta sur le pont, répéta sa manifestation, et vint retrouver sa broche. Au bout de huit jours on nous remit en liberté avec nos hamacs dans la cage; nos camarades continuèrent à aller chercher les leurs et à entendre la prière de M. l'aumônier.



Au retour, Rochefort jugea comme elle méritait de l'être la conduite de l'officier de marine qui s'était ainsi abaissé, d'abord par imprévoyance, ensuite par entêtement mesquin au rôle de garde-chiourme.

M. de Colston répondit dans *le Temps* par une lettre d'une inconcevable pleutrierie.

Le cocasse, c'est que M. Brown de Colston est, paraît-il, protestant!

Notez encore que cet officier de marine passait, avec juste raison d'ailleurs, pour un de nos officiers les plus intelligents et les plus brillants. Quelle bizarrerie!

En définitive, que le lecteur veuille bien rapprocher sa conduite vis-à-vis des forçats communards amnistiés, de celle du clérical baron de Vilmereuil, en présence des communards forçats en cours de peine.

## NEUVIÈME PARTIE

### PRÉLIMINAIRES ET CONCLUSIONS

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LA JOURNÉE DU 4 SEPTEMBRE 1870

SOMMAIRE. — Le début. — La consigne blanquiste. — Récit d'un blanquiste : sur la place de la Concorde; sur le pont; devant le Palais-Bourbon; envahissement de l'Assemblée; le blanquiste Granger à la tribune; sauve-qui-peut des représentants. — Devant la prison politique de Sainte-Pélagie. — Attitude de Henri Rochefort et de ses codétenus. — La délivrance. — Rochefort conduit en triomphe à l'Hôtel de Ville.

L'insurrection du 10 août a fait la République du 11 septembre 1722, la grande, celle qui aura traversé le ciel de notre histoire nationale, comme un météore splendide.

Les journées de février ont fait la république éphémère de 1848, celle qui avait garanti aux travailleurs

« le droit au travail » et ne leur donna que les massacres de Juin.

La journée du 4 Septembre 1870 a fait la République actuelle...



Naïfs, dans l'enthousiasme de nos vingt ans, nous nous primes à tout espérer de cette journée ensoleillée qui, sans effusion de sang, voyait s'effondrer définitivement le régime de Décembre.

Ah ! ce soulèvement parisien du 4 Septembre, combien il fut près de ne pas aboutir ! Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux documents officiels, de connaître ce que Jules Favre en pensait et ce que Trochu, son complice du lendemain, en a écrit ; mais il est plus probant encore de se reporter aux événements mêmes, que nous avons, ce jour-là du moins, joyeusement vécus.



Une masse énorme de peuple s'était portée dans la direction du Palais-Bourbon, mais elle eût été certainement refoulée, dispersée et sabrée, si quelques centaines d'hommes résolus, organisés et disciplinés, venus là dans un double but, que nous allons dire, ne s'étaient mis à la tête de la foule pour l'entraîner à l'assaut du temple parlementaire. Ces hommes, c'étaient lès *Blanquistes*, renforcés par quelque deux cents étudiants et



ouvriers non groupés, mais qui menaient avec nous, dans ces jours d'action incessante, les dernières batailles contre l'Empire, fortement ébranlé depuis l'apparition de la *Lanterne* et de la *Marseillaise*.

Ce jour-là, double consigne blanquiste : 1° entraîner la foule manifestante, mais toujours hésitante, envahir le Corps législatif, contraindre les députés de l'opposition à prononcer la déchéance de l'Empire et à proclamer la République ; 2° se rendre ensuite à la prison militaire du Cherche-Midi, pour délivrer nos amis Eudes et Bridault, condamnés à mort pour l'affaire de la Vilette et qui, certes, attendaient plutôt un peloton d'exécution que des libérateurs.

Les deux résultats furent heureusement obtenus.

★ ★

En ce qui concerne l'envahissement du Palais-Bourbon, je vais céder la plume à un de ceux qui y sont entrés des tout premiers, à un blanquiste modeste autant qu'énergique, au pauvre Balsenq que tous les déportés à la presque île Ducos ont connu et aimé, et que nous avons enterré l'hiver dernier.

★ ★

« ...Tu sais, mon cher Gaston, comment nous conspirions alors. Tu sais que Blanqui avait conquis à ses idées, à ses conceptions révolutionnaires surtout, toute

une élite militante de la jeunesse des écoles : Tridon, Granger, Bridault, Eudes, les frères Levraud, Jaclard, Albert Régnard, Germain Casse, Henri Place, Rigault, Breuillé, Giffault, d'autres encore auxquels, les jours de manifestation, se réunissaient d'autres groupements révolutionnaires du quartier latin, avec Protot, Humbert, les frères Da Costa (blanquistes dissidents), Longuet et Passedouet, proud'honniers, et tant d'autres encore que j'oublie.

« Tu sais aussi comment avait été organisée la tentative insurrectionnelle dite *Affaire de la Villette* et pourquoi elle avait échoué.

« Tu sais enfin que, la veille du 4 Septembre, Blanqui, impatient de réparer l'échec du 14 août, avait donné des instructions pour que tous les blanquistes parcourussent les quartiers en vue de préparer la manifestation du lendemain, dont il fallait essayer de faire, coûte que coûte, une révolution.

« Au matin du 4 Septembre nous sortons, nous les traqués, de nos repaires, et nous venons nous mettre à la tête des nôtres, dont le rendez-vous était fixé place de la Concorde (1).

« Nous y arrivâmes vers 1 heure, Granger, Edmond Levraud et moi. La place était gardée par la troupe et la police; le pont, par la garde municipale à cheval; les quais voisins, par de fortes brigades de sergents de ville; enfin, la place même du Palais-Bourbon, par des troupes de ligne. Quant au palais lui-même, il était gardé par un bataillon de garde nationale du VI<sup>e</sup> arrondissement.

(1) Ce qui, au demeurant, était une faute de tactique, car il aurait fallu prévoir que la place et le pont seraient gardés militairement.

« Déjà la masse énorme des manifestants avait été refoulée dans les Champs-Élysées, sur le Cours-la-Reine et dans l'avenue Gabrielle.

« La terrasse des Tuileries était noire de monde. Une foule plus remuante, plus indignée et où l'on distinguait de nombreux étudiants, s'était massée sur la rive gauche, menaçant de plus près le Corps législatif (1).

« Au moment où nous arrivons face la rue Royale, une clameur s'élève : la troupe vient de s'ébranler ; les officiers commandent de charger. Du côté des manifestants répondent en pétards désordonnés les cris de : « Vive la garde nationale ! Vive la République ! »

« Les timides, massés sur la terrasse des Tuileries, agitent leurs chapeaux et leurs mouchoirs, comme pour encourager les manifestants de la rue Royale.

« Nous crions : « Vive la République ! Déchéance ! Déchéance ! » et les mêmes cris répondent sur la rive gauche.

« A ce moment, une vive poussée se produit du côté des manifestants : ce sont les ouvriers des faubourgs qui paraissent. Nous avons reconnu des amis ; nous prenons la tête.

« Bientôt armée et garde nationale sont en présence. L'instant est tragique. On crie : « Crosse en l'air ! Vive la République ! » On se touche. On entend les commandements énergiques et répétés des officiers ; mais les soldats n'obéissent plus. Le flot populaire avance toujours, et la troupe, bientôt débordée de toutes parts, cède le passage.

« Une violente poussée nous porte à l'entrée du pont

(1) Ce fut cette foule, où j'étais, avec Jeunesse, Sornet et d'autres, qui arrêta le général Trochu lorsqu'il voulut se porter au secours de l'Assemblée. Le général a signalé le fait dans sa déposition officielle. — G. D.

de la Concorde, qu'il va falloir franchir pour arriver au Palais-Bourbon.

« Les sergents de ville se massent pour essayer d'arrêter le torrent, mais en vain. Nous voilà sur le pont, face à la garde municipale. Là, nouvelle angoisse, nouvelle poussée. La garde, resserrée de plus en plus, heureusement incapable de se mouvoir, nous livre passage sur les trottoirs du pont, à l'extrémité duquel il nous faut rompre un triple cordon d'agents avant de nous trouver enfin en face des grilles du Palais, gardées par la troupe.

« Un commandant donne à ses hommes l'ordre de mettre baïonnette au canon. Quelques-uns, avec des mouvements lents, obéissent en riant. Je cours à l'officier; je lui montre la masse qui nous suit, afin de le convaincre que ses ordres sont devenus inutiles. D'ailleurs, pendant que je parle, les grilles sont franchies. En hâte j'ai rejoint mes copains. Nous voilà dans le Palais, devant la grande entrée, gardée par la garde nationale. Au nombre des gens du poste je reconnais M. Meyer, propriétaire d'une brasserie de la rue Vavin, où je me rencontrais parfois avec Granger et Bridault. Je le somme de nous laisser passer. Alors le bonhomme, avec son fort accent alsacien :

« Mais fus édes fous!... Ché né pé pas!... Nom té Tié!... Ché un gonzigne!...

« Nous l'écartons brutalement. Je saute à l'espagnollette pour ouvrir la porte à deux battants, et je m'y cramponne.

« La porte ne cédant pas, les gardes nationaux me bourrent de coups de crosse pour me faire lâcher prise. Épuisé, je lâche tout et je rejoins mes amis qui, arrêtés par les gardes, n'avaient pu me porter secours.

« Heureusement, je connaissais l'emplacement d'une

issue avoisinant l'escalier de la tribune et le fauteuil présidentiel : nous nous y précipitons, Granger, Levraud et moi en tête ; mais là encore des gardes nationaux sont en faction ! On les bouscule ; j'appuie mes larges épaules contre la porte, et, m'arc-boutant des pieds, je fais un suprême effort qui la fait céder et me jette à la renverse... D'un bond, Granger et Levraud sont au fauteuil du président encore occupé par Schneider. Un étudiant nommé Martin, qui nous suivait, agitait déjà la sonnette.

« Granger s'en empare, et, d'une voix ardente qui domine tout le tumulte, il s'écrie :

« Citoyens, en présence de nos désastres, en face des malheurs de la patrie, le peuple de Paris a envahi cette enceinte pour y venir proclamer la déchéance de l'Empire et la République. Nous sommons les représentants de les décréter !

« Un silence. Le président s'est sauvé. Jules Favre vient de monter à la tribune. Il est pâle et paraît soucieux. Il dit :

« — Citoyens, au moment où le peuple a envahi cette enceinte, les députés délibéraient pour prononcer la déchéance de l'Empire et proclamer la République. Puisque le peuple a pénétré dans cette Assemblée, ce n'est pas ici que la République doit être proclamée, c'est à l'Hôtel de Ville.

« Si ces paroles ne sont pas textuelles, j'en puis toutefois affirmer le sens.

« Jules Favre descend de la tribune. Les députés se sauvent... littéralement. Sauve qui peut ! c'est à qui arrivera dehors le premier.

« Dans cette cohue, on se perd ; on est entraîné malgré soi. J'ai perdu mes amis. Je ne les retrouverai plus qu'à l'Hôtel de Ville, ou chez notre vénéré maître, Blanqui.

« Le reste est connu, n'est-ce pas? et, si je t'ai bien compris, c'était surtout ce point de l'action blanquiste que tu voulais fixer historiquement. »



Ce récit montre suffisamment, que le 4 Septembre 1870, l'acte révolutionnaire fut un geste blanquiste. Le peuple des faubourgs avait bien secoué sa torpeur profonde; mais, mêlé aux manifestants plus calmes et toujours indécis de la bourgeoisie, il n'aurait pas envahi le Palais-Bourbon si quelques centaines d'hommes ne s'étaient trouvés là pour l'entraîner contre la troupe d'abord, les gardes municipaux et la police. Enchaîné depuis vingt années, habitué à ne plus voir de la politique courante que ce qui touchait à ses misères, les événements d'alors, pourtant si funestes, le trouvaient sinon tout à fait indifférent, du moins mal éveillé. Et cependant, chose curieuse, en 1870 comme en 1792, comme chaque fois que la patrie fut en danger, il suffit d'un événement et d'un appel pour raviver dans ces âmes engourdies le patriotisme véritable, toujours plus vivace dans la masse de ceux qui peinent que dans celle des privilégiés! Ce patriotisme instinctif n'a rien de commun avec le chauvinisme, comme nos modernes jouisseurs socialistes, enchaînés au char de la défense bourgeoise, essayent de le faire entendre : il résulte d'un ensemble de sentiments indéfinissables, mais incontestables néanmoins, qui fait que, pour ces humbles, la patrie n'est pas là où l'on vit bien.

Ces prolétaires parisiens, qui ne possédaient rien, pas

même leurs franchises communales, demandaient déjà des armes pour défendre ce sol qu'ils arrosaient de leur sueur, et qu'ils voulaient, sans plus d'espérance de bien-être, arroser de leur sang ! tandis que les repus d'alors, après clôture de la Bourse, faisaient en hâte leurs paquets et, dès le premier bruit d'invasion, fuyaient, emportant le plus possible de leur caisse ! Le peuple est comme Danton ; il aime sa patrie et il ne croit pas qu'on l'emporte à la semelle de ses souliers.



Au vrai, la journée du 4 Septembre ne fut révolutionnaire que par les moyens employés pour la faire aboutir et par la situation qu'elle créa. Elle fut cependant marquée, cette journée, par un incident qui, joint à l'envahissement du Corps législatif par les blanquistes, révélait que le souffle de la Révolution était enfin dans l'air de la grande Cité.

Pendant qu'au Palais-Bourbon se jouait la dernière scène de la tragédie césarienne, une émeute surgissait aux abords de la prison de Sainte-Pélagie, où Rochefort se trouvait détenu, en compagnie d'une vingtaine de condamnés politiques.

Vers midi, des groupes s'étaient formés sur la petite place de la rue de la Clef, face au poste de garde, alors occupé par des gardes forestiers, appelés à Paris, à la suite de nos premiers revers. Quant aux sergents de ville, ils avaient été à peu près tous dirigés sur le Palais-Bourbon, où, le choc venu, ils se distinguèrent par une extrême couardise : l'heure du branle-bas des casse-tête était passée.



Au début de cette manifestation locale, les gens attroupés aux abords de Sainte-Pélagie étaient plus bruyants qu'inquiétants : les femmes dominaient, criant de temps à autre : « Vive Rochefort ! »

Mais, vers 2 heures, la scène changea. Quand les événements dont la place de la Concorde et les alentours du Palais-Bourbon avaient été le théâtre commencèrent à tourner de manière décisive à l'avantage des manifestants, je me rendis avec quelques amis à Sainte-Pélagie, où l'on ne savait encore rien de précis sur la victoire.

Muni d'une permission permanente de visiter mon frère Charles, je me présentai au greffe. Après quelques hésitations, le directeur céda et je pénétrai dans le « Pavillon des Princes ». Rapidement je mis mon frère au courant. Il me conduisit dans la chambre de Rochefort, où nombre de détenus et de visiteurs se trouvaient réunis. Je refis le récit de l'envahissement du Palais-Bourbon. L'avis général était que Rochefort devait être libre avant qu'un gouvernement provisoire fût institué, parce qu'il fallait qu'il en fît partie.



Au dehors, la foule grossissait à tout instant, criant « Vive la République ! » et menaçant d'assiéger la prison.



C'est à cet instant que Paschal Grousset, libre depuis peu, parut et prit en quelque sorte la direction de l'émeute. Il se montra très crâne, annonçant qu'on allait culbuter les gardes forestiers et forcer la porte.

A l'intérieur, Rochefort, paraissant aux barreaux de sa fenêtre, dit ceci, à peu près textuellement :

« Citoyens, député de Paris, je dois à mes électeurs de tenter de sortir d'ici. Je vais sommer mes gardiens de me rendre la liberté. Si, dans cinq minutes, je ne suis pas au milieu de vous, c'est qu'on se sera opposé à mon départ par une nouvelle violence. Je compte alors sur vous pour nous délivrer. Vive la République ! »

La foule se rua, Grousset en tête, sur la porte de la prison.



Le directeur, au lieu de répondre à la sommation qui lui était faite, fit dire par un gardien qu'il était absent. Les prisonniers résolurent alors de sortir de vive force.

Nous voilà au rez-de-chaussée, dans le couloir conduisant au vestibule de l'entrée. Visiteur, je somme le gardien de me livrer passage : il hésite, puis cède. Je franchis la porte entr'ouverte et donnant accès à la petite salle d'entrée. Arthur de Fonvielle, très vigoureux, la maintient et tous les détenus politiques, Olivier Pain, Rochefort en tête, s'engouffrent derrière moi ; mais là, nouvel arrêt ; la salle est coupée en deux par une petite grille fermée, qui, heureusement, ne s'élève pas jusqu'au plafond. Olivier Pain passe par-dessus, dégaine une lame enfermée dans une canne à épée et somme le gardien chef Lefèvre, plus mort que vif, d'ouvrir la

porte de sortie sur la rue. Au moment où il cède, Paschal Grousset, au dehors, passe par le petit guichet son bras armé d'un revolver. Le malheureux guichetier a perdu la tête et tremble au point qu'il faut lui arracher la clef et ouvrir.

Tous les détenus politiques furent bientôt dans la rue. L'enthousiasme était indescriptible. Henri Rochefort, ce jour-là, vit des femmes du peuple qui pleuraient en baisant sa redingote et ses mains : le 4 Septembre 1870 avait été, sur ce coin retiré de Paris, un petit 14 Juillet.

Le tant populaire écrivain de la *Lanterne* et de la *Marseillaise* fut porté dans un fiacre découvert; une ceinture rouge fut mise en sautoir sur sa poitrine, et Rochefort, suivi par une foule enthousiaste et toujours grossissante, gagna l'Hôtel de Ville par le boulevard Saint-Michel. Lorsque le cortège parvint sur la place, des cris immenses de « Vive la République ! Vive Rochefort ! » s'élevèrent de toutes parts. On peut dire que, ce jour-là, le grand journaliste fut le seul des gouvernants improvisés de la Défense nationale qui eût les acclamations vraies de la foule.

Aujourd'hui l'homme est moins populaire. La masse, agitée dans les ténèbres de l'affaire Dreyfus, s'est imaginée, trompée par la presse vénale et reptilienne, que le fier Sagittaire avait cessé d'être le républicain d'autrefois.

Pour nous, Rochefort n'a pas varié : il a pu parfois se tromper sur les hommes, sur les événements, sur l'opportunité de certaines alliances électorales ; mais sa haine des exploiters du peuple est restée la même, comme aussi sa confiance républicaine et sa foi d'athée libre-penseur.

Il ne croit pas que rien de bon, d'utile pour la masse, puisse jamais sortir de la République oligarchique fondée

par Thiers, et qui s'enlise chaque jour davantage dans la corruption. Au fond, Rochefort est un révolutionnaire et, comme la plupart des blanquistes, il croit que l'agitation constante vaut toujours mieux que l'inertie.

Tandis que tous les républicains, opportunistes, radicaux, pseudo-socialistes ont modifié sans cesse leurs opinions, les uns pour conserver l'assiette au beurre, les autres pour la conquérir, lui n'a pas varié. Par une illusion semblable à celle qui faisait croire aux anciens que le soleil tournait autour de ses planètes, ces messieurs s'imaginent n'avoir point bougé et reprochent à leur ami d'autrefois leurs propres avatars. Cette aberration me remet en mémoire le mot charmant de Camille Desmoulins :

« Ce ne sont pas les girouettes qui tournent, c'est le vent ! »

En ce qui me concerne, je suis resté fidèle ami de Rochefort, comme presque tout ce qui survit d'ailleurs des anciens blanquistes. Ce n'est pas à dire que j'approuve de tous points la politique qu'il a cru devoir suivre pendant ces dernières années. Je ne l'approuve pas plus que j'approuve la politique faussement radicale de M. Combes et celle faussement socialiste de M. Jaurès. A mon humble avis, Rochefort s'est trompé lorsqu'il a prêté l'autorité de son nom et la puissance de son journal à la Patrie française, incontestablement réactionnaire dans ses aspirations. Il aurait dû former lui-même un parti d'opposition et d'action sur le bon terrain, le sien, du socialisme national et de la République honnête. Il eût alors conservé sur la très grande masse des radicaux socialistes et patriotes une autorité que son alliance avec le parti de MM. Lemaître et Drumont a certainement compromise. Mais, il faut bien le reconnaître, Rochefort n'est plus jeune ; il a 74 ans, et la préoccupation de son

article quotidien ne lui laisse ni le temps ni les moyens physiques de diriger un parti d'action.

Quoi qu'il en soit, nous n'oublions pas, nous n'oublions jamais les immenses services qu'il a rendus à la cause républicaine, lorsqu'il entraînait toute la jeunesse à la bataille contre l'Empire. Et, gardant à Rochefort des sentiments de gratitude républicaine, en quelle estime veut-on que nous tenions ceux-là qui sont devenus ses plus grossiers et ses plus injustes insulteurs, après avoir tant de fois imploré son appui ou puisé dans sa bourse?

## CHAPITRE II

JOURNÉES DU 31 OCTOBRE 1870 ET DU 22 JANVIER 1871

SOMMAIRE. — Situation révolutionnaire née du 4 Septembre. — Causes de l'émeute du 31 Octobre. — Les premières heures de la journée. — Attitude du maire Arago et de ses adjoints. — Envahissement de l'Hôtel de Ville. — Arrivée tardive des chefs. — Le Gouvernement de la Défense nationale fait prisonnier; attitude de ses membres. — Le coup de main du commandant Ibos. — Trochu et Ferry en liberté. — Un gouvernement provisoire de quelques heures. — Les ordres de Blanqui. — Curieux incident à la Préfecture de police. — Les mobiles bretons envahissent l'Hôtel de Ville par les souterrains. — On parlemente. — Le gouvernement parjure. — Calomnies contre Blanqui. — La journée du 22 janvier. — La faute de l'Alliance républicaine. — Attitude de Chaudey. — La fusillade.

La journée du 4 Septembre 1870 eut cela de tout à fait particulier qu'elle ouvrit une ère révolutionnaire, *qui s'éternisa*.

On peut aller jusqu'à dire qu'elle dure encore.

En effet, le Gouvernement de la Défense nationale n'était le résultat d'aucune manifestation électorale : il avait été proclamé à l'Hôtel de Ville; par la suite il ne se fit sanctionner, très tardivement, que par un plébiscite local et truqué; il fut en définitive, du commencement jusqu'à la fin, une dictature. Le fait que cette dictature s'est perpétuée jusqu'aux élections de février 1871 est unique dans notre histoire contemporaine française.

Mise en goût par ce premier triomphe de la force, l'Assemblée nationale devint par la suite usurpatrice à son tour, puisqu'elle étendit d'elle-même son mandat et se déclara *constituante*. Aussi bien peut-on soutenir que la Constitution anti-républicaine de 1875, née de cette usurpation, n'a pas de valeur légale, au sens parlementaire du mot.

Si elle eût été républicaine, nous ne nous plaindrions pas de son origine révolutionnaire, avouons-le en toute sincérité; mais elle ne l'est point, et voilà pourquoi les républicains des anciennes souches peuvent prétendre que la période révolutionnaire reste ouverte, sur le seul terrain de la politique, et sans préjudice de la révolution sociale, qui s'annonce en dépit de tout.

\*  
\* \*

Ce qui n'est pas douteux, en tout cas, c'est le caractère essentiellement dictatorial du gouvernement du 4 Septembre, né d'un soulèvement exclusivement parisien. On dira que les choses se sont toujours passées ainsi depuis un siècle. Je l'accorde, bien que cela ne soit pas tout à fait exact; mais, ce qui reste sans précédent, c'est la durée de ce provisoire.

Gardons-nous de chicaner : la dictature avait sa raison d'être dans la nécessité d'organiser la défense du pays livré, et nous sommes de ceux qui applaudissent quand même aux vaillants efforts de Gambetta en province; mais, à Paris, les choses allèrent de tout autre façon, et dès que la dictature parisienne manquait à sa mission, le peuple de Paris, qui l'avait créée, avait bien le droit, sous l'impulsion des mêmes élans patriotiques, de la jeter bas.

Ce fut ce qu'il tenta à deux reprises le 31 octobre 1870 et le 22 janvier 1871.



Ces deux journées furent avant tout des manifestations du patriotisme indigné; mais Paris étant républicain et, par là même, avide de libertés communales, il arriva nécessairement que ces deux révoltes armées se firent au nom de la Patrie, de la République et de l'Émancipation communaliste.

On peut donc affirmer que la Commune a été la conséquence directe, inévitable des deux journées avortées.



Est-ce à dire que la formidable insurrection du 18 Mars 1871 n'eut pas des origines éloignées : 1° dans la lutte menée contre l'Empire, de 1863 à 1869, par les républicains d'avant-garde, 2° dans les premières manifestations des idées internationalistes? Non certes, et j'aurais voulu, retraçant les phases mal connues de ce réveil républicain et de cette nouvelle aurore socialiste, préciser ici un point fort intéressant à coup sûr de notre histoire contemporaine. J'ai dû y renoncer, dans l'impossibilité où j'étais de condenser en un seul chapitre de la *Commune vécue* les documents que j'avais laborieusement réunis.

Je me bornerai donc à donner la physionomie des deux journées révolutionnaires qui furent, dans Paris assiégé par les Prussiens, les préludes de la guerre civile.



### LA JOURNÉE DU 31 OCTOBRE 1870

Les causes directes de cette tentative révolutionnaire furent exclusivement patriotiques :

1° Connaissance de la capitulation de Metz, niée et avouée à deux jours d'intervalle, par le gouvernement;

2° Succès momentané, puis échec lamentable de la première tentative sur le Bourget;

3° L'énervement produit par les bruits d'un armistice déjà sollicité par Jules Favre.

La première cause, outre qu'elle montrait combien peu il fallait compter sur les éléments démoralisés ou désorganisés des anciennes armées impériales, révélait aussi que l'armée de Frédéric-Charles viendrait bientôt consolider le cercle de fer, qui jusque-là ne nous avait que faiblement isolés du reste de la France.

La seconde établissait de manière malheureusement évidente l'incohérence et l'insuffisance du gouvernement militaire de Trochu, général discoureur et dévot auquel ses collègues de la Défense nationale avaient eu le tort de se fier aveuglément.

La troisième manifestait de manière plus irritante encore l'intention coupable du gouvernement de capituler avant même d'avoir combattu!



Blanqui, dans la *Patrie en danger*, les républicains d'avant-garde dans les clubs, avaient signalé, d'abord



discrètement, puis avec une colère croissante, les fautes journalières du gouvernement provisoire, qui déjà, par unique crainte du peuple armé, affirmait son intention d'user par l'inertie cette force de 300,000 citoyens prêts à combattre pour la défense de Paris, de la France et de la République.

Les hommes néfastes de la Défense nationale niaient alors et ont nié depuis la valeur militaire de cette force. Elle valait bien quelque chose, puisque, lorsqu'elle fut réduite à 30,000 hommes, il ne fallut rien moins que les 120,000 soldats aguerris de Mac-Mahon pour en triompher, non sans peine.

Il arrive toujours une heure où les faits s'affirment, comme celui-là, indiscutables, triomphent de tous les sophismes des politiciens.

\* \* \*

On comprend maintenant comment, dans la masse de plus en plus surexcitée, se développa très rapidement la volonté énergique de substituer au gouvernement manifestement incapable du 4 Septembre, le pouvoir d'une municipalité élue, ayant entre autres missions celle de contrôler, en l'activant, l'action militaire contre les Prussiens.

Lorsque cette conception avait pris naissance, Gambetta et Ranc, les deux meilleurs éléments de la Défense nationale, l'avaient obstinément combattue, parce qu'ils croyaient qu'une assemblée communale élue dans ces circonstances n'aurait pour effet que de contrarier l'initiative militaire. Ils avaient raison, à mon avis; oui, mais alors il fallait que la dictature s'affirmât, se justifiât par des actes d'intelligente, active et énergique

défense ; et ces deux républicains, jacobins et patriotes, auraient dû s'apercevoir que Trochu n'était pas du tout l'homme de la situation.

Le peuple de Paris, plus perspicace, ne s'y trompa point et chercha ailleurs d'autres chefs responsables : les souvenirs de la Révolution le hantant, il s'imagina qu'une Commune élue trouverait des chefs auxquels elle pourrait « ordonner » la victoire. Après tout, dans les circonstances, il avait peut-être raison.

Quoi qu'il en fût alors, l'inertie du Gouvernement de la Défense nationale justifiait ce retour sentimental des Parisiens enfiévrés aux souvenirs consolants et entraînants du passé.



Mis en demeure de s'expliquer sur nos deux récents désastres, ajoutés à tant d'autres, le Gouvernement avait essayé de se tirer d'affaire par deux mensonges : il avait nié la capitulation de Metz, qu'il savait certaine ; il avait contesté l'utilité de s'emparer du Bourget, alors qu'il allait peu après se donner un démenti sanglant, en essayant à nouveau de s'emparer de cette position importante.

Paris, désormais convaincu qu'il avait affaire à des imposteurs, résolut de confier ses destinées immédiates de délivrance à d'autres chefs : rien n'était plus explicable.

Cela dit, venons au récit de cette journée mémorable et lamentable du 31 Octobre, que j'ai du moins rageusement vécue.



Dans la matinée, en dépit d'une froide pluie d'automne qu'escomptait le Gouvernement, des groupes bruyants de gardes nationaux sans armes s'étaient formés sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Jusque vers 10 heures, rien de bien inquiétant : une foule agitée, bavarde, venue là comme aux nouvelles, et dans l'attente de manifestants plus exigeants.

A l'intérieur du monument, deux pouvoirs étaient réunis : la Mairie centrale et le Gouvernement de la Défense nationale, le second comptant beaucoup en la circonstance sur le premier, qu'il détestait mais qu'il savait en communion d'idées avec la majorité de la population parisienne.

Le maire de Paris, Étienne Arago, et ses quatre adjoints, Floquet, Brisson, Hérisson et Clamageran, étaient nettement partisans d'un pouvoir municipal élu. Pendant toute la matinée ils s'étaient fortifiés dans cette conviction par leurs conversations avec les maires et adjoints des arrondissements. Par dépêche, dans le but d'imposer au Gouvernement une décision avant que l'émeute éclatât, ils avaient convoqué les vingt maires en réunion plénière pour 1 heure de l'après-midi.

Jusqu'à cette heure-là en effet, l'aspect de la place ne fut pas sensiblement modifié ; mais, vers 1 heure et demie, au moment même où les maires délibéraient en vue de conjurer le péril, quelques bataillons en armes arrivèrent : la situation se compliquait.

Acclamés par la foule, jusque-là très bruyante, de plus en plus dense, mais inerte en définitive, ils se rangèrent en bataille devant le palais municipal et sur le quai,

tandis que d'autres détachements armés surgissaient, moins compacts, moins ordonnés, mais beaucoup plus menaçants.



Pendant ce temps, les maires, après avoir délibéré dans une certaine confusion, avaient délégué quelques-uns des leurs auprès du Gouvernement, réuni dans une salle voisine, avec mission de lui arracher l'adhésion aux élections municipales immédiates. Ces délégués, appuyés par Rochefort et Dorian, avaient obtenu facilement gain de cause.

Si cette décision avait été prise dans la nuit précédente et si des affiches annonçant les élections avaient été placardées dans la matinée, il est fort probable que la journée eût été évitée. Mais, à cette heure, il était trop tard.

Au dehors, des éléments plus militants s'étaient enfin mêlés à la foule, qui de plus en plus s'agitait. La question des élections municipales passait au dernier plan; les cris : « A bas Trochu ! à bas le Gouvernement ! Pas d'armistice ! La levée en masse ! Vive la Commune ! » commençaient à dominer dans l'immense clameur exhalée.

Entraînés par des militants isolés plutôt que par leurs chefs, les gardes nationaux forcèrent les grilles du palais et pénétrèrent dans l'Hôtel de Ville : la manifestation devenait insurrectionnelle : le malheur voulut que cette insurrection ne fût pas dirigée.

Le maire Tirard, ami du Gouvernement, et quelques autres essayant de résister, appellent aux armes les mobiles affectés à la garde du monument. Ces éléments,

peu nombreux, sont vite débordés; un officier plus menaçant est même désarmé par Alphonse Humbert qui, le soir, déposa victorieusement son sabre sur la table de rédaction du journal *le Combat*, trophée d'une victoire éphémère!

La foule avait monté les escaliers et pénétré dans les salles.

Le général Trochu paraît :

« — Voulez-vous, dit-il, entendre la parole d'un soldat?... »

« — Oui! répondent les maires et quelques rares manifestants.

« — Non! non! A bas Trochu! A bas le Gouvernement! » clame la majorité immense.

Trochu insiste et entame un long discours que, seuls, les plus proches entendent. Sous les huées, il ose dire :

« Nul plus que moi n'est dévoué au salut commun et nul ne veut davantage une guerre sans merci, une guerre à outrance! »

Alors l'indignation est à son comble; dans les escaliers, la foule, de plus en plus irritée, accentue sa poussée montante. Peu après, tandis que les maires, les bras en l'air, abandonnent la partie, le Gouvernement de la Défense nationale est prisonnier de l'émeute. La chute des piètres dictateurs du 4 Septembre semble alors bien décidée. Il est 2 heures environ.

Mais, à cette foule envahissante et bien déterminée à en finir, il manquait des chefs sur lesquels elle avait compté, et qui, il faut bien le dire, n'arrivèrent que tardivement, sans s'être concertés et avec des vues tout à fait différentes.

C'est d'abord Flourens qui a vainement essayé d'entraîner tous les bataillons de Belleville et qui nous arrive avec quelque cinq cents hommes. Il les range en bataille

sur le quai, puis pénètre dans l'Hôtel de Ville avec une demi-compagnie. Un peu après arrivaient, seulement accompagnés par des unités amies, Félix Pyat, Delescluze, Blanqui, Millière, Ranvier, Mottu et autres.

Jusqu'à ce moment les envahisseurs, ne sachant à quels sauveurs se vouer, rédigeaient dans diverses salles des listes de gouvernants provisoires que, par les fenêtres, ils jetaient ensuite comme en pâture à la foule, alors considérable, massée sur la place.

Après l'arrivée de Flourens, on sembla s'arrêter à une liste définitive : Flourens, Dorian, Blanqui, Delescluze, Millière, Victor Hugo, Rochefort, Louis Blanc, Félix Pyat, Raspail, Ranvier, Mottu.

Beaucoup de ces hommes ainsi acclamés n'étaient pas là; seuls Blanqui, Delescluze, Millière, Flourens, Ranvier, Mottu s'installèrent dans une salle pour délibérer, tandis que le Gouvernement prisonnier était confié à la garde de Flourens et de ses cinquante Bellevillois.

Au fond, tout cela se passait dans un désordre inexplicable. Un instant, pendant la fièvre de l'envahissement, la situation des prisonniers devint tragique. J'ai vu cela. A plusieurs reprises, ils furent en très grand péril. C'est à Flourens qu'ils durent la vie, mais c'est à Flourens aussi que l'insurrection dut sa défaite.

Voyant le danger croissant, il avait affecté à la garde des prisonniers une vingtaine de ses hommes; à diverses reprises, cette frêle barrière fut rompue et des fusils furent plusieurs fois braqués menaçants sur les membres du Gouvernement momentanément déchu. Chaque fois, Flourens, s'élançant éperdu, relevait les armes et déclarait qu'il répondait de la vie de ses prisonniers. Ils l'en ont plus tard singulièrement récompensé!

Quant à l'attitude des membres du Gouvernement, elle fut assez diverse.

Trochu se lamentait. Imbécile ou cabotin, on l'entendit s'écrier à un moment grave : « — Et dire que je n'avais plus besoin que de quinze jours pour tout sauver (1). »

Garnier-Pagès, consterné, avait adopté, pour y pleurer, le gilet d'un tout jeune blanquiste de mon âge, Émile Giffault.

« — Vous êtes bien jeune, disait l'homme des « quarante-cinq centimes », vous avez été entraîné, pourquoi ne pas vous confier à notre vieille expérience? »

Jules Simon était larmoyant, — comme il le fut toute sa vie.

Le général Tamisier avait le trac. Le général Le Flô était au contraire assez crâne.

Deux hommes parmi ces piètres dictateurs eurent ce jour-là une attitude véritablement courageuse, mais très différente pourtant : ce furent Jules Favre et Jules Ferry.

Ce dernier, rageur, provocant, au reçu de quelque injure plus particulièrement grossière, se levait indigné et apostrophait violemment ses insulteurs, sans souci des fusils menaçants.

Jules Favre, lui, calme, tout à fait maître de lui, isolé dans l'embrasement d'une fenêtre, nous regardait fièrement méprisant. Je vois encore sa lèvre inférieure si dédaigneuse, s'enflant comme pour mettre un peu plus de mépris à l'audition des injures, son regard haineux, ses légers mouvements d'épaules, interrompant à peine de temps à autre son immobilité.

(1) Pauvre homme, les événements allaient encore l'accabler par le démenti des mois d'inaction !

Ceux-là, si haineux qu'ils fussent, étaient tout de même des caractères, et j'avoue, pour mon compte, que leur attitude me les rendait sympathiques en m'humiliant.

★ ★

Dans la soirée, vers 6 heures, une poussée subite, inattendue se produisit. C'était le commandant Ibos, du 106<sup>e</sup> bataillon (VII<sup>e</sup> arrond.), qui, prévenu par M. Charles Ferry, avait audacieusement pénétré dans l'Hôtel de Ville pour délivrer le Gouvernement. Profitant du brouhaha, le bataillon réactionnaire culbuta les hommes de Flourens et, avant qu'on fût revenu de la première surprise, fit évader Trochu et Ferry.

Cette vaillance d'un de nos adversaires décida du sort de la journée : Trochu stimulé par Jules Ferry, — il en avait, paraît-il, grand besoin — allait bientôt expédier contre nous ses mobiles bretons.

★ ★

Pendant ce temps, le « nouveau Gouvernement » s'était réuni dans une salle du palais pour examiner la situation ; il semblait désorienté et ne savait s'arrêter à aucune mesure.

Quelle chose étrange ! Jamais journée de révolte ne s'était accomplie sur un programme aussi précis, et jamais non plus les directeurs du mouvement ne se trouvèrent aussi peu d'accord pour le réaliser. Si le peuple soulevé savait et disait cette fois très nettement ce qu'il voulait, aucun de ses chefs ne paraissait avoir



réfléchi aux moyens immédiats de lui donner un commencement de satisfaction.

Lorsque la foule eut envahi l'Hôtel de Ville, lorsque les hommes qu'elle acclamait se furent en partie réunis, il arriva qu'au lieu d'agir, ils se regardèrent tous en chiens de faïence, indécis, défiants les uns des autres.

Félix Pyat, toujours romantique, avait bien parlé de dictature et de guerre à outrance, mais sans apporter aucun concept de réalisation. D'ailleurs, comme toujours, il disparut au moment périlleux.

Delescluze pensait qu'une municipalité élue et un nouveau gouvernement présidé par le très sympathique M. Dorian, sauveraient la situation. Il rallia bientôt à cette opinion Félix Pyat, puis Millière.

Le pauvre Flourens, toujours romanesque, s'agitait dans le vide, d'abord tout à la révolte, ensuite tout à la conciliation.

Blanqui, plus maître de lui, restait silencieux, n'osant dire le fond de sa pensée dictatoriale et se défiant extrêmement des éléments disparates que les acclamations irréfléchies de la foule avaient ainsi agglomérés. En outre, il se rendait compte que le parti blanquiste, éparpillé depuis le commencement du siège, n'était pas en ce moment dans sa main. Il est certain qu'en cette occasion, les blanquistes n'observèrent pas du tout leur discipline habituelle; ceux d'entre eux qui prirent part à la journée, y étaient venus individuellement et sans consigne.

Blanqui n'en fut pas moins le seul, au milieu du gâchis, à tenter de mettre un peu d'organisation et d'action dans cette révolte désordonnée. Tout d'abord il donna des ordres pour que l'Hôtel de Ville, encore encombré par des bataillons mêlés, confondus, fût dégagé et occupé militairement. Il envoya un détachement

pour prendre possession de l'Imprimerie nationale, un autre pour occuper le ministère de l'Intérieur.

Le premier ordre reçut un commencement d'exécution, mais peu à peu les bataillons affectés à la garde extérieure de l'Hôtel de Ville se retirèrent, ne croyant plus au danger. D'autre part, le détachement envoyé à l'Imprimerie nationale n'exécuta pas sa consigne, sous le prétexte que l'établissement était déjà occupé par un poste de gardes nationaux. Quant au faible détachement expédié au ministère de l'Intérieur, les deux chefs qui le commandaient furent faits prisonniers par Ernest Picard, qui disposait là d'un bataillon de l'« ordre ».

Une autre expédition de même nature ordonnée par Blanqui réussit du moins pour partie de sa mission, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées.

Vers minuit, Blanqui avait prescrit à son beau-frère et ancien compagnon de conspiration, le Dr Lacambre, de se porter avec son bataillon à la conquête de la Préfecture de police, où Rigault et moi devions le guider (1).



Comptant bien que les postes du Palais de Justice devaient être gardés par les gardes municipaux, nous avons gagné la Préfecture par le Pont-Neuf; mais là encore tous les postes extérieurs étaient occupés par la garde municipale et par les anciens sergents de ville.

Un conflit sanglant fut sur le point de se produire. C'est alors que Rigault, avec un aplomb imperturbable, ceignit son écharpe de commissaire de police. Il en ré-

(1) Le matin, nous avons quitté la Préfecture pour venir prendre part à la tentative d'insurrection.

sulta que les officiers prirent le bataillon de Lacambre pour un bataillon de l'ordre et le laissèrent se ranger en bataille sur la place Dauphine.

Rigault, toujours avec le même sang-froid, se fit conduire au colonel Valentin (1); il lui exposa que, pour éviter un conflit avec les gardes nationaux, dont ceux de Lacambre n'étaient, disait-il, qu'une avant-garde, il fallait laisser ce premier bataillon occuper tous les postes extérieurs. Valentin, à qui d'ailleurs Rigault présentait comme certain l'échec du gouvernement de Trochu, se rendit au raisonnement du « commissaire de police » et fit masser toutes ses troupes dans les cours intérieures et jusque dans les couloirs du monument; si bien que le colonel devenait notre prisonnier, dans le cas, peu probable du reste, où d'autres bataillons fussent venus occuper la Préfecture.

Positions prises, Rigault demeurant auprès de Lacambre, m'envoya à l'Hôtel de Ville pour demander des renforts. J'y arrivai tout juste au moment où les gardes mobiles bretons, pénétrant brusquement par les souterrains, venaient de délivrer l'ancien gouvernement et de coffrer en quelque sorte le nouveau. Fait prisonnier à mon tour, je fus enfermé avec une cinquantaine d'autres, sur ordre de M. Chevriau, dans les caves de l'Hôtel de Ville. Là, nous étions gardés à vue par des mobiles d'Ille-et-Vilaine qui, sous la direction harmonique d'un aumônier, chantaient des cantiques sur des airs de binou, qu'ils terminaient joyeusement en nous mettant en joue, au cri répété longuement de « You! You! »

Cette agréable situation se prolongea jusqu'à quatre heures du matin; puis, les choses s'étant, paraît-il, arran-

(1) Celui qui, devenu général, fut fait ensuite préfet de police par Thiers.

gées au-dessus de nos têtes, un officier d'état-major vint donner l'ordre de nous relâcher.



Voici ce qui s'était passé.

Flourens, qui avait pris le commandement militaire de l'Hôtel de Ville, fut absolument surpris par l'invasion des bataillons de mobiles bretons surgissant des souterrains de la caserne Lobau.

Il a laissé un récit bien candide de cette pitoyable fin de journée, récit confirmé d'ailleurs en grande partie par celui de Delescluze.

Le fait est qu'après avoir délibéré, puis parlementé, on se mit d'accord, de toutes parts, sur la proposition suivante :

« Paris, le 31 octobre 1870.

« Les citoyens soussignés, désignés dans les réunions de l'Hôtel de Ville pour présider aux élections de la Commune de Paris et pourvoir aux nécessités du présent ;

« Sur la déclaration faite par le citoyen Dorian que les formalités préliminaires de l'élection de la Commune étaient accomplies déjà (1), qu'elle aurait lieu demain mardi sous sa présidence et celle du citoyen Schœlcher, et que le jour suivant il serait également procédé à l'élection du gouvernement provisoire ;

« Dans l'intérêt de la patrie en danger, et en vue d'éviter un conflit qui pourrait ensanglanter le baptême de la nouvelle République ;

(1) Une affiche avait effectivement été placardée pendant la nuit.

« Déclarent que, réserve faite des droits du peuple, ils attendent le résultat des élections qui doivent avoir lieu demain. »

Cette résolution fut communiquée aux membres du Gouvernement détenus, qui y adhérèrent; puis par Dorian à Jules Ferry qui, bien que libre, y adhéra également. Dorian, en rapportant à l'Hôtel de Ville l'adhésion de Jules Ferry, déclara — et sa parole est de celles qui ne pouvaient être mises en doute, — que l'organisateur de la délivrance des collègues emprisonnés s'engageait à ce que aucunes récriminations, aucunes poursuites ne seraient exercées contre les auteurs ou les directeurs du mouvement insurrectionnel.

\*  
\* \* \*

« Afin d'éviter, écrit Flourens, l'effusion du sang, de montrer à nos amis et aux partisans du Gouvernement qu'il y a accord entre nous, nous sortirons ensemble de l'Hôtel de Ville au milieu de mes tirailleurs ralliés sur moi.

« Cet accord, rapidement conclu, est ratifié par les membres du Gouvernement, et aussitôt, inquiet de mes braves tirailleurs, je descends dans la cour avec Dorian. Nous laissons derrière nous les hommes armés, et marchons seuls en parlementaires. Les mobiles bretons, baïonnettes en avant, fusils chargés, figures menaçantes, étaient massés au fond de la cour.

« — Appelez votre officier; voici un officier qui a des ordres à lui donner. Baïonnettes au fourreau. — L'officier se décide à venir. Dorian le calme, lui ordonne de calmer ses hommes, évite ainsi la guerre civile. Car,

égorgés à l'Hôtel de Ville, nous aurions été vengés par nos braves amis des faubourgs... »

Le fait est que, bras dessus, bras dessous, notre pauvre Blanqui donnant le bras au général Tamisier, les deux gouvernements ennemis, aussi insuffisants l'un que l'autre, quittèrent l'Hôtel de Ville, belle Maison du pauvre peuple, une fois de plus sacrifié.

Les directeurs improvisés de la Révolution furent d'ailleurs cruellement châtiés de leur pusillanimité : dès le lendemain ils connurent de quelle fausse monnaie le Gouvernement libéré entendait payer leur tentative de conciliation.

Les élections de la Commune n'eurent pas lieu, Trochu resta au pouvoir, Jules Favre persista à nous entraîner vers l'armistice ; enfin, des poursuites furent immédiatement exercées contre ceux qu'on appelait les « organisateurs de la Journée » et qui, malheureusement, n'avaient rien organisé du tout.

Et ce fut, je le crois encore aujourd'hui, un grand malheur national ; on me retirera difficilement cette conviction qu'un homme de guerre décidé, poussé et soutenu par un gouvernement dictatorial résolu, n'eût pas réussi à entraîner victorieusement contre les Prussiens une population armée et enfiévrée de quatre cent mille hommes.

\*  
\* \* \*

Par la suite, cette première tentative de révolte patriotique et républicaine ayant échoué, les réactionnaires victorieux renversèrent les rôles et nous accusèrent d'avoir voulu plonger un poignard dans le dos de la fiction personnifiée de Défense nationale.

Accusation au moins téméraire, puisque redevenus les maîtres par la supercherie d'un plébiscite, ils persistèrent dans leur volonté bien arrêtée de capituler.



Comme on pense bien, un des plus calomniés, dans la triste aventure, fut Auguste Blanqui.

Au début du siège, il avait retenu ses unités révolutionnaires organisées et prêché — si l'on peut ainsi dire — qu'en dépit des défiances justement nourries contre les hommes de la Défense nationale, il fallait espérer au moins dans leur patriotisme et les attendre aux actes. Et, pour bien affirmer qu'il ne voulait plus avoir, en face de la terre française envahie, que la préoccupation de sa défense, il avait fondé la *Patrie en danger*.

Là, dans des articles merveilleux de lucidité, et qui, encore aujourd'hui, semblent avoir été écrits par un homme de guerre, il avait essayé de donner à ce gouvernement de veules et de bavards des orientations militaires qui, par leur valeur de précision, stupéfièrent alors tous les hommes du métier. Ce ne fut qu'à la longue, et tout à fait à la fin de cette période de début du premier siège, que Blanqui, progressivement indigné, soutint qu'il faudrait substituer à cette dictature de phraseurs inertes celle de révolutionnaires agissants.

Au fond, Blanqui était alors du même avis que Ranc et Gambetta; il ne croyait pas, dans les circonstances, à l'efficacité d'un pouvoir élu. S'il parut, un instant, adhérer au mouvement électoral, c'est que, homme politique, il lui fallait bien compter avec l'opinion de la foule; mais nous savons qu'il mettait toute son espérance patriotique dans un pouvoir suprême qui se

fût efforcé de clouer le bec des élus par la publication de bulletins de victoire.



Eh bien, c'est cet homme que les historiens et journalistes réactionnaires de l'époque ont surtout accusé d'avoir entravé la défense de Paris, en poussant à l'insurrection des centaines de mille hommes que, d'après leurs propres aveux (1), Trochu et ses collègues maintenaient systématiquement dans l'inaction.

Et ce n'est pas fini : la légende dure, persiste avec toutes les âpretés de la calomnie inassouvie : tout dernièrement, un représentant municipal de Paris, protestant contre le vote acquis enfin du Conseil municipal, qui donnera le nom de Blanqui à cette avenue d'Italie où le grand révolutionnaire patriote est mort, mort très pauvre après soixante années de lutte et de persécution, rééditait cette accusation d'antipatriotisme en l'agrémentant de nouveaux mensonges.

Notamment, ce conseiller municipal a osé déclarer que c'était au cri de *ni Dieu ni Maître* que l'Hôtel de Ville avait été envahi le 31 Octobre 1870.

C'est bête autant qu'abominable.

C'est bête, parce que Blanqui n'a lancé son fameux aphorisme que longtemps après l'amnistie de 1879. C'est abominable, parce que, jusqu'alors, quelque opinion qu'on eût sur le caractère et les théories révolutionnaires de notre Maître, personne n'avait osé mettre en doute le patriotisme éclatant du vigoureux rédacteur de la *Patrie en danger*.

(1) Voir l'*Histoire de la Révolution de 1870-1871*, par Claretie.



Mais l'Histoire est là, qui parle plus haut que ce médisant élu d'un clocher parisien. Elle commence à rendre justice à Blanqui; demain elle le glorifiera.



### LA JOURNÉE DU 22 JANVIER 1871

Si au moins, après son cynique manquement à la parole donnée, le gouvernement Trochu-Jules Favre, — car ce sont bien ces deux rhéteurs qui le personnifient au mieux — s'était inspiré des volontés patriotiques de Paris; si, utilisant enfin ses milliers de marins, ses quatre-vingt mille hommes d'armée active et ses trois cent mille gardes nationaux, il avait, harcelant l'ennemi sans relâche, préparé et dirigé intelligemment et énergiquement la sortie possible, voulue, nécessaire, utile peut-être, tout lui serait aujourd'hui pardonné, même son parjure.

Loin de là et comme à plaisir, Trochu, qui, le 31 Octobre, n'exigeait qu'une quinzaine de jours pour délivrer Paris, avait jusqu'au 19 janvier accumulé toutes les fautes militaires, tandis que le pouvoir civil, secondant son inertie par sa propre incurie administrative, avait avancé l'heure de la famine. Enfin, le 19 janvier, une tentative de sortie stupidement conçue, misérablement conduite en partie par les chefs, sauf Bellemare, avait lamentablement échoué; cela, en dépit de la vaillance dont firent preuve ce jour-là, à Buzenval, les bataillons de marche de la garde nationale, tant dédaignée.

Aussi, après l'insuccès de cette tentative, toutes les colères patriotiques des Parisiens se réveillèrent, plus menaçantes qu'au 31 Octobre, parce qu'elles étaient encore plus justifiées et parce que, d'autre part, chacun

comprenait qu'il fallait ou mourir de faim, ou se rendre, ou rompre le cercle de fer qui nous étreignait.



Cette fois, l'indignation était générale : républicains bourgeois et révolutionnaires paraissaient d'accord pour en finir par l'insurrection avec un gouvernement néfaste qui avait fait l'impitoyable jeu de Bismarck en maintenant Paris dans l'inaction et en l'acculant à la famine (1).

Aussi bien, tandis que le Gouvernement de la Défense nationale s'occupait déjà de la capitulation, le peuple de Paris, convaincu que l'insuccès du 19 janvier n'était attribuable qu'à l'insuffisance du commandement, s'enhardissait encore à la pensée d'une sortie en masse, toujours possible.

Les journées des 20 et 21 janvier avaient été extrêmement fiévreuses, notamment dans les X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements.

Le 20, on apprit que Trochu, renonçant au commandement militaire de la place, restait président du Gouvernement et venait de nommer Vinoy gouverneur de Paris (2). Celui-ci, sans plus s'occuper des Prussiens, s'empessa d'affirmer comme suit sa volonté d'empêcher un soulèvement imminent de la population :

« *A l'intérieur*, le parti du désordre s'agite, et cependant le canon gronde. Je veux être soldat jusqu'au bout,

(1) A consulter les proclamations de l'*Alliance républicaine* (radicaux) et de l'*Union républicaine* (modérés), venant confirmer, après la triste bataille de Buzenval, les déclarations antérieures des délégués des vingt arrondissements.

(2) On sait que Trochu, dans une affiche tristement célèbre, avait déclaré que le gouverneur de Paris ne capitulerait jamais. C'est pourquoi, en bon jésuite qu'il était, il passa la main à Vinoy!

j'accepte ce danger, bien convaincu que le concours des bons citoyens, celui de l'armée et de la garde nationale ne me feront pas défaut pour le maintien de l'ordre et le salut commun. »

De l'ennemi, pas un mot dans toute la proclamation.

Dans ces conditions, l'arrivée au suprême pouvoir militaire de ce soldat de coup d'État ne pouvait que porter l'exaspération à son comble. C'est ce qui arriva.

Pendant la nuit du 21 janvier des gardes nationaux des faubourgs se portèrent à la prison de Mazas, délivrèrent Flourens et, avec lui, tous les prisonniers arrêtés à la suite du 31 Octobre.

Immédiatement Flourens se rend à Belleville, dont il avait été élu maire pendant sa détention; il s'empare de la mairie occupée par une commission gouvernementale et donne l'ordre aux bataillons de la légion de se rendre à la mairie. Cet ordre ne reçut qu'une exécution très incomplète, parce que Flourens, toujours écervelé, n'avait pas suffisamment dit ce qu'il voulait faire, ne le sachant pas au juste. Les gardes nationaux du quartier hésitèrent à suivre ainsi un homme dont ils admiraient certes la vaillance, mais dont les incohérences du 31 Octobre les avaient lassés.

\*  
\* \* \*

Cependant partout ailleurs les militants révolutionnaires s'agitaient, des réunions secrètes étaient tenues sur différents points, notamment à Montmartre et dans les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> arrondissements. Rendez-vous fut pris pour le lendemain sur la place de l'Hôtel de Ville.



De son côté, le Gouvernement, prévoyant une chaude journée, ne restait pas inactif : l'Hôtel de Ville fut occupé militairement par les bataillons de la mobile bretonne, par des marins et par des gardes municipaux. En même temps, Clément Thomas faisait afficher la proclamation suivante :

#### A LA GARDE NATIONALE

« Cette nuit, une poignée d'agitateurs a forcé la prison de Mazas et délivré plusieurs détenus, parmi lesquels M. Flourens.

« Ces mêmes hommes ont tenté d'occuper la mairie du XX<sup>e</sup> arrondissement et d'y installer l'insurrection.

« Votre commandant en chef compte sur votre patriotisme pour réprimer cette coupable sédition.

« Il y va du salut de la cité.

« Tandis que l'ennemi la bombarde, les factieux s'unissent à lui pour anéantir la défense.

« Au nom du salut commun, au nom des lois, au nom du devoir sacré qui nous ordonne de nous unir tous pour défendre Paris, soyons prêts à en finir avec cette criminelle entreprise !

« Qu'au premier rappel, la garde nationale se lève tout entière, et les perturbateurs seront frappés d'impuissance.

« *Le commandant supérieur des gardes nationales,*

« CLÉMENT THOMAS. »

« Paris, ce 22 janvier 1871. »

Il fallait un bel aplomb pour écrire pareille chose, au moment même où l'on n'était plus préoccupé dans le Gouvernement que d'arrêter les termes de la capitulation !

Ainsi, on nous accusait de vouloir anéantir la défense, au moment même où l'on se rendait. Il était dit que, du commencement jusqu'à la fin, ce gouvernement de malheur, qui réalisait la Dictature de l'Inertie, ne cesserait de mentir.

Quoi qu'il en soit, cette affiche eut pour effet habile d'enrayer ou tout au moins d'amoinrir considérablement la tentative de révolte du lendemain.

Beaucoup se dirent qu'il fallait encore attendre et qu'après tout, le Gouvernement allait peut-être tenter un suprême effort. Quelques bataillons seulement, conduits par des chefs révolutionnaires, se portèrent le lendemain à l'Hôtel de Ville.



Dans la matinée brumeuse du 22 Janvier, entre 11 heures et midi, des groupes de manifestants, la plupart sans armes, commencèrent à se former sur la place. De temps à autre des citoyens armés, le fusil en bandoulière, venaient se joindre à eux. Tout ce monde était fort bruyant, plus menaçant qu'au 31 Octobre, mais tout aussi indécis quant à l'action. On commentait la funeste sortie du 19 janvier, on s'indignait contre les chefs, on criait à la trahison ; la nomination de Vinoy au gouvernement de Paris exaspérait, et les manifestants accueillaienent comme une menace la proclamation du général ; on attendait la descente des faubourgs pour en finir avec les « traîtres » de la Défense nationale...



Pour qu'une telle entreprise réussit, il aurait fallu que l'*Alliance républicaine*, interprète de la très grande majorité des bataillons mécontents, les eût convoqués. Alors les quelques bataillons révolutionnaires paraissant auraient aisément entraîné la masse, envahi l'Hôtel de Ville, malgré Chaudey et ses Bretons, décidé enfin, ainsi qu'au 4 Septembre, du sort de la journée.

Il n'en fut rien : l'*Alliance républicaine*, à la suite des événements de la nuit, avait incliné vers la conciliation, par crainte de l'élément révolutionnaire qui pouvait lui assurer la victoire. Elle se borna à envoyer une délégation qui, après avoir prêché le calme sur la place, pénétra dans l'Hôtel de Ville et fut introduite auprès de Gustave Chaudey, adjoint au maire de Paris.

Chaudey, rendu arrogant par les renforts qu'il avait reçus pendant la nuit, se montra plutôt dédaigneux de l'émeute. Il eût compté avec les révolutionnaires s'il les avait vus à la tête d'une grande masse de manifestants; avec raison il jugeait qu'avec ses mobiles et ses gardes municipaux solidement abrités, il aurait aisément raison, le cas échéant, de leur petit nombre.



A la délégation qui, résumant sa mission, demandait :  
1° La prédominance du pouvoir civil sur le pouvoir militaire;

2° Les élections immédiates de la Commune;

Chaudey répondit que, sur le premier point, le Gou-

vernement était en communion d'idées avec l'*Alliance républicaine*, mais qu'il était absolument opposé à l'élection d'une Commune, et résolu à repousser, même par les armes, toute tentative violente en vue de la lui imposer.

Le bon Tony Révillon, doux porte-parole de la délégation, dut se retirer après cette réponse comminatoire et, sur la place, rendit compte de l'insuccès de sa mission.

Si, à ce moment, il avait pu transmettre la réponse de Chaudey aux nombreux bataillons que ses amis avaient sottement tenus éloignés de l'Hôtel de Ville, la menace gouvernementale aurait rapidement entraîné l'envahissement du palais. Il est vrai que, dans cette hypothèse, la menace ne se fût probablement pas produite.



A cette heure, des fragments de divers bataillons du XIV<sup>e</sup> arrondissement, sous les ordres du jeune ex-commandant Sapia, étaient venus se ranger en bataille devant les grilles et parlementaient violemment avec les officiers de mobiles et le fameux colonel Vabre, le futur organisateur des fusillades du square Saint-Jacques.

D'autre part, quelques compagnies de divers bataillons des Batignolles débouchaient sur la place par la rue de Rivoli, en même temps qu'un bataillon du X<sup>e</sup> arrondissement y arrivait par la rue du Temple, et que le 101<sup>e</sup>, du XIII<sup>e</sup> arrondissement, sous les ordres de Duval et de Serizier, y pénétrait par le pont d'Arcole, aux cris véhéments de « Vive la Commune! — A bas Trochu! »



A plusieurs reprises déjà, les fenêtres du rez-de-chaussée s'étaient ouvertes et les mobiles avaient couché la foule en joue. Une immense clameur avait répondu à ces menaces. Puis, fenêtres et portes s'étant subitement refermées, Sapia et ses hommes essayèrent de franchir la grille qui isolait le bâtiment.

Un ou deux coups de feu partirent alors de la place, mais dirigés sur les murs du Palais et non sur les hommes qui le défendaient, puisque, à cette minute suprême, toutes les ouvertures étaient closes (1).

Derrière ces deux ou trois cents gardes nationaux armés, s'était massée une foule de quelques centaines d'hommes et de femmes, éternels badauds qui ne croyaient pas à un péril imminent. Les autres gardes nationaux se tenaient alors sur le quai et dans la rue de Rivoli.

Tout à coup, sans sommation aucune, portes et fenêtres s'ouvrent; la foule et les gardes nationaux reçoivent un feu de peloton qui produit instantanément la panique et la déroute.

Les mobiles, sortis du monument, chargent sur la place, obliquant à droite et refoulant les gardes nationaux vers la rue de Rivoli et la rue du Temple.

A la première décharge, Sapia est tombé le long des grilles, la tête fracassée. Peu d'hommes tombèrent autour de lui : ce fut sur la place même, dans le tas des badauds et des femmes, que les balles des mobiles, et des municipaux — lesquels tiraient des fenêtres du premier étage,

(1) Le lecteur remarquera que j'accepte ici la version des réactionnaires, bien qu'elle n'ait été appuyée sur aucun témoignage certain.



— firent le plus de victimes, une cinquantaine environ.

Les citoyens armés s'étaient réfugiés dans les bâtiments de l'Assistance publique, de l'octroi, du service des travaux, dans le Café de la Garde nationale, dans d'autres boutiques de la rue de Rivoli, sur la place même, derrière les candélabres et sur le quai; de tous ces points, ils ripostaient au feu des municipaux qui, abrités derrière les fenêtres, continuaient la fusillade.

Le drame ne dura pas une demi-heure.

Pendant ce temps, Chaudey faisait télégraphier à Jules Ferry pour demander des renforts « afin d'achever de balayer la place ».

Peu après en effet, deux bataillons de mobiles et deux escadrons de municipaux répondirent à cet appel.

C'était fini.

Les amis de Gustave Chaudey ont prétendu que cette dépêche n'engageait pas autrement sa responsabilité. Peine inutile, puisque devant ses juges révolutionnaires, d'ailleurs implacables, l'adjoint de Ferry a dignement revendiqué la responsabilité de ses actes.



Au cours de la soirée, Jules Ferry, dans l'exaspération démente de la piteuse victoire, rédigea cette inconcevable dépêche :

« Paris, 22 janvier 1871, 4 h. 52 soir.

« *Maire de Paris aux commandants des neuf secteurs.*

« Quelques gardes nationaux factieux, appartenant au 401<sup>e</sup> de marche, ont tenté de prendre l'Hôtel de Ville.

*Ils ont tiré sur les officiers de service et blessé grièvement un adjudant-major de la garde mobile (1). La troupe a riposté.*

« L'Hôtel de Ville a été fusillé des fenêtres qui lui font face de l'autre côté de la place et qui étaient d'avance occupées; *on a lancé sur nous des bombes et tiré des balles explosibles.*

« L'agression a été la plus lâche et la plus odieuse d'abord au début, puisqu'on a tiré plus de cent coups de fusil sur le colonel (2) et ses officiers, au moment où ils congédiaient une députation admise un instant avant dans l'Hôtel de Ville.

« Non moins lâche ensuite, quand, après la première décharge, la place s'étant vidée et le feu ayant cessé de notre part, nous fûmes fusillés des fenêtres d'en face.

« Dites bien ces choses aux gardes nationaux et tenez-moi au courant si tout est rentré dans l'ordre.

« JULES FERRY. »

Nous avons su rendre hommage au courage personnel de Jules Ferry dans la journée du 18 Mars, mais il faut ici lui rendre encore cette justice qu'il déployait à l'occasion autant d'audace dans le mensonge que dans l'action.

★ ★

L'entreprise du 22 Janvier échoua pour ces deux raisons : l'indécision de l'*Alliance républicaine*, qui ne voulut pas entraîner la foule armée vers l'Hôtel de

(1) Le fait était faux. Le nom de l'officier n'a pu être donné.

(2) Ce colonel, c'était le fameux Vabre, le grand fusilleur et le grand fossoyeur du square Saint-Jacques!

Ville, et le manque d'organisation d'un parti révolutionnaire.

On ne saurait trop y insister, dès l'investissement de Paris par les Prussiens, le parti blanquiste avait noyé ses unités dans les bataillons de la garde nationale et perdu, par là même, toute cohésion.

Et puis, pourquoi ne pas l'avouer, le mot d'ordre de Blanqui, « la Patrie en danger », tout méritoire qu'il fût, n'en était pas moins désagrégeant de la force révolutionnaire dont il avait disposé jusque-là. Le grand révolutionnaire, en faisant crédit aux hommes néfastes du 4 Septembre, s'est en définitive trompé. Aussi bien, lorsqu'il voulut, après des concessions inutiles, ressaisir et grouper ses forces dispersées, il échoua ; non pas que ces éléments aient cessé de lui être absolument dévoués, mais ils n'étaient plus entraînés.



Et plus tard, lorsque surgit la formidable insurrection du 18 Mars, le parti blanquiste, resté disséminé, eut les plus grandes peines du monde à se reconstituer sur place, sur le champ de bataille, si l'on peut ainsi parler. Et c'est précisément là qu'apparaît le mérite de cette organisation politique : Blanqui absent et au milieu du désarroi général, elle a pu affirmer sa puissance au point que tout ce qu'il y a eu de véritablement révolutionnaire dans l'action, depuis le 18 Mars jusqu'au 28 Mai, porte son empreinte.

Et j'en tire cette conclusion qu'un millier de révolu-

tionnaires solidement organisés en vue de l'action seront toujours nécessaires pour triompher de l'indécision de cent mille manifestants et les entraîner, quelles que soient d'ailleurs leurs espérances, leur indignation et même leurs colères.

## CHAPITRE III

### CONFESSION D'UN RÉVOLUTIONNAIRE

SOMMAIRE. — Entrée en matière. — Mes origines. — Mon éducation. — Première lutte pour la vie. — Convictions acquises et conservées. — Ce que l'avenir pourrait bien nous réserver.

Mon père était intimement lié avec Pierre Leroux. A la fin de la République de 1848, les deux familles, très nombreuses, logeaient porte à porte, dans de petits pavillons de la rue de l'Ouest, aujourd'hui rue d'Assas. J'ai eu pour parrain civil ce républicain et ce socialiste de la toute première heure.

J'ai donc reçu forte éducation républicaine, socialiste et laïque. C'est peut-être pour cette raison que je suis sans enthousiasme pour la politique « Assiette au beurre » et mercantilement sectaire des pseudo-républicains et des pseudo libres-penseurs d'aujourd'hui.

Aucun sophisme n'aura raison de mon entêtement : un républicain qui *jacobinise* sans être révolutionnaire,

un cabotin anti-clérical qui mange du curé et fait baptiser ses enfants, deux fumistes très communément fondus en un seul politicien, à notre époque si profondément décadente.

Je conçois, je m'explique le jacobin qui agit, qui frappe au nom d'une idée; celui qui s'agite, agiotant, trichant, trafiquant des consciences et des croix d'honneur, indigne mon âme restée républicaine et réveille tous mes sentiments de révolte : quelle foi solide il faut avoir dans le principe déterministe de l'irresponsabilité humaine pour excuser les marionnettes politiques de ces temps !



Ce n'est pas à dire que je me juge moins mauvais que les autres. J'avoue sans respect humain qu'il y eut des tares dans mon éducation : mais, tout pesé, je crois qu'elles m'auront servi et m'auront rendu meilleur.



Mon père était un très ferme républicain et un excellent patriote, des vieilles souches montagnardes; c'était en outre un esprit clair, délié, élevé parfois. Malheureusement, comme il était très mauvais mari, bien qu'uni à une femme exemplaire, il fut plutôt mauvais père, indifférent, insouciant de nos penchants bons ou mauvais, plus vaniteux de nos élans républicains que de nos succès scolaires.

Ma chère maman était une brave et bonne Vendéenne,

d'éducation sentimenteuse, cléricale et royaliste. Son frêle bagage de convictions réactionnaires s'effondra dès que *ses petits* furent emprisonnés et lui parurent persécutés par l'Empire : alors la douce fille de chouan devint lionne en face des juges qui nous poursuivaient : bien vite elle avait pris parti pour ses lionceaux ! L'idée ne lui vint même pas que ses gamins pouvaient bien n'être que des fanfarons avides de bruit : elle se dit que le père devait avoir raison et prit pour de l'héroïsme, la pauvre, notre enthousiasme, combien irréfléchi !...

Je la vois encore, la digne et vaillante mère, s'efforçant de m'arracher aux griffes du juge d'instruction de Gonet, lors de ma première escapade politique, en 1867, alors que j'étais encore au collège. De Gonet, puis Delesveau furent sur le point de me relâcher comme ayant agi sans discernement. Cette solution ne faisait pas mon compte de potache opposant ; elle m'eût extrêmement vexé. Heureusement pour ma vanité, je conquis brillamment, par mes violences de langage, mes premiers quinze jours de prison et 200 francs d'amende. J'étais heureux, mon père aussi ; ma maman pleura... Cet âge des dix-sept ans qui s'envolent est sans pitié : je jugeais que mon père était un vaillant et ma mère une faible femme, qui n'entendait rien aux choses, aux grandes choses (!) de la politique républicaine, échouée depuis dans le Panama et dans la boue du régime parlementaire thiériste, si bien personnifié aujourd'hui par le jeune Edgar Combes, et dont le père n'aura été, au fond, que le Javert.

★  
★ ★

Ma mère, atteinte au cœur par l'abandon de son époux, inquiète sur l'avenir de ses deux derniers enfants,

Charles et Gaston, s'alita, se releva à force de vaillance, s'alita encore, puis mourut, abandonnant son *tardillon* à l'heure où il avait pourtant si grand besoin d'elle!...

Un an après, mon père se remaria et, de moins en moins, s'occupa de moi. Ma situation, devenue rapidement intenable dans le nouveau ménage, je désertai un foyer qui n'avait plus pour moi rien de familial.

M. Mirman père, chef d'institution, chez qui j'avais été interné tandis que je suivais comme externe les cours du lycée, voulut bien m'accepter comme répétiteur de mes anciens camarades. J'eus chez lui la table, le gîte et 80 francs par mois. Peu après, je joignis à ces fonctions celles de teneur de copie à la *Marseillaise* de Henri Rochefort, soit 150 francs par mois. J'étais étudiant, *riche* et libre...

C'est ainsi qu'à dix-huit ans je me trouvai livré à moi-même dans le quartier latin. L'amour du travail, inné en moi, un grand orgueil, et l'enthousiasme révolutionnaire me sauvèrent alors de la ruine morale : c'est sans doute pour cette raison qu'après d'assez rudes épreuves, je suis resté travailleur acharné et révolutionnaire de plus en plus convaincu.

Il me faut dire ici comment la foi dans la nécessité de l'action révolutionnaire s'est maintenue et s'est accrue en moi jusqu'à l'âge mûr.



La lutte des républicains contre le second Empire battait son plein; je m'y jetai tête baissée, ardent, enthousiaste, avec grande confiance dans l'avenir!

*Infime minorité républicaine*, nous nous révoltions



alors contre la *force* impérialiste affirmée par une puissante *majorité électorale*. Ah! à cette époque, il n'aurait pas fallu nous vanter *l'imbécile loi du nombre*; nous la maudissions, et m'est encore avis que nous n'avions point tort.

Mais voilà : depuis, la République oligarchique fondée par Thiers a été acceptée, puis défendue par le parti républicain tout entier! La minorité républicaine abusée, devenue *majorité* à son tour, n'a pas tardé à passer par les mêmes phases néfastes de l'autorité gouvernementale, oppressive, issue du premier Empire et continuée par le second.

Allons! reconnaissons-le, au fond de toute cette politique : *triomphe constant de la FORCE*.



Il n'en est pas moins vrai que toute notre éducation républicaine devait nous démontrer, après comme avant, l'iniquité de cette loi du nombre, que, tel l'Empire, la troisième République a revendiquée comme une conquête!

En effet, quel républicain de principe, d'éducation, de race contestera que, dans tous les temps, aucun progrès de l'esprit humain n'ait été l'œuvre de la minorité?

A quel républicain d'éducation fera-t-on croire que les voix de cent, de mille, de cent mille imbéciles valent celle d'un citoyen éclairé?

Oh! je connais bien l'argument : l'esprit prétendu éclairé n'est souvent lui-même qu'un sot esprit, et ce sont les cent, les mille, les cent mille majoritaires, par lui

décrétés imbéciles, qui ont cent, mille, cent mille fois raison.

Soit. Admettons-le un instant. Qu'est-ce que cela prouverait? Que le soi-disant éclairé n'était qu'un aveugle, et après? sophisme!

Ce qui demeure indéniable, c'est le principe même de la *Force*, qui est en dehors de nous.

. Quand la *Force*, ne fût-ce qu'un instant, tombe pendant l'heure insurrectionnelle aux mains d'une minorité progressiste, elle peut donner, elle donne parfois un rude coup d'épaule au Progrès humain; elle est le nerf de l'idée, comme l'argent est le nerf de la guerre; *elle est révolutionnaire*.

Permanente, aux mains d'une majorité satisfaite, elle n'est bientôt plus que la manifestation brutale du nombre, inerte d'abord, réactionnaire ensuite; car alors, le nombre, c'est la consécration du présent et la négation de l'avenir.

Voilà pourquoi, dans la comédie politique de notre temps, le *plébiscite* est une odieuse tricherie d'apparence démocratique, au profit de gouvernementaux de passage: passereaux vaniteux pleins des appétits de l'aigle!

Concluons: la *Force*, au service des minorités, c'est le choc brutal pour la marche en avant, c'est la *Révolution*; au service des majorités, c'est la *Réaction*.

Tout le *Blanquisme* tient dans cet aphorisme.

Cela dit pour donner l'idée de mon état d'âme en 1871 et affirmer qu'il ne s'est pas modifié, sur ce point du moins.

★  
★ ★

Autre guitare: si la *Force* révolutionnaire est en dehors de nous, notre personnalité, notre volonté et,

partant, notre responsabilité sont fort peu de chose.

Hé oui! un souffle, un rien! Il faut avoir l'humilité de le reconnaître, de l'avouer : c'est ce qui peut nous arriver de plus heureux.

Si les personnalités révolutionnaires, grandes et petites, avaient réellement une valeur de liberté et de volonté, si elles étaient responsables, au sens psychologique du mot, si elles ne constituaient pas uniquement, en tout temps, des prototypes caractéristiques des besoins de la minorité révolutionnaire, elles seraient tout bonnement atroces, iniques au point de vue de ce qu'on est convenu d'appeler la Morale la plus élémentaire.

Oui, dans toute action révolutionnaire, les directeurs — j'entends les sincères — se croient aussi indispensables que responsables, et il faut en effet qu'ils agissent comme s'ils l'étaient. Cela flatte heureusement leur vanité, tout comme la conception d'un Être parfait flatte la vanité du croyant qui, dans le miroir aveuglant de sa foi, ne s'aperçoit pas qu'il admire sa propre image de la perfection humaine, à laquelle il aspire.

Quelle pauvreté! La vérité est que nous ne sommes jamais excusables de nos actes les plus violents et que nous ne valons moralement que parce que nous sommes tout bonnement, au fond, des instruments, des rouages inconscients de l'évolution humaine atteignant, à de certaines heures, le paroxysme révolutionnaire.

★  
★ ★

Lorsque nous prétendons nous glorifier de nos violences, nous obéissons à un sentiment de fierté qui n'a

d'égal que la lâcheté de ceux qui prétendent s'en excuser.

Et, si l'on garde de l'admiration pour les uns, du mépris pour les autres, c'est uniquement par ce sentiment indéfinissable, en dehors de nous aussi, comme la Force, qui porte l'esprit humain à admirer le Beau et le Grand, à détester le Petit et le Laid.



Que fait donc, par exemple, à notre époque, la grandeur conquise de Danton et de Diderot, l'un puissant athlète, l'autre penseur profond, dans le grand drame de la Révolution française? C'est que, cette révolution bourgeoise, ils la personnifient au mieux l'un et l'autre, plus que Mirabeau avec Voltaire, plus que Robespierre avec Rousseau. Et qui donc est responsable de la Révolution française, de sa grandeur, de ses fautes, de son enlèvement? Seraient-ce eux? Allons donc!

Les Anciens auraient dit : le Destin. Nous disons, plus scientifiquement, le Mouvement, l'Évolution humaine, touchant à la Nécessité révolutionnaire.

Danton, élève peut-être inconscient de Diderot, est là, à point, pour laisser faire, laisser passer les massacres de Septembre. Alors, il est grand.

Faites-le organisateur des massacres d'hommes désarmés, il apparaîtrait simplement ignoble.

On ne s'y trompe plus d'ailleurs.

Laissons la réflexion s'arrêter à la tourmente de 1871, la légende étant évanouie, il en sera de même de nos vaillants amis, hier tant exécrés, demain justifiés, qui prirent, à ces heures tragiques, les responsabilités les plus graves.

Et cependant, ce n'est pas tout à fait même chose ; car, absous, ils ne seront guère grandis, *leur œuvre ayant été nulle* quant aux résultats. Ce n'est pas tout d'apparaître comme directeurs courageux des insurrections populaires ; encore faut-il aboutir à quelque chose. Or, pourquoi tenter de le nier ? Ces pseudo-directeurs d'hommes, si braves que quelques-uns d'entre eux aient été devant la mort, n'ont rien laissé derrière eux, sinon l'exemple de leur vaillance.

Avec eux, la Révolution sociale n'a pas fait un pas en avant. Au contraire, la Révolution française avait lutté et vaincu l'ancien Régime, puisque, malgré Napoléon, malgré la Révolution, elle a fondé le règne de l'Aristocratie bourgeoise.



Les révolutionnaires de 1871 n'ont abouti à rien : le courage des combattants, leur mépris de la mort, l'ignominie de la répression sanglante affirmant la peur bourgeoise ne sauraient donner le change sur ce point. Comme l'insurrection du 18 Mars était sans but défini, au point de vue social, elle est restée sans résultat au point de vue de l'Idée révolutionnaire qui hantait quelques-uns d'entre nous. Persister à contester ces faits désormais acquis à l'histoire serait puéril. Sachons nous défendre, et, pour ce bien faire, n'ayons crainte d'enregistrer nos fautes...



Mais il ne faut pas que la constatation de ce néant nous mène jusqu'à l'injustice : la grande, la très grande

Insurrection parisienne a obtenu un résultat à côté : *elle a sauvé la République*. Cela est aujourd'hui inconteste. Et si l'Insurrection du 18 Mars n'a conquis que ce résultat « négatif », c'est parce qu'elle n'avait effectivement d'autre origine sérieuse, d'autre raison d'être, d'autre légitimité immédiate que le souci parisien du salut de la République compromise par les votes des *Bureaux*.

Notre tort, à tous, fut de nous imaginer que la Force, qui venait à nous, était *orientable* vers les horizons de la Révolution sociale. Elle ne l'est pas aujourd'hui, elle ne l'était ni plus ni moins alors. En exil, au bagne, nous nous consolions de la défaite par la conscience de cette victoire... platonique. Au retour, il nous fallut déchanter ! Cette République, que nous avions conquise le 4 Septembre 1870, que nous avions sauvée le 18 Mars, elle était devenue la proie de Thiers, qui l'avait immédiatement orientée vers l'oligarchie financière, si éloignée, hélas ! de notre idéal républicain, — pour ne parler que de celui-là.

Depuis, cette troisième République, passée des mains des orléanistes républicanisés dans celles des aigrefins, agonise, obscurcissant de plus en plus, dans son atmosphère empestée, le flambeau jadis rayonnant de l'Évolution française. Et c'est pour atteindre ce but que Paris s'est en définitive insurgé, que trente mille de ses citoyens ont jonché ses rues de leurs cadavres et que nous avons présidé les uns et les autres à l'organisation de cette hécatombe ! Il est heureux que, devant notre conscience, nous ayons, pour nous excuser d'un tel crime politique, la foi en notre irresponsabilité !



Cela dit, il est temps de conclure.

A l'heure où nous sommes, je crois très sincèrement que le Régime bourgeois s'effondre, que nous marchons soit au Césarisme, soit à la Révolution sociale.

Le Césarisme? Nous savons ce qu'il est par ce qu'il a été. — La Révolution sociale? Qui peut dire à quoi aboutirait demain la tentative qu'on en pourrait faire?

La fin de la déchéance bourgeoise est d'ailleurs très éloignée. Ce qui est menacé à l'heure présente, ce n'est pas tant encore, malheureusement, l'organisme social issu de 1789, c'est la République même. Et ceux qui la menacent, ce ne sont plus les partisans, de plus en plus rares, des régimes déchus, ce sont les détenteurs mêmes du régime républicain actuel, ce sont les jouisseurs du régime parlementaire. Ils ont fait de la corruption matérielle et morale une force gouvernementale et, par là, mènent la France aux abîmes, au bord desquels la Nation apeurée implore toujours un sauveur. Nous sommes en plein Directoire.

La peur, cette hideuse force négative, est toujours, à certains tournants, — et nous y touchons, — le facteur suprême des majorités réactionnaires. Aussi bien, le vrai péril immédiat, c'est le Césarisme, toujours consacré rapidement par le nombre. Voilà où nous auront conduits, le parlementarisme aidant et surtout l'absence de Constitution républicaine, les trente années du régime pseudo-républicain de l'Assiette au beurre. D'autre part, les aspirations, ou mieux les déclamations des rhéteurs prétendus socialistes activant la peur

bourgeoise, la réaction se fera une fois de plus sous les auspices du spectre rouge. Et ceux qui viendront après nous verront les convives les plus turbulents de l'assiette cassée attablés derechef autour de plats nouveaux!...



La lutte immédiate, celle qui est près de nous, sera donc pour le maintien de la République contre ceux qui l'auront perdue ou vendue, passés au service d'un César quelconque.

Le coup d'État surgissant, qui s'insurgera? Une infime minorité, ce qui restera de républicains de principe, aidés par de rares enthousiastes nouveau-venus.

Et c'est alors qu'un parti militant, organisé à la façon des anciens blanquistes, aura sa raison d'être.

Ce parti-là existe-t-il, ne fût-ce qu'à l'état embryonnaire? Il semble bien que le vieux parti blanquiste soit mort avec l'aventure boulangiste, dans laquelle, à mon humble avis, il eut le tort de se fourvoyer. A cette époque, une cassure se produisit. Boulanger s'offrant, appuyé par les masses, les blanquistes de tradition voulurent utiliser cette force, la diriger dans la première opération qui devait tendre au renversement brutal de l'opportunisme, quitte à enrayer violemment, par la suite, le mouvement césarien. Il y eut alors dans les nouveaux groupes blanquistes, dirigés par Eudes et Granger, véritable action révolutionnaire. Mais Boulanger, dont la fortune politique s'annonçait tout d'abord comme essentiellement populaire, commit la lourde faute de ne plus compter exclusivement sur les masses et de chercher des combinaisons à droite. Son entreprise



s'effondra. Il ne pouvait en être autrement. Dès lors les espérances blanquistes s'effondrèrent à leur tour. Eudes, puis Granger, tentèrent de conserver leurs unités. Ils échouèrent. C'était fatal. Et voici pourquoi?

Sous l'Empire, ce qui faisait la cohésion, la *Force* du parti blanquiste, c'était que chaque semaine, et souvent plusieurs fois par semaine (1869-1870), il était à l'action. Mais, allez donc tenir dans le rang des hommes groupés pour l'action constante et violente, en employant les procédés d'élus bernant leurs électeurs!

— Tenez-vous prêts, ce n'est pas pour aujourd'hui, ni pour demain; ce sera sans doute pour la semaine prochaine, semaine des quatre jeudis.

Dans ces conditions un parti d'action s'effrite fatalement; ce qui arriva : les uns, les meilleurs en somme, allèrent à l'anarchie, tel Vaillant, non pas celui qui est à la Chambre, mais celui qui voulait la faire sauter; d'autres s'embrigadèrent dans le parti opportuniste dit ouvrier; d'autres encore se retirèrent purement et simplement de la lutte. Depuis, sous l'influence de Henri Rochefort, des unités blanquistes essayèrent de reformer les anciens groupes; quelques-uns de nos amis se donnèrent corps et âme à cette tâche essentiellement ingrate; ils n'ont abouti à rien qu'à des compromis déguisés. Ils ont eu toutefois le très grand mérite de n'avoir pas voulu mourir, et ils luttent encore, ne fût-ce que pour empêcher la disparition complète de la méthode d'action révolutionnaire préconisée par Blanqui, appliquée pendant la Commune par Rigault et Ferré, reprise depuis par Eudes, Granger et Rouillon. Ils ont encore cette vague espérance : si tout à coup surgissait le péril et qu'un mouvement de révolte se produisit dans ces masses pour tenter de sauver la République si chèrement conquise et agonisante, ils pourraient encore battre

heureusement le vieux rappel blanquiste, constituer une phalange d'action immédiate, capable de diriger la masse soulevée, mais sans chef et sans impulsion directrice, comme au 4 Septembre 1870. Nous l'avons établi par des faits : il est des minutes politiques où quelques hommes groupés, répondant à un mot d'ordre, ayant un objectif précis, décident du sort d'une journée révolutionnaire. C'est ce qui arriva, on l'a vu, le 4 Septembre ; c'est ce qui n'arriva malheureusement pas le 18 Mars ; c'est ce qui peut arriver encore ! Il ne faut désespérer de rien.



Dès lors, j'entends la question : que feriez-vous en cas de nouvelle insurrection ?

Je vais y répondre sans crainte et sans respect humain, convaincu que j'interprète ici la pensée de la « presque unanimité » des communards survivants.



S'il s'agissait d'une insurrection sociale, c'est-à-dire d'un soulèvement tendant à ouvrir l'ère de la Révolution sociale, que je crois avoir définie d'autre part, je le déclare nettement : je ne me joindrais pas aux insensés qui la tenteraient. La Révolution sociale est fort loin de nous, hélas ! plus loin qu'elle n'était il y a trente-cinq ans, quand les rêveurs de l'Internationale voulurent en bégayer les cahiers. Raison du retard : l'orientation par les rhéteurs à la Jaurès des masses populaires vers la

conquête parlementaire des pouvoirs publics. Les chefs la feront sans doute cette conquête; ensuite, ils abandonneront leurs troupes : c'est désormais évident.

★ ★

Donc, les révolutionnaires d'autrefois seraient sans excuse, autre que leur vanité explicable, s'ils tentaient l'aventure en encourageant toute révolte socialiste, au sens révolutionnaire où nous l'entendons. Le sacrifice de leur vie prouverait peut-être leur courage, mais n'excuserait pas leur folie, et ne les justifierait pas, dans l'avenir, des nouveaux massacres.

★ ★

Mais une insurrection ayant pour but de défendre la République contre toute restauration monarchique ou contre tout césarisme se produisant, le devoir de tout ce qui reste de communards serait de prendre les armes. J'espère que je n'y faillirais point, et je suis non moins certain que les socialistes jouisseurs d'aujourd'hui ne nous suivraient guère dans cette hasardeuse équipée pour le salut républicain. Nous les verrions chercher et trouver toutes sortes de sophismes pour établir qu'à notre époque la guerre civile est chose impie : ces anti-cléricaux et ces antipatriotes sortiraient alors de leur sac aux écus, pour nous contredire et ne point nous suivre sur le terrain de l'action, un fatras d'arguments religieux et patriotiques !

Il s'agira alors de savoir si ce qui formera la minorité

républicaine de résistance ne sera pas suffisant pour être, à cette minute historique, où le salut de la République et de la France serait en jeu, la Force révolutionnaire victorieuse.

Quoi qu'il advienne, notre devoir à nous blanquistes, républicains de vieille date, patriotes éclairés, socialistes réfléchis, serait de lutter alors jusqu'au bout pour la défense de la République contre ceux qui conduiraient rapidement notre pays aux catastrophes finales et enrayeraient par là même, pour une ère indéfinie, l'évolution vers la Révolution sociale, par le développement de la République communale, affranchie de plus en plus du pouvoir central.

C'est par la Révolution des Communes que la France s'est faite au moyen âge; c'est par la Révolution des Communes qu'elle se sauvera de l'Invasion appuyée comme toujours, et plus visiblement en 1815 et 1870, sur la Réaction.

---

SIGNATURES AUTOGRAPHES DE QUELQUES ACTEURS DU DRAME

Armand Brasseur    Gen. Knoll    H. Porter

Antoine    Amour

Jules Pyat    Philippe    Ad.

Léon Frankel    J. Beauport

Paris  
Plumeret J. Lesmire

Ac. Cheiss Jourd Imperson  
9 May

Ed. Vaillans Photo. Wien J. Courm C

Dr. Maston }  
Gen. Gannon }  
A. Plenary }

W. J. L. }  
A. K. }

W. W. Wain

J. G. L. }  
A. B. }

W. W. }  
A. B. }  
J. J. }

W. L. Garrison's Henry Murray Prince

Alone Myself

Gerardus

L. Dombrowski

Jules Bergeret

E. Young

E. Varlin

L. G. Rowley

B. Malou



# LISTE DES INSURGÉS DE 1871

CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET TRANSPORTÉS  
A L'ILE NOU (NOUVELLE-CALÉDONIE)

---

3304. ADAM, cultivateur, 22 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
4531. ADAM, boucher, 49 ans, dix ans. — Complicité d'arrestation d'un chef de bataillon et d'un capitaine du 88<sup>e</sup> de ligne (à mort).
3752. ALDENOFFE, journalier, 47 ans, vingt ans. — Complicité d'assassinat (Clément Thomas et Lecomte).
4486. ALLEMANE, typographe, 29 ans, perpétuité. — Arrestation et tentative d'arrestation avec menaces de mort.
3812. AMARY, galochier, 21 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat et usage d'armes (rue Haxo) (à mort).
4202. AMIOT, marchand de bouteilles, 34 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie de la Préfecture de police.
3776. AMOUROUX, chapelier, 29 ans, perpétuité. — Arrestation et séquestration des otages.
3777. ANNOY, typographe, 27 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi et vol de 72 fr. 75 à l'ordinaire de sa compagnie.
3318. ARNAUDY, cultivateur, 28 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
4166. BAILLY, maçon, 45 ans, vingt ans. — Arrestation, séquestration, menaces de mort. Vol qualifié.
4896. BARETEAU, bimbélotier, 38 ans, vingt ans. — Tentative de meurtre.
4588. BATTOU, maçon, 33 ans, vingt ans. — Arrestation, séquestration avec menaces de mort et tortures corporelles. Complicité de pillage.
3718. BAUCHE, tailleur, 42 ans, cinq ans. — Arrestation et séquestration.
5693. BAUDEL, artiste dessinateur, perpétuité. — Arrestation et séquestration.

3774. BAYLE, zingueur, 30 ans, vingt ans. — Complicité d'envahissement, avec menaces et violences, d'une maison habitée.
4471. BEAUDOUIN, opticien, 37 ans, perpétuité. — Arrestation, avec menaces de mort et tortures corporelles.
4569. BENOIST, propriétaire, 49 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie, d'arrestation. Usage d'armes, soustraction frauduleuse avec violences et effraction.
4433. BERTHIER, ciseleur, 22 ans, dix ans. — Complicité d'assassinat (Chaudey et trois gendarmes).
3719. BERTIN, typographe, 32 ans, dix ans. — Arrestation illégale.
4167. BÉZIAS, cantonnier, 48 ans, vingt ans. — Pillage d'effets et propriété mobilière.
4617. BISTEUR, cordonnier, 44 ans, dix ans. — Complicité de pillage de propriété mobilière.
5027. BLAMPIN, tapissier, 28 ans, dix ans. — Arrestation illégale du sieur Fournier.
3727. BLANG, limonadier, 47 ans, dix ans. — Tentative de pillage.
3971. BLEINE, employé, 33 ans, dix ans. — Arrestation et détention illégales.
5316. BOIRET.
3745. BOISSEAU, peintre, 33 ans, cinq ans. — Pillage et complicité de soustraction frauduleuse.
3804. BOITTEAUX, teinturier, 36 ans, cinq ans. — Tentative d'embauchage.
3976. BONDON, surveillant à Mazas, 48 ans, six ans. — Détention et séquestration. Vol simple.
3312. BOSSARD, cultivateur, 25 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
4007. BOTTHIAU, boucher, 26 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort et tortures corporelles. Tentative d'homicide.
4177. BOUDAILLE, comptable, 21 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi et usage d'armes (à mort).
4000. BOUGARDIER, mécanicien, 31 ans, vingt ans. — Arrestation, séquestration et menaces de mort.
4532. BOUISSON, tailleur, 49 ans, vingt ans. — Arrestation du sieur Pompéi.
3725. BOURGEOIS, tailleur, 41 ans, cinq ans. — Arrestation illégale.
3742. BOURGUIGNON, employé, 38 ans, dix ans. — Complicité de séquestration. Soustraction frauduleuse. Vol simple.
3800. BOUSSION, marchand des quatre saisons, 34 ans, perpétuité. — Envahissement de maison. Complicité de meurtre. Usage d'armes.

3799. BOUTIN, cordonnier, 36 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie de la Préfecture. Usage d'armes.
3743. BOUYEUX, employé, 25 ans, perpétuité. — Embauchage. Désertion à l'ennemi.
4189. BRÉZILLON, charretier, 27 ans, perpétuité. — Rébellion à main armée. Désertion à l'ennemi.
5160. BRISSAC, journaliste, 46 ans, perpétuité. — Complicité de destruction de la colonne Vendôme. Complicité d'incendie.
3797. BROUSSAH, journalier, 26 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (rue Haxo).
3984. BRUCHON, cordonnier, 35 ans, vingt ans. — Complicité d'assassinat (rue Haxo).
3772. BRUNEL, glaisier, 28 ans, cinq ans. — Complicité d'arrestation et séquestration.
4172. BRY, cordonnier, 53 ans, vingt ans. — Arrestation, séquestration avec menaces de mort et tortures corporelles. Vol qualifié. Violence.
5126. BUFFERNE, terrassier, 49 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie de la Préfecture. Armes apparentes.
4197. CARIA père, scieur de long, 58 ans, vingt ans. — Complicité du pillage de la Légion d'honneur.
4570. CARLIER, couvreur, 40 ans, perpétuité. — Complicité de l'incendie de l'Entrepôt de la Villette.
3974. CARLIER, garde-magasin, 47 ans, dix ans. — Arrestation d'un caporal de l'armée régulière.
5119. CARPENTIER, comptable, 36 ans, cinq ans. — Complicité d'un vol de 12,000 francs appartenant à l'Etat. Recel d'effets pillés à l'Ecole militaire.
5131. CARRÉ, maçon, 42 ans, huit ans. — Complicité de pillage de l'Archevêché et du couvent de Picpus.
4568. CHACHEREAU, serrurier, 30 ans, dix ans. — Complicité d'envahissement de maison habitée, avec menaces et violences.
4558. CHALLIER, journalier, 46 ans, vingt ans. — Complicité du pillage de Notre-Dame-des-Victoires.
3975. CHAMILLARD, brocanteur, 39 ans, quinze ans. — Arrestation et séquestration.
5630. CHAMON.
4573. CHANTEREAU, charpentier, 48 ans, perpétuité. — Arrestation illégale. Complicité d'incendie en fournissant les instruments du crime.
3988. CHARTON, verrier, 18 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat.
3302. CHARVET, cultivateur, 38 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.

3734. CHEVALLIER, cordonnier, 20 ans, vingt ans. — Complicité d'assassinat.
3998. CHINARDET, plombier, 29 ans, perpétuité. — Arrestation, séquestration, menaces de mort. Pillage.
4624. CLÉMENT, facteur d'orgues, 45 ans, vingt ans. — Complicité d'assassinat.
5133. CLOUARD, forgeron, 32 ans, vingt ans. — Arrestation du sieur Louis-Eugène Lissède (commué à sept ans de détention).
3758. COHEN, employé, 26 ans, perpétuité. — Complicité de détention, séquestration. Dévastation de prisons.
4193. CONSTANT, maçon, 36 ans, dix ans. — Pillage.
3802. CORNICHE, mécanicien, 42 ans, perpétuité. — Arrestation arbitraire ayant duré plus d'un mois.
4937. CORNU, maçon, 36 ans, perpétuité. — Envahissement d'un commissariat, arrestation, séquestration, soustraction frauduleuse de 400 francs et d'un pistolet.
5077. CUZIN-GARCHAT, marchand des quatre saisons, 39 ans, perpétuité. — Envahissement avec violences de maison habitée et de l'hôpital du Midi. Complicité d'arrestation avec menaces de mort du sieur Josset.
- CHÉRON (Armand), dix ans. — Complicité d'arrestation.
- COQUELIN, douze ans.
6181. COUTURIER, vingt ans.
4623. DA COSTA, étudiant, 22 ans, perpétuité. — Arrestation. Complicité d'arrestations et séquestrations avec menaces de mort. Embauchage de soldats appartenant à l'armée régulière. Homicides volontaires sur Darboy, Bonjean, Deguerry, Ducoudray, Chaudey, etc., etc. (à mort).
5132. DAVID, raffineur, 48 ans, dix ans. — Envahissement avec violences et menaces de maison habitée.
5739. DEBOFFE.
3999. DEHENNE, cordonnier, 26 ans, perpétuité. — Tentative d'homicide volontaire et menaces de mort.
5156. DELÉOFERNAT, gainier, 40 ans, dix ans. — Envahissement avec violences et menaces de maison habitée.
3301. DELIBESSART, boucher, 23 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
5740. DEMPFIEL.
3995. DERVIER, décorateur, 38 ans, dix ans. — Envahissement de maison habitée. Complicité de pillage.
3813. DESMOULIN, peintre, 37 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (rue Haxo).
3726. DESPREZ, raboteur, 42 ans, dix ans. — Complicité d'arrestation et séquestration.

6642. D'HAILLE (Henri), dix ans. — Complicité d'arrestation et séquestration. Pillage.
3740. DOË, comptable, 31 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort.
4008. DORÉ, jardinier, 31 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort et tortures corporelles. Tentative d'homicide.
3811. DOUILLET, menuisier, 28 ans, vingt ans. — Pillage d'effets et propriété mobilière.
5168. DUBREUIL, plombier, 41 ans, vingt ans. — Complicité d'arrestation et séquestration. Complicité du pillage des deniers et effets de l'église Saint-Leu.
3303. DUCOS, jardinier, 22 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3747. DUCOUSO, tailleur de pierres, 22 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3982. DUFAY, maroquinier, 22 ans, dix ans. — Arrestation et séquestration.
5155. DUMONT, maçon, 28 ans, cinq ans. — Complicité d'arrestation, séquestration, menaces de mort et tortures corporelles. Complicité du pillage du presbytère de l'Assomption. Envahissement de maison habitée.
3786. DUNAND, musicien, 20 ans, cinq ans. — Envahissement de maison avec violences et menaces. Arrestation et vol.
5192. DUPONT, homme de lettres, 32 ans, perpétuité. — Complicité d'arrestation, séquestration, complicité de l'assassinat des otages (à mort).
4198. ÉLOY, cordonnier, 28 ans, vingt ans. — Participation au pillage de l'église Bréa.
3628. ESCACHE, maçon, 23 ans, vingt ans. — Armes portées contre la France.
4203. ÉTIENNE, relieur, 21 ans, perpétuité. — Incendie du Palais de Justice.
5202. EYRAUD, gantier, 38 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat et d'incendie d'un édifice habité.
3787. FAUCHER, sellier, 41 ans, dix ans. — Complicité de pillage par recel.
4507. FELTESSE, bijoutier, 30 ans, dix ans. — Arrestation et vol simple.
4002. FIMBERT, graveur, 37 ans, perpétuité. — Pillage et incendie volontaire d'un édifice (à mort).
3767. FLEURY, charpentier, 20 ans, vingt ans. — Complicité d'envahissement et pillage de maison habitée.
6048. FONTAINE, professeur, 20 ans, vingt ans. — Complicité, pillage (maison Thiers), vol.

4419. FORTIN, sculpteur, 24 ans, dix ans. — Complicité d'assassinat (otages).
4207. FOUILLET, aide de cuisine, 23 ans, douze ans. — Participation au pillage de denrées appartenant au sieur Rayoud.
4616. FOURCHE, musicien, 48 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (Clément Thomas et Lecomte).
5657. FOURESTIER.
3293. FOURNIER, écrivain, 29 ans, cinq ans. — Complicité d'assassinat.
3295. GADOUX, tisseur, 31 ans, cinq ans. — Complicité d'assassinat.
5135. GAMARD, serrurier, 30 ans, cinq ans. — Affaire du curé de la Madeleine (comme Dumont).
3305. GARNIER, ponceur, 19 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
4194. GARNIER, marchand des quatre saisons, 48 ans, dix ans. — Complicité de pillage.
3808. GASNIER, fumiste, 37 ans, vingt ans. — Complicité de pillage.
- GAUBERT, dix ans. — Arrestation illégale (mort).
3985. GAUDE, fleuriste, 21 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (rue Haxo).
5275. GAUTHIER, scieur de pierres, 38 ans, vingt ans. — Arrestation illégale. Pillage d'effets.
- GÉRARD, perpétuité. — Complicité d'assassinat, arrestation et pillage.
3783. GÉRESME, chaisier, 46 ans, perpétuité. — Provocation à l'assassinat des otages, incendies, arrestation et embauchage.
3794. GIFFAULT, géographe-dessinateur, 22 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie en fournissant les matières pour consommer le crime.
3771. GIRARD, comptable, 24 ans, perpétuité. — Complicité de pillage, massacres, incendies et dévastation.
5557. GIRARD.
4003. GIRARDOT, débardeur, 36 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie de l'Hôtel de Ville.
3622. GIRAULT, facteur, 20 ans, perpétuité. — Arrestation, séquestration et vol.
- GIRIN, marchand forain, 32 ans, perpétuité. — Envahissement de maison habitée. Complicité d'arrestation et séquestration avec menaces de mort.
3735. GOBIN, serrurier, 50 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat.
4817. GODARD, journalier, 54 ans, vingt ans. — Tentative de meurtre.
3728. GOËFFERTS, fondeur de suif, 33 ans, dix ans. — Soustraction frauduleuse d'objets servant au culte.

4206. GRÉLIER, industriel, 41 ans, perpétuité. — Complicité de soustraction et procuration d'armes, munitions et autres instruments du crime d'attentat.
3740. GUICHANCH, homme de lettres, 31 ans, huit ans. — Faux et usage de faux.
5159. GUILLERMITE, forgeron, 42 ans, vingt ans. — Envahissement avec violences de maison habitée.
3997. GUILLOT, marchand de friture, 39 ans, perpétuité. — Complicité d'arrestation avec menaces de mort. Provocation à l'incendie et à l'assassinat.
3790. GUITTON, cuisinier, 48 ans, perpétuité. — Envahissement de maison avec violences et menaces. Tentative d'homicide.
3795. HÉLIANAX, cordonnier, 50 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat de sergents de ville.
4990. HÉNAULT, artiste dramatique, 32 ans, perpétuité. — Envahissement de domicile, arrestation avec menaces de mort.
3807. HOUET, chapelier, 41 ans, vingt ans. — Envahissement de domicile. Pillage et destruction de denrées.
4186. HOULDINGER, fondeur en fer, 48 ans, dix ans. — Complicité de pillage.
4618. HUET, vidangeur, 31 ans, perpétuité. — Incendie des docks de La Villette.
4619. HUET, vidangeur, 28 ans, perpétuité. — Incendie des docks de La Villette.
3722. HUMBERT, homme de lettres, 28 ans, perpétuité. — Provocation au pillage, arrestation, séquestration, menaces de mort.
- IMBERT, perpétuité. — Arrestation et complicité d'assassinat.
4559. JACQUET, garçon limonadier, 35 ans, perpétuité. — Homicide sur une personne restée inconnue (à mort).
3814. JAMET, portefaix, 30 ans, perpétuité. — Envahissement avec violences de maison habitée. Complicité de meurtre.
- JAMET, perpétuité. — Arrestation et assassinat.
4590. JEANNE, tourneur en optique, 34 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort.
5136. JOB, serrurier, 53 ans, cinq ans. — Affaire du curé de la Madeleine (Voir Dumont).
3778. JOLIVET, peintre, 38 ans, perpétuité. — Arrestation et séquestration.
4188. JUHEL, apprêteur, 20 ans, perpétuité. — Complicité de pillage et d'incendie du n° 1, rue Thévenot.

4784. KOHLER, cordonnier, 31 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie d'édifice et maisons habitées.
3788. KUBLER, rampiste, 26 ans, vingt ans. — Envahissement avec violences de maison habitée.
5646. KÜNZ.
4195. LABLE, plombier, 34 ans, dix ans. — Arrestation, séquestration et détention de la fille Michel.
3134. LABRUNIÈRE DE MÉDICIS, entrepreneur, 41 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort. Vol qualifié.
5158. LACAÏLLE, courtier, 38 ans, vingt ans. — Arrestation, soustraction frauduleuse de 20,000 sacs vides au Louvre.
6646. LALANNE (Jean), courtier, perpétuité. — Complicité d'arrestation, d'incendie. Pillage.
5171. LALOGÉ, commissionnaire en marchandises, 49 ans, dix ans. — Complicité de pillage de propriété mobilière.
4200. LAMBERT, menuisier, 33 ans, perpétuité. — Complicité d'arrestation et séquestration avec menaces de mort (les Jésuites).
4199. LANDRY, tripier, 37 ans, perpétuité. — Arrestation illégale.
4594. LARGIER, marchand, 46 ans, cinq ans. — Affaire du curé de la Madeleine (Voir Dumont).
3775. LATOUR, palefrenier, 47 ans, vingt ans. — Complicité d'assassinat.
- LAURENT, perpétuité. — Arrestation et tentative de meurtre.
5128. LAVENIR, tonnelier, 43 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie. Usage d'armes.
3779. LECERF, confiseur, 45 ans, perpétuité. — Pillage. Complicité d'arrestation et séquestration.
3741. LÉCOLLE, sculpteur, 30 ans, huit ans. — Complicité de séquestration et détention illégale.
3749. LECOMTE, jardinier, 29 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3789. LECOMTE, brocanteur, 25 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi. Usage d'armes.
3315. LEGAL, cultivateur, 26 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi. Usage d'armes.
4005. LEGRIP, lithographe, 42 ans, vingt ans. — Pillage de propriété appartenant à l'Etat.
5216. LENÔTRE, ferblantier, 27 ans, perpétuité. — Complicité de vol qualifié, de pillage, d'incendie, d'arrestation avec menaces de mort et tortures corporelles.
5125. LEPRINCE, maçon, 34 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort.
3307. LESTAGE, terrassier, 22 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.



3748. LÉTOURNEAU, comptable, 51 ans, perpétuité. — Complicité de séquestration et pillage.
3801. LIÉBERT, cordonnier, 22 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort et tortures corporelles.
5193. LIÈGE, confectionneur, 43 ans, perpétuité. — Complicité de pillage et d'arrestation, menaces de mort, tortures corporelles. Tentative de meurtre.
4589. LISBONNE, artiste dramatique, 34 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie, assassinat, pillage, destruction de maisons, etc., etc. (à mort).
4622. LOHOU, garçon marchand de vins, 30 ans, cinq ans. — Arrestation du sieur Gentil (Louis).
4610. LOUET, négociant propriétaire, 39 ans, vingt ans. — Complicité d'incendie de maison habitée.
4620. LUCIPIA, étudiant en droit, 30 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (Dominicains d'Arcueil) (à mort).
6050. LULLIER, officier de marine, perpétuité (à mort).
4591. LUTZ, courtier, 50 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie. Destruction de munitions, Envahissement avec violences de maison habitée.
4009. MAGNIER, bitumier, 46 ans, perpétuité. — Complicité de l'incendie des Tuileries. Usage d'armes (à mort).
3782. MAILLOT, directeur de théâtre, 40 ans, dix ans. — Vol qualifié. Arrestation et séquestration. Violation de sépulture.
3308. MALARET, cordonnier, 27 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
4606. MARIUS, ajusteur, 22 ans, vingt ans. — Complicité de meurtre. Envahissement de maison habitée et pillage.
3736. MAROTEAU, homme de lettres, 23 ans, perpétuité. — Provocation à l'assassinat des otages. Darboy, etc., etc., etc., et au pillage. Mort le 18 mars 1875 (à mort).
- MARTIN-Louis, vingt ans. — Complicité de pillage et d'incendie.
3626. MARTINET, menuisier, 32 ans, perpétuité. — Armes portées contre la France.
3815. MASSON, cordonnier, 30 ans, perpétuité. — Complicité de séquestration et détention (Maison Blanche).
4190. MAUNOURY, cordonnier, 47 ans, cinq ans. — Envahissement avec menaces et violences de maison habitée.
3754. MAYER, homme de lettres, 52 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (Clément Thomas et Lecomte).
4180. MAZET, tailleur de pierres, 23 ans, dix ans. — Désertion à l'ennemi. Usage d'armes.

4196. MÉNARD, charretier, 41 ans, vingt ans. — Arrestation avec menaces de mort et séquestration.  
MERCIER.
3751. MESSIER, commissionnaire, 31 ans, vingt ans. — Envahissement avec violences de maison habitée.
4187. METZ, employé, 41 ans, vingt ans. — Envahissement avec violences de maison habitée. Complicité de soustraction frauduleuse.
3314. MEUNIER, cultivateur, 24 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3310. MEYER, Boulanger, 22 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
4006. MEYER, journalier, 43 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort et tortures corporelles. Tentative de meurtre (à mort).
3746. MICHELIN, journalier, 39 ans, dix ans. — Pillage et complicité de soustraction frauduleuse.
3738. MILLOT.
3731. MIRAILLET, marchand de vins, 37 ans, perpétuité. — Arrestation illégale.
3806. MIRAULT, courtier, 32 ans, vingt ans. — Complicité de pillage (maison Thiers).
4533. MISME, maçon, 22 ans, vingt ans. — Arrestation et complicité de pillage.
3317. MONAVANT, maçon, 31 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3796. MONNOURY, employé, 28 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi, arrestation avec menaces de mort.
3294. MOREL, tisseur, 18 ans, cinq ans. — Complicité d'assassinat.
4191. MORTEROL, architecte, 27 ans, dix ans. — Complicité d'arrestation et pillage.
3809. MURAT, mineur, 39 ans, vingt ans. — Envahissement avec violences de maison habitée.
4587. NAULOT, briquetier, 32 ans, vingt ans. — Envahissement avec violences et menaces de maison habitée.
5221. NÉANT, forgeron, 20 ans, cinq ans. — Complicité d'incendie de maison habitée (magasins des Petites Voitures).
4505. NICLOT, mécanicien, 37 ans, perpétuité. — Complicité d'arrestation avec menaces de mort.
3615. NOVI, tailleur, 36 ans, dix ans. — Arrestation et séquestration.
4185. PAILLERET, pâtissier, 38 ans, cinq ans. — Pillage de la caserne de la Cité.

5073. PAILLET, mégissier, 47 ans, cinq ans. — Arrestation et séquestration de la dame Claresse et fils. Armes apparentes.
5672. PALLUT.
5741. PARADIS.
3309. PARNIN, horloger, 22 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3803. PASCAL, brocanteur, 24 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (Dominicains).
3973. PAYS, surveillant de prison, 47 ans, huit ans. — Séquestration, complicité d'évasion. Soustraction frauduleuse.
3729. PELLETIER, maçon, 41 ans, vingt ans. — Arrestation avec menaces de mort.
3996. PERDRIX, batelier, 22 ans, dix ans. — Arrestation avec tortures corporelles du sieur Paumard.
3759. PERRET, charpentier, 45 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort.
- PEYROL.
5074. PHALIPPOU, coiffeur, 44 ans, cinq ans. — Arrestation, séquestration et port d'armes.
3981. PICHOT, serrurier, 27 ans, perpétuité.
4608. PICOT, cloutier, 48 ans, dix ans. — Complicité d'arrestation, séquestration et détention.
4181. PIERRET, journalier, 31 ans, cinq ans. — Arrestation, séquestration, complicité dans l'affaire des Dominicains.
5733. PIFFRET.
4494. PIGNET, perruquier, 42 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort et séquestration (à mort).
3994. PIREUX, mégissier, 23 ans, vingt ans. — Désertion à l'ennemi. Usage d'armes.
3733. PONCIN, cordonnier, 29 ans, dix ans. — Complicité d'assassinat.
5191. PONTILLON, comptable, 41 ans, perpétuité. — Complicité de vol qualifié, pillage, incendie, arrestation avec menaces de mort et tortures corporelles.
3732. QUENNEVILLE, marchand de nouveautés, 46 ans, dix ans. — Arrestation illégale.
4592. QUÉTIN, apprêteur, 46 ans, perpétuité. — Pillage (maison Lefèvre), complicité d'incendie du n° 1, rue Thévenot.
4205. RACINE, photographe, 23 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (rue Haxo). Usage d'armes.
4489. RAMAIN, surveillant de prison, 47 ans, vingt-cinq ans. — Complicité d'assassinat (rue Haxo). Usage d'armes.

4509. RASTOUIL, courtier, 42 ans, vingt ans. — Distribution de munitions. Complicité de dégâts en procurant les moyens.
3785. RAYMOND, journalier, 21 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (rue Haxo).
3980. RAYMAUD, menuisier, 38 ans, dix ans. — Arrestation et séquestration.
3805. REBER, mécanicien, 48 ans, dix ans. — Complicité d'arrestation illégale (commué détention).
4512. RENAUDOT, garçon de magasin, 38 ans, perpétuité. — Arrestation et séquestration des époux Ebert avec menaces de mort et tortures corporelles.
3316. RENÉ, cultivateur, 23 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3311. RENOUX, charron, 22 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3798. RIGAUD, chaudronnier, 38 ans, perpétuité. — Complicité d'assassinat (rue Haxo).
5201. ROBICHON, emballer, 27 ans, perpétuité. — Envahissement d'un édifice, pillage. Complicité d'incendie d'un édifice habité. Complicité d'assassinat.
3793. RŒMER, tourneur, 45 ans, perpétuité. — Tentative d'incendie de maison habitée.
3306. ROGER, sabotier, 19 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
4192. ROGER, fabricant de jalousies, 30 ans, dix ans. — Complicité d'arrestation et séquestration.
3614. ROQUE, sans profession, 48 ans, perpétuité. — Distribution d'armes et embauchage.
3987. ROTOT, menuisier, 47 ans, vingt ans. — Arrestation et détention du commissaire de police de Coligny.
5223. ROUSSEL, sellier, 28 ans, perpétuité. — Complicité d'homicide volontaire suivi de vol sur le sieur Lenglet. Soustraction frauduleuse.
3720. ROUX (de Marseille), mécanicien, 33 ans, perpétuité. — Arrestation avec menaces de mort. Embauchage.
3739. RUHLMANN, boulanger, 40 ans, cinq ans. — Complicité de séquestration et détention illégale.
5234. SARALE, émailleur, 27 ans, perpétuité. — Désertion à l'intérieur. Incendie volontaire d'un édifice.
4175. SAUVAGE, ouvrier en papiers peints, 45 ans, perpétuité. — Pillage, vol, arrestation et séquestration avec menaces de mort.
5095. SCHENCK, journalier, 39 ans, perpétuité. — Complicité de pillage et séquestration avec menaces de mort.
4510. SOENSER, cultivateur, 39 ans, vingt ans. — Arrestation du sieur Thibault, aux Hautes-Bruyères.

3625. SOIPEUR, cordonnier, 50 ans, dix ans. — Complicité d'assassinat (à mort).
4511. SOLIGNAC, commissionnaire, 42 ans, dix ans. — Arrestation, séquestration et détention de la dame Boisson avec menaces de mort.
5629. SOLIN.
3768. TAVERON, cultivateur, 35 ans, perpétuité. — Homicide volontaire sur le sieur Faisant.
3757. TAVERNIER, comptable, 22 ans, perpétuité. — Complicité de séquestration et détention. Dévastation de prison.
4174. THEÏS, garde-magasin, 39 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie (Ministère des finances) (à mort).
3753. THIERRY, officier de l'armée active, 36 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi (à mort).
5096. THIÉRY, pianiste, 30 ans, perpétuité. — Arrestation illégale.
3328. TRINQUET, cordonnier, 37 ans, perpétuité. — Provocation à l'incendie, à l'assassinat, arrestation et séquestration.
4176. TROMPSAUCE, maçon, 46 ans, perpétuité. — Tentative de meurtre avec préméditation.
4204. TROUVÉ, menuisier, 22 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi. Usage d'armes.
5076. TURLUTTE, coiffeur, 57 ans, vingt ans. — Provocation à l'arrestation du sieur Lebeau, agent de Versailles, et menaces de mort.
3330. URBAIN, instituteur, 35 ans, perpétuité. — Complicité d'incendie. Assassinat. Arrestation, séquestration, vol d'argent.
5157. VALLY, employé, 39 ans, quinze ans. — Complicité d'arrestation du sieur Vallée.
4948. VAN CAULER, serrurier, 31 ans, dix ans. — Pillage.
3313. VARACHE, charpentier, 27 ans, perpétuité. — Désertion à l'ennemi.
3755. VIARD, cordonnier, 22 ans, vingt ans. — Désertion à l'ennemi.
4004. VILLERS, tailleur, 42 ans, perpétuité. — Tentative d'assassinat (à mort).
5086. VINOT, architecte-dessinateur, 38 ans, vingt ans. — Complicité de pillage de maison habitée.
3773. VIRAGUE, terrassier, 35 ans, dix ans. — Complicité de pillage (à mort).
3810. VIRTELY, employé, 39 ans, vingt ans. — Arrestation, séquestration et détention (étant à la Sûreté générale).

5179. WELCOMME, tailleur, 33 ans, huit ans. — Recel d'objet pillés aux Jésuites et dans une maison habitée.
4182. WERNERT, employé, 53 ans, dix ans. — Pillage d'effets et d'objets mobiliers aux Tuileries.
3986. YOKMANS, coiffeur, 49 ans, perpétuité. — Complicité de meurtre du sieur Dubois, propriétaire du passage. Envahissement de maison habitée et pillage.

HADENCOURT. — Arrivé le 24 ou 25 juillet 1879.

DIART. — Tué à la presqu'île Ducos.

---

## PRESQU'ÎLE DUCOS

### DÉPORTATION DANS UNE ENCEINTE FORTIFIÉE

Agosti (Pierre).	Balsenq (Et.-Julien).	Bernard (Arthur-Fr.).
Aguilhon (André).	Balvet (Hubert).	Bernard (Fr.-P.-St.).
Ajat (Joseph-Pierre).	Baptizet (C.-Fr.-P.).	Bernu (Henri-Louis).
Allaume (Jean-Jos.).	Bardolle (Louis-Fl.).	Berrier (François).
Allemane (François).	Bargin (Martin).	Berthier (Ed.-Jules).
Allexant (Michel).	Barnoux (Louis-P.).	Bertier (J.-L.-P.).
Alsan (Franc. -Pierre).	Baron (Fr.-Isidore).	Bertrand (Alexand.).
Altero (Jean-Joseph).	Barrault (Julien-F.).	Bertrand (L.-Victor).
Alvin (Jos.-Pierre).	Barré (Louis).	Bessous dit <i>Besson</i> .
Amont (Ch.-Hippol.).	Barrière (Antoine).	Beurée (Désiré).
André (Emile-Gonz.)	Barrière (M.-Victor).	Beurné (Léon).
Andrieux (Denis).	Barthélemy (Pierre).	Beyer (François-J.).
Angeliaume (A.-G.).	Barthézy (Raphaël).	Bézier (Antoine-H.).
Anstert (Auguste).	Bartholy (Joseph).	Bidy (Jean-Jos.-Ol.).
Arnaud (And.-Louis).	Bauër (Henri).	Bigéard (Aug.-Jean).
Arnaud (Jules-Félix).	Baulard (Charles).	Billaux (Aldolphe).
Arnold (Georges).	Baumier (L.-Désiré).	Billioray (Altred-E.).
Asselin (Gill.-A.-D.).	Beaufils (Arsène-Fr.).	Binard (Cam.-J.-Th.).
Assi (Adolphe-Alp.).	Beaufort (Jean).	Bisset (Jules).
Astolfi (Jean).	Beaujouan (Dés.-E.).	Bizet (Joseph-Louis).
Audebrand (Aug.).	Beaumont (F.-Jean).	Blaise (Auguste).
Auger (Marie-Paul).	Beauté (Isidore).	Blanquié (Jean).
Aulanier (Jean).	Belin (Armand).	Blé (Armand-Nicol.).
Aumont (Aug.-Eug.).	Belin (Fr.-L.-Paul).	Bock (Louis).
Avez (Jules-Louis).	Bélin (Fr.-Miche!).	Bodereau (Éd.-Vict.).
Avril (Alph.-Martin).	Bellevaux (Louis).	Bodot (Étienne).
Aymard (Ern.-Mich.).	Belloche (Charles).	Bodoux (Honoré).
Azzari (François).	Benoît (Benoît).	Boët (Alexandre).
	Benoît (Ch.-Emm.).	Boisson (Aimé-Jos.).
Bachelier (Eug.-P.).	Bergès (Al.-H.-Th.).	Boisson (Pierre).
Baget (Léon-Henri).	Bernadou (Jacques).	Bonfils (Edme-J.-R.).
Baille (Nicolas).	Bernaërt (B.-E.-J.).	Boniface (Alp.-Jos.).

Bonnard (Hippolyte).	Callet (Alexis).	Chichalot (Arthur).
Bonneau (Louis).	Cambon (Jean).	Chiffon (Jules-Th.).
Bonnefoy dit <i>Destelle</i> .	Cap (Joseph).	Chocu (Eug.-Joseph).
Bonnefoy (Claude).	Carbillet (Jean-Bap.).	Chotain (André).
Bonnet (François).	Cardin (Pierre).	Chrétien (Jean-P.).
Bonnin (Pierre).	Cardon (Ant.-Th.).	Christofel (Jean).
Bonnouvrier (Al.-C.).	Caron (Joseph-L.-P.).	Cipriani (Amilcar).
Bonte (Jean-Louis).	Carpentier (Art.-F.).	Clauss (Alex.-Jules).
Bottelier (Joseph).	Carrier (Jean).	Clavier (Gust.-Louis).
Boucher (Alb.-Léon).	Cassin (Nicolas-V.).	Clay (Alexis-Jos.-J.).
Boudet (Pierre).	Caton J. (St-Étienne).	Clérembeaux (A.-M.).
Boulabert (Alp.-J.).	Catterey (Fr.-J.-L.).	Closet (Polydore).
Boulet (Jean-Hipp.).	Caulet de Tayac (G.).	Cloudt (de) (Am.-L.).
Bourguignon (Bern.).	Caussin (Adrien-P.).	Cluigt (Jean-Pierre).
Bouvier (Jean-P.-V.).	Cauvigny (Auguste).	Codoul (Gab.-Louis).
Bouygard (Jean-J.).	Cayol (Joseph).	Colas (Franç.-Math.).
Boyer (Antoine-Ch.).	Certain (Auguste).	Colin (Zéphyrin).
Boyer (Éd.-Ét.-G.).	Chabannas (Jules).	Collin (Hippolyte).
Bréault (Ferdinand).	Chachuat (Henri).	Collin (Louis).
Brécard (Charles).	Chaillaux (Henri).	Collin Delacroix (J.).
Breillot (Charles).	Chalbert (Théodore).	Collot (Adolphe).
Bret (Louis-Florent.).	Chambois (Alex.-Fr.).	Compagnon (B.-O.).
Breton (Jean-Cons.).	Champy (Henri-L.).	Conduché (Michel).
Brichet (Adolp.-C.).	Chapallain (Aug.-C.).	Constancia (Alfr.-A.).
Brillard (Aug.-Eug.).	Chapleur (Alex.-P.).	Coquey François.
Brisson de St-Amand.	Charbonneau (P.).	Corardy (Amb.-Vic.).
Brossault (Jean-M.).	Charlet (Antoine).	Cordesse (Arsène).
Bruchet (Joseph-P.).	Charlot (Ch.-Félix).	Coriou (Oliv.-Yves).
Bruère (Claude).	Charmeux (André).	Cornet (Paul).
Brunswick (Henri).	Charpentier (É.-H.).	Corvisy (Prosper).
Bruyère (Isidore).	Château (Ét.-Jacq.).	Coste (Louis).
Bruylants (John).	Chaumet (Eugène).	Cotty (Alain)
Budaille (A.-P.-Th.).	Chaumet (Lucien).	Coucaud (Jean).
Burlot (Emile-Jean).	Chaussade (Joseph).	Couderc (Jean-Paul).
Burneton (Joseph).	Chavaribeyre (Jacq.).	Couderc (J.-Pierre).
	Chemin (Ars.-B.-M.).	Courageot (Alfred).
Cadot (Étienne).	Chenu (Joseph-M.).	Courty (Ch.-Philip.).
Cagnard (Fr.-Nicol.).	Chère (Joseph).	Cousin (Ch.-Ernest).
Cagneaux (François).	Chevalier (Ch.-V.).	Coutable (Léon).
Caignard (É.-Xavier).	Chevalier (Ernest-L.).	Coville (Art.-Ch.-J.).
Caille (Gilbert-Jos.).	Chiappe (A.-Ant.-L.).	Crépet (Jules).
Cailleux (Eug.-Stan.).	Chicanot (Ch.-Jos.).	Crépinet (André.-P.).



Croizet (Jean).	Deschamps (Al.-D.).	Eclache (Jean-Bapt.).
Cuvillier (Benj.-L.).	Descoins (Henri.-L.).	Elouis (Bapt.-Ch.-J.).
Cuvillier (Joseph).	Deshayes (Désiré).	Engerrant (Hippol.).
	Dessaint (C.-Ém.).	Enon (Isidore-Jules).
	Desvignes (J.-Bapt.).	Escoffler (Pierre).
Daboville (Lucien).	Devicque (Hip.-J.).	Ève (Ed.-Théodore).
Dagoury (Hippol.-L.).	Devillers (Eug.-B.).	
Dalaine (Adrien-P.).	Dewaële (Jean).	Fabre (Antoine).
Damarey (Art.-G.).	Dhéran (Louis-S.).	Falot (Jean-P.-T.).
Danat (François).	Diétel (Jean-Louis).	Fargetton (Pierre).
Danière (Ars.-Fr.).	Dion (Alfred).	Farouche (A.-Henri).
Dapoigny (Joseph).	Dittrich (Ch.-Fr.).	Fassyn (Hubert).
Dargent (J.-Marie).	Dobler (Célest.-Jos.).	Faure (Bernard).
Darricarrère (Ch.).	Dodelinger (Paul).	Faure (Jean-Bapt.).
Dauphin (Ant.-V.).	Dolle (Jules-Franç.).	Fauveau (Joseph).
Daurat (Fr.-G.-L.).	Donzé (Ch.-Vict.).	Favée (Hippolyte).
Dauvin (Jean-Bapt.).	Doublet (Ed.-Isid.).	Favier (Marie-Pierre).
David (Isid.-Théod.).	Dréard (Émile).	Favre (Pierre-Marie).
David (Jules).	Drouhaint (Jules).	Fayon (Jean-Louis).
Decosse (Eugène).	Druck (Gustave).	Feller (Nicolas).
Decourrière (Alb.-J.).	Dubreuilh (B.-J.-M.).	Ferlet (Jules).
Delacourt (Alph.).	Dubos (Arm.-Gust.).	Ferrat (Paul).
Delair (Adrien).	Duclos (Alfred).	Fichet (Victor).
Delalande (Léopold).	Dufaud (Ph.-Sylv.).	Filleul (Henri-Laur.).
Delamotte (Ed.-F.-L.).	Dufour (Léopold).	Finot (Eugène-Jos.).
Delandre (Ad.-Aug.).	Dujardin (Ch.-Eug.).	Finot (François).
Delaplace (Fr.-H.).	Dumand (J.-Louis).	Flamant (Aug.-Fr.).
Delaunay (Charles).	Dumas (Louis).	Fleury (Aug.-Louis).
Delaville le Roulx (J.).	Dumont (Aug.-Ch.).	Flick (Ernest-Gust.).
Delbec (Joseph).	Dumontet (C.-L.-M.).	Foissadet (A.-Ch.-J.).
Delbos (Auguste).	Dupuis (Jean-Bapt.).	Follez (Prosper).
Delisle (Victor).	Durand (Eugène).	Foos (Nicolas).
Delivet (Ch.-Louis).	Duron (Victor).	Fortier (Hippolyte).
Deloffre (Alphonse).	Durupty (Alfred).	Foubet (Alex.-Emile).
Deltombe (Louis).	Dussort (Eug.-G.-J.).	Fougeret (Aim.-Fr.).
Demoret (Ernest).	Dutil (Émile-Nicolas).	Fouloy (Denis-Vict.).
Demoulins (Ém.-Fr.).	Dutilleul (Achille-J.).	Fouque (Jos.-Louis).
Denans (Émile-J.).	Duturbure (E.-L.-M.).	Fournier (Émile-L.).
Denelle (François).	Duval (Alph.-Gust.).	Fourny (Jean-Bapt.).
Derisbourg (Ch.-J.).	Duvaux (Am.-Satyre).	Fousse (Louis).
Déro (Auguste).	Duveau (Is.-Julien).	Fraisse (Jean).
Desautez (P.-Vict.).	Duvergier (Isidore).	Fraitteur (Hub.-Jos.).

Fraizier (Charles).	Girard (Eugène).	Hersan (Ad.-Victor).
Frébert (Gustave).	Giraud (Charles).	Hierundié (Pierre).
Frérot (Louis).	Gironce (Jacques-O.).	Hingeld'nger (Mat.).
Frettey (Eugène-G.).	Goëtz (Florent).	Homère (Léopold).
Frigaux (Alex.-Jules).	Goffinet (Aug.-Nic.).	Horlin (Auguste).
Friot (Pierre).	Goix (Prosper).	Houdin (Alphonse).
Froger (Arm.-Jules).	Gougelin (Jean-Fr.).	Houet (Alp.-Louis).
Fromaget (Arthur).	Gouget (Eugène).	Huet (Alfred).
Gaches (Jacques).	Grandjean (H.-L.).	Huet (Arthur-Louis).
Gaigé (Émile-Étien.).	Grappin (Alf.-Nic.).	Hugonet (Aug.-G.-J.).
Gaidrat (René).	Gras (André).	Huin (Alfred).
Gallerand (Ad.-Jean).	Greff (Valentin).	Humbert (Alphonse).
Gallet (Hipp.-L.-L.).	Greffier (Joseph).	Humbert (Ch.-Jean).
Gallet (Isidore-Eug.).	Gremlich (Aug.-V.).	Humbert (Joseph).
Gallois (Claude).	Grenet (Jean).	Hurez (Const.-Henri).
Gambier (Léon).	Gris (Aimable-Léon).	Husson (Anat.-Fr.).
Ganet (Jacq.-Thom.).	Grosvallet (H.-Wilf.).	Hutin (Hipp.-Sév.).
Garochot (Jean-L.).	Grousset (Paschal).	Huvé (Théod.-Vict.)
Garnier (Henri-Paul).	Grudé (François).	Hy (Émile).
Garnier (Léop.-L.).	Grün (Charles).	
Gasnier (Dés.-Louis).	Guay (Alex.-Philip.).	Imbert (Joseph).
Gaston (Ans.-Jean).	Guibert (Jos.-L.-T.).	Iches (Jacques).
Gatier (Brice-Pierre).	Guichard (A.-Hub.).	
Gaudier (Ch.-Vict.).	Guignal (Ant.-Dom.).	Jacob (Arist.-Eug.).
Gauthier (Den.-Hip.).	Guiguin (Jul.-Vinc.).	Jacquart (Jean-B.).
Gauthier (Émile).	Guilbert (Fr.-Joseph).	Jacqueau (Alfred).
Gay (Antoine).	Guillaumont (A.-D.).	Jacquemin (Em.-L.).
Gazet (Jean-Simon).	Guiraud (Joseph).	Jalabert (Louis.-Et.).
Gendrauct (Pierre).	Guyot (Jean-Bapt.).	Jardy (Louis).
Genet (Jules-César).		Jeais (Auguste).
Genevois (Ant.-L.).	Haëckely (Jean).	Jean (Toussaint).
Gentelet (Ant.-Ém.).	Han (Charles-Fr.).	Jeancelle (Henri).
Gérard (Joseph).	Hansmann (Ern.-H.).	Jeckel (Georges-H.).
Gerny (Émile).	Harter (Ernest-Mic.).	Joly (Eugène-Jules).
Gérôme (Jean).	Hattier (Alp.-E.-Fr.).	Joulin (Pierre).
Gesbert (Fr.-Henri).	Hautecloque (A.-V.).	Journault (Ant.-À.).
Giboin (J.-François).	Hébert (Joseph-Mic.).	Julière (Jean-L.-P.).
Gilbert (Alfr.-Clod.).	Hélianax (Julien).	Junca (Pierre).
Gillard (Charles-Ét.).	Hénin (Albert-Jos.).	
Gillot (Alphonse).	Hennecart (Alf.-Fr.).	Kaffe (Jules).
Giraldi (Jean-Pierre).	Henry (Félix-Lucien).	Kervisic (Louis).
	Henry (Louis-Oscar).	

Klein (Pierre-T.).	Legros (Louis-Vict.).	Lucas (Alphonse).
Kuel (Jules-Marie).	Lehayre (Marie-P.).	Lucas (Louis-M.-P.).
Labbé (Pierre).	Lelong (Alf.-Max.).	Lucchesi (Arm.-J.).
Lacasse (Léon-L.).	Lemaire (Aug.-Jos.).	Lugol (Ant.-Charles).
Lacatte (Onés.-Xav.).	Lemcunier (Eugène).	Luyckfassel (A.-F.).
Lachaume (Claude).	Lemoine (Pierre).	Lyon (Ach.-Napol.).
Lagoutte (André).	Leniaud (François).	
Lambole (Célestin).	Lenoir (Léonard).	Mabille (Charles).
Lamorlière (Arthur).	Lenoir (Nap.-P.-P.).	Machetti (Jean).
Lamson (Eug.-Gab.).	Lenoir (Ant.-Franç.).	Magnien (Emile).
Lamy (Joseph-Mic.).	Lepage (Eugène).	Mahiet (Jean).
Landrieux (H.-L.).	Lepreux (Léopold).	Mair (Jean-Jacques).
Landry (Ed.-Gust.).	Leprince (Eug.-E.).	Maison (Pierre).
Langlois (E.-J.-L.).	Leraillé (Pierre).	Malchin (Eugène).
Laprade (Fiacre).	Le Roscoët (J.-F.-M.).	Malézy (Théodore).
Lapre (Ernest).	Leroux (Ad.-Paul).	Malzieux (Pierre).
Laprovôte (Franç.).	Leroy (François).	Mantois (Jules).
Larique (Alex.-Ph.).	Lervoire (Pierre).	Marchal (Hector).
Lascoux (Louis).	Lesage (Alfred).	Marchandier (J.-J.).
Laumônier (A.-H.).	Lesage (Alph.-Ch.).	Marie (Gust.-Jos.).
Laurent (G.-J.-L.).	Lesieur (Louis Phil.).	Marié (Ern.-Théop.).
Laville (Jean-Fr.).	Letellon (Félix-P.).	Marigot (Ad.-J.-B.).
Laviolette (D.-L.).	Letherry (Aug.-M.).	Marin (Alp.-Max.).
Lebel (Franç.-Henri).	Letupe (Cas.-Jos.).	Marquenat (Ch.-P.).
Leblanc (Albert).	Leurident (Henri-L.).	Marqueniès (F.-X.).
Leblanc (Victor).	Leveau (Pierre).	Martin (Aug.-J.-V.).
Lebouleux (Pierre).	Lheureux (François).	Martin (Franç.-Osc.).
Lebrun (A.-E.-N.).	Liberge (Et.-J.-P.).	Martin (J.) (Marseille).
Leclerc (Alex.-Jos.).	Lièvre (Jos.-L.-P.).	Masse (Émile-Jos.).
Leclerc (Jos.-Louis).	Ligneau (Laurent).	Masselot (Firm.-J.).
Lecoïnte (C.-Franç.).	Lignelet (Charles).	Masson (Louis).
Lecomte (Domin.).	Limousin (A.-L.-P.).	Masson (Victor).
Lecomte (Victor).	Loichemolle (Jules).	Mathieu (Alfred).
Lecornu (Ac.-Pierre).	Loiseau (Eug.-Vict.).	Matuszewicz (B.-D.).
Lecourt (Alex.-H.).	Lombard (Louis).	Maugras (Henri).
Lecreux (Pierre).	Longuemard (F.-J.).	Maussires (Ch.-M.).
Lécuyer (Ac.-Louis).	Longuet (Aug.-L.).	Mayer (Ch.-Sim.).
Ledoyen (Gabr.-J.).	Lorrain (Franç.-M.).	Mazeau (Louis).
Lefèvre (A.-Ed.-O.).	Lothié (François).	Mehl (Eug.-Franç.).
Lefèvre (Charles).	Louis (Ch.-Fr.-J.).	Melloni (Charles).
Lefèvre (Eug.-Louis).	Loustalet (Jean).	Mencreul (D.-J.-M.).
	Louvier (Louis).	

Mercier (Ad.-Pierre).	Mousseau (Auguste).	Perrée (Adolp.-Eug.).
Mercier (Eug.-L.).	Muller (Aug.-Ch.).	Perron (Nicolas).
Merle (Henri).		Perrot (Joseph).
Mertzig (Fréd.-G.).	Nein (Achille-Pierre).	Perrot (Lud.-Raoul).
Mestre (Ed.-Henri).	Nicolle (Auguste-P.).	Persignan (Mat.-Th.).
Métadier (Georges).	Noël (Pierre).	Peyrusset (Aug.-J.).
Meunier (Ch.-Louis).	Noël (Aug.-Xavier).	Philippon (Ch.-H.).
Meuriot (Em.-Louis).	Nolibois (Ad.-Jean).	Piat (Fortuné-Louis).
Meurtin (Ars.-Maur.).		Picard (Eugène).
Meyer (Alf.-Ernest).	Olivier (Edm.-Fr.).	Pichancourt (G.-N.).
Meyer (Jean-Bapt.).	Omont (Eugène).	Pichard (Gabriel).
Meyniel (Edouard).	Orcel (Charles).	Picon dit <i>Pagès</i> (C.).
Meyrat (Pierre).	Orenge (Gustave).	Pierre (Ch.-Hubert).
Michel (Simon).	Ozier (Emile).	Pierre (Ern.-Nicolas).
Mignot (Aug.-Pierre).		Pierret (Alb.-Désiré).
Minard (Émile-Vict.).	Pagenelle (Léon).	Pierron (Abel.-Jos.).
Minard (Louis).	Pagnon (Alb.-J.-M.).	Pierson (Gust.-Jos.).
Minery (Art.-J.-B.).	Pain (Alph.-Olivier).	Piffault (Eug.-Jos.).
Mingam (Fél.-Marie).	Palais (Ch.-Appol.).	Pigerre (Élie-J.-B.).
Miot (Léon).	Pancou-Lavigne (A.).	Piller (Émile-J.-B.).
Mirot (Abeillard).	Papault (Eug.-Fr.).	Pillioud (Moïse).
Mivielle (Arm.-D.).	Parigot (Eugène).	Pillot (Jean-Bapt.).
Monbalon (Henri).	Parisel (Aug.-Mart.).	Pin (Alph.-J.-Bapt.).
Montfort (Ac.-P.).	Parot (Jean-Bapt.).	Pinon (Henri-Hon.).
Montier (Alexis).	Passedouet (Aug.-J.).	Piquet (Gust.-Jos.).
Montrobert (Cas.).	Pateyron (Joseph).	Place dit <i>Verlet</i> (H.).
Moquet (Ch.-Louis).	Pattier (Félix-Vict.).	Planchon (Jacques).
Moquet (Jean-Jos.).	Paulus (Henri-Jacq.).	Planquette (Pierre).
Moreau (Henri-L.).	Pavy (Louis).	Plâtrier (Ern.-Jules).
Moreau (Isidore).	Payen (Alex.-Louis).	Poisson (Fr.-Léop.).
Moreau (Pierre).	Paysant (Joseph-M.).	Poivreau (Eug.-P.).
Moreaux (Jos.-T.).	Péchinot (François).	Ponchon (Charles).
Morel (Bap.-Hipp.).	Pellegrin (Alex.).	Popineau (Frédéric).
Morin (François).	Pellerin (Émile).	Portefaix (J.-Bapt.).
Morin (Jules-L.-T.).	Pénault (Anat.-Jean).	Portois (Fr.-Luc.).
Morin (Ulysse).	Pennetier (Ét.-Henri).	Posenaëz (Ch.-Jos.).
Mortegoutte (E.-L.).	Pény (Ed.-Théod.).	Postel (Ed.-Léon).
Morvan (François).	Pérain (Ad.-Eug.).	Pothron (Auguste).
Mounier (Léonard).	Perdu (Hon.-Narc.).	Potier (Jean-Bapt.).
Mourant (Jean-Bap.).	Périgord (Joseph).	Potigny (Ed.-Vict.).
Moureau (Jean).	Pernolet (Auguste).	Potonier (Ad.-Jos.).
Moussart (Auguste).	Perreau (Alfr.-Jean).	Potriquet (L.-Pierre).

Pouberel (Guill.).	Rinbauf (Arm.-Fr.).	Semat (Jean).
Pousseau (Ch.-Phil.).	Ringeval (François).	Sencier (Ferdinand).
Poussin (Arm.-J.).	Rioublanc (Jean).	Sénéchal (Émile-P.).
Préau dit <i>de Védel</i> .	Rives (Clém.-P.-P.).	Séneck (Alfred-Jean).
Prévost (Arm.-Cl.).	Rivière (Aug.-Fr.).	Sérand (Émile).
Prévôt (Aug.-Hipp.).	Robertson (Hipp.).	Serbouce (Aug.-B.).
Priant (Jean-Bapt.).	Robillard (Ch.-Fr.).	Simon (J.-Théodore).
Prieur (Jean-Franç.).	Rocheport-Luçay (de).	Simon (Moïse).
Prodhomme (C.-L.).	Roger (Alex.-Jules).	Siminaire (Jean).
Prodhomme (J.V.).	Rogier (Jos.-Léon).	Simonnet (Hyac.).
Prout (André).	Rollet (Barth.-L.).	Simonnet (Pierre).
Provin (Hipp.-L.).	Rolland (Alf.-Léon).	Simonot (Alph.-L.).
Prut (Louis-Stan.).	Rossignol (J.-Bapt.).	Sorin (Aug.-Charles).
	Rossini (Jos.-Pierre).	Souligoux (Étienne).
Quesnot (C.-D.-J.).	Rougé-Canal (L.-V.).	Soyer (Joseph.-L.).
Quiniou (M.-Prosp.).	Roulier (Aug.-Jean).	Squète (Joseph.-P.).
Quintin (Jean-Mar.).	Rousse (Élie-Fréd.).	Stein (Henri).
	Rousseau (Nestor).	Stibre (François).
	Roussel (Alexandre).	Stiffler (Laurent).
Rabuel (L.-Lucien.).	Rouvier (Paul).	Sulleau (Aug.-M.).
Racaud (Jacques).	Rouyer (Nic.-Tous.).	
Raddaz (Benjamin).	Roy (Alb.-Ch.-Eug.).	Taillefer (Maurice).
Ragon (Jean-Jules).	Roy (Claude).	Tamet (Jean-St-Ét.).
Ragot (Auguste).	Royer (Ant.-Martin).	Tardy (Joseph-L.).
R (Frédéric).	Ruaux (Est.-Franç.).	Tassard (Alp.-Eug.).
Ravilly (Louis-Mar.).		Taveaut (Pierre).
Rayer (François).	Sagot (Henri).	Testard (Auguste).
Rebourcet (J.-Jul.).	Saint-Pé (Basile).	Testart (Bernard).
Récipont (Henri).	Santaine (J.-Bapt.).	Texier (Ant.-Pierre).
Redoutet (Ét.-St.).	Santerre (Franç.-J.).	Thénard (Achille).
Régère (Dom.-Jos.).	Sarrazin (Paul).	Thibaudié (Aug.-L.).
Régnier (Jules).	Sauce (Aug.-Eug.).	Thibaudier (F.-S.-Z.).
Rény (Pierre).	Saumont (Jean).	Thomas (Cél.-L.-V.).
Renard (Éd.-Jules).	Savouré (Pierre).	Thomas-Javid (Jos.).
Renard (Hipp.-Jos.).	Saxmann (Léon).	Thuriès (Jérôme-L.).
Renaud (Cl.-Mar.).	Schanot (Charles).	Tisse (Charles-Jean).
Renaude (Désiré).	Schmyezinski (Paul).	Tonnelier (Philippe).
Rey (Ch.-M.-Vict.).	Schneider (Conr.-J.).	Toupé (Franç.-Guil.).
Ribeyre (André-B.).	Schreyeck (Édouard).	Tourbier (Arthur).
Richard (H.-Paul).	Sébire (Alph.-Fr.).	Touret (Aug.-Bern.).
Richard (Joseph).	Séguin (Fr.-Henri.).	Trein (Jean).
Riès (Jean-Pierre).		

Trémolières (A.-A.).	Verdure (Aug.-Jos.).	Vivien (Charles).
Triadou (Jos.-Marie).	Verger (Louis).	Voisin (Ad.-Eugène).
Trinquet.	Vergnaud (Léonard).	Vuillaumier (F.-G.).
Truchot (Simon).	Vermant (Ch.-L.-P.).	
	Véron (Eugène-Fr.).	Walzer (Henri).
Ubel (Daniel).	Verspeelt (Bruno).	Warnier (Éd.-Jos.).
Urbain.	Véry (Ernest-Pierre).	Weisgerber (P.-P.).
	Veyron-Lacroix (E.).	Werner (F.-Nicolas).
Vaissié (É.-P.-J.-B.).	Vialon (Laurent).	West (Jacques).
Valligrane (H.-J.-L.).	Vianot (Étienne).	Wolowski (Alex.).
Valleix (Ad.-Gust.).	Vielle (Henri).	
Vanbrouck(A.-D.-L.).	Vigeant (Paul).	Xardel (Ch.-J.-Bapt.).
Vanhaël (Ferdin.).	Vigrard (Albert-A.).	
Vanier (Édouard).	Vigreux (Ed.-J.-B.).	Yven (Jonathan).
Vassaux (Ch.-Eug.).	Villard A. (La Mart.).	
Vasson (Alexandre).	Vincenot (Cam.-Cl.).	Zabiolle (Alexis).
Vautier (Jul.-Nic.).	Vincenot (Ét.-Jean).	Zingé (François).
Védrine (Jean).	Vincent (Fr.-Jules).	Zégu (A.-François).

# ÎLE DES PINS

## DÉPORTATION SIMPLE

Aab (Pierre).	Altemeyer (Charles).	Archenault (Bruno).
Abadie (Antoine).	Althaus (Henri).	Ardillier (Charles).
Abard (Louis).	Alvin (Honoré).	Ardoin (Alphonse).
Accard (Aimé-Eug.).	Amand (Amynthe).	Argenton (Jules).
Adam (Célestin).	Ambrozelli (Alex.).	Armand (Albert).
Adam (Eug.-Exup.).	Amelin (Julien).	Armand (Cyprien).
Adam (Louis).	Amelot (Jean).	Armand (Henri).
Adam (Louis).	Amet (Jules).	Arnaud (Auguste).
Adam (Prosper).	Amet (Just).	Arnaud (Ferd.-L.).
Adamy (Amédée).	Ami (Jacques).	Arnoldy (Joseph).
Adamy (Martin).	Amiard.	Arnould (Étienne).
Adet (Auguste).	Amier (Maurice).	Arnould (Nicolas).
Adier (Jean-Pierre).	Amyot (Antoine).	Arrêteau (Sylvain).
Adnot (Denis).	Ancelin (Franç.-L.).	Arviset (Léon).
Adnot.	André (Auguste).	Assailly (Ach.-Fr.).
Agé (Joseph-Louis).	André (Ernest).	Asselinne (Jean).
Agier (Jacques).	André (Léon).	Aubac (Antoine).
Agniel (Julien).	Andrieux.	Aubertin (Léopold.).
Agnus (J.-François).	Andrieux.	Aubourg (Jules).
Aguillon (Léopold).	Andrieux (Jean).	Aubray (François).
Alamone (Louis).	Andurant (Louis-H.).	Aubrie.
Alary (Louis-Ferd.).	Aner (François).	Aubrun (Georges).
Albaret (Jean).	Angel (Frédéric).	Aubry (Alex.-Pierre).
Albert (Félix).	Angevin (J.-Bapt.).	Aubut (Isid.-Julien).
Albrecht (Antoine).	Annat (Émile).	Auchêne (Émile).
Alexandre (J.-Bapt.).	Anneau (Fr.-Alex.).	Audibert (L.-Marie).
Alfred (Isidore).	Anquetil (Louis).	Aufaure (François).
Allan (Armand).	Ansart (Jos.-Narc.).	Augey (Franç.-L.).
Allard (Jules).	Ansel (Henri).	Augier (Joseph).
Allongé (Denis-P.).	Antony (Félix).	Augros (Ulysse).
Almandet (Ch.-J.-B.).	Appert (Auguste).	Aumeunier (Émile).
Almayrac (J.-Henri).	Archambeau (Benj.).	Aupetit (Jean-Paul).



Aurand (Pierre).	Barlier (Pierre).	Beausire (Louis).
Ausschneider(Jules).	Baron (Ferdinand).	Beautrement(A.-L.).
Auvray (Ad.-Louis).	Baron (Firmin).	Bédué (Marc).
Auvray (Émile).	Barraquin (Edm.).	Belbille (Alfred).
Avisard (Victor).	Barrat (Jules).	Belfis (Édouard-Fr.).
Avisse (Alphonse).	Barrié (François).	Belin (Pierre).
Avril (Georges).	Barrois (Maurice).	Bellet (Louis).
	Barroletti (Jean).	Bellet (Pierre).
Babouot (J.-Bapt.).	Barthélemy (André).	Bellot (Pierre).
Bac (Édouard).	Barthélemy(C.-Jos.).	Belly (Guillaume).
Baclet (Louis).	Barthélemy (Eug.).	Belval (Louis).
Bachelot (Louis).	Barthélemy (Victor).	Béna (Constant).
Bachelot (Edmond).	Bartholomei (A.-J.).	Bénard (Julien).
Badault (François).	Bartholomy (Fr.).	Bénassi (Antoine).
Badet (Alexis-Paul).	Basset(Charles-Éd.).	Bénazet (Ant.-L.).
Bailey (Alphonse).	Basset (Eug.-Théo.).	Benier (Antoine-N.).
Bailleul (Hyacinthe).	Bassot (Jean).	Benjamin.
Bains (Pierre).	Bastide(Jean-Bapt.).	Benoist (Auguste).
Balagny (Const.-L.).	Bastien.	Benoist (Paul).
Balijoux (Jean).	Basuyau (Pascal).	Benoît (Eugène).
Ballard (Joseph).	Bath (Jean).	Bentre (Denis-Alex.).
Ballée (Jean-Bapt.).	Ratteux (Édouard).	Bérard (Henri-Jos.).
Ballière.	Baudier (Pierre).	Bercher (Arthur).
Ballin (Joseph).	Baudin (Victor).	Berchère (Jean-B.).
Balthazard (Hipp.).	Beaudouin (Hipp.).	Berçot (Jean-Bapt.).
Bance (Alred).	Baury (Louis-P.).	Berger(Louis-Mart.).
Barangeard (Phil.).	Baveret (François).	Berlin (Auguste).
Barat (Victor).	Bavoux (Claude).	Berlivet (Henri).
Barbant (François).	Bayère (Eugène).	Bernaille(Franc.-J.).
Barbet (Louis-Paul).	Bayol (Jean).	Bernard (Pierre).
Barbey (Ém.-Louis).	Bayot (Maxim.-Ch.).	Bernardin (Alp.-A.).
Barbey (Gabriel).	Bazin (André).	Bernot (Louis).
Barbier (Eugène).	Beaudenès(Jacques).	Bérot (Louis-Céles.).
Barbier (Franc.-H.).	Beaudot (François).	Berronet (Bernard).
Barbier(Jean-Bapt.).	Beauduit (Léonard).	Berrujat (David).
Barbier (Pierre).	Beaugeat (Michel).	Berruzier (Édouard).
Barbillon (François).	Beauger (Claude).	Berry (Ulysse).
Bardache (Ant.-D.).	Beaulieu (Arm.-L.).	Berthault (Gustave).
Bardet.	Beaumont (Alex.).	Berthe (Joseph).
Barille (François).	Beaumont (Louis).	Berthé (Jean).
Barillier (Louis).	Beaumont (de) (G.).	Berthelot (Victor).
Barlier (Hippolyte).	Beauri (Léonard).	Berthet (Ernest).



Berthet (Jean).	Bion (Jean).	Boisselet (Jean-V.).
Bertho (Jean-Victor).	Biribi (Joseph).	Boissier (Louis).
Berthod (Louis).	Bironnet (François).	Boissonnade (G.-Ét.).
Bertholet (Jean-B.).	Bisson (Gustave).	Boissy (Charles-Jos.).
Bertin (Alexandre).	Bivat (Étienne).	Boistel (Édouard).
Berton (Anatole).	Bizot (Lazare).	Boistel (Louis).
Bertrand (Adolphe).	Blacques (Ad.-Jules).	Boizot (Jean-Louis).
Bertrand (Alex.-L.).	Blampin (Adrien-L.).	Bolbeau.
Bertrand (Ferd.-P.).	Blanc (Alex.-Jean).	Bollet (Joseph).
Bertrand (Isidore).	Blanchet (Eugène).	Bollon (Jean).
Besnard (Joseph).	Blanchet (Jules-L.).	Bolotte (Auguste).
Besse (Louis-Paul).	Blanchet.	Bolonski (Louis).
Bessy (Claude).	Blandy (Prosper).	Bonaventure (Hon.).
Bestetti (Eug.-Fr.).	Blangy (René).	Bonetti (Claudin).
Béteille (Besnard).	Blin (Alfred).	Bonichon (Félix).
Bétenfeld (François).	Blochot (Paul).	Bonin (Marie).
Béthemond (Fr.-H.).	Blondeau (Eugène).	Bonnard (François).
Bethfort (Jules).	Blondeau (Henri).	Bonneau (Ernest).
Bettencourt (Pierre).	Blondel (Henri).	Bonnel (Louis).
Beunon (Germain).	Blondel (Joseph).	Bonnemaison (Ant.).
Beuré (Eugène).	Blondet.	Bonnenfant (Jacq.).
Beurrier (Pierre).	Blondin (Charles).	Bonnet (François).
Bézardin (Aimé-L.).	Bloquel (Benoit).	Bonnet (Frédéric).
Béziat (Joseph).	Blum (Maurice).	Bonnet (Joseph).
Bézy (Auguste).	Blut (Louis).	Bonnet (Pierre).
Biausse (Fidèle).	Bluteau (Jean).	Bontemps (Franç.).
Bicheron (Louis).	Bluteau (Louis).	Boquillon (Benoît-J.).
Bichet (Jean).	Bocquet (Louis).	Bordeaux (Grégoire).
Bichette (Eugène).	Bodard (Michel).	Bordier (Victor).
Bidault (Gaston-L.).	Bodet (Edmond).	Bordinckx (Ad.-L.)
Bidon (Jean).	Bodson (Francisque).	Borel (Charles).
Biernaski (Joseph).	Body (Jean).	Borella (Jacques).
Bignard (Pierre).	Bœuf.	Bosino (Charles).
Bignin (Émile).	Boquet (François).	Bossières (Emman.).
Billard (Célestin).	Bohrer (Jules).	Bothereau (Jul.-R.).
Billard (Louis-P.).	Boidin (Adrien).	Boubong (Alfred).
Billard (Lubin).	Boiglin (Gustave).	Boucard (Charles).
Billard (Martin).	Boileau (François).	Boucher (Émile).
Billat (Léopold).	Boirot (Victor).	Boucher (Léop.-P.).
Billaud (Claude).	Boisgontier (J.-Bap.).	Bouchet (Antoine-L.).
Binet (Alph.-Marie).	Boison (Ad.-Hyp.).	Bouchet (Maurice).
Binet (Pierre).	Boisseau (Joseph).	Bouchez (Charles).

Bouchicot (Jean).	Boutin (Barthélemy).	Brossard (Alfred).
Boucreux (Jérôme).	Boutroux (Théodore).	Brouet (François).
Bosdant (Constant).	Bouvet (Gab.-Jean.)	Brugny (Étienne).
Boudeville (César).	Rouvet (Henri-Mar.)	Brunache (Dés.-G.).
Boudin (Agnan).	Bouvier (Adolphe).	Bruneau (Louis).
Boudin (Eugène).	Bouvier (Félix).	Bruneau (Victor).
Boudot (Christophe).	Bouvier (Georges).	Brunel (Thomas).
Boudrey (Louis).	Bouvier (Jules-L.).	Brunetti (Louis).
Boudrille (Auguste).	Bouvignes (Flor.).	Brunhios (Adolphe).
Bougault (Jean-Fr.).	Bouvy (François).	Brusselaar (Hipp.).
Bougenaud (Cl.-Fr.).	Bouyer (Emmanuel).	Bruxelles (Fulgent).
Bouglet (Louis-Vict.).	Boval (Arsène).	Bruyer (Félix-Nic.),
Bouis (Casimir).	Boyer (Jean-Bapt.)	Buard (Alex.-Aug.).
Bouju (Antoine-Ch.).	Boyer (Michel-Paul).	Bucciali (A.-Louis).
Bouland (Alfred).	Bracq (Marcelin).	Buchenaud (Martial).
Boulanger (Georges).	Brandon (Antoine).	Buet (Édouard).
Boulay (Joseph).	Brasquiès (Jean).	Buffo (Dominique).
Boulet (Jean).	Brassac (Gustave).	Bugis (Antoine).
Boulet (Octave).	Brasse (Paul).	Buissède (Ant.-J.).
Boullat (Charles).	Brassier (Michel).	Buisson (Alfred).
Boullemer (Jules).	Brayer (Désiré).	Buisson (Antoine-J.).
Boulenger (É.-L.).	Brayer (Jules).	Bulard (Joseph).
Boulnois (Antoine).	Brébion (Eugène).	Bullier (Léonard).
Boulot (Éd.-Math.).	Bréchotte (Fr.-Th.).	Buon (Victor).
Bouquemant (Ch.).	Brédif (Alph.-Fr.).	Buquet (Charles).
Bourdet (Adolphe).	Breit (Louis).	Bureau (Charles-L.).
Bourdet (Jean).	Brenot (Nicolas).	Buret (Charles).
Bourdinat.	Brès (David).	Buron (Pierre).
Bourdon (Éd.-Vict.).	Breton (Paul).	Burillier (Jean).
Bourdon (Jean-L.).	Bretonneau (Aug.).	Burtin.
Bourgeois (Adolphe).	Breuil (Alphonse).	Butet (Gustave).
Bourgoin (J.-Vinc.).	Brevet (J.-Michel).	Buton (Émile).
Bourgoing (Fr.-Jos.).	Brézelain (Henri).	
Bourlet (Antoine).	Bridoux (Christophe).	Cabiron (Pierre).
Bourlet (Louis).	Briffault (Aug.-L.).	Caboche (Eugène).
Bourlier (Jean-Bapt.).	Briosne (Aug.-L.).	Cabourg (Alex.-Jos.).
Bourlier (Fr.-Louis).	Briot (Jérôme).	Caby (Adolphe).
Bourlon (César).	Brisorgueil (Franc.).	Cacaux (Jean-Théo.).
Bourquart (J.-M.-J.).	Brissard.	Cagnant (Joseph).
Boury (Victor).	Brisset (Charles).	Caillaud (Sylvain).
Bousquet (Jules).	Brisset (Jules).	Caillaux (Alfred-L.).
Boussard (François).	Brocherieux (Ch.-L.).	Caille (Frédéric).

Caillet (Ch.-Pierre).	Castil (François).	Changarnier (Félix).
Caillet (Pierre).	Casse (Charles).	Chanouelle (Pierre).
Cailliau (Octave).	Catelain (Nicolas).	Chanson (Jean).
Cailly (Désiré).	Catin (Jean-Victor).	Chanteloup (Aug.).
Caisey (Camille).	Cauchois (Étienne).	Chanteloup (Théop.).
Calais (Jules).	Caudeville (Aug.).	Chanvoux (Ern.-L.).
Calbet (Adolphe).	Caumont (Ernest).	Chanvry (François).
Calbourdin (J.-Mar.).	Caurier (Émile).	Chapelain (Alex.-M.).
Callemau (Émile).	Cauvain (Alfred).	Chapelain (E.-Edm.).
Callet (Jean).	Cauvelle (Henri).	Chapuis (Joseph).
Cambay (Fénelon).	Cavanar (Jean).	Charbonneau (Ch.).
Camus (Aimable).	Cavaré (Auguste).	Chardon (Jules).
Camus (Eugène).	Cavenel (Charles-J.).	Chardon (Victor).
Camus (Fiacre-P.).	Cayol (Jean-Bapt.).	Charles (Émile).
Camus (Jean).	Cazals (Jean-Bapt.).	Charles (Etienne).
Canard (Émile-H.).	Célin (Louis).	Charles (Marcelin).
Cantrel (Jean-J.-A.).	Cerbelot (Henri-R.).	Charlet.
Capellaro (Ch.-R.).	Cessois (Louis).	Charlier (Charles).
Capelle (Charles).	Chabanat (Jules).	Charlier (Honoré).
Capitaine (Félix).	Chabanne (Antoine).	Charlier (Jules).
Cardinaud (Pierre).	Chabassol (J.-P.-V.).	Charlon (Louis).
Carias (Gustave).	Chabenet (Joseph).	Charlot (Émile-M.).
Cariat (Jean).	Chabrilat (Antoine).	Charma (Victor).
Caribeau (Adolphe).	Chabrol (Pierre).	Charmeau (Charles).
Carissime (Franç.).	Chabrouty (Math.).	Charpenay (Maurice).
Carle (Émile).	Chaffier (Auguste).	Charpentier (Alfred).
Carle (Eugène).	Chaffray (Alex.).	Charpentier (Cl.-L.).
Caron (Alphonse).	Chaize (François).	Charpentier (Julien).
Caron (Claude).	Chalansonnet (G.).	Charpentier (Oscar).
Carpentier (Charles).	Chalier (Jean-Roch).	Charpentier (Pierre).
Carpentier (Pierre).	Chalumeau (A.-L.).	Charpentier (Pierre).
Carré (Étienne).	Chalvet (Pierre).	Charret (Ant.-Jos.)
Carré (Eugène).	Chamalet (Édouard).	Charrière (Auguste).
Carrel (Joseph).	Chamard (Léonard).	Charrière (Louis).
Carret (Joseph).	Chambart (J.-Bapt.).	Charron (Palmyre).
Carrey (J.-Cl.-Eug.).	Chamberlin (Ad.).	Charruau (Jean).
Carrier (Charles).	Chamoux (Louis).	Chartier (Benjamin).
Carrière (François).	Champagnat (Ad.).	Chastang (Charles).
Carrière (Joseph).	Champion.	Chastang (Pierre).
Carval (Eugène).	Champy (Gustave).	Chastel (Paul-Pierre).
Castanné (J.-Phil.).	Chanal (Adolphe).	Château (Charles).
Castelin (Désiré-L.).	Chanat (Eugène).	Château (Louis).

Châtelain (Antoine).	Clavel (Auguste).	Connant (Olivier).
Chaumet (Louis).	Clédière (François).	Connat (Léon).
Chaumet (Pierre).	Clément (Éloi).	Constant (Pierre).
Chaussepied (Alexis).	Clément (Émile-L.).	Contal (Charles).
Chaulière.	Clément (Louis).	Contosset (Prudent).
Chauvet (Antoine).	Clément (Pierre).	Convert (Édouard).
Chavignié (Jean).	Clément (Victor).	Coquille (Léon).
Chayer (Auguste).	Clerc (Fr.-Gustave).	Coquoin (Charles).
Chefd'hôtel (Henri).	Clérembault (Julien).	Corbière (Gaston).
Chenaux (François).	Clinet (Emile).	Corbin (Alexandre).
Chéné (Achille).	Clisse (Louis).	Corby (Ernest).
Chennevière (Jean).	Clonner (Jules).	Cordhomme (J.-B.).
Chenoz (Alexis-Jos.).	Cochard (A.-J.-L.).	Cordier (Daniel-L.).
Cher (Auguste).	Cochard (Jean).	Cordier-Jolly (Eug.).
Chéramy (A.-L.-P.).	Codan (Jean).	Corlet (Auguste).
Chéron (Ant.-Louis).	Codelle (Jean).	Cormède (Paul-G.).
Chéron (Auguste).	Cœur (Aug.-Pierre).	Cormier (Alexandre).
Chery (André).	Cogniet.	Cormier (Victor).
Chesnel (Basile).	Cogniet (Gust.-Alex.).	Corneille (Léon).
Chevallier (Étienne).	Colas (Alphonse).	Cornemuse (A.-H.).
Chevallier (Jacques).	Colas (Auguste).	Cornot (Hippolyte).
Chevalier (Jean).	Colin (Romain).	Cornuez (Hippolyte).
Cheventner (Louis).	Collard (Jean-Bapt.).	Corret (Fréd.-Hon.).
Chevin (Jean-Louis).	Collardet (Félix).	Corroyer (Alex.).
Chevreuil (Louis).	Collet (Jean).	Cosse (Victor).
Chevreaux (François).	Collibert (Eug.-H.).	Costey (Benjamin).
Chevrier (Antoine).	Collin (Charles-Jos.).	Coudray (François).
Chevrier (Louis).	Collin (Isidore).	Coudrier (Augustin).
Chiboust (Paul-Pr.).	Collon (Pierre).	Couillot (Ernest).
Chipot (Charles).	Colmiche (Émile).	Coulom (Auguste).
Cholin (Émile).	Colnet (Albert).	Couly (Désiré).
Chopin (Auguste).	Colson (Alex.-Eug.).	Coupchoux (Ernest).
Chopin (Pierre).	Colson (Louis).	Courgibet (Const.).
Choppart (Savinien).	Colson (Xavier).	Courtadon.
Chotard (Éd.-Vict.).	Columbus (Eugène).	Courtadon (Simon).
Chrétien (Arsène).	Combault (Léonard).	Courtaud (Gilbert).
Chrétien (Joseph-L.).	Combes (François).	Courtenel (Paul).
Citeau (Jos.-Math.).	Comby (François).	Courtosère (Gilbert).
Clairfontaine (Félix).	Commissaris (Aug.).	Cousin (Auguste).
Claudiel (Georges).	Compain (Victor).	Coutouly (Henri).
Claudiel (Albert).	Compère (Alb.-H.).	Couture (Jacques).
Clauss (Germain).	Comte (François).	Couturier (Antoine).

Cozette (Auguste).	Datry (Nicolas).	Delamare (Charles).
Crépeau (Henri).	Daubier (Émile).	Delamarre (Éd.-L.).
Crépin (Claude).	Daudon (Joseph).	Delannoy (Ch.-Osc.).
Cresson (Honoré).	Daumont (A.-Arth.).	Delannoy (Paul).
Cretellier (Pierre).	Dauphin (Mar.-Jos.).	Delaplace (François).
Crétin (Franc.-Jos.).	Dautrevaux (Ch.-E.).	Delarue (Séraphin).
Crevel (Isidore).	Dauvillé (Ernest).	Delâtre (Édouard).
Croënné (Henri).	Dauvillers (Ant.-Fr.).	Delâtre (Louis).
Croizet (Aimable).	Davelny (Léon).	Delaunay (Baptiste).
Cron (François).	Davenne (Gaston).	Delaunay (Georges).
Cronier (Clément).	David (Clair-Edme).	Delavaux (Étienne).
Croquart (Florim.).	David (Ernest).	Delbergue (Fr.-L.).
Croset (Pierre).	David (Jean-Bapt.).	Delcros (A.-L.-Jos.).
Crosse (Charles).	Davignon (Jean).	Deleau (Fulgence).
Cruÿghe (J.-Bapt.).	Debailleux (Théop.).	Delécolle (Jules-Al.).
Cucu (François).	Debaye (Ch.-Arthur).	Delerue (Aimé-Cél.).
Cuisy (Joseph).	Debray.	Delfosse (Henri).
Currière (Romain).	Debuire (Claude-M.).	Delgusse (François).
Cusa (Marc).	Decaë (Henri).	Delhomme (Émilien).
Cussey (François).	Decalogne (Jean-B.).	Delhomme (Paulin).
Cutter (Éd.-Louis).	Déchand (Jean-B.).	Delhorbe (Eug.-H.).
Cuvey (Louis).	Defresne (Jacques).	Delhourbe (Antoine).
	Defuant (Jean-Bapt.).	Dellier (André).
Dabin (Jean).	Degenne (Victor).	Delmas (Ch.-Victor).
Dacier (Alex.-Xav.).	Déghéselle (Victor).	Delmont (Ferdin.).
Dâges (Jean-Franc.).	Degonce (François).	Delpech (Claude-H.).
Daillant (Frédéric).	Dégrincourt (A.-J.).	Delpierre (François).
Daire (Constant).	Deguisse (Frédéric).	Delrieux (Joseph).
Daire (Eug.-Sylvain).	Dehaëck (Jérôme).	Delronge (J.-Victor).
Dallot (Guillaume).	Dehard (Joseph).	Delrue (Charles).
Dalstein (Nicolas).	Dejoie (Sylvain).	Delvallec (Gaston).
Daltroff.	Delacôte (Joseph).	Delvey (Claude).
Dambreville (Adr.).	Delacourt (Philippe).	Delwert (Jean).
Danger (Victor).	Delage (Jean).	Demange (Ch.-R.).
Danion (Désiré-Jos.).	Delage (Jean-Franc.).	Demange (Philippe).
Danner (Jean-Jacq.).	De la Haye (Al.-L.).	Demange (Jean-V.).
Danré (César-Hipp.).	Delahaye (Ernest).	Demarchez (Charles).
Darbois (Jules).	Delahaye (Jules).	Demarle (Ern.-Jean).
Dardon (Joseph).	Delair (Jean).	Demarque (Jules).
Darré (Gustave-Jos.).	Delair (Octave).	Demarque (Nicolas).
Dars (Jean-Bapt.).	Delâtre (Victor).	Demay (Jules-Aimé).
Dat (Jean-Jules).	Delallée (Jean).	Demazeau (Pierre).

Demeule (Gustave).	Desmartins (Ét.).	Dion (Louis).
Demonceaux (Henri).	Desmellier (Aim.-J.).	Diot (Eugène).
Demortier (Robert).	Desmoulins (Ch.).	Dodon (Aimé-L.).
Demunter (Pierre).	Desobeaux (Éd.).	Doiteau (Édouard).
Denain (Jean-Bapt.).	Desplobews (Sylv.).	Dommanget (G.-Ad.).
Denel (Franç.-Aug.).	Despois (Auguste).	Donnet (Jules).
Denis (Aimé-Éras.).	Desportes (Ém.-L.).	Dorange (Alphonse).
Denis (Louis).	Despotte (Ch.-Jules).	Dorangeon (Franç.).
Dentracque (Henri).	Desse (Paul).	Doré (Louis).
Depannemaker (A.).	Destableau (Pierre).	Dormier (Ernest).
Depauw (A.-Henri).	Desteyrac (Jules).	Dormois (L.-Pierre).
Déplichin (Émile).	Destillé (Alfred.-G.).	Dormoy (Ernest).
Dépost (Eug.-Hub.).	Destord (Pamphile).	Dotton (Pierre).
Derenne (Delphin).	Desveaux (Théoph.).	Doublet (Victor-E.).
Dernodenn (Victor).	Deswert (Jean-B.).	Douette (Nicolas).
Derouët (Henri).	Detrée (A.-J.-Fr.).	Douillet (Charles).
Deroussy (Jean).	Deu (Constant).	Doutant (Pierre-L.).
Desaintloup (Louis).	Deuzé (Gustave).	Doutet (Théodore).
Desauchamps (Jul.).	Devanne (Paul).	Dressy (Valentin).
Desbarres.	Develle (Jules).	Drevet (Auguste).
Desbois (Pierre).	Devès (Félicien).	Dreyfus (Simon).
Descamps (Edm.-J.).	Devey (Jules).	Drit (Christophe).
Descaret (Henri).	Devic (François).	Dronsard (Louis).
Deschamps (Edm.).	Devienne (Gustave).	Drouilhat (Yves).
Deschamps (Jean).	Devierre (Ferdin.).	Droz (James-Tell).
Deschamps (Louis).	Devillaine (Pierre).	Druenne (Jules).
Descharreaux (D.).	Deville (Jean-Bapt.).	Druet (Henri).
Deschuyter (Alex.).	Devos (Charles).	Drugeon (Victor).
Descombes (Franç.).	Devrigny (Auguste).	Dubail (Alexandre.).
Desfontaines (Jos.).	Dewaët (Emile).	Dubain (Joseph).
Desfosses (Louis).	Dexemple (Charles).	Dubeaud (Ernest).
Desfourneaux (A.-É.).	Dheilley (Jean).	Duboc (Jul.-Louis).
Deshayes (Alphonse).	Dhermy (Joseph.-P.).	Duboc (Louis-Jul.).
Deshayes (Aug.-L.).	Dhersignerie (L.-M.).	Dubois (Joseph).
Deshurand (Adolp.).	Dhuvé (Alfred-Ch.). <sup>o</sup>	Dubois (Joseph).
Deslin (Georges).	Didelot (Charles).	Duboissy (Édouard).
Deslandes (Jules).	Didier (Achille).	Dubos (Benoît-L.).
Deslandes (Paul).	Didier (Louis).	Dubreuil (Bastien).
Desmares (Pierre).	Didion (Dominique).	Dubreuil (Eug.-V.).
Desmarest (Ad.).	Diene (Albert).	Dubus (Florimond).
Desmarest (Aug.).	Dieudonné (Franç.).	Dubus (François).
Desmarest (Jules).	Dimanche (Franç.).	Ducas (Denis).



Ducasse (Jean-Bapt.).	Duparque.	Ebstein (Charles).
Duchâteau (Emm.).	Dupart (Jules).	Eckemberger (Marc).
Duchâteau (Joseph).	Dupauty (Léon).	Edat (Henri-Gust.).
Duchâteau (Michel).	Duperron (Joseph).	Elmoni (Modeste).
Duchâtel (Arsène).	Duplessis (Alph.).	Entner (Xavier).
Duchaufour (Louis).	Dupont (Jean).	Eon.
Duchaussoy (L.-M.).	Dupont (Jean-Bapt.).	Esbille (Ernest).
Duchêne (Alex.).	Dupont (Pierre).	Espiard (Edmond).
Duchesne (C.-Eug.).	Dupont (Sylvain).	Estebe (Auguste).
Duchesne (Édouard).	Dupré (Alexis).	Étienne (Auguste).
Duchesne de Bressy.	Dupré (Aug.-Louis).	Étienne (Joseph).
Duchoquet (Jules).	Dupré (Eugène).	Eumonot (David).
Duclos (Joseph).	Duprey (Guillaume).	Évariste (Jules).
Ducorps (Alexandre).	Dupuis (Édouard).	Ewight (Achille-G.).
Ducorps.	Dupuis (Jules).	
Ducoudray (Germ.).	Dupuy (Louis).	Fabre (Jean).
Ducourtioux (Ph.-J.).	Dupuy (Pierre).	Fagart (Auguste).
Ducray (Eugène).	Durand (Aug.-F.-N.).	Faillis (Charles).
Ducroz (Louis).	Durand (Désiré).	Faity (Félix-Louis).
Dudonnay (L.-V.).	Durand (Edmond).	Faivre (Modeste).
Dufourd (A.-Isidor).	Durand (Edmond).	Fajon (Jules).
Dufresne (Charles).	Durand (Éd.-Raym.).	Falcini (Charles-J.).
Dugast (Victor).	Durand (Émile-G.).	Falep.
Dughène (Nicolas).	Durand (François).	Fallon (Pierre).
Duhamel (A.-Émile).	Durand (François).	Falloué (Hippolyte).
Duhamel.	Durand (Jean-Jos.).	Fallut (Marie).
Duhoux (Charles).	Durand (Jean-Louis).	Falque (Auguste).
Duleu (Pierre).	Durand (Louis).	Falquière (Joseph).
Dulong (Augustin).	Durand (Marie-Nic.).	Faltot (Nicolas).
Dulphy (A.-Louis).	Durandin (Ernest).	Fanchon (Abel-G.).
Dumain (Claude-N.).	Duray (Alexandre).	Fargue (Joseph).
Dumain (Joseph).	Durot (Charles-L.).	Fastré (Alexis).
Dumaire (Pierre).	Dutacq (Jules).	Faugère (Jean).
Dumesnil (Louis).	Dutailis (Alfred).	Faure (Ajax-Const.).
Dumont (Charles).	Dutailis (Léon-M.).	Faure (Alp.-E.-H.).
Dumont (François).	Dutilleux (Adolphe).	Fauve (Albert-Jul.).
Dumont (Jacques).	Dutour (Pierre).	Fauvel (Jean-Marie).
Dumont (Jean).	Duval (Henri).	Favié (Marius).
Dumont (Jules-Cl.).	Duvon (Hippolyte).	Favier (Jean).
Dumont (Léon).		Favre (Albert).
Dumont (Léon-Paul).	Eberhard (Joseph).	Favry (Eug.-J.-J.).
Dunoyer (J.-Bapt.).	Eberstoffler.	Fayadat (Adolphe).

Fayard (Antoine).	Forient (Henri-Cél.).	Fréval (Charles).
Fayard (Jean-Marie).	Forient (Louis).	Fréville (Jean-Bapt.).
Fayssat (Léonard).	Formentini (Ch.-P.).	Freycinet (Jean-L.).
Féan (Émile).	Fort (Jean).	Freyssinier (Louis).
Feils (Louis-Mich.).	Fortin (Xavier).	Frison (Alexandre).
Fénat (Ferdinand).	Forton (Charles).	Frison (Jean-Bapt.).
Fénin (Jean-Bapt.).	Forton (Désiré).	Fritz (Joseph).
Fénon (Léon).	Fossé (Clément-R.).	Froger (Marie).
Ferlat (Joseph).	Fossou (Eugène).	Frot (Joachim-L.).
Ferrachat (Jean).	Foucard (Émile-J.).	Froudière (Ch.-Éd.).
Ferré (Émile).	Foucaud (Pierre).	Fuant (François).
Ferret (Étienne-M.).	Fouchard (Auguste).	Funck (Auguste).
Ferret (Eugène).	Foucher (Armand).	Fuzier (Pierre).
Ferreux (Joseph).	Foucher (Ernest).	Fuzier (Victor).
Ferrez (Eugène).	Foucher (Jacq.-R.).	Fuzier (Jean-Marie).
Ferry (Eugène).	Fouet (Louis).	
Feuillette (Albéric).	Fougerolles (Const.).	Gaboriau (Ch.-Eug.).
Fèvre (Alfred-Ch.).	Fougue (Franç.-N.).	Gabriel (Julien).
Fidri (Denis).	Foulon (Sylvain).	Gachet (Julien).
Fié (Alexandre).	Fouque (Adolphe-P.).	Gachez (Jules).
Fiechter (Henri).	Fouquet (Adolp.-É.).	Gadebois (Just).
Fiévet (Marie-Jos.).	Fourché (Édouard).	Gaquère (Alexis).
Fiévez (Eugène-Fr.).	Fourneau (Stanis.).	Gaillard (D.-Jos.-L.).
Fillet (Gustave).	Fournier (Auguste).	Gaillard (Eugène).
Filleux (Pierre).	Fournier (Ch.-Flor.).	Gaillard (Jean-Bapt.).
Fischer (Michel).	Fournier (Eugène).	Gaizard (Aug.-Jean).
Flamand (Joseph).	Fournier (Jacques).	Gallicher (Auguste).
Flamand (Pierre).	Fournier (Julien-M.).	Galland (Ernest).
Flanet (Édouard).	Fournier (Laur.-N.).	Gallebrun (Étienne).
Flanger (Frédéric).	Fourny (Eugène).	Gallien (Auguste-L.).
Flavignat (Jacques).	Fourquois (Paul-V.).	Gallion (Jean).
Flavion (Henri).	Fourré (Hippolyte).	Gallois (Auguste).
Fleuret (François).	Foussat (Louis).	Gallois (François).
Fleury (Charles-S.).	Fraissines (Jos.-L.).	Gallons (Alexis).
Fleutiaux (Pierre).	Franchon (Jacques).	Gallu (Michel).
Floury (Alfred).	Francière (Auguste).	Galopin (Marc).
Foin (François-V.).	Frappart (Louis).	Galté (Auguste).
Fonrouge (Adolphe).	Frémont (Gustave).	Gamain (H.-J.-B.).
Forcadiri (Constant).	Frénette (Jules).	Gamory (Aug.-Vict.).
Force (Frédéric).	Fresnay (Jules).	Gandon (Pierre).
Forest (Alfred).	Frételle (Hippolyte).	Ganne (Charles).
Foresteau (Daniel).	Frettard (Émile).	



Gantier (Benoît-J.).	Gérard (Frédéric).	Givogne (André).
Gantz (Auguste).	Gérard (Henri).	Glissières (Aubin).
Gaparoux (Auguste).	Gérard (Jules-Vict.).	Gobard (Émile-F.).
Garand (Joseph).	Gérardin (Eugène).	Gobel.
Garçon (Claude).	Gérasse (François).	Goberville (Louis).
Gareau (Jules).	Gerbaud (Justin).	Godard (Éd.-Cyrille).
Gareau (Louis).	Gerbiere (René),	Godard (Éd.-Isid.).
Garel (Marie-Pierre).	Gerbrun (Noël).	Godard (Louis-Vict.).
* Garnier (Auguste).	Gerbus (Jean).	Godefroy (Eugène).
Garnier (Eugène).	Gerdy (Nicolas).	Godefroy (Ferdin.).
Garnotel (Jules-V.).	Germain (Amédée).	Godel (François).
Garoche (Joseph).	Germain (Antoine).	Goëtchy (Emile).
Garré (François).	Germain (Édouard).	Goguelat (Jean-B.).
Garry (Joseph).	Gervois (Octave).	Gomer (René).
Gasc (Charles).	Giammari (Franc.).	Gomot (Désiré).
Gaspard (Léon).	Gibert (Jos.-Nicolas).	Gonnet (Eugène).
Gathé (Henri).	Giffroy (Léon).	Gonthier (A.-Louis).
Gathé (Alexandre).	Gigou (Auguste).	Gonthier (A.-Henri).
Gaudard (Ad.-L.).	Gilbert (Ambroise).	Gonzowski (Alph.).
Gaudier (Alexandre).	Gilbert (Joseph).	Gorius (Joseph).
Gaudrin (Eugène).	Gilbert (Eug.-Alex.).	Gorjain (Antoine).
Gaumat (Gilbert).	Gilibert (Jean).	Gorre (Henri).
Gaumeron (Grég.).	Gillard (Jean-Bapt.).	Gosselin (Alexandre).
Gauthereau (Nicol.).	Gillen (Pierre).	Gosserez (Arthur).
Gautheron (Jean).	Gilles (Jean).	Gosset (Auguste).
Gautheron (Pascal).	Gillet (Germain).	Gosset (Jacques).
Gauthier (Louis).	Gillet (Jean-Jacques).	Goubet (François).
Gautier (Wilfrid).	Gillet (Nicolas).	Goudet (Jean-Jacq.).
Gaydamour (Adolp.).	Gillette (Auguste-P.).	Gouère (Alexandre).
Gayot (Eugène).	Gillot (Achille).	Gouffé (Eugène).
Geffret (Jules).	Gillot (Edme)..	Gouffier (Émile-Fr.).
Geldeboth (Henri).	Gillot (Émile).	Gougeot (Nicolas).
Gelhay (Léon).	Gilman (Eug.-L.).	Goujon (Louis).
Gendrop (Théoph.).	Giot (Adolphe-Vict.).	Gouillé de Linière.
Genesty (Baptiste).	Girard (Émile-P.).	Goumy (Alexandre).
Généteilly (Hilaire).	Girardet (Pierre).	Gounon (Adrien).
Géofroy (Jules).	Girardot (Aug.-P.).	Goupil (Clément).
Georgelly (Joseph).	Giraud (Jules).	Gourdin (Victor).
Georges (Jean).	Giraud (Théodore).	Gousselot (Paul).
Georges (Joseph).	Girod (Charles).	Goût (Jules).
Georges (Maxim.).	Girouard (Stanislas).	Goutin (Henri).
Gérard (Antoine).	Giroux (Alex.-Rose).	Gouvenot (Alex.).

Govaërts (Louis).	Guénim (Joseph-V.).	Habig (Michel).
Graffin (Ferdinand).	Guénon (François).	Hachpil (Jean-Bapt.).
Graillet.	Guénot.	Hagé (Charles).
Grand (Jos.-Girard).	Guérard (Hyac.-Jos.).	Haguais (Philippe).
Graindemange.	Guérel (Eugène-F.).	Halary (Charles).
Grandguillaume (L.).	Guérin (An.-Fréd.).	Hallouze (Louis).
Grandidier (Domin.).	Guérin.	Hamel (Amédée).
Grandier (Albert).	Guerrier (Grégoire).	Hamel (Émile).
Grandin (Auguste).	Guerropin (Baptiste).	Hamelin (Joseph).
Grandin (Pierre).	Gueyton (Jean).	Hamelin (Pierre).
Grandjean (Jean).	Guffroy (Jules).	Hamet (Jacques).
Grandjean (Laurent).	Guibert (Jean-Bapt.).	Harang (Victor).
Grandmaitre (Félix).	Guidon (Édouard).	Haranget (Ernest).
Grandpey (Aug.-C.).	Guigne (Vincent).	Harasse (Ch.-Émile).
Grangé (Émile).	Guilbert (Jules).	Hardy (Héloïde).
Grangé (Philémon).	Guillain (Auguste).	Hardy (Louis).
Grangeaud.	Guillaing (Aug.-J.).	Harel (Alphonse).
Grappin (Émile-J.).	Guillaume (Emile).	Harquin (Victor).
Gras (Louis).	Guillaume (Fr.-J.).	Harter (Charles-J.).
Grégé (Louis-Napol.).	Guillaume (Hip.-N.).	Hatt (Joseph).
Grégoire (Jean-P.).	Guillaume (Eug.).	Hatton (Joseph).
Grenier (Louis).	Guillaume (Jean-P.).	Hauër (Dominique).
Grétin (Gustave-P.).	Guillé (Edouard).	Hanger (Charles).
Grévin (Dés.-Jacq.).	Guillemard (Joseph).	Hauser (Charles-L.).
Grienenberger (M.).	Guillemet (Louis).	Hazard (André).
Grillère (Martin).	Guillemin (Émile).	Hédinger (Nicolas).
Grillot (Ernest).	Guillet (Désiré).	Heidecker (Aug.-P.).
Gripp (Casimir).	Guillochet (Ludovic).	Heins (Henri).
Gros (Adolphe).	Guillon (Jean).	Helgorski (Wlad.).
Gros (Gabriel).	Guillot (Alexandre).	Heller (Adam).
Gros (Jean-Marie-R.).	Guillot (Charles).	Héloin (Alex.-L.).
Grosjean (Félix).	Guillot (Louis).	Helvy (Victor).
Grosjean (Maurice).	Guimard (Eugène).	Hémard (Joseph-L.).
Grosnier (Louis-T.).	Guinard (Jean).	Hémerling (Étienne).
Grosse (Philippe).	Guinery (François).	Hemmer (Jean).
Grosseny-Guisling.	Guinguené (J.-B.-M.).	Hémon (Gustave).
Gróult (Henri-Numa).	Guiraud (Alexis).	Héncout-Balélarie.
Guay (Simon).	Guisle (Pierre).	Henrion (Alfred).
Guédon (Marie-T.).	Guizard (Antoine).	Henrion (Alf.-Eug.).
Guégan (Ad.-Éd.).	Gulden (Franç.-Jos.).	Henriot (André).
Guélet (Amédée).	Gusse (Joseph).	Henriot (Joseph).
Guélin (Emile).	Guvin (Paul).	Henry (Ch.-Gustave).

Henry (Nicolas).	Huguenet (Louis).	Jeand'heure (Jos.).
Henry (Paul).	Huguenin (Simon).	Jénart (Marc).
Henzler (Louis).	Hugues (Adolphe).	Jenny (Nicolas-Vict.).
Hérault (Const.-É.).	Hugues (Jean-Bapt.).	Jeulin (Jean-Marie).
Herbert (Alb.-Ch.).	Humbert (Adolphe).	Jeunson (Émile).
Héricotte (Arm.-Ch.).	Humbert (Charles).	Job (Félicien).
Hermann (Denis-F.).	Humblot (Math.-N.).	Jobey (Alexandre).
Hermann (Jean).	Humeau (Charles).	Joffre (Léon).
Hermann (Touss.).	Huteau (Louis).	Joinéau (Eugène).
Héron (François).	Huth (Fr.-Robert).	Jolliot (Gustave).
Hérouard (Adolphe).		Jolly (Augustin).
Herriot (Eug.-Jean).	Ignard (Joseph).	Jolly (Éd.-Urbain).
Hesse (Pierre).	Imbert (Jean-Bapt.).	Jolly (Émile-Paul).
Heulny (Victor).	Infrey (Henri-Jos.).	Jolly (Louis).
Hilly (Grandérique).	Iriard (Adolphe).	Jolly (Sylvain).
Himet (Aug.-Pierre).	Isambart (Charles).	Joly (Charles).
Hocquard (Auguste).	Isidor (Jules-Paul).	Joly (Henri).
Hocquet (Alphonse).	Israël (Benj.-Laz.).	Jonart (Jean-Bapt.).
Holtz (Fréd.-Guill.).	Isselin (Auguste).	Jorel (Charles-Ém.).
Honerchick (Isidore).		Josset (Alexandre).
Hopp (Aloys).	Jabaud (Auguste).	Josset (Alphonse).
Houdray (Louis).	Jacquemont-Collet.	Jouanin (Prudent).
Houet (Alphonse).	Jacques (Alphonse).	Jouard (Joseph).
Houlbert (J.-Bapt.).	Jacques (Jean-Bapt.).	Jouassin (Charles).
Houpillard (Paul).	Jacquin (Auguste).	Jouault (Auguste).
Housseaux (Victor).	Jäger (Auguste).	Joubaud (Pierre).
Houzelot (Fréd.-H.).	Jaillard (Pierre).	Jouin (Ernest).
Hubé (Émile-Jean).	Jambart (Achille-H.).	Jourde (François).
Hubert (Ch.-Jos.).	Jametz (Octave).	Jouve (Alfred).
Hubert (Hippolyte).	Jamin (Antoine).	Juchereau (A.-V.).
Hubert (Alfred-L.).	Jammet (Louis).	Juge.
Hubert (Nicolas).	Jamois (Auguste).	Junker (Jean).
Hubier (Joseph).	Jannin (Marius).	Junot (Hippolyte).
Hudault (Charles).	Jannon (Hugues-J.).	Just (François).
Hue (Julien-Narc.).	Janot (Joseph).	Juvernât (Ferdin.).
Huébert (Louis).	Janty (Charles).	
Huet (Ferdinand).	Jardin (Ch.-Philib.).	Kayl (Isidore).
Huet (François).	Jardy (Étienne).	Kern (Auguste).
Huet (Gustave-Jean).	Jarrige (Pierre).	Kintz (François).
Huet (Louis).	Jaubourg (Louis).	Kirsch (Jean).
Hugot (Claude).	Jean (Ant.-Simple).	Klur (Frédéric).
Huguenet (Henri-L.).	Jean dit Villars.	Koessler (Théodore).

Kolsch (Pierre).	Lambin (Charles).	Laurent (Claude).
Kopp (Gaspard).	Lambolet (F.-Alex.).	Laurent (Eugène).
Kosarski (Alex.).	Lambotte (Édouard).	Laurent (F.-Pierre).
Kraft (Eugène-L.).	Lambre (Fr.-Aug.).	Laurent (Jean-B.).
Labarre (Édouard).	Lambrecht (Victor).	Laurent (Jean-P.).
Labbé (Joseph).	Lamiche (Léon).	Laurimier (Franç.).
Labèze (Henri).	Lamouche (Ernest).	Lautier (Jean).
Labile (Antoine).	Lamy (Éd.-Pierre).	Lauzet (Étienne).
Laboisette (Léger).	Lancelle (Émile).	Lavalle (F.-J.-L.).
Labosse (Aim.-Cl.).	Lanchon (Éd.-L.).	Laveissière (Éd.).
Labouret (François).	Lanchon (F.-Th.).	Laveissière (E.-H.).
Labourot (Anatole).	Landon (Flor.-L.).	Lavenne (Louis-P.).
Lacaille (Eugène).	Landru (Ch.-Gust.).	Lavergne (Léonard).
Lacoste (Joseph).	Lanel (Louis).	Lavialle (Henri).
Lacostre.	Lang (Jean).	Lavier (Pierre).
Lacour (Auguste-L.).	Lange (Joseph).	Lavigne (Domin.).
Lafaye (Jean-Bapt.).	Langlassé (Philippe).	Leandais (Charles).
Lafeneau (Émile).	Langlois (Alf.-Vict.).	Leblanc (Aug.-Jos.).
Lafetas (François).	Langlois (Jean).	Leblant (Aug.-L.).
Laffrayne (Joseph).	Langlois (Laurent).	Leblond (Ferd.-L.).
Lafon (Jean).	Lanson (Gustave).	Leblond (Hilarion).
Laforest (Louis).	Lapaire (Adolphe).	Leboisset (Jean).
Lagaisse (Alex.).	Lapirot (Gustave).	Lebos (Pierre).
Lagarde (Jean-P.).	Laprugne (François).	Lebourg (Prosper).
Lagarest (Georges).	Larmonier (Alph.).	Lebourgeois (Henri).
Lagé (Jean-Louis).	Laroche (Alfred).	Lebreton.
Lagelée (Joseph).	Larquet (Eugène).	Lebrot (Alexandre).
Laget (Désiré-Ét.).	Larroque (Honoré).	Lebrun (A.-J.-Jos.).
Lagneau (Louis).	Larue (Arth.-Nap.).	Lecas (Philippe).
Lagneau (Pierre).	Lascaux (Jean).	Lecesne (Henri).
Lagogué (Armand).	Lasne (Charles).	Lecesne (Victor).
Lahalle (Hippolyte).	Lasnier (François).	Lechanteur (Ch.-É.).
Lahaye (H.-Jules).	Lassaigne (Clovis).	Lecharpentier (Isid.).
Laignelet (Joseph).	Latissière (Jules).	Leclan (Louis).
Lailheuque (Alex.).	Latourte (Jules).	Leclerc (Florentin).
Laisné (Henri).	Laubin (François).	Leclerc (Henri).
Lambé (Casimir).	Launay (Jean).	Leclerc (Pierre).
Lambeau (Ant.-U.).	Launay (Pierre).	Leclercq (Joseph).
Lambert (Achille).	Lauraire (Antoine).	Leclercq (Prosper).
Lambert (Alex.).	Laurans (Jean).	Lecœur (Hippolyte).
Lambert (Charles).	Laurence (Valery).	Lecoiffier (Fr.-H.).
	Laurent (Ch.-Cons.).	Lecointe (Éd.-Hon.).

Lécolle (Louis).	Leguay (Félix).	Leroux (Louis).
Lecompte (Henri).	Legué-Larivière (C.).	Leroy (Alphonse).
Lecomte (Adrien).	Leguerrier (Jean).	Leroy (Désiré-L.).
Lecomte (Albert).	Lehénant (Joseph).	Leroy (Eugène).
Lecomte (Eugène).	Lehy (Léon).	Leroy (François-M.).
Lecomte (Léon-P.).	Lejoindre (Eug.-N.).	Leroy (Jean).
Lecoq (Jean-Franç.).	Lelandais (Alex.).	Leroy (Joseph).
Lecoultre (Louis).	Lelièvre (Henri).	Leroy (Louis).
Lecourt (Charles).	Lelogeais (Auguste).	Lesage (Aug.-Ém.).
Lecroix (Louis).	Lelong (Alfred-L.).	Lesage (Édouard).
Lecuit-Montroy (C.).	Leluan (Ludovic).	Lesage (Émile).
Lédé (François).	Lemaire (Charles).	Lesage (L.-Théod.).
Ledoux (Adolphe).	Lemaire (Jacques).	Lescluze (Léon).
Ledoyen (Jean-Fr.).	Lemaire (Joseph-L.).	Lesoult (Jean).
Ledresseur (É.-J.).	Lemaître (Alphonse).	Lesourd (Jean).
Ledru (Auguste).	Lemaître (Charles).	Lestas (Paul).
Ledru (Louis).	Lemaître (Étienne).	Lesueur (Jules).
Lefaut (Baptiste).	Lemarchand (Jules).	Letellier (Jacques).
Lefeuvre.	Lemercier (Fr.-Syl.).	Leterrier (Jean).
Lefèvre (Alb.-Ern.).	Lemerle (Charles).	Le Toqueux (Bertr.).
Lefèvre (Charles).	Lemire (Désiré).	Létourneau (Ferd.).
Lefèvre (François).	Lemire (Jules).	Letruand (Eugène).
Lefèvre (Isidore).	Lemoine (Pierre).	Leveau (René).
Lefèvre (Joseph).	Lemonnier (P.-Vict.).	Lévesque (Joseph).
Lefèvre (Joseph).	Lemouton (Louis).	Lévin (Georges).
Lefèvre (Victor).	Lenfant (Théophile).	Lévy (Henri).
Lefort (Auguste).	Lenoble (Jules).	Lewis (Henri).
Lefranc (Aug.-M.).	Lenoble (Léonard).	Lheureux (Henri).
Legagneux (Victor).	Lenoir (Adolphe).	Lheureux (Henri).
Legendre.	Lenoir (Yves).	Lhomme (Jean-M.).
Léger (Antoine).	Lenorcy (François).	Lhomond (Achille).
Léger (Charles).	Lenormand (Alex.).	Lhonoré (Am.-Aug.).
Léger (Sylvain).	Lenormand (Joseph).	Lhôte (Édouard).
Léger (Victor).	Lepêcheur (Xavier).	Lhours (Étienne).
Le Gorrec.	Lepère (Jos.-Marie).	Liandrat (François).
Legrand (Auguste).	Leprévost (A.-J.-V.).	Liard (Élie-Louis).
Legrand (Jean-B.).	Leprince (Jean-J.).	Liaubon (Simon).
Legrand (Nic.-Sév.).	Lequerne (Claude).	Liberge (François).
Legrand (Pierre).	Lequeux (Eugène).	Lidière (Denis-P.).
Legrand (Victor).	Lerat (Aimable).	Liebaërt (Victor).
Legris (Ernest).	Lerenard (Jules).	Liévain (Alex.-L.).
Legros (Augustin).	Leroux (Constant).	Liger (Arsène).

Ligné (Achille).	Mathieu (Auguste).	Maréchal (François).
Limassé (Joseph).	Mahou (Léonard).	Marelle (Henri).
Limeul (Auguste).	Maillard (Julien).	Marette (Ernest).
Limeul (Théodore).	Maillet (Jean).	Marguerie (Sébast.).
Limousin (Michel).	Maillet (Gustave-L.).	Maria (Fr.-Louis).
Linck (Louis).	Maniguet (Alex.).	Maria (Louis-Pierre).
Litré (Félix).	Maintenant (Jules).	Marie (Jean).
Loisel (Henri).	Maix (Jules).	Marié (Auguste).
Loison (Louis).	Majot (Victor).	Mariette (Eug.-M.).
Lombard (Julien).	Malassagne (Adrien).	Marillier (Ferd.-V.).
Lonc (Louis).	Malato (Ant.-Nic.).	Marin (Alexandre).
Longat (Ernest).	Malette (Aug.-Vict.).	Marland (Nicolas).
Longuet (Gustave).	Malherbe (Édouard).	Marlet (Théophile).
Lootens (Jean).	Malherbe (Louis).	Marmora (Hug.-J.).
Lopin (Philippe).	Malou (François).	Marquet (Alex.-A.).
Lorion (Aimé-Jules).	Malukiéwitch (M.).	Marquot (Félix).
Lorion (Auguste).	Mancel (Félix).	Marre (Louis).
Lorion.	Manché (Ad.-Eug.).	Marrois (Eugène).
Lorré (Joseph).	Manevy (François).	Marsey (Amable-L.).
Loth (Joseph).	Manin-Hersent.	Marsollier (Cl.-P.).
Loublier (Jules).	Manjon (Étienne).	Marspoil (Pierre).
Louche (Jean-Bapt.).	Mansion (Étienne).	Marteau (Ambroise).
Louis (Alphonse).	Mansuy (Émile).	Marteau (Franc.-J.).
Louis (Aug.-Jos.).	Marais (Louis).	Martin (Achille).
Louis (Victor).	Maraudon (Jean).	Martin (Adolphe).
Louvet (Émile).	Marault.	Martin (Ad.-Fr.-P.).
Loyé (Édouard).	Marceau (Edme).	Martin (Alexandre).
Lubizewski (Félix).	Marceau (Édouard).	Martin (Ambroise).
Lucas (Ferdinand).	Marceau (Lazare).	Martin (Antoine).
Luce (Victor).	Marcès (Henri).	Martin (Augustin).
Lugot (Léonard).	Marchais (Léon).	Martin (Casimir).
Lupin (Jean-Marie).	Marchand (Aug.-J.).	Martin (Édouard).
Luther (Michel).	Marchand (Charles).	Martin (Émile).
Luzzani (Charles).	Marchand (Édouard).	Martin (Étienne).
	Marchand (Fr.-J.).	Martin (Eugène).
Mabillat (Jean).	Marchandon (Désiré).	Martin (François).
Mabile (Louis).	Marchois (Adolphe).	Martin (Gabriel).
Macé (Michel).	Marcotte (Ad.-Hon.).	Martin (Isidore).
Maffrand (Joseph).	Marcourt (Auguste).	Martin (Jean-Bapt.).
Maginot (Jules).	Marq (Constantin).	Martin (Louis).
Magnin (Fr.-L.).	Marcy (Émile-Jos.).	Martin (Romain).
Magny (Émile).	Maréchal (Charles).	Martineau (Jean).

Marty (Auguste).	Méjasson (Charles).	Mignot (Gustave).
Marty (Luc-Pierre).	Mélet (Jean).	Mignot (Jacques).
Mary (Eugène).	Mélin (Ernest).	Mignot (Jean).
Mary (Jean-Louis).	Mélin (Jean-Bapt.).	Mignot (Jules).
Mary (Joseph).	Ménard (Aug.-Fr.).	Milan (Ant.-Pierre).
Mary (Léon-J.-M.).	Ménard (René).	Millard (Eugène).
Masbœuf (Louis-P.).	Ménesson (Victor).	Millefert (Georges).
Mascaux (L.-Franç.).	Ménétrieux (Barth.).	Millescamps (Louis).
Massard (Désiré-L.).	Menu (Benjamin).	Millet (Alphonse).
Massard (Édouard).	Mercier (Ch.-Jules).	Millet (Eugène).
Massard (Jules).	Mercier.	Millet (Félix-Jules).
Masse (Émile).	Mercier (Victor).	Millevoye (A.-Ch.).
Masselot (Émile).	Merhin (Julien).	Millot (Edme).
Masset (Joseph).	Mermet (Joseph-L.).	Millot (François).
Masson (Martin).	Merminod (Jean-V.).	Milon (Louis).
Masson (Pierre).	Mermouth (C.-F.-V.).	Minor (Joseph).
Massy (Pierre-Vict.).	Merson (Claude).	Minot (Gust.-Hub.).
Mathérot (Louis).	Messenger (Alph.-H.).	Minouflet (Cas.-J.).
Mathie (Charles).	Messelet (Joseph).	Mireau (Pierre).
Mathieu (Désiré).	Messelier (Alph.).	Missier (Auguste).
Mathieu (Pierre).	Mestre (Léon).	Moësse (Jean).
Mativon (Alph.).	Metge (Henri).	Mogin (Antoine).
Matot (Eugène).	Metge (Jacques).	Mohr (Ch.-Guill.).
Mauchinal (Hilaire).	Meulez (Auguste).	Mohr (Jean).
Mauclerc (Félix).	Meunier (Alp.-Eug.).	Mollet (Casimir).
Mauclère (Honoré).	Meunier (E.-Jules).	Mondelet (Charles).
Maugeaïn (Alp.-V.).	Meunier (François).	Mongin (Louis).
Mauger (Henri).	Meunier (Jean-P.).	Mongin (Victor).
Mauger (Jean-Bapt.).	Meunier (Louis-P.).	Mongnez (Louis).
Mauger (L.-J.-B.).	Mévrel (Félix-Jean).	Monin (Jean-Bapt.).
Maugey (Jean).	Meyer (Alphonse).	Monnier (Charles).
Maumy (Gust.-L.).	Meyer (Ch.-Clovis).	Monnier (Eugène).
Maupy (Élie).	Meyer (Daniel).	Monnot (Louis).
Maurel (Jean).	Meyer (Pierre).	Monpoux (Léon).
Maurer (Pierre).	Meyrand (A.-G.-J.).	Montagne (Jules).
Maurin (Léop.-Fr.).	Michaud (Claude).	Montangeron (Fr.).
Mazet (André).	Michaud (Joseph).	Montfort (Eug.-J.).
Maziaü (André).	Michel (Émile).	Montigné (J.-Marie).
Mazille (Eugène).	Michens (Louis).	Montillier (Pierre).
Meheut (Alexandre).	Michon (Léon-L.).	Montmayeur (Ign.).
Meignant (Adolphe).	Midy (Louis).	Moreau (Antoine).
Meillart (Eugène).	Mignonneau (Flor.).	Moreau (Aug.-Th.).



Moreau (Victor).	Naskowski (Jules).	Orban (Gustave).
Morel (Augustin).	Nassoy (Claude).	Orenge (Jules).
Morel (Charles).	Nastorg (Jean).	Origet-Ducluzeau.
Morel (Denis).	Naveau (Eugène).	Orphin (Julien).
Moret (Jean).	Naveau (Pierre).	Oudinet(Jean-Bapt.).
Morgenthaler (P.).	Navoret (Jules-L.).	Oudoull (Pierre).
Morhain (Aug.-J.).	Nédelec (Pierre).	Oury (Pierre).
Morillon (François).	Néels (Jean).	Ouster (Alfred-Fr.).
Morin (François).	Nessuis (Nicolas).	Oyeau (Jacques-P.).
Morinière (Auguste):	Nessy (Jacques).	Ozéré (Théodore).
Morisset (Adolphe).	Neumayer (Eug.-J.).	
Morlaix (Léon).	Neveux (Alexandre).	Pailhès (Jean-Vict.).
Morlon (Valéry).	Neyt (Auguste).	Paillet (Anatole).
Morris (Léon).	Nicolas (André).	Pain(Gabriel)(Lyon).
Morschel.	Nicolas (Constant).	Pain (Emma-Phil.).
Mory (Ferdinand).	Nicolas (Jean-P.).	Pajot (Alfred-Jacq.).
Mouazé (André).	Nicolle (Théodore).	Pala (Gaspard-L.).
Mouchard (Auguste).	Nill (Jean).	Palma (François).
Mouchoux (Alexis).	Ninin (Henri).	Pampin(Ange-Léon).
Moulin (Magloire).	Noël (Ernest).	Papaz (Adolp.-Ch.).
Moulin (Mathieu).	Noël (Frédéric).	Papier (Victor).
Mouny (Julien).	Noël (Joseph).	Papillon (André).
Mouriez (François).	Noël (Pierre).	Papillon (Henri).
Mourot (Eugène).	Noguès (Laurent).	Pâris (Auguste-P.)
Mourret (Jules).	Noilet (Joseph).	Parquet (Adolp.-L.).
Mousseux (Ch.-Fél.).	Noirot (Antoine).	Parry (Louis).
Mouton (Aug.-P.).	Notta (Étienne).	Parthenay (Ern.-J.).
Mouzon (Joseph).	Nottelet (Charles-N.).	Pasquet (Léon).
Muelle (Joseph).	Nouvel (Pierre).	Pasquier (François).
Mulet (Hector).		Passeraud (Léon).
Mullener (Eug.-Jos.).	Oberlé (Ferdinand).	Patoux(F.-P.-Isaac).
Mulot (Alexandre).	Oblet (Émile-Félix).	Patry (René).
Muret (Simon).	Odend'hal (Franç.).	Pattey (Jules-Nic.).
Musin (Henri).	Odienne (Jean-Ed.).	Pattier (Auguste).
Mutin (Jean-Louis).	Ogé (Adolphe-H.).	Pattison(Félix-Jean).
	Okolowiez (Ferd.).	Pattison (François).
Naïgelin (Joseph).	Olive (Antoine-Jos.).	Paty (Émile).
Nantel (Napoléon).	Olivier (M.-Mathur.).	Paulvé (Maximin).
Nardin (Adrien).	Olivier (Pierre).	Paupardin (Franç.).
Nardy (Charles).	Ondet (Spire).	Paurelle(Étienne).
Nardy (Philibert).	Oppenheim.	Pava(Augustin-Ir.).
Narjollet (François).	Orange (Aimé-Eug.).	Pavy (Jean).



Pecqueron (Franç.).	Perrotte (Fréd.-Is.).	Pichon (Joseph).
Peignier (Joseph).	Perruchot (Touss.).	Pichonneau (É.-M.).
Pelage (Ferdinand).	Perrussot (Jean).	Pichot (Jean).
Pelcot (Armand).	Péru (Emman.-Jos.).	Picot (Alphonse).
Pélissier (A.). (Mars.).	Pesseaux (Jean-Cl.).	Picot (Édouard).
Pélissier (Fr.-Jos.).	Pethuand (Jean-B.).	Picot (Étienne).
Pellaprat.	Petit (Albert).	Piednoir (Hippolyte).
Pelletier (Charles).	Petit (Alfred).	Pierson (Joseph).
Pelletier (Noël).	Petit (Benj.-Eugène).	Pierson (Nicolas).
Pellion (Simon).	Petit (Clément).	Piéton (Eugène).
Peney (Charles).	Petit (Edme-Pierre).	Pifférini (Joseph).
Pénot (Désiré).	Petit (Hippolyte).	Pigache (Auguste).
Pénot (Henri-Ant.).	Petit (Joseph-Léon).	Piganiol (Ferdin.).
Pénot (Pierre).	Petit (Joseph-Marie).	Piganiol (Victor).
Pépin (Joseph-Mar.).	Petit (Jules-Léon).	Pigeon (Auguste).
Pérault.	Petit (L.) dit <i>Lavigne</i> .	Piger (Martial).
Perce (Ignace).	Petit (Léonard).	Pigis (Charles).
Perdreau (Adolphe).	Petit (Léonard).	Pignolet (Fr.-Paul).
Perfumot (Louis).	Petit (Louis).	Pillon (Eugène-Fr.).
Périgot (Jules).	Petit (Pierre).	Pillonnet (Joseph).
Périlliat (Alexandre).	Petitgoulot (Pierre).	Pillot (François).
Périllat (François).	Petitjean (Claude).	Pillu (Agricole).
Périn (Jean-Bapt.).	Petitjean (Isidore).	Pillu (Arthème).
Périnot (Célestin).	Petron (Joseph).	Pimpot (Philippe).
Pernet (Hippolyte).	Petter (Christian-F.).	Pinard (Jules-Alex.).
Pernet (Paul).	Peyret (François).	Pinjon (Isidore).
Pernot (Louis).	Peyronil (Charles).	Pinot (Henri).
Perny (Éd.-Gab.).	Pfotzer (Joseph).	Pinot (Louis).
Perrault (Pierre).	Philippe (Amédée).	Pinson (Aimé-L.).
Perrault (Théodore).	Philippe (Félix).	Pinson (Léon).
Perret (Jean).	Philippot (J.-F.-M.).	Pinte (Jean-Louis).
Perrichon (Henri-J.).	Piat (Charles).	Pioger (Édouard-J.).
Perrier (Léonard).	Pirt (Jean-Clodom.).	Piquet (Hipp.-Just.).
Perrin (Edmond).	Piazza (Charles).	Pirotte (Pierre).
Perrin (Fr.-Pierre).	Picard (Charles).	Pirouelle (Philibert).
Perrin (Jean).	Picard (Hippol.-S.).	Pisseloup (Philippe).
Perrin (Jean-Bapt.).	Picard (Louis).	Pitard (Eugène).
Perrin (Nicolas).	Picard (Pierre).	Pitolet (Jean-Franç.).
Perrinet (Edmond).	Picardat (Jean).	Pizois (Victor).
Perro (Louis-Touss.).	Picaud (Louis).	Place (Auguste).
Perrot (Edmond-É.).	Picaud (Vincent).	Placet (Louis).
Perrot (Martin).	Pichard (Louis).	Plancouleine (J.-C.).

Plane (Jean-Joseph).	Poulard (Louis).	Quesnel (Jean-Ph.).
Planhard (Ant.-J.).	Poulard (Victor).	Quivogne (Claude).
Plantard (Raymond).	Poulignier (Henri).	Quoyeser (Ernest).
Plescy (Auguste).	Pouliguen (Léon).	
Plessy (Julien).	Poupet (Joseph).	Rabanny (Joseph).
Plet (Léon).	Poupier (Jean-J.).	Rabussier (Jean).
Ply.	Poupon (Henri).	Raffin (Marius).
Pohu (Eugène).	Pourtois (Désiré).	Rairie (Samuel-F.).
Pohu (Pierre).	Poyer (Dés.-Ern.).	Raison (Émile).
Poincelet (Pierre).	Pradillon (Sylvain).	Rameli (Eugène).
Poing (Victor).	Prayonne (Ét.-H.).	Rampillon (Jean-B.).
Poirel (Louis).	Préau (Émile).	Randa (Jean).
Poiret (Félix).	Prenant (César).	Rapia (Sosthène).
Poirier (Amédée-H.).	Prestail (Cyrille).	Rapinter (Eugène).
Poirier (Désiré-L.).	Prêtre (Jean-Th.).	Rappeneau (Victor).
Poirier (Léonce).	Prévost (Charles).	Rassin (Joseph).
Poirier (Louis-R.).	Prévost (Gustave).	Rastoul (Paul).
Poirier (Pierre).	Prévost (Jules).	Ratier.
Poirson (Alex.-H.).	Prévré (Joseph).	Raulet (Honoré-L.).
Poisson (Alex.-G.).	Prieur.	Rault (Franç.-Nap.).
Poitevin (Benoît-C.).	Prigent (Jean-Mar.).	Rault (Guill.-Marie).
Poncet (Victor).	Prillard (Victor).	Raux (Georges-Fr.).
Poncinet (Henri).	Primault (Louis).	Raveau (Philippe).
Pons (Émile-Franç.).	Primault (F.-Louis).	Ravel (André).
Ponsard (Ernest-D.).	Prince (Alfred-Éd.).	Ravet (Sylvain).
Pontillon (Charles).	Prince (Henri).	Ravin (Gustave).
Pozio (Charles).	Princet (Édouard).	Raymond (Louis).
Porcher (Cél.-Nicol.).	Priollet (Aimé).	Reboulet (Célestin).
Portal (Étienne).	Prost (Brice).	Rebours.
Portejoie (Gustave).	Protat (Fr.-Louis).	Rebours (Pierre).
Poteau (Ernest).	Prudhon (Pierre).	Rebu (Martin).
Pothin (Jean-Marie).	Prugniat (Sylvain).	Récheling (Gustave).
Potier Ad. (Panthier).	Prunthault (Charles).	Redon (Alexandre).
Potier (Jean).	Prunyer (Mathieu).	Redon (Louis).
Potier (Louis).	Puff (Louis).	Refray (Edmond).
Potier.	Puisney (Constant).	Régent (Auguste).
Poton (Eugène).		Réglat (Ant.-Jean).
Pottet (Jean-Louis).	Quarquant (Charles).	Regnier (Ant.-Arn.).
Pouilly (Stanislas).	Queillé (Richard).	Regnier (Cél.-Aimé).
Poulain (Adolphe).	Quéro (Joseph).	Reich (Ernest-L.).
Poulain (Louis).	Quersin (François).	Reick (Victor).
Poulain (Pierre).	Quesnel (Auguste).	Reine (Georges).

Reiser (René-Aug.).	Rivière (Mary).	Rondel (André).
Relu (Auguste).	Rivoure (Laurent).	Roquelin.
Rembault (Const.).	Rizzi (Ambroise).	Ross (François).
Rémont (Eugène).	Robaut (Émile):	Rossin (Ernest).
Remy (Auguste-J.).	Roberjot (Charles).	Roth (Joseph).
Remy (Julien-Vict.).	Robert (Alfred-H.).	Rougeot (Alfred).
Renard (Désiré).	Robert (Anatole-L.).	Rouget.
Renaud (François).	Robert (Aristide).	Rouillac (Pierre).
Renaud (A.-Pierre).	Robert (Auguste).	Rouillon (Célestin).
Renders (François).	Robert (Clovis).	Rouilly (Auguste-P.).
Renders (Louis).	Robert (Fernand).	Rouquette (H.-H.).
Reversé (Clém.-Fél.).	Robert (Gabriel).	Rousch (Jean-Nicol.).
Reynald (Paulin).	Robert (Marius).	Rousseau (Albert).
Reynard (Alcide).	Robierre (Jean).	Rousseau (Clovis-J.).
Reynaud (Antoine).	Robin (Ernest-Jules).	Rousseau (François).
Reynaud (Louis).	Robin (Ernest-L.).	Rousseau (Gustave).
Reynier (Jean-Mar.).	Robin (Paul).	Rousseau.
Ribaud (Louis).	Robine (Aimable-A.).	Roussel (Eugène).
Ribeyra (Pierre).	Roch (Édouard).	Roussel (Jean-Fr.).
Ricard (Antoine).	Rochaz (Lazare).	Roussel (Julien-M.).
Ricard (Eugène).	Roche (Léon-Pierre).	Rousselet (Charles).
Richard (Charles).	Rocque (Louis).	Rousselle (Arthur).
Richard (Jules-Mic.).	Rodier (Antoine).	Rousset (Léonce).
Richard (Nicolas).	Rogé (Antoine).	Rouyer (Léon).
Richard (Rustique).	Roger (Ambroise).	Roux (Auguste).
Riche (Gervais-Th.).	Roger (Arthur-L.).	Roux (Jean).
Riche (Pierre).	Roger (Athanase).	Roux (Léonce).
Richit (Edmond-J.).	Roger (Casimir-P.).	Roux (Louis).
Rieger (Émile).	Roger (Charles).	Roy (Jules).
Rieutord (Alexis).	Roger (J.-B.-Louis).	Rozès (Paul).
Riez (Henri).	Rogier (Augustin).	RozetteGuinot(J.-B.).
Rigal (Mathieu).	Rognan (Henri-L.).	Rudet (Constant).
Rigal (Maximilien).	Rohart (Henri-Jos.).	Rufflo (Hippolyte).
Rigault (Alexandre).	Rolland (Louis).	Ruismajou (Pierre).
Rigot (Eugène-Ern.).	Rollet(Ernest-Louis).	
Rincazeaux (Const.).	Rollin (Adolphe).	Sabatier(Domin.-F.).
Rinkinger.	Rollin (Eugène).	Sabeau (Louis).
Riottot (Émile-H.).	Romanowski (Ch.).	Sabit (Hippolyte).
Rivallier (Pierre).	Rombault (Franç.).	Sabourin (Paul).
Riveaux (Louis).	Romme (Jean).	Saindot (Victor).
Rivière (François).	Rommetin.	Saint-Bris (Louis).
Rivière (Hippolyte).	Rondeau (Ernest).	Sainteville (Désiré).

Saint-Georges(L.-P.).	Séguéligue (Balth.).	Soudant (Ant.-P.).
Saint-Léon (Christ.).	Sélis (Pierre).	Soulas (Charles).
Saint-Marcel (A.-L.).	Sellenet (Pierre).	Soulas (Jules).
Saint-Paul (Adolp.).	Sellier (Alexis).	Soulas (Sylvain).
Salé(Firmin-Hilaire).	Sellier (Nicolas).	Soulier (Pierre).
Salé (Jules).	Semblat (Rodolphe).	Souillet (J.-J.-Bapt.).
Sallot (Jules).	Sénéchal (Marcel).	Sourcin (Louis).
Salmont (Stanis.-V.).	Sermet (Claude).	Sourlier (Joseph).
Salsèche (Jean).	Servais (Henri).	Soussi (Louis).
Sampolo (François).	Serveau (Guillaume).	Soutif (Éloi-Pierre).
Samuzeau (Sylvain).	Servot (Joseph).	Spalti (Sébastien).
Santerre (Alfred).	Sestier (Joseph).	Speurus (J.-Marie).
Sarre.	Sevoz(Jos.-Baptiste).	Sponsard (François).
Sarron (Léon).	Sidoine (Benjamin).	Sprenger (Gustave).
Saulnier (Antoine).	Siégé (Henri).	Stauss(Jean-Jos.).
Saulnier (François).	Signarbieu(Antoine).	Stein (Jean).
Saurel (Auguste).	Sigonnaud (Sylvain).	Stoffel (Pierre).
Sauron (Alph.-Jean).	Sillaux (Gustave).	Straven (Auguste).
Sautillé (Victor).	Simbozel.	Subert (Pierre).
Sauvage (Edmond).	Simon (Adolphe).	Sudry (Charles).
Sauvageon (Alex.).	Simon (Charles-Cl.).	Suhard (Léon).
Sauvageot (Ch.-Fr.).	Simon (Eugène).	Sulner (Vincent).
Seauvageot (L.-Vic.).	Simon (Georges).	Suire (Pierre).
Sauvé (Hip.-Pierre).	Simon (Gustave).	Surosne (François).
Savard.	Simon (Jean-Jacq.).	Suziau (Louis).
Savariaux (Ad.-Éd.).	Simon (Nicolas).	Sydo (Louis).
Savy (Ad.-Charles).	Simon (Philippe).	Sylvestre (François).
Savy (Jean).	Simonet (Joseph-L.).	
Schanen (Jean).	Simonin (Const.-V.).	Tabarin (Ern.-Eug.).
Schérer (Pierre).	Singlat (Jules).	Tabarin (Gust.-J.).
Schmidt (Claude).	Sinou (François).	Tabary (Joseph-V.).
Schmidt (Désiré-E.).	Sirdey (Auguste).	Tabouret (Jean-B.).
Schmidt (Eugène).	Sirout (Gustave-P.).	Tabourot (Fr.-L.).
Schmidt (Henri).	Siruque (Pierre).	Tahan (Auguste-C.).
Schmidt (Nicolas).	Sivadon (Jules).	Tailleur (Florent).
Schmidt (Pierre).	Soipteur (Florentin).	Taillon (Albert).
Schneyder (Eugène).	Sollenin (Joseph).	Tarisse (Édouard).
Scholtès(Jean-Hip.).	Sommellier (Ad.).	Tartary (Auguste).
Scholtès (J.-Pierre).	Sommeret (A.-Fl.).	Tasd'homme (Aug.).
Schreyer (Louis).	Sorel (Charles).	Tate (Benoît).
Scrève (Auguste).	Sou (Jules).	Tatin (Isidore).
Sébin (Étienne),	Souchère (Joseph),	Tavernier,

Telot (Charles).	Thuret (Jean-Jules).	Turc (François).
Tempier (Denis).	Tien (Émile).	Turc (Victor).
Ténesse (Auguste).	Tilliard (Léon-P.).	Turet (Jean).
Terral (Hippolyte).	Tiragallo (Alex.).	Turier P. (Thuriez).
Terrat (Henri).	Tirmache (Armand).	Turplin (Jean).
Terrier (Aug.-Cél.).	Tirot (Émile).	
Tessereau (Jean).	T... (Michel).	Untereiner.
Testu.	Tissot (Joseph).	Urbain (Albert).
Tétard (Denis-Jos.).	Tollois (Pierre).	Ursin (François).
Tétard (Étienne).	Tondu (Henri-L.).	
Tétu (Alexandre).	Tonnet (Joseph).	Vaast (Alex.-L.-F.).
Texier (Louis-Pr.).	Tordeux (Jules-P.).	Vacter (Jean).
Thénard (Eug.-G.).	Touchard (Louis).	Vaillant (Jules).
Thénard (Jean).	Toulz (François).	Vaillant (Jules-V.).
Thény (Joseph).	Tourdes (Jean).	Vaillant (Pierre).
Thérol.	Tournel (Jean-Bapt.).	Vaissière (Pierre).
Theveney (Aug.-V.).	Touzel (Antoine-L.).	Valdenaire (Joseph).
Theveniaux (Pierre).	Trahit (Émile).	Valégan (Ernest-F.).
Thevenin (Victor).	Trappler (Alphonse).	Valentin (Louis).
Thévenot (Claude).	Trasbot (François).	Valentin (Pierre).
Thévenot (Joseph).	Trayeau (Jacques).	Valère (Raphaël).
Thévenot (Paul).	Tremblay (Louis).	Vallant (François).
Thibaudet (Louis).	Trémot (Henri-V.).	Vallée (Cypr.-Ferd.).
Thibault (Alex.-L.).	Triboulet (Aug.-L.).	Vanbrempt (Joseph).
Tiellement (Alph.).	Tricourt (Édouard).	Vancotten (Charles).
Thiers (Henri).	Trinquet (Claude).	Vandercam (Léop.).
Thiéry (Aimé).	Triollier (Gilbert).	Vanholder (Louis).
Thiéry (Ém.-Joseph).	Trioreau (François).	Vanière (Édouard).
Thiron.	Triot (Jean-Bapt.).	Vanostal (Léon).
Thomas (Alphonse).	Tripet (Pierre).	Van Ryckeghem (C.).
Thomas (Auguste).	Trottier (Pierre).	Varenne (Jules).
Thomas (É.-Georg.).	Trottin (Maximilien).	Varin (François).
Thomas (Étienne).	Trouillard (Aug.).	Vassard.
Thomas (Jean-Bapt.).	Trousseville (E.-F.).	Vasseur (Alfred).
Thomas (Jean-Mar.).	Troutet (Louis).	Vaubourg (Nicolas).
Thomas (Jules-L.).	Trouvé (François).	Vaudelle (Charles).
Thomas (Louis).	Troyon (Charles).	Vaudin (Franc.-J.).
Thomas (Louis).	Tueur (Baptiste).	Vaugelade (Jean).
Thomas (Auguste).	Tuffier (Félix).	Vautier (Alexandre).
Thominot (Gustave).	Tuffier (Louis).	Vayron (Jean).
Thopinard (Camille).	Tulanne (Germain).	Veillard (J.-Fr.-Rég.).
Thoret (Jacques-L.).	Turban (François).	Vejux (François).

Venet (Alfred-Henri).	Vincent (Charles).	Weber (Henri-Nic.).
V... (Auguste).	Vincent (Domin.-F.).	Weil (Édouard-Mar.).
V... (Edmond).	Vincent (Édouard).	Werhaëghe (Émile).
Verdier (Eugène-L.).	Vincent (Eugène).	Werner (Hippolyte).
Vergnais (André).	Vion (Eugène).	Wiert (Jean-Bapt.).
Vergnaud (Baptiste).	Viroux (Charles).	Wilhem (Eugène).
Vergnaud (Baptiste).	Virresolveix (Maur.).	Willette (Ant.-Gust.).
Vérite (Ernest-Henri).	Vitry (Ernest).	Willette (Hippolyte).
Verly (Alexandre).	Vitry (Paul).	Willette (Martial).
Verneau (François).	Vittecoq (Adolphe).	Wilmann (Aloys).
Vernholer (Louis-P.).	Voinchet (Nicolas).	Wiltzius (Christoph.).
Verteuil (de) (Eug.).	Votte (Émile).	Winom (Florent).
Verteuil (de) (Léon).	Vuaillet (Auguste).	Wirion (Jean-Bapt.).
Vêtu (Claude).	Vuilemot (Jean).	Wirstz (Joseph).
Veyrier (Jules).		Witte (Joseph).
Vézard (Jules).	Wagner (Emile).	Woillet (Baptiste).
Viaud (Pierre).	Wagner (Pierre).	Wolff (Charles-Léon).
Vidot.	Walker (Émile).	Wolff (Henri-Pierre).
Vienne (Henri).	Wall (Henri).	Wormeringer (Nic.).
Vignais (Ernest).	Waly (Aristide).	Wouters (Félix-L.).
Vignaly (Auguste).	Wander (Joseph).	
Vignet (Louis).	Warembourg (Jules).	Zapp (Ferdinand).
Vignon (Louis).	Warendent (J.-Cés.).	Zimmer (Christophe).
Villet (François).	Wassil (Gustave).	Zindt (Charles).
Villeval (Alb.-Jos.).	Watcher (Jean-Bap.).	Zuber (Jean).
Vilmet (Philippe).	Weber (Georges-M.).	Zwalem (Emmanuel).

# TABLE DU TOME III

---

INTRODUCTION. — Revue de la critique relative aux tomes I et II.

## SIXIÈME PARTIE. — **La Commune gouverne** (suite).

CHAPITRE III. — Les Finances de la Commune.

CHAPITRE IV. — Vision de l'Assemblée communaliste.

CHAPITRE V. — Le socialisme et la Commune.

## SEPTIÈME PARTIE. — **La Semaine sanglante.**

CHAPITRE I<sup>er</sup>. — La bataille.

CHAPITRE II. — La bataille (suite).

CHAPITRE III. — Le massacre.

CHAPITRE IV. — Le massacre (suite).

CHAPITRE V. — A Versailles.

## HUITIÈME PARTIE. — **La Répression.**

CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Vision des Conseils de guerre versaillais.

CHAPITRE II. — Coup d'œil sur le cachot des condamnés à mort.

CHAPITRE III. — Le martyr de Gustave Maroteau.

CHAPITRE IV. — Les condamnés de la Commune au bagn.

## NEUVIÈME PARTIE. — **Origines et conclusions.**

CHAPITRE I. — Le 4 Septembre.

CHAPITRE II. — Le 31 Octobre et le 22 Janvier.

CHAPITRE III. — Confession d'un révolutionnaire.

Les listes de la proscription en Nouvelle-Calédonie.



## INTRODUCTION

### SIXIÈME PARTIE LA COMMUNE GOUVERNE (<I>suite</I>)

#### CHAPITRE III LES FINANCES DE LA COMMUNE

Jourde, comptable des finances de la Commune. - Hommage à sa probité. - Mécanisme de la comptabilité de Jourde. - Documents existants signalés par M. Chérest. - Le bilan présenté le 2 mai à la Commune. - Une caisse des recettes. - Trois caisses pour les dépenses. - Recettes de la Caisse centrale, du 20 mars au 24 mai. - Dépenses faites. - Balance de 42 millions. - Détails sur les 33 millions affectés à la guerre. - Tridon accuse le service de l'Intendance. - Les dépenses de police; toujours la légende! - Un document unique et précieux. - Opinion sur Jourde. - Le plus utile des otages: les 2 milliards de la Banque de France. - Paschal Grousset, délégué aux relations extérieures; néant de son administration; le rôle qu'il devait jouer. - Olivier Pain; sa manifestation devant la statue de Thiers, sa vie aventureuse; sa mort

#### CHAPITRE IV VISION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALISTE

Insignifiance de l'Assemblée communaliste. - Son manque absolu d'autorité. - Bavardages sans sanction. - La Commune fait le jeu de Thiers. - Majorité et minorité dans la Commune. - Le manifeste de la minorité. - Quelques physionomies: Gambon, Babick et Ostyn, Lefrançais, Avrial, Theisz, Longuet, Vallès, Vermorel, Jean-Baptiste Clément, Édouard Vaillant

#### CHAPITRE V LA COMMUNE ET LA SOCIALISME

Une erreur grave. - La guerre civile de 1871 n'a pas été une guerre sociale. - Insurrection républicaine, patriotique et jacobine. - Les causes directes. - Les membres de la Commune étaient presque tous socialistes. - Le socialisme des blanquistes. - Pourquoi leur socialisme ne s'affirma pas sous la Commune. - Une opinion d'Elisée Reclus. - La vérité dite par un réactionnaire

### SEPTIÈME PARTIE LA SEMAINE SANGLANTE

#### CHAPITRE PREMIER LA BATAILLE

Mac-Mahon trop modeste. - Début de la lutte *intra muros*. - 120,000 Versallais contre 20,000 fédérés. - Le plan rationnel signalé par le général Clinchant. - Le plan de Thiers; l'état d'âme de son armée. - L'acte de Ducatel. - Opérations du 21 Mai, sur la rive droite et sur la rive gauche. - Journée du 22 Mai. - Journée du 23 Mai; prise de Montmartre; Lisbonne sur la rive gauche

#### CHAPITRE II LA BATAILLE (suite)

Les défenseurs de la Commune se ressaisissent. - Journée du 24 Mai; occupation des quartiers du centre. - Prise du Panthéon. - Journée du 25 Mai; les Versallais tenus en échec; bataille et prise de la Butte-aux-Cailles; l'armée versaillaise occupe la moitié de Paris; défense héroïque de la place du Château-d'Eau; Lisbonne et Vermorel blessés; mort de Delescluze; le calomniateur Maxime Ducamp. - Journée du 26 Mai; prise de la place de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine. - Journée du 27 Mai; attaque et prise des Buttes-Chaumont; les Versallais s'emparent du cimetière du Père-Lachaise, après un combat acharné. - Journée du 28 Mai; situation désespérée des défenseurs de la Commune; prise des hauteurs de Belleville; prise de la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement; la dernière barricade défendue: une appréciation de Vinoy

#### CHAPITRE III LE MASSACRE

Premières révélations du rapport de Mac-Mahon. - Autres indications du rapport du général Appert. - Les 500,000 fusils repris. - Comment on retrouve les quarante mille cadavres de fédérés. - La méthode dans le massacre. - Les terribles confidences de la presse mac-mahonienne. - Les fusillés par erreur. - L'assassinat de Tony-Moilin. - Le martyr de Varlin. - L'assassinat de Millière. - Ce qu'on fit des cadavres; émouvant article du journal *Le Temps*

#### CHAPITRE IV LE MASSACRE (suite)

Une dernière affiche du Comité de Salut public. - Préliminaire du massacre de la rue Haxo. - Valeur historique des récits antérieurs. - Pourquoi fut fusillé le banquier suisse Jecker. - Récit de ce drame. - Nouveaux mensonges de Maxime Ducamp. - Mouchards, gendarmes et prêtres fusillés rue Haxo. - L'intervention de Varlin. - Le rôle de Gois. - Comment périrent les cinq dominicains d'Arcueil et huit de leurs employés. - Rôle très effacé de Lucipia

#### CHAPITRE V A VERSAILLES (avril-mai 1871)

Irresponsabilité des soldats, responsabilité relative des chefs, responsabilité des parlementaires. - Comment Thiers récompensa le geste des soldats du 88<sup>e</sup> de ligne, le 18 mars. - Adoption d'un projet de loi tendant à abrégier la procédure judiciaire des conseils de guerre. - Appel aux volontaires. - Mensonges de Thiers devant le pays. - Le député Brunet. - L'Assemblée s'affirme usurpatrice. - Courageuse attitude de Tolain. - Le vote des prières publiques. - Abominable séance historique du 22 Mai. - Lâcheté de la gauche. - Toujours la haine de Jules Favre. - La protestation de Victor Hugo

### HUITIÈME PARTIE LA REPRÉSSION

#### CHAPITRE PREMIER VISION DES CONSEILS DE GUERRE VERSAILLAIS

L'arrivée des prisonniers à Versailles. - Organisation de la justice militaire. - Le procès des membres de la Commune; attitude générale des accusés; attitude particulière de Urbain, Jourde, Régère, Champy. - Lullier, l'aveucynique de sa trahison. - Trinquet, son courage devant l'ennemi et devant les juges; sa physionomie. - Le verdict. - Louise Michel devant les reîtres. - Le procès de Roques, maire de Puteaux; condamnation inique. - L'affaire Da Costa; l'attitude du président Dulac; son infamie; la défense de M<sup>e</sup> Gatineau; condamnation à la peine de mort

#### CHAPITRE II COUP D'OEIL SUR LE CACHOT DES CONDAMNÉS

Les caves de Noailles. - La vie des condamnés à mort dans ces cachots. - Un jour d'exécution. - Attitude de Beaudoin et de Rouillac. - Mon retour dans ma cellule. - Ma commutation. - Conflit au sein de la Commission des grâces. - Le sanguinaire Batbie. - La liste des fusillés. - La liste de la Commission d'assassins. - La mort de Gaston Crémieux. - Revirement dans l'opinion. - Un article de M. Pelleport

#### CHAPITRE III LE MARTYRE DE GUSTAVE MAROTEAU

Le rédacteur de *la Montagne*. - Son article du 24 avril 1871. - Le journaliste prisonnier à l'Orangerie. - Sa condamnation à mort. - Commutation. - En route pour le bagne. - Pendant le trajet. - Séjour à Toulon. - Départ pour la Calédonie. - Maroteau à l'infirmerie du Pénitencier-Dépôt. - Les derniers moments. - Lettre du forçat mourant à sa mère. - Lettre de Mme Maroteau aux compagnons de son fils

#### CHAPITRE IV LES CONDAMNÉS DE LA COMMUNE AU BAGNE

Départ pour le bagne de Toulon et la Nouvelle-Calédonie. - Communards, forçats et écrivains. - Les catégories de condamnés politiques. - L'île des Pins; la presqu'île Ducos; le bagne. - A bord du *Rhin*. - Rôle indigne d'un officier de marine. - L'attitude correcte du commandant de Vilmereuil. - Le scorbut. - Mésaventure de Lucipia. - Administration du bagne. - La bastonnade. - Nouvelle infamie de Lullier. - Les forçats politiques de Canala armés par le commandant Rivière, pendant l'insurrection canaque. - L'amnistie. - Retour à bord de la *Loire*. - Encore la question de la prière; rôle inepte de Brown de Colston

### NEUVIÈME PARTIE PRÉLIMINAIRES ET CONCLUSIONS

#### CHAPITRE PREMIER LA JOURNÉE DU 4 SEPTEMBRE 1870

Le début. - La consigne blanquiste. - Récit d'un blanquiste: sur la place de la Concorde; sur le pont; devant le Palais-Bourbon; envahissement de l'Assemblée; le blanquiste Granger à la tribune; sauve-qui-peut des représentants. - Devant la prison politique de Sainte-Pélagie. - Attitude de Henri Rochefort et de ses codétenus. - La délivrance. - Rochefort conduit en triomphe à l'Hôtel de Ville

#### CHAPITRE II JOURNÉES DU 31 OCTOBRE 1870 ET DU 22 JANVIER 1871

Situation révolutionnaire née du 4 Septembre. - Causes de l'émeute du 31 Octobre. - Les premières heures de la journée. - Attitude du maire Arago et de ses adjoints. - Envahissement de l'Hôtel de Ville. - Arrivée tardive des chefs. - Le Gouvernement de la Défense nationale fait prisonnier; attitude de ses membres. - Le coup de main du commandant Ibos. - Trochu et Ferry en liberté. - Un gouvernement provisoire de quelques heures. - Les ordres de Blanqui. - Curieux incident à la Préfecture de police. - Les mobiles bretons envahissent l'Hôtel de Ville par les souterrains. - On parlemente. - Le gouvernement parjure. - Calomnies contre Blanqui. - La journée du 22 janvier. - La faute de l'Alliance républicaine. - Attitude de Chaudey. - La fusillade

#### CHAPITRE III CONFESSION D'UN RÉVOLUTIONNAIRE

Entrée en matière. - Mes origines. - Mon éducation. - Première lutte pour la vie. - Convictions acquises et conservées. - Ce que l'avenir pourrait bien nous réserver

#### SIGNATURES AUTOGRAPHES DE QUELQUES ACTEURS DU DRAME.

#### LISTE DES INSURGÉS DE 1871 CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET TRANSPORTÉS A L'ÎLE NOU (NOUVELLE-CALÉDONIE)

#### LISTE DES INSURGÉS DE 1871 DÉPORTÉS A LA PRESQU'ÎLE DUCOS.

#### LISTE DES INSURGÉS DE 1871 DÉPORTÉS A L'ÎLE DES PINS